







La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux a confié aux comités de massif l'élaboration des schémas interrégionaux d'aménagement et de développement des massifs de montagne.

A l'issue d'une large concertation menée en 2012 et 2013, qui a permis de rassembler de nombreuses contributions émanant tant des services des collectivités et de l'Etat, que des représentants des acteurs économiques et associatifs du massif, le nouveau schéma interrégional du massif des Vosges, actualisé à l'horizon 2020, a été adopté à l'unanimité par le comité de massif lors de sa réunion du 25 octobre 2013.

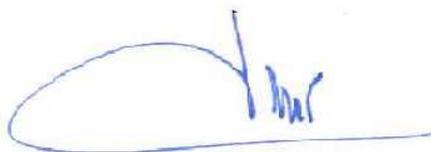
Comme le prévoit la loi montagne (article 9 bis de la loi modifiée par l'article 179 de la loi relative au développement des territoires ruraux), il a été soumis à l'avis des sept Conseils généraux concernés (Meurthe-et-Moselle, Moselle, Vosges, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône et Territoire de Belfort) puis approuvé par les Conseils régionaux de Lorraine, de Franche-Comté et d'Alsace respectivement les 26 juin, 4 juillet et 17 octobre 2014.

Le schéma interrégional de massif constitue le document de référence d'application des politiques publiques sur le territoire à enjeux que constitue le massif des Vosges, espace éminemment interrégional regroupant 589 communes et 618 014 habitants (données 2011). Le document présente les grands enjeux auxquels le massif est confronté et contient une multitude d'informations et de données auxquelles vous pourrez utilement vous référer.

Les orientations identifiées dans le schéma visent à répondre au défi principal que doit relever le massif des Vosges ces prochaines années : celui de réussir l'adaptation de son économie, encore très industrielle et fragilisée par les effets de la globalisation, en s'appuyant durablement sur ses ressources naturelles et humaines qui restent un atout en termes de compétitivité, d'emploi et d'innovation. Ces réflexions ont permis de préparer efficacement les différents programmes de soutien au massif, en particulier la convention interrégionale 2015-2020 et l'axe interrégional du programme opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce document.

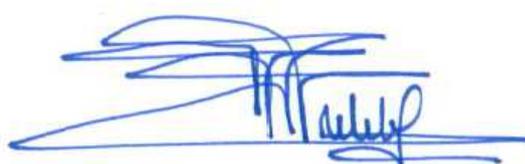
LE PRESIDENT DE LA COMMISSION  
PERMANENTE DU COMITE DE MASSIF,  
DEPUTE DES VOSGES



Gérard CHERPION



LE PREFET DE LA REGION LORRAINE,  
PREFET COORDONNATEUR DU MASSIF DES  
VOSGES



Nacer MEDDAH



# SOMMAIRE

<b>1. Préambule</b>	<b>7</b>
<b>1.1 Méthode de conception du schéma</b>	<b>7</b>
1.1.1 L'approche partenariale développée	7
1.1.2 Autres éléments de méthode et documents produits	7
<b>1.2 Présentation du massif des Vosges</b>	<b>8</b>
1.2.1 Contexte géographique	8
1.2.2 Les territoires de projet	8
<b>2. Bilan de la convention interrégionale du massif des Vosges 2007-2013</b>	<b>14</b>
<b>2.1 Une action significative</b>	<b>14</b>
<b>2.2 Conclusion</b>	<b>15</b>
<b>3. Diagnostic territorial stratégique</b>	<b>17</b>
<b>3.1 Résumé</b>	<b>17</b>
<b>3.2 Des ressources naturelles à valoriser</b>	<b>20</b>
3.2.1 Des changements climatiques à anticiper	20
3.2.2 Une biodiversité à protéger	23
3.2.3 Des espaces multiples à préserver	30
3.2.4 Une abondante ressource forestière à valoriser	33
<b>3.3 Les dynamiques démographiques et résidentielles</b>	<b>39</b>
3.3.1 Évolution de la démographie	39
3.3.2 Equipements et services à la population	42
3.3.3 Une urbanisation croissante ?	53
<b>3.4 Les dynamiques économiques</b>	<b>59</b>
3.4.1 Diagnostic économique actuel et prospectif	59
<b>3.5 Les filières clés du massif</b>	<b>71</b>
3.5.1 Filière tourisme	71
3.5.2 Filière agriculture	78
3.5.3 Filière bois	91
<b>3.6 Transport et mobilité</b>	<b>97</b>
3.6.1 Diagnostic et enjeux en matière de transport et de déplacements	97
<b>3.7 Les relations transfrontalières</b>	<b>101</b>
3.7.1 Contexte administratif	101
3.7.2 L'emploi transfrontalier	102
3.7.3 Des interactions thématiques concrètes entre le massif des Vosges et l'Allemagne	102
<b>4. Synthèse</b>	<b>105</b>
<b>4.1 Principaux enjeux par filière</b>	<b>105</b>
<b>4.2 Analyse AFOM</b>	<b>108</b>
4.2.1 Bilan atouts / faiblesses du massif	108
4.2.2 Bilan opportunités / menaces du massif	111
<b>4.3 Croisement et synthèse des enjeux</b>	<b>112</b>
4.3.1 Synthèse des principales évolutions depuis 2006	112
<b>5. Les orientations et objectifs 2014/2020</b>	<b>115</b>
<b>5.1 Encourager l'initiative économique locale et développer les mises en réseau (axe 1)</b>	<b>116</b>
5.1.1 Contexte et enjeux	116
5.1.2 Objectifs et orientations	117
<b>5.2 Préserver les ressources naturelles et paysagères de montagne tout en s'adaptant aux grandes évolutions (axe 2)</b>	<b>119</b>
5.2.1 Contexte et enjeux	119
5.2.2 Objectifs et orientations	119

<b>5.3 Favoriser l'attractivité du massif des Vosges (axe 3)</b>	<b>122</b>
5.3.1 Contexte et enjeux	122
5.3.2 Objectifs et orientations	122
<b>5.4 Inscrire le massif des Vosges dans les grands ensembles territoriaux (axe 4)</b>	<b>124</b>
5.4.1 Contexte et enjeux	124
5.4.2 Objectifs et orientations	124
<b>5.5 Les principes de mise en œuvre des orientations stratégiques</b>	<b>125</b>
Annexes	128
<b>Annexe 1 – Bilan détaillé de la Convention de massif 2007-2013</b>	<b>128</b>
<b>Annexe 1.1 Bilan par mesures</b>	<b>128</b>
Annexe 1.1.1 Engagements par axe et mesure de la CIMV	128
Annexe 1.1.2 Zoom sur les engagements par axe FEDER	130
<b>Annexe 1.2 Caractérisation des financeurs</b>	<b>131</b>
<b>Annexe 1.3 Caractérisation des projets financés</b>	<b>132</b>
Annexe 1.3.1 Localisation des projets financés	132
Annexe 1.3.2 Zoom sur les instructeurs et les projets financés	133
Annexe 1.3.3 Zoom sur la maîtrise d'ouvrage	134
Annexe 1.3.4 Zoom sur les autres caractéristiques des projets financés	135
<b>Annexe 2 – Typologie de la montagne</b>	<b>137</b>
<b>Annexe 3 – Liste des communes du massif des Vosges</b>	<b>144</b>
<b>Annexe 4 – Index des illustrations</b>	<b>156</b>
<b>Annexe 5 – Bibliographie</b>	<b>158</b>
<b>Annexe 6 – Monographie Tourisme</b>	<b>160</b>
<b>Annexe 7 – Monographie Agriculture</b>	<b>161</b>

<b>1. Préambule</b>	<b>7</b>
<b>1.1 Méthode de conception du schéma</b>	<b>7</b>
1.1.1 L'approche partenariale développée	7
1.1.2 Autres éléments de méthode et documents produits	7
<b>1.2 Présentation du massif des Vosges</b>	<b>8</b>
1.2.1 Contexte géographique	8
1.2.2 Les territoires de projet	8

# 1. Préambule

Le schéma interrégional de massif constitue le document de référence pour l'application coordonnée de l'ensemble des politiques publiques sur le massif des Vosges, notamment des politiques interrégionales, les massifs de montagne s'étendant sur plusieurs régions. Il est donc le document d'orientation stratégique du massif.

Le présent document est construit de la manière suivante : il présente dans un premier temps la méthode de production participative retenue.

Il résume ensuite le bilan de la Convention Interrégionale de massif 2007-2013, répondant à la demande des différents acteurs du massif d'en bénéficier comme un point de départ essentiel d'un nouveau schéma mais surtout d'une nouvelle convention.

Puis le diagnostic, élaboré à partir de données statistiques et de contributions d'acteurs (élus, services de l'Etat, des collectivités, syndicats professionnels, associations...), identifie les enjeux pour les thématiques suivantes : la valorisation du massif en terme de ressources et d'environnement, les dynamiques démographiques, les dynamiques économiques, le transport et la mobilité, les relations transfrontalières.

Les grandes orientations à l'horizon 2020 sont ensuite déclinées de façon transversale, et illustrées par des pistes d'actions. Elles ont permis de fournir la matière utile d'une part pour l'élaboration de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges 2015-2020 et le programme opérationnel interrégional européen FEDER axe massif des Vosges pour la période 2014-2020 et d'autre part pour la déclinaison des dispositifs de droit commun sur le territoire à enjeux particuliers que constitue le massif des Vosges.

## 1.1 Méthode de conception du schéma

### 1.1.1 L'approche partenariale développée

L'actualisation du schéma interrégional du massif des Vosges est le résultat d'une démarche collective.

La Commission permanente du comité du massif des Vosges, en réunion du 14 novembre 2011 a décidé de la création de quatre groupes de travail thématiques auxquels, au total, près d'une centaine de personnes (élus, techniciens des collectivités, acteurs du monde économique, chambres consulaires, services de l'Etat...) ont été invités à participer au travers d'une douzaine de réunions réparties sur l'année 2012. Une présentation des premières conclusions de ces travaux a été discutée lors du comité de massif qui s'est réuni le 5 octobre 2012.

Deux séminaires de travail, réunissant les acteurs du massif des Vosges, ont ensuite été organisés au premier semestre 2013 et portaient sur la définition des actions pour la période 2014-2020.

Par ailleurs, les différents services techniques des collectivités locales et de l'Etat ont été sollicités pour fournir les données, analyses, cartes et documents nécessaires au diagnostic.

### 1.1.2 Autres éléments de méthode et documents produits

Le consortium Katalyse-Blézat Consulting a été missionné par les régions Alsace, Franche-Comté et Lorraine et par le Commissariat à l'aménagement du massif des Vosges pour compléter et mettre à jour certaines analyses statistiques ou cartographiques du schéma interrégional du massif des Vosges validé par le comité de massif et approuvé par les conseils régionaux en 2007.

Dans le cadre de sa mission, le prestataire a organisé deux réunions de travail regroupant les membres du comité technique interrégional composé des techniciens des différentes collectivités partenaires de la convention de massif et les représentants de l'Etat. Une réunion a également été organisée avec les élus (conseillers régionaux et généraux) du massif.

Le rapport remis par les cabinets Katalyse-Blézat Consulting présente à la fois une évaluation de la convention de massif 2007-2013 pour la période s'étendant de 2007 à 2011 ainsi que la définition d'enjeux thématiques.

Cinq sources principales d'information ont été utilisées :

1. le rapport des cabinets Katalyse-Blézat Consulting,
2. les éléments bibliographiques cités en annexe 5 du présent document,
3. les comptes rendus des Groupes de Travail du Comité de massif organisés tout au long de l'année 2012,
4. le diagnostic territorial stratégique commandé par la DATAR<sup>1</sup>, dans le cadre de la préparation des futurs programmes européens,
5. les deux séminaires de travail regroupant les acteurs du massif évoqués au point précédent.

Les travaux d'actualisation du Schéma Interrégional de massif des Vosges ont ainsi permis de produire :

- un bilan de la convention interrégionale de massif 2007-2013 pour la période 2007-2011 (dont le détail figure en annexe 1),
- un diagnostic stratégique synthétique à l'échelle du massif des Vosges,
- les orientations du schéma à l'horizon 2020 (sur la base des enjeux identifiés).

## **1.2 Présentation du massif des Vosges**

### **1.2.1 Contexte géographique**

Le massif des Vosges, avec 736 000 ha (180 km du nord au sud x 4 à 60 km d'est en ouest), s'étend sur 3 régions et 7 départements.

Le massif des Vosges regroupe 589 communes soit 618 014 habitants en 2011. Avec une densité de population de 84 hab/km<sup>2</sup>, le massif des Vosges est le massif montagneux le plus peuplé de France.

La part que représente le massif au sein de chacune des régions est très variable :

- le versant alsacien du massif représente 39% de la superficie régionale et 31% des communes,
- le versant lorrain du massif représente 14 % de la superficie régionale et 10% des communes,
- le versant franc-comtois du massif représente 5 % de la superficie régionale et 4% de sa population.

Le massif est marqué par un gradient de relief croissant du nord (maximum de 600 m) au sud (Grand Ballon à 1424 m) et de l'ouest à l'est, avec une pente plus forte côté alsacien. Au final, la zone montagneuse se situe au centre, avec de chaque côté des zones vallonnées qu'on qualifie de piémont. Les températures suivent l'évolution du relief avec une moyenne annuelle de 6 à 8 degrés au centre du massif, et 10 degrés en zone de piémont.

La forêt est prédominante sur le territoire puisqu'elle en couvre près de 60% de sa superficie.

Deux parcs naturels régionaux (PNR) :

- le PNR des Vosges du Nord, classé « Réserve mondiale de biosphère » par l'Unesco,
- le PNR des Ballons des Vosges,

représentent environ 50% du massif tant en surface qu'en population ou en nombre de communes.

### **1.2.2 Les territoires de projet**

#### **A – Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)**

Le territoire du massif des Vosges était couvert, en 2012, par 73 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (71 communautés de communes et 2 communautés d'agglomération - Colmar et Belfort) et 21 communes seules.

Dans le cadre de la réforme de la coopération intercommunale, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le territoire du massif des Vosges compte 52 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (50 communautés de communes et 2 communautés d'agglomération - Colmar et Belfort). Plus aucune commune ne sera isolée.

---

<sup>1</sup> Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale devenue Commissariat général à l'égalité des territoires en 2014.

Les communautés de communes ont des compétences :

- obligatoires :
  - ✓ le développement économique
  - ✓ l'aménagement de l'espace
- optionnelles :
  - ✓ le logement
  - ✓ la voirie
  - ✓ l'environnement
  - ✓ les équipements culturels, sportifs
  - ✓ l'assainissement

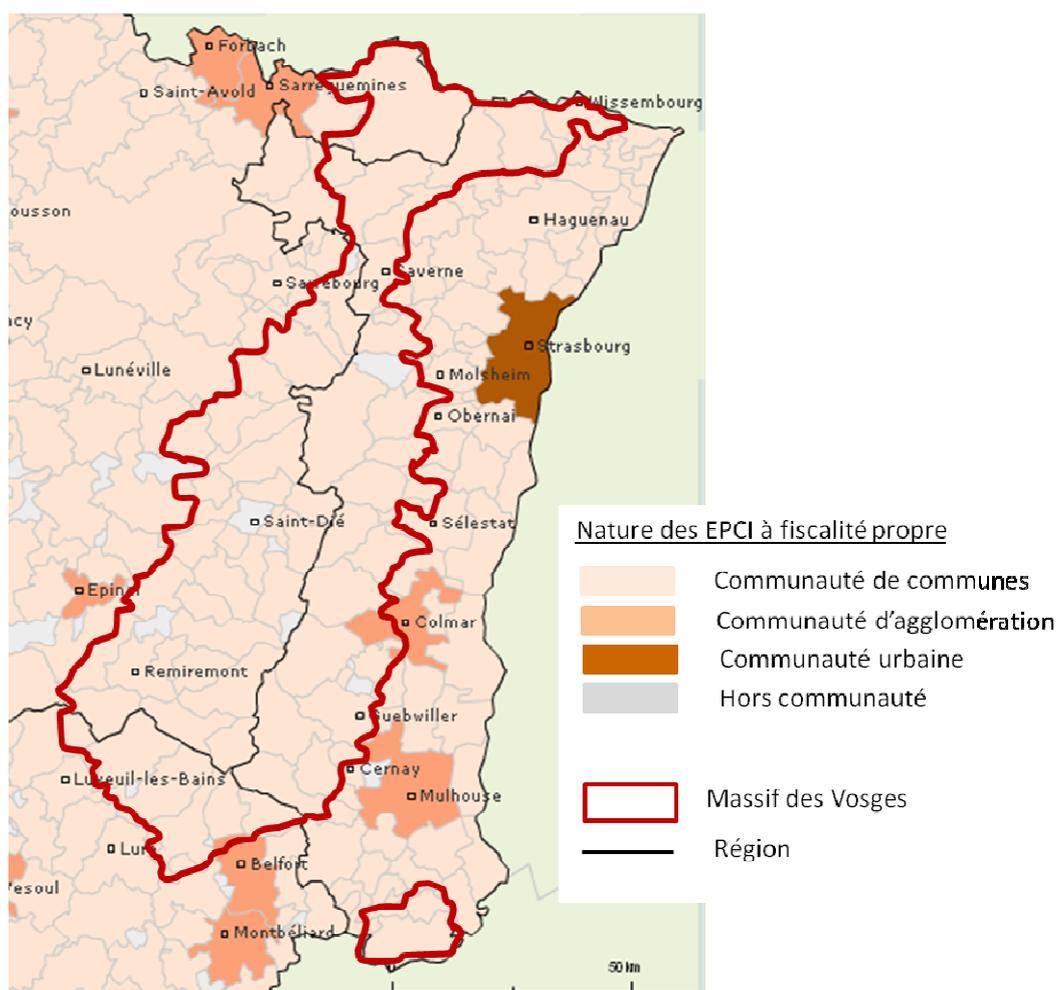


Figure 1 : Couverture des EPCI sur le massif des Vosges, en 2012 (source : DATAR, Observatoire des territoires, 2012)

A noter que dans le cadre de l'examen en 2015 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), il est prévu de relever le seuil de création des intercommunalités à 20 000 habitants, ce qui laisse présager une évolution prochaine de la carte intercommunale sur les massif des Vosges.

## B – Les schémas de cohérence territoriale (SCoT)

14 SCoT ont tout ou partie de leur territoire sur le périmètre du massif des Vosges. Une ou plusieurs compétences des EPCI peuvent être déléguées au syndicat mixte qui gère le SCoT. Le document d'orientations donne les grands axes d'aménagement sur le territoire concerné.

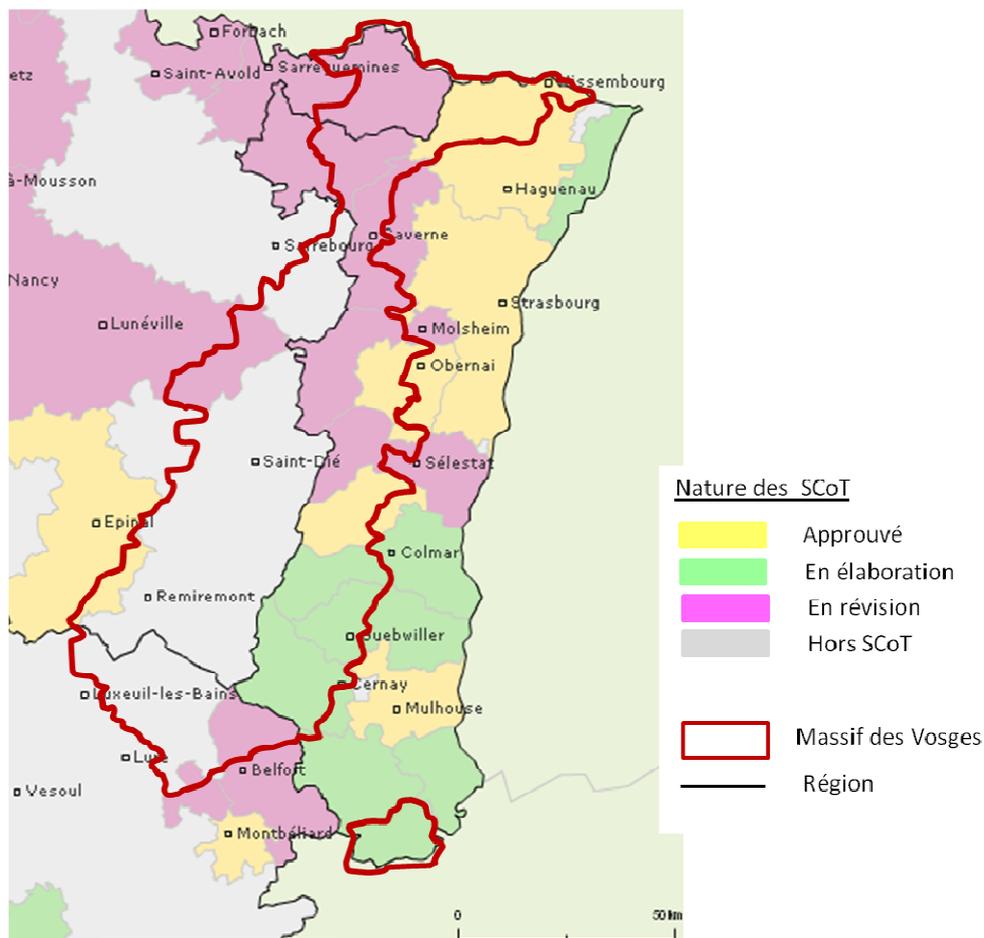


Figure 2 : Couverture des schémas de cohérence territoriale sur le massif des Vosges, en 2011  
(source : DATAR, Observatoire des territoires, 2011)

## C – Les Pays

La totalité du massif est couverte par des Pays à l'exception de 2 communes : Entrevet et Entre-deux-eaux.

- 99% des communes du massif sont sur le territoire d'un Pays.

Les Pays ont pour domaines principaux d'action : le patrimoine, le tourisme, l'environnement, l'agriculture et la sylviculture.

La Charte du Pays est portée par un syndicat mixte, auquel peuvent être déléguées une ou plusieurs compétences des EPCI et/ou communes membres.

La Charte est prescriptive sur les documents d'aménagement des communes s'il n'y a pas de SCoT sur le territoire.

A noter que dans le cadre de l'adoption de la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles) en janvier 2014, les pays ont la possibilité de se transformer en PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) afin d'évoluer vers une plus grande assise juridique.

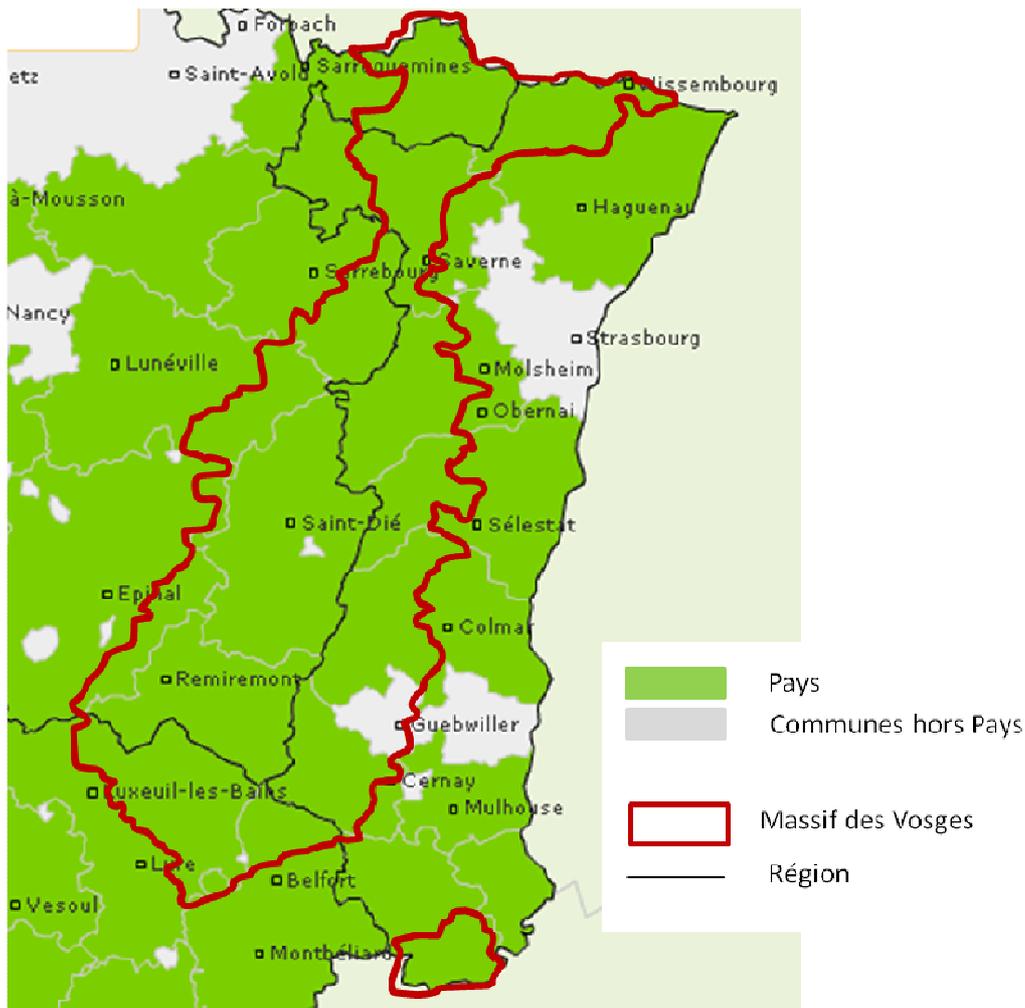


Figure 3 : Couverture des Pays présents sur le massif des Vosges, en 2011 (source : DATAR, observatoire des territoires, 2011)

## D – Les Parcs Naturels Régionaux

2 PNR sont présents sur le massif : le PNR des Vosges du Nord (PNR des Vosges du Nord : 111 communes dont 98 sur le massif) et le PNR des Ballons des Vosges (PNR DES BALLONS DES VOSGES : 187 communes dont 179 sur le massif).

- 47% des communes du massif sont sur le territoire d'un PNR.

Les missions des Parcs sont définies par le décret du 1<sup>er</sup> septembre 1994. Ils sont notamment chargés, dans leur périmètre, de contribuer à l'aménagement et au développement des territoires (par exemple, agriculture de montagne, artisanat, pédagogie, tourisme...) en harmonie avec la préservation des milieux naturels et des paysages. Leurs actions sont guidées par une charte qui est révisée tous les douze ans. La charte du PNR des Ballons des Vosges a été renouvelée en 2012 pour la période 2012-2024. La charte du PNR des Vosges du Nord a été renouvelée en 2014 pour la période 2014-2026.

Comme pour les Pays, la Charte est prescriptive sur les documents d'aménagement des communes s'il n'y a pas de SCoT sur le territoire et un certain nombre de compétences des EPCI et communes membres peut être délégué au PNR.

# LE MASSIF DES VOSGES



Figure 4 : Couverture des PNR présents sur le massif des Vosges, en 2013 (source : SESGAR Lorraine)

<b>2. Bilan de la convention interrégionale du massif des Vosges 2007-2013</b>	<b>14</b>
<b>2.1 Une action significative</b>	<b>14</b>
<b>2.2 Conclusion</b>	<b>15</b>

## 2. Bilan de la convention interrégionale du massif des Vosges 2007-2013

Le détail des analyses est présent en annexe 1. Le bilan de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges (CIMV) est établi d'après un état financier à fin 2011.

### 2.1 Une action significative

La CIMV est un outil de mise en œuvre du schéma interrégional du massif des Vosges. Entre 2007 et 2014, la CIMV a contribué au financement de 640 projets pour un montant total d'investissement d'environ 226 M€ dont 30 M€ attribués au titre du Fond National de l'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et au titre des Fonds Européens de Développement Economique et Régional (FEDER).

**La répartition géographique de ces financements est équilibrée sur les 3 régions** puisqu'elle est proportionnelle au poids de ces dernières. A l'échelle plus fine des territoires, on constate une plus forte représentativité de certains d'entre eux qui s'explique par une concentration d'activités soutenues (tourisme notamment) et/ou d'une plus forte dynamique des acteurs locaux en termes de projets.

La répartition des financements par axe montre une prépondérance du tourisme, principalement dans le renforcement de l'offre (moitié des dossiers et 2/3 des financements) mais également une bonne dynamique en faveur de la valorisation de l'agriculture de montagne. Par ailleurs, le **manque de structuration sur le terrain des acteurs** est également préjudiciable à la remontée des projets, comme on peut notamment le constater au travers de la sous-consommation de la mesure dédiée à la valorisation du bois.

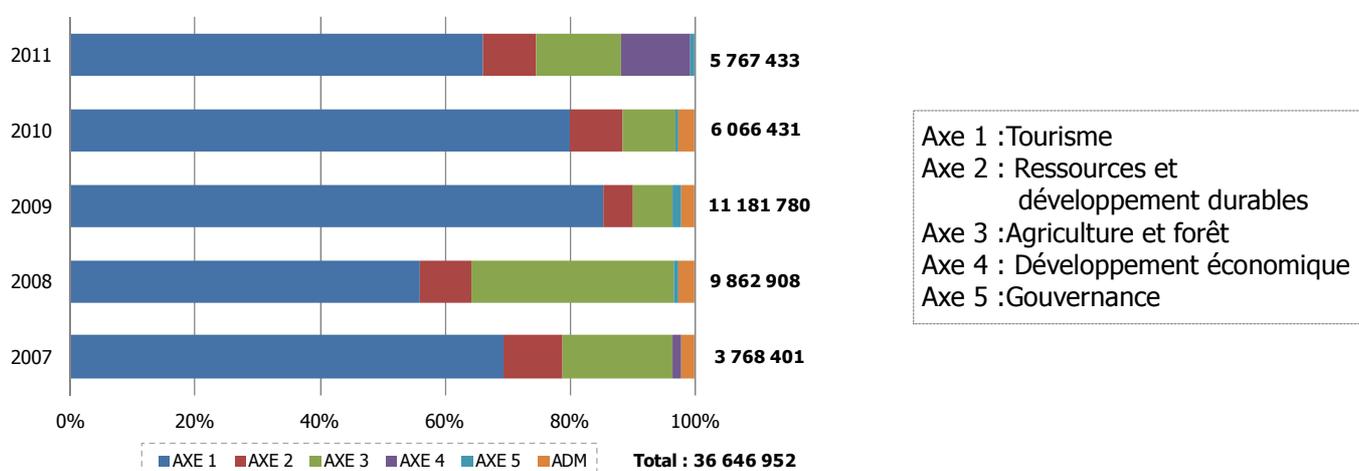


Figure 5 : Evolution de la répartition des financements de la maquette revue de la CIMV par axe sur 2007-2011

(source : Commissariat massif des Vosges, retraitement : KATALYSE - Mars 2012)

La CIMV joue un rôle d'ensemblier des financements publics assurant ainsi le **renforcement de la cohérence** de l'ensemble.

Il est intéressant de noter que la convention a eu dans la plupart des cas un **effet de levier amplificateur** sur les projets, à savoir que ces derniers auraient quand même vu le jour en l'absence la CIMV mais de façon plus modeste ou avec une dimension interrégionale moindre.

L'antériorité de la convention a permis de développer des collaborations avec nombre d'acteurs locaux pour assurer une remontée efficace des projets. Des habitudes de travail ont ainsi été consolidées dans le temps avec une bonne partie des EPCI du massif ainsi qu'avec les syndicats mixtes intervenant sur le champ du tourisme. Les relations avec les Parcs Naturels Régionaux pourraient être intensifiées (maîtres d'ouvrages sur 9 % des projets financés) vu leur représentativité importante du territoire (62 % de la surface). Cependant certains acteurs restent relativement éloignés notamment dans le champ socio-économique (consulaires, syndicats professionnels, groupements d'entreprises, ...), constat pouvant expliquer la consommation moindre des mesures de l'axe 4 consacrées au renforcement de l'attractivité du massif en termes d'emplois et de services.

Enfin, malgré cette action significative, il est à noter que la lisibilité et la visibilité du massif reste perfectible, avec **une identité qui reste à construire et à partager** entre les acteurs.

## 2.2 Conclusion

Afin d'assurer l'efficacité de la nouvelle convention, une attention particulière sera donnée aux points suivants :

- **l'émergence de véritables relais territoriaux** permettant une démultiplication du dispositif au sein des territoires, en charge notamment de la diffusion de l'information,
- **le renforcement de la dimension interrégionale** par le soutien à quelques projets d'envergure,
- **une gouvernance renforcée** assurant une mobilisation de tous, une interaction entre les différents échelons et une visibilité améliorée.

<b>3. Diagnostic territorial stratégique</b>	<b>17</b>
<b>3.1 Résumé</b>	<b>17</b>
<b>3.2 Des ressources naturelles à valoriser</b>	<b>20</b>
3.2.1 Des changements climatiques à anticiper	20
3.2.2 Une biodiversité à protéger	23
3.2.3 Des espaces multiples à préserver	30
3.2.4 Une abondante ressource forestière à valoriser	33
<b>3.3 Les dynamiques démographiques et résidentielles</b>	<b>39</b>
3.3.1 Évolution de la démographie	39
3.3.2 Equipements et services à la population	42
3.3.3 Une urbanisation croissante ?	53
<b>3.4 Les dynamiques économiques</b>	<b>59</b>
3.4.1 Diagnostic économique actuel et prospectif	59
<b>3.5 Les filières clés du massif</b>	<b>71</b>
3.5.1 Filière tourisme	71
3.5.2 Filière agriculture	78
3.5.3 Filière bois	91
<b>3.6 Transport et mobilité</b>	<b>97</b>
3.6.1 Diagnostic et enjeux en matière de transport et de déplacements	97
<b>3.7 Les relations transfrontalières</b>	<b>101</b>

## 3. Diagnostic territorial stratégique

### 3.1 Résumé

L'évolution climatique a déjà commencé, même si les effets les plus importants s'en feront ressentir surtout à long terme.

Même si la prise de conscience de ces évolutions par les acteurs et les habitants du massif est faible, il convient d'anticiper les changements par une mutation des pratiques et par une sensibilisation des populations.

Cette mutation doit se réaliser à la fois par une diminution des gaz à effet de serre et par une adaptation aux impacts prévisibles du changement climatique.

Ces éléments sont traités, notamment, au niveau des Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) approuvés dans les 3 régions, avec un enjeu spécifique à la problématique « massif » en terme de :

- connaissance des impacts sur les ressources naturelles à l'échelle du massif,
- d'approfondissement du risque lié à l'approvisionnement en eau,
- d'adaptation des activités liées aux ressources naturelles notamment le tourisme hivernal,
- prise en compte des problématiques d'accessibilité des espaces de montagne, en particulier en termes de mobilité.

Par ailleurs, le massif concentre des enjeux naturels forts, avec une densité importante de zones nodales, au premier rang desquelles figurent les chaumes d'altitude et les forêts à haute valeur patrimoniale.

L'ensemble de ces nœuds de biodiversité du massif est aujourd'hui couvert par des zonages à portée réglementaire existants (Natura 2000, réserves naturelles régionales ou nationales, ...) ou en cours de constitution.

Les trames vertes et bleues sont en cours d'élaboration dans les 3 régions. Parmi les objectifs à atteindre on peut retenir :

- l'entretien des continuités en milieux ouverts plus fragiles,
- la restauration des connexions écologiques, avec une vigilance particulière dans les zones de limites administratives au niveau interrégional mais aussi transfrontalier,
- la limitation de l'étalement urbain qui fragmente l'espace.

Pour ce faire, il est nécessaire de développer des outils et méthodes pour la prise en compte, à l'échelon local et dans le cadre des projets, des enjeux environnementaux.

La richesse paysagère du massif est exceptionnelle mais son caractère remarquable ne bénéficie pas d'une prise de conscience importante de la part des acteurs locaux.

Les plans paysage (Lorraine) ou Gerplan (Alsace) ont été fortement accompagnés par le PNR des Ballons des Vosges. Les premiers contrats paysages démarrent seulement en Franche-Comté.

La majorité des plans paysage ont eu pour objectif de maintenir des paysages ouverts et de ré-ouvrir des parcelles nouvelles. La plupart des vallées dotées d'un plan paysage ou Gerplan se sont investies prioritairement sur les espaces agricoles.

Plusieurs centaines d'hectares ont été défrichés et rendus à l'activité agricole. Les objectifs de qualité paysagère rejoignent souvent ceux du maintien et de l'amélioration de la biodiversité.

Les PNR des Vosges du Nord et des Ballons des Vosges, au travers de leurs chartes de territoire, veillent ainsi à l'identification et à la préservation des paysages emblématiques du massif et contribuent à mettre en place des actions en leur faveur (mesures agro-environnementales, installations agricoles,...).

De manière générale, il sera important de veiller :

- à la maîtrise de l'étalement urbain afin de limiter la consommation de foncier,
- à la promotion d'un urbanisme durable en rénovant les bâtis existants,
- à la réouverture de paysages et à leur entretien pour soutenir l'activité agricole de montagne.

La préservation des paysages de chaumes si caractéristiques du massif des Vosges est indissociable du maintien de l'activité agricole, mais aussi primordiale pour l'attractivité du massif, y compris en termes économiques.

D'un point de vue démographique, la population du massif a connu un accroissement de 3% entre 1999 et 2008. Mais cette dynamique démographique n'est pas uniforme sur le territoire. La partie alsacienne

connaît une croissance de 6% contre seulement 1% pour la partie lorraine, la Franche-Comté ayant connu une croissance de 4%.

Cette croissance correspond à un accroissement annuel moyen de 0,4% sur la période 1999-2008 composé d'un solde naturel de +0,15%/an (essentiellement sur la partie lorraine) et d'un solde migratoire de + 0,25%/an (attractivité de l'Alsace et de la Franche-Comté).

Le massif possède une population vieillissante. La classe d'âge des 20-39 ans constituant les jeunes actifs et les primo-accédants est sous-représentée. Il est donc impératif de renforcer l'attractivité du territoire pour faire rester et faire venir sur le massif des populations de la tranche d'âge 20-39 ans essentielles pour le dynamisme du territoire. Il convient également d'anticiper le vieillissement de la population en termes d'accessibilité et de services à la population.

Malgré un taux de chômage inférieur sur le territoire du massif en 2008 par rapport au niveau national, la dynamique de l'emploi n'est que de 2% pour la période 1999-2008. Cependant, entre 2008 et 2010, ce taux de chômage a grimpé de 2 points sur les principales zones d'emploi du massif. En outre, on constate que le revenu net déclaré par foyer fiscal en 2008 est sensiblement inférieur, sur la partie lorraine du massif notamment, à la moyenne des trois régions du massif (19 774 € contre 22 387 €).

Le faible niveau de qualification de la population est un facteur supplémentaire de fragilisation. Mais du fait de la désindustrialisation, ainsi que de la modernisation des outils de production, la part des ouvriers diminue au profit des employés, des professions intermédiaires et des cadres.

La part de l'industrie sur le massif reste importante : 26% des emplois totaux en 2008.

Le territoire a l'opportunité de pouvoir compter une vingtaine d'entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 10 M€ et qui sont, pour certaines d'entre elles des fleurons de l'industrie locale (Kuhn, DS Smith Kayzersberg, Clairefontaine, Siat Braun, Baccarat, Garnier Thiebaut, Linvosges, Bieber...). Outre ces grandes entreprises, le tissu entrepreneurial du massif est surtout constitué de TPE et PME plus difficiles à pérenniser et confrontées à des problèmes de transmission ou de reprise.

Les principales filières du massif sont, par ordre d'importance :

- le travail du bois et l'industrie du papier (4,5% des emplois totaux) : secteur porté par la ressource en bois présente sur le territoire,
- l'industrie du verre, du cristal et de la plasturgie (4,2% des emplois totaux),
- l'industrie agro-alimentaire (4,1% des emplois totaux) : portée par la production agricole et viticole,
- la métallurgie (3,9% des emplois totaux) : notamment pour la fabrication de machines-outils,
- l'industrie textile (2,1% des emplois totaux) : localisée principalement sur le versant lorrain, en réduction d'activité.

Cependant l'essentiel des emplois se répartit dans le secteur du commerce (16,6% des emplois) et de la construction (8,6% des emplois) qui pourrait connaître une croissance importante avec le développement de l'éco-construction et de l'éco-rénovation.

Les structures de soutien en lien avec toutes ces filières sont nombreuses au travers des pôles de compétitivité, des grappes d'entreprises, d'autres clusters, de structures universitaires. Elles sont cependant localisées à la périphérie du massif.

Riches de leur savoir-faire, les filières traditionnelles du massif mais aussi plus récentes comme l'éco-rénovation, ont un potentiel de développement certain, si l'on veille à créer les conditions favorables à l'innovation, en favorisant notamment les liens entre entreprises et avec les structures d'appui et de développement.

De par sa situation de montagne, l'agriculture n'occupe que 18% du territoire du massif et 3,3% des emplois.

La superficie agricole reste relativement stable (123 000 ha en 2010) et la part de Superficie Toujours en Herbe (STH) progresse légèrement, traduisant un relatif maintien des élevages.

Les petites exploitations tendent à disparaître au profit des exploitations moyennes et grandes, qui doivent travailler sur des espaces morcelés.

De nombreux agriculteurs en place ont aujourd'hui entre 55 et 60 ans. La question de la transmission des exploitations est donc au centre des préoccupations. La dynamique d'installation paraît relativement faible. L'enjeu du maintien des surfaces agricoles, menacées par la pression foncière, passe donc également par l'accompagnement des exploitants dans le cadre de la transmission de leurs terres et de leur installation.

Les principales filières agricoles sont l'élevage bovin, pour la production laitière et de plus en plus pour la production de viande, la viticulture sur le piémont alsacien, ainsi que le prolongement, dans les vallées, de grandes cultures de la Plaine d'Alsace.

La filière de production d'arnica pèse dans la valeur de la production locale (1 M€ de chiffre d'affaires. Les Hauts de Chaume est le plus gros site de récolte en Europe).

L'élevage bovin a aujourd'hui tendance à se diversifier vers l'élevage tout herbivore. Près d'un tiers des exploitants produit en circuits courts, essentiellement par vente à la ferme.

Cependant, dans certaines zones de piémont et avec l'évolution de la Politique Agricole Commune, l'intensification des modes de production pourrait s'accroître.

La valeur de la production agricole du massif est en légère augmentation depuis 10 ans alors qu'au niveau national elle perd des points chaque année (- 5% en 10 ans).

Une augmentation de la valeur ajoutée des productions du massif pourrait passer par une mutualisation des moyens de productions (terres, outils, fruitières...), une meilleure structuration de la filière courte, une diversification des modes de commercialisation (sur les marchés, en tournée à domicile, par points de vente collectifs...), par une meilleure valorisation des produits (modification de l'AOC<sup>2</sup> Munster, valorisation de la race bovine Vosgienne...) ou par une progression de l'agriculture biologique sur le territoire ...

Le massif des Vosges possède également une ressource forestière abondante de qualité reconnue. Depuis 2006, la couverture forestière reste relativement stable avec environ 430 000 ha (soit 58.5% de la superficie du massif).

La forêt vosgienne est diversifiée en termes d'essences. Sur les dernières années on peut observer une légère diminution des surfaces en forêts de conifères au bénéfice des forêts de feuillus ou mixtes.

Une des spécificités du massif est la forte proportion de forêts publiques (deux tiers environ contre un quart au niveau national) et plus particulièrement communales.

Malgré l'abondance de bois sur le massif, une tension sur la ressource bois commence à se faire sentir, notamment sur le bois d'industrie, du fait d'un gisement limité en résineux et d'un accroissement de la demande en bois-énergie. Par ailleurs la valorisation des essences feuillues est encore très limitée.

Le bois joue un rôle important dans l'économie du massif des Vosges. Près de 800 entreprises sont positionnées sur la filière qui est face aujourd'hui à de nombreux enjeux.

Pour résister à la concurrence internationale (Allemagne, Autriche, Scandinavie), il sera important de restructurer la première transformation afin de mieux répondre à la demande de la seconde transformation. Les industriels devront faire preuve d'innovation pour proposer des produits à plus forte valeur ajoutée que les produits actuellement présents sur le marché. Enfin, l'éco-construction est un relais de croissance à soutenir.

La filière touristique représente un secteur économique important, surtout en période hivernale. Les emplois touristiques représentent ainsi environ 6% des emplois salariés du massif.

Le taux d'hébergements marchands est actuellement supérieur à la moyenne française mais la capacité d'accueil diminue plus fortement qu'au niveau national.

Les communes concentrant les plus grandes capacités d'accueil sont situées en cœur de massif, puis autour des principaux pôles et plutôt sur le versant alsacien.

Les Mille Etangs, la zone intermédiaire et le plateau lorrain nord présentent une capacité d'accueil faible voire nulle.

Les entreprises touristiques, souvent familiales (hôtellerie notamment), ne sont pas pour la plupart en capacité de réaliser les investissements liés aux mises aux normes et sont aussi confrontées à des problèmes de transmission.

La clientèle touristique du massif des Vosges est plutôt jeune, de proximité et de courts séjours avec des revenus faibles.

Par ailleurs l'économie touristique pourrait être mise à mal avec la diminution du nombre de jours d'enneigement et donc de jours d'ouverture des domaines skiables.

---

<sup>2</sup> Appellation d'Origine Contrôlée

Pour y remédier, il est impératif de :

- développer une offre 4 saisons,
- valoriser l'offre touristique existante sous la marque « Massif des Vosges » au travers des 5 filières identifiées que sont les stations-vallées, les sites de visite, l'itinérance, le bien-être et l'écotourisme,
- structurer, faire monter en qualité et professionnaliser les prestataires touristiques du massif, notamment par un soutien à l'apprentissage des langues étrangères.

Ces chantiers sont actuellement en cours avec la mise en œuvre de la stratégie touristique « Massif des Vosges », qui s'est concrétisée en 2014 par la signature d'un Contrat de Destination Massif des Vosges, outil promu par le gouvernement et destiné à construire une offre touristique cohérente et lisible en France et à l'international.

Outre l'approche « nature » et « sportive », le massif est également un territoire riche de savoir-faire qui contribuent à faire connaître le massif à l'échelle internationale (patrimoine du verre et du cristal...). Il possède plusieurs pôles d'arts et métiers ayant pour vocation de transmettre ce patrimoine immatériel. L'univers culturel du massif est également ponctué d'évènements impliquant des retombées économiques pour le territoire (Festival international de géographie de Saint-Dié-des-Vosges...).

Ainsi, les bases de l'économie du massif des Vosges sont menacées par une accélération de la désindustrialisation, par des changements climatiques pressentis ... Il sera important de savoir anticiper et accompagner cette mutation en développant l'activité touristique, l'économie présentielle, notamment via le commerce et l'artisanat et en faisant émerger de nouvelles filières à déterminer (éco-construction, économie verte...).

L'histoire du massif des Vosges, ainsi que sa position en marge des régions administratives qui la composent, ont retardé la mise en place d'une gouvernance efficace et n'ont pas permis la construction d'une identité propre au massif. A une échelle encore plus large, la position stratégique du massif, aux portes d'une vaste Euro-région, n'a pas été jusqu'alors valorisée. Il s'agira donc de promouvoir davantage la coopération transnationale dans le cadre de la politique du massif.

## **3.2 Des ressources naturelles à valoriser**

### **3.2.1 Des changements climatiques à anticiper**

#### **A - Evolutions climatiques pressenties dans le Grand Est**

Le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) a fait état dans son 4<sup>ème</sup> rapport<sup>3</sup> d'évolutions significatives de certains paramètres climatiques, dont les principales sont une hausse des températures (de 0,74°C entre 1906 et 2005, la période 1995-2006 étant la plus chaude depuis 1850), une montée du niveau de la mer (+1,8 mm/an depuis 1961 et + 3,1 mm/an depuis 1993), une diminution de l'étendue des zones couvertes de neige et de glace ainsi qu'une modification du régime des précipitations.

A l'échelle des 3 régions concernées par le massif des Vosges, l'évolution du climat des 50 dernières années est incontestable : augmentation avérée de la température (entre 1 et 3°C) et diminution de l'enneigement<sup>4 5</sup>.

Une étude de régionalisation sur les effets potentiels des changements climatiques montre pour le Grand Est à l'horizon 2030 :

- une élévation de la température moyenne comprise entre 2 et 5 °C, avec des épisodes de chaleur plus fréquents,
- une diminution du nombre de jours de gel,

---

*3 GIEC, 2007 : Bilan 2007 des changements climatiques. Contribution des Groupes de travail I, II et III au 4ème Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*

*4 CR Alsace, 2012 : SRCAE*

*5 CR Lorraine, 2012 : SRCAE*

- un régime pluviométrique modifié risquant d'accentuer les écarts entre les saisons et conduisant à une modification des régimes d'alimentation des nappes souterraines et des cours d'eau.

Ces évolutions impactent fortement les milieux :

- des évolutions sur la faune et la flore : modification des dates de floraison, des périodes de migration des oiseaux, déplacement des aires de répartition des espèces,
- des conséquences sur l'agriculture : modification des dates de floraison et de récolte, augmentation du risque lié à la sécheresse estivale, prolifération des maladies et parasites,
- une mortalité plus forte des espèces sylvoicoles liée à l'augmentation des aléas climatiques (sécheresses, ouragans) et à la prolifération d'insectes et de parasites,
- des conséquences sur les activités touristiques : diminution de la durée d'enneigement en montagne, amélioration des conditions estivales pour les activités de plein air (camping, baignade...),
- des conséquences sur l'appareil industriel : pollution de l'air, inondation de sites ou au contraire arrêt d'activité par manque d'eau,
- une augmentation des températures accentuée dans les espaces urbains qui pourrait encourager les populations à venir chercher de la fraîcheur en altitude.

Les Schémas Régionaux Climat Air Energie des trois régions sont approuvés. Il sera essentiel de tenir compte des diagnostics et des enjeux relevés dans ces documents dans la mise en œuvre du présent schéma.

## B - Les principaux enjeux

L'ÉVOLUTION CLIMATIQUE SEMBLE INÉLUCTABLE, MEME SI LES EFFETS S'EN FERONT RESENTIR SURTOUT A LONG TERME. LES TERRITOIRES PEUVENT REAGIR AU CHANGEMENT CLIMATIQUE D'UNE PART EN DIMINUANT LES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (ATTENUATION) ET D'AUTRE PART EN S'ADAPTANT A SES EFFETS (ADAPTATION), LES DEUX APPROCHES ÉTANT COMPLÉMENTAIRES.

- **LIMITER LES ÉMISSIONS DES GAZ A EFFET DE SERRE**
  - ✓ **LIMITER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE FOSSILE ET DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES (SECTEURS RESIDENTIELS, TERTIAIRES, AGRICOLES)**
  - ✓ **PRIVILEGIER LES TRANSPORTS COLLECTIFS SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT (TRANSPORTS EN COMMUN, CO-VOITURAGE, AUTO-PARTAGE...)**
  - ✓ **IDENTIFIER LES ESSENCES SYLVICOLES LOCALES A PRIVILEGIER POUR PIEGER LE CARBONE ET NE PAS ACCROITRE LES ÉMISSIONS DE COMPOSE ORGANIQUE VOLATIL NON METHANIQUE (COVNM)**
  - ✓ **REDUIRE LES DÉPENSES ÉNERGETIQUES A DOUBLE FIN : DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GES<sup>6</sup> (PRINCIPALEMENT LIÉES A LA COMBUSTION DES ÉNERGIES FOSSILES) ET LIMITER LA PRECARISATION DES MÉNAGES IMPACTÉS PAR LA HAUSSE DU COUT DES ÉNERGIES ET VIVANT DANS DES HABITATIONS DONT L'EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE EST FAIBLE.**
  
- **AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES ZONES SENSIBLES A IDENTIFIER**
  
- **MIEUX CONNAITRE LES IMPACTS SUR LES RESSOURCES NATURELLES A L'ÉCHELLE DU MASSIF**

LA SURVEILLANCE, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION EN MATIÈRE D'ADAPTATION DES MODES DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES MOBILISERAIENT DES MOYENS QUI DÉPASSENT LARGEMENT L'ÉCHELLE DU MASSIF. CEPENDANT DES TRAVAUX A L'ÉCHELLE LOCALE SUR DES MARQUEURS SPÉCIFIQUES (ESPECES, HABITATS, PAYSAGE...) PEUVENT ÊTRE MENÉS AFIN D'AMÉLIORER LA CONNAISSANCE.
  
- **APPROFONDIR LE RISQUE LIÉ A L'APPROVISIONNEMENT EN EAU**

UNE INQUIÉTUDE PÈSE SUR LA DISPONIBILITÉ EN EAU A TERME, MALGRÉ LES RÉSERVES ACTUELLES DU MASSIF. CERTAINES COMMUNES CONNAISSENT DÉJÀ DES PROBLÉMATIQUES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU (TANT EN QUANTITÉ QU'EN QUALITÉ).
  
- **ADAPTER LES ACTIVITÉS LIÉES AUX RESSOURCES NATURELLES**

LA VÉGÉTATION PATIRA PRINCIPALEMENT DU MANQUE D'EAU ESTIVAL, MEME SI ELLE BÉNÉFICIERA DANS UNE CERTAINE MESURE DE LA HAUSSE DES TEMPÉRATURES ET DU TAUX DE DIOXYDE DE CARBONE (CO<sub>2</sub>), FAVORABLES A LA CROISSANCE VÉGÉTATIVE. IL FAUDRA ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES AFIN DE PRÉSERVER AU MIEUX LES

<sup>6</sup> Gaz à effet de serre

**RICHESSES QUI CARACTERISENT ACTUELLEMENT LE MASSIF ET SONT LE SUPPORT D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ESSENCES FORESTIERES, PRODUCTION DE FOURRAGES, QUALITE DES EAUX DE BAINADE...).**

**L'EVOLUTION VERS UN CLIMAT PLUS DOUX SERA CEPENDANT PLUTOT FAVORABLE POUR LA PRODUCTIVITE AGRICOLE ET LA DUREE D'ACCUEIL TOURISTIQUE ESTIVALE.**

- **PROMOUVOIR L'EMPLOI DES ENERGIES RENOUVELABLES LOCALES**

**LA REMISE AUX NORMES DE MICROCENTRALES HYDROELECTRIQUES RENTABLES POURRAIT, DANS UN PREMIER TEMPS, ETRE ENGAGEE. DE NOUVEAUX POTENTIELS HYDROELECTRIQUES AINSI QUE LE POTENTIEL DE GEOTHERMIE BASSE TEMPERATURE OU PROFONDE POURRONT ENSUITE ETRE LOCALISES ET EXPLOITES. CONCERNANT LE BOIS, LES CHAUDIERES BOIS DEJA INSTALLEES OU EN PROJET DEVRAIENT PRIORITAIREMENT CONSOMMER LA RESSOURCE VOSGIENNE EN BOIS ENERGIE A CONDITION QUE LES INSTALLATIONS SOIENT REALISEES CONFORMEMENT AUX NORMES EN VIGUEUR ET QU'ELLES SOIENT UTILISEES DE MANIERE OPTIMALE.**

**UNE TENSION SUR CETTE SOURCE D'ENERGIE POURRAIT DEVENIR PROBLEMATIQUE AVEC LE TEMPS, C'EST POURQUOI IL EST NECESSAIRE DE MENER DES ETUDES INTERREGIONALES SUR LA COMPATIBILITE DE CE MODE D'ENERGIE AVEC LA RESSOURCE LOCALE.**

La transition énergétique a fait l'objet de différents débats dans chacune des trois régions, qui disposent maintenant de Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) approuvés. Leur mise en œuvre devrait permettre la construction d'une politique concrète à l'échelle du massif.

Les impacts économiques des changements climatiques seront traités plus en détail dans les chapitres « filières » (3.5).

### **3.2.2 Une biodiversité à protéger**

#### **A – Le Grenelle de l'environnement**

En 2007, le Grenelle de l'environnement a permis de faire émerger auprès du grand public une nouvelle façon d'envisager l'écologie et la protection de la biodiversité en privilégiant le maintien, voire la restauration si nécessaire, des « réseaux écologiques » (trame verte et bleue) et non plus seulement en protégeant des habitats (Natura 2000) ou des espèces (espèces protégées, réserves naturelles).

A la suite du Grenelle 2 (2010), les Régions ont entrepris d'élaborer leur Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), plan de conservation et de restauration des corridors écologiques de leur territoire ainsi que leur Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE). Les lois du Grenelle réorientent les politiques locales autour du concept de développement durable avec un verdissement des SCoT, PLU<sup>7</sup>, cartes communales...

#### **B – Données clefs**

Les superficies concernées par des protections réglementaires nationales évoluent peu. Cependant des initiatives locales ont notamment permis la création de trois réserves naturelles régionales en Alsace ces dernières années et l'avancement dans la mise en œuvre des contrats Natura 2000. Une actualisation de l'inventaire ZNIEFF<sup>8</sup> est en cours sur le PNR DES BALLONS DES VOSGES dans le cadre de l'élaboration du schéma des éco paysages et de la biodiversité.

<sup>7</sup> Plan local d'urbanisme

<sup>8</sup> Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

L'ensemble des nœuds de biodiversité du massif est aujourd'hui couvert soit par une zone réglementaire soit par une zone Natura 2000.

Le PNR des Vosges du Nord poursuit son programme d'actions visant à maintenir le label « réserve de biosphère » qui recouvre l'ensemble de son territoire et une partie en Allemagne. C'est une des 9 réserves de biosphère transfrontalières au monde. Ce label est une reconnaissance de zones modèles conciliant la conservation de la biodiversité et le développement durable. Elle nécessite de la part des acteurs une implication forte dans le réseau international sur du partage d'expériences.

Les réserves de biosphère combinent trois fonctions complémentaires :

- La conservation des écosystèmes, des paysages, des espèces et de leurs patrimoines génétiques doit y être assurée, aussi bien dans les zones naturelles que celles qui sont exploitées par l'agro-sylviculture, la pêche, la chasse, le tourisme ou toute autre activité. Des pratiques respectueuses de l'environnement sont privilégiées,
- Les réserves jouent aussi un rôle dans le développement économique et social respectant la nature et la culture locale. Ceci implique que la population prenne une part active à la gestion durable des territoires et soit impliquée dans les prises de décision,
- Enfin, plus qu'ailleurs, une importance particulière est accordée à la recherche, aux études et à l'observation continue de l'environnement, à la formation et l'éducation du public, des jeunes en particulier.

Le PNR des Vosges du Nord est ainsi impliqué dans des actions de coopération internationale avec l'Allemagne, la Pologne et la Biélorussie.

	Massif des Vosges	France
Part des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique de type 2 (ZNIEFF 2) dans la superficie totale	12 %	23 %
Nombre de communes concernées par une ZNIEFF 2	215 (36%)	
Part des sites Natura 2000 dans la superficie totale	9%	8%
Nombre de communes concernées par un contrat (Natura 2000 ou Ramsar)	351 (59%)	
Nombre de communes concernées par un PNR	279 (47%)	
Part des réserves de biosphère dans la superficie totale	4%	2%
Part des arrêtés de protection de biotope dans la superficie totale	1%	0,3%

Tableau 1 : Part des zones concernées par un enjeu de biodiversité sur le massif des Vosges en 2010 (Source : MNHN<sup>9</sup> 2010, 2011 ; INPN<sup>10</sup> 1999, 2010)

L'élaboration de la trame verte et bleue (TVB) suite au Grenelle de l'environnement est en cours dans les trois régions, à des états plus ou moins avancés. Cet outil permet de formaliser et surtout de cartographier les enjeux environnementaux et ainsi de mieux prendre en compte les coupures vertes et les paysages emblématiques dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement.

Les PNR ont la responsabilité de décliner ces TVB au niveau local et d'organiser la mise en œuvre à l'échelle des communes.

<sup>9</sup> Musée National d'Histoire Naturelle

<sup>10</sup> Inventaire National du Patrimoine Naturel

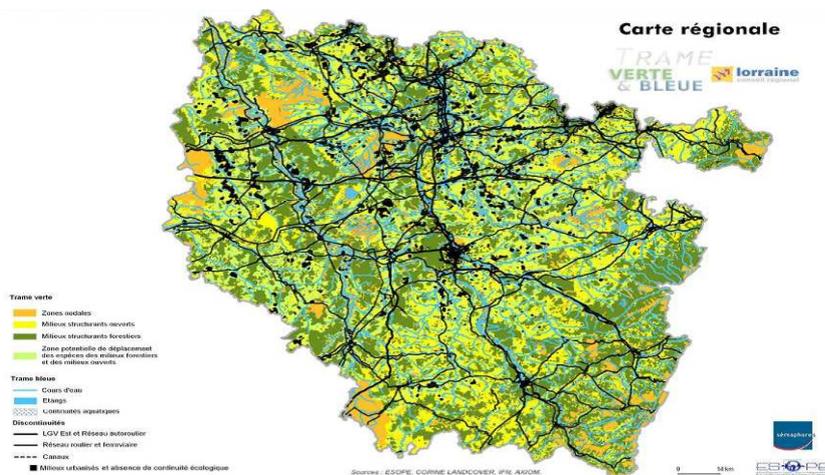


Figure 6 : Carte de la Trame Verte et Bleue Lorraine, en 2009 (CR Lorraine, 2009 : étude préalable visant à mettre en œuvre une politique de trame verte et bleue en région lorraine)

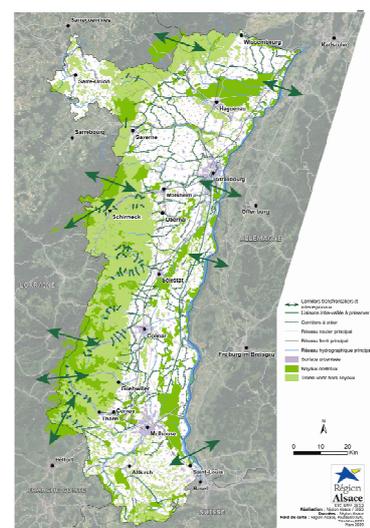


Figure 7 : Carte de la trame verte Alsace, en 2010 (CR Alsace, 2010 : Comité Alsacien de la Biodiversité)

L'Alsace et la Lorraine ont déjà produit des cartes de trame verte et bleue et recensé un certains nombres d'objectifs à atteindre : maintenir la trame verte existante, restaurer des connexions écologiques (ruptures liées aux infrastructures de transport par exemple), entretenir les continuités en milieux ouverts plus fragiles, limiter l'étalement urbain qui fragmente l'espace... et faire prendre en compte la biodiversité dans les projets d'aménagement touristique notamment.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Franche-Comté est en cours d'élaboration, aucune carte n'a encore été produite.

La concordance de ces trois schémas au niveau des limites administratives sur le massif des Vosges doit faire l'objet d'une attention particulière.

### C – Localisation des hot spots environnementaux

Le massif concentre des enjeux naturels forts, avec une densité forte de zones nodales (cf. figures précédentes) et une rupture Nord/Sud marquée autant par la topographie que par les infrastructures de transport (A4 et LGV<sup>11</sup>). Cette zone de transition est aussi intimement liée aux grands pôles urbains périphériques ou situés sur le massif.

On peut se poser la question du rôle joué par l'urbanisation dans la diminution de la richesse biologique ou la difficulté d'imposer des restrictions environnementales en proximité des pôles urbains.

<sup>11</sup> Ligne à Grande Vitesse

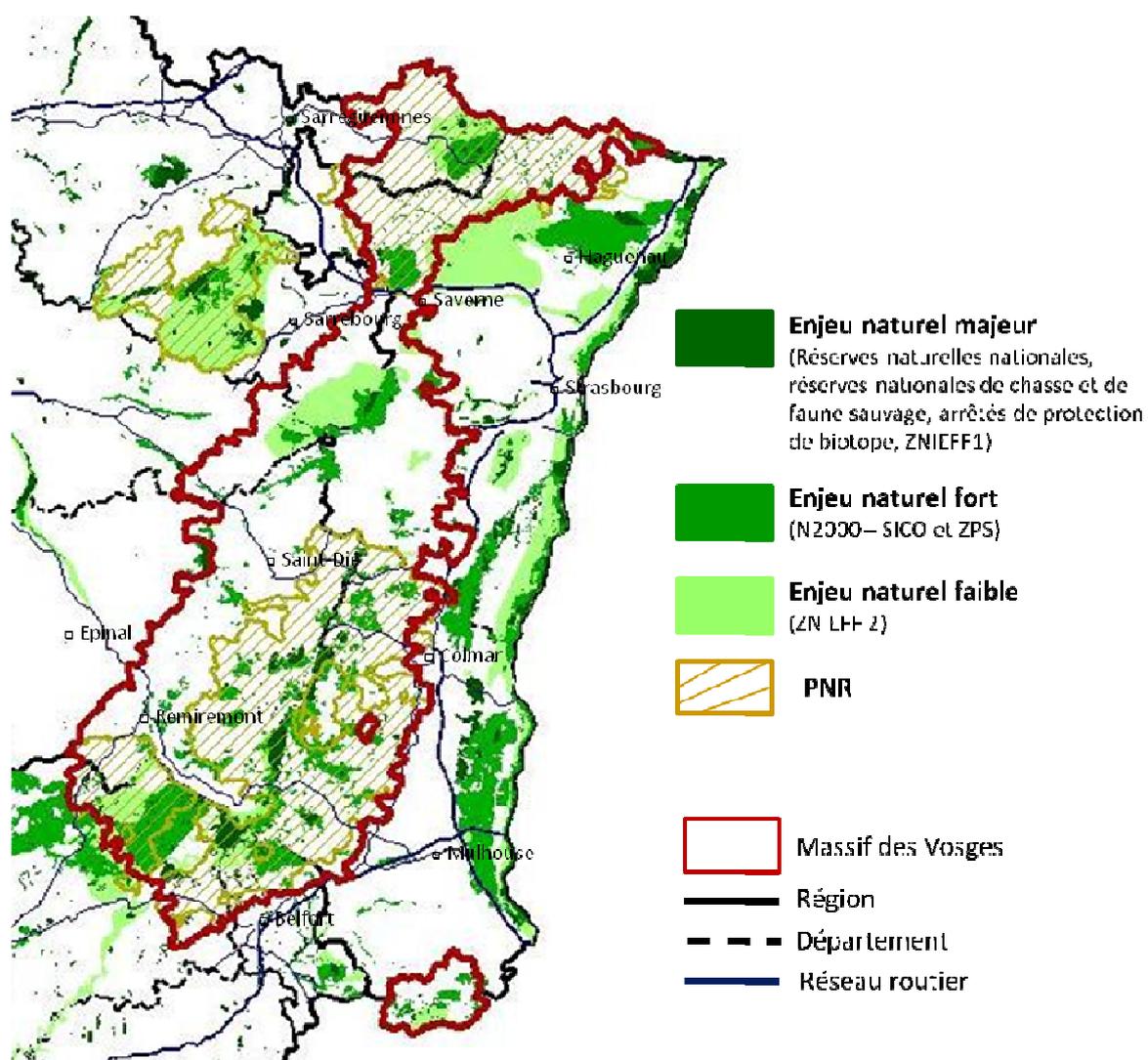


Figure 8 : Cartographie des zones à enjeu environnemental sur le massif des Vosges en 2012  
(Données : INPN 2010/2011, Insee 2010, CR Alsace 2012, PNR DES BALLONS DES VOSGES 2012  
Réalisation : BLEZAT Consulting - Avril 2012)

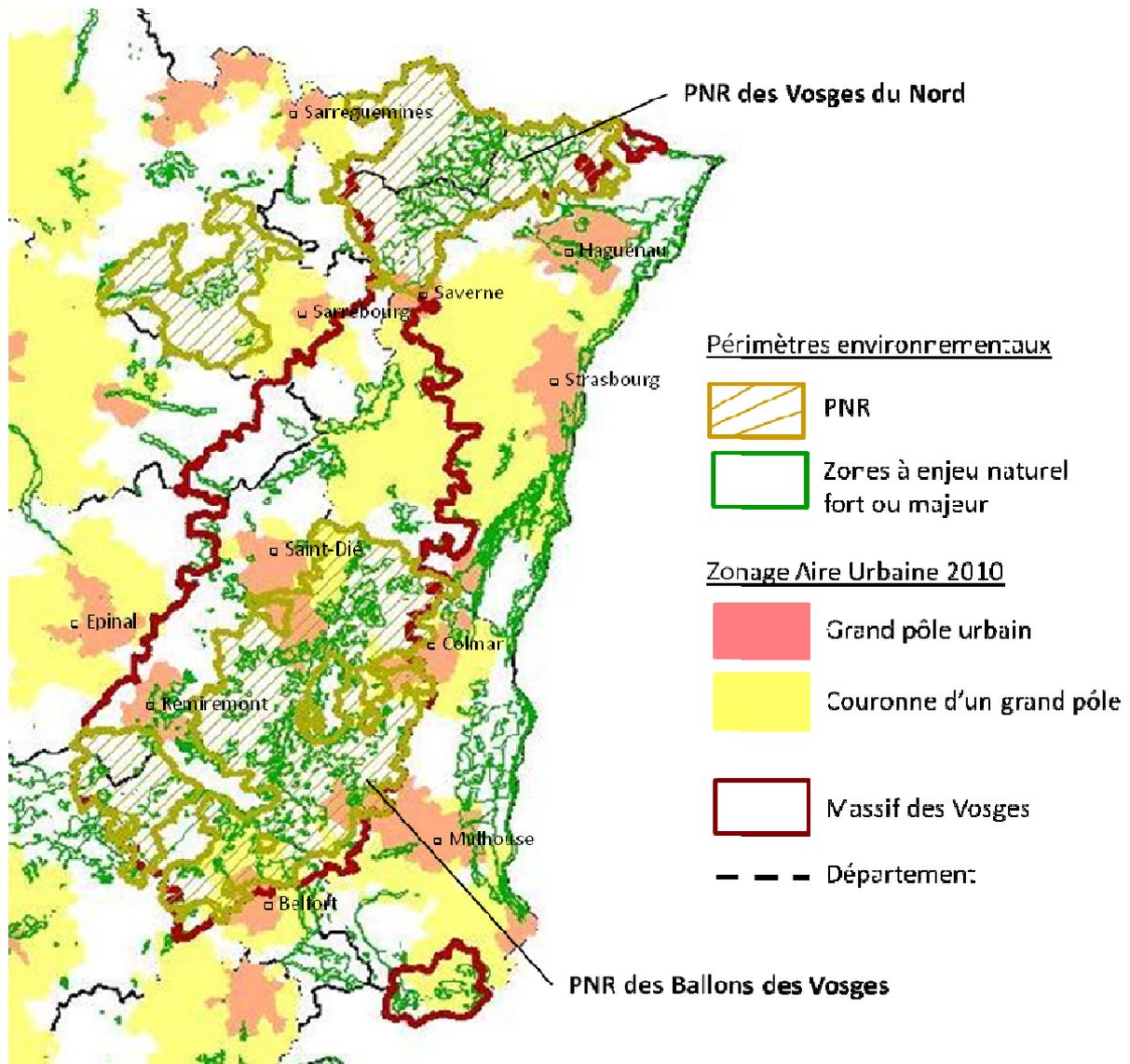


Figure 9 : Superposition des zones à enjeux environnementaux et des aires des grands pôles urbains, en 2010 (Données : INPN 2010/2011, Insee 2010, CR Alsace 2012, PNR DES BALLONS DES VOSGES 2012 Réalisation : BLEZAT Consulting - Avril 2012)

## D – Les principaux enjeux

GLOBALEMENT LES BONNES INTENTIONS VIS-A-VIS DE LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITE SE POURSUIVENT, LES POLITIQUES DE SOUTIEN ETANT PARTICULIEREMENT DYNAMIQUES. ET MEME SI DE NOUVEAUX DOCUMENTS SONT APPARUS SUITE AU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT, ILS NE SONT ACTUELLEMENT PAS OPPOSABLES AUX DOCUMENTS DE PLANIFICATION. LA DIFFICULTE ACTUELLE EST DONC DE DEVELOPPER LES OUTILS ET METHODES POUR LA PRISE EN COMPTE A L'ECHELON LOCAL DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.

LES PRINCIPAUX ENJEUX SONT LES SUIVANTS :

- ORGANISER L'INTEGRATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LES PLANS D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
  - ✓ AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LA FONCTIONNALITE DES MASSIFS,
  - ✓ DECLINER LA TVB ET ELABORER DES OUTILS POUR L'ECHELON LOCAL (ACCOMPAGNEMENT DES PNR, AUTRE MOYEN D'INGENIERIE A METTRE EN PLACE POUR LES ZONES HORS PARCS),
  - ✓ DEVELOPPER DES OUTILS PERTINENTS POUR LES ZONES RURALES ET DE MONTAGNE (PLU INTERCOMMUNALES, SCOT A PERIMETRES ELARGIS, PLANS PAYSAGE EVOLUES ...),
  - ✓ ORGANISER/SENSIBILISER LES ACTEURS, DES RESPONSABLES DE L'AMENAGEMENT JUSQU'AUX CONSTRUCTEURS.
  
- LIMITER LA FRAGMENTATION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES ET PRESERVER LES NOYAUX DE BIODIVERSITE
  - ✓ EVITER LA FRAGMENTATION EN PRENANT EN COMPTE LA TVB DANS LES PROJETS ET DOCUMENTS D'AMENAGEMENT,
  - ✓ COMPENSER/RESTAURER LES RUPTURES LIEES AUX NOUVELLES INFRASTRUCTURES (LGV EST),
  - ✓ RENFORCER LA NATURALITE DES FORETS (RESEAU DE VIEUX BOIS/ILOTS DE SENESCENCE, ENTRETENIR LE MELANGE DES ESSENCES, EVITER LES ESPECES ALLOCHTONES) TOUT EN PRENANT EN COMPTE LES ACTIVITES ECONOMIQUES QUI S'Y RATTACHENT,
  - ✓ FAIRE RECONNAITRE LES VERGERS COMME TRAME VERTE,
  - ✓ MAITRISER LA FREQUENTATION DES MILIEUX LES PLUS SENSIBLES NOTAMMENT EN ORGANISANT CETTE FREQUENTATION DE SORTE A MENAGER DES ZONES DE QUIETUDES INDISPENSABLES AU MAINTIEN DE LA FAUNE SAUVAGE.
  
- MAINTENIR LA FONCTIONNALITE ET LA RICHESSE BIOLOGIQUE DES ZONES HUMIDES<sup>12</sup>
  
- ENJEUX SPECIFIQUES A L'EAU ET AUX MILIEUX AQUATIQUES<sup>13</sup> :
  - ✓ PRESERVER DES RUISSEAUX SITES EN TETE DE BASSIN DE TOUT

<sup>12</sup> Source : enjeux repris du schéma interrégional du massif des Vosges 2006

<sup>13</sup> Source : enjeux et données sur l'eau repris du schéma interrégional du massif des Vosges 2006

PRELEVEMENT, LUTTER CONTRE L'ALTERATION DE LA QUALITE DE L'EAU ET LES PHENOMENES D'ENSABLEMENT ET RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU,

- ✓ VEILLER A LA PRESERVATION EN QUALITE ET EN QUANTITE DE LA RESSOURCE EN EAU NECESSAIRE A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES POPULATIONS,
- ✓ MAINTENIR LE NIVEAU D'EAU DE LA NAPPE DES GRES VOSGIENS : CETTE RESERVE STRATEGIQUE EN EAU SOUTERRAINE CONSTITUE LE RESERVOIR PRINCIPAL DE LA REGION LORRAINE, A LA FOIS POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE MAIS AUSSI POUR LES USAGES INDUSTRIELS DE L'EAU. LE NIVEAU DES PRELEVEMENTS DANS LA NAPPE EST ACTUELLEMENT SUPERIEUR A L'ALIMENTATION DE LA NAPPE, CE QUI CONDUIT A UN BILAN HYDROLOGIQUE NEGATIF. ON OBSERVE UNE BAISSSE REGULIERE DES NIVEAUX D'EAU DE L'ORDRE DE 0,2 A 0,3 METRE PAR AN EN MOYENNE,
- ✓ PREVENIR CONTRE L'ACIDIFICATION DES SOLS ET DES COURS D'EAU : REDUCTION DES EMISSIONS POLLUANTES, ADAPTATION DES PRATIQUES DE GESTION FORESTIERE,....,
- ✓ DEVELOPPER L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT AUTOUR DES RESERVES NATURELLES : SUR LE PLAN OPERATIONNEL ET FINANCIER, LES RESERVES NATURELLES BENEFICIENT DE CREDITS DE FONCTIONNEMENT DE LA PART DU MINISTERE DE L'ECOLOGIE AFIN DE REpondre A 3 OBJECTIFS : PRESERVATION DES RICHESSES PATRIMONIALES, ETUDES ET RECHERCHES, EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT.

Zones à enjeux	Atouts	Faiblesses
Territoire du PNR des Vosges du Nord	Richesse biologique forte, réserves, inventaires et Natura 2000 Faible fragmentation des espaces Valorisation en réserve de biosphère	Fragmentation sur les cours d'eau Préservation de la biodiversité en forêt : trouver un équilibre entre préservation de la naturalité de la forêt et son rôle de production
Zone intermédiaire	Connexions écologiques forestières, transrégionales	Richesse biologique moins marquée mais un développement urbain et des transports qui peuvent mettre en danger les connexions écologiques interrégionales
Territoire du PNR DES BALLONS DES VOSGES	Richesse biologique forte, réserves, inventaires et Natura 2000	Trame urbaine beaucoup plus développée, une artificialisation à maîtriser tant pour des aspects paysagers que biodiversité Préservation de la biodiversité en forêt

### 3.2.3 Des espaces multiples à préserver

#### A – L'avancée des politiques paysagères

Les plans paysage (et les Gerplans dans le Haut-Rhin) ont été fortement accompagnés par le PNR des Ballons des Vosges. Aujourd'hui 28 EPCI sont dotés (ou en voie de se doter) d'un plan paysage et/ou d'un Gerplan, soit 12 nouveaux territoires depuis 2006. Cela représente environ 37% des EPCI sur un total de 76 sur l'ensemble du massif (NB : 21 communes n'étant pas intégrées dans une intercommunalité en 2010).

	Massif des Vosges	
	2006	2012
Nombre d'EPCI dotées d'un plan paysage (engagés ou en cours d'élaboration)	12	17
Nombre d'EPCI dotées d'un gerplan (engagés ou en cours d'élaboration)	4	11

Tableau 2 : EPCI engagées dans des politiques paysages sur le massif des Vosges, en 2012 (source : PNR Ballons des Vosges, 2012)

A l'origine, la majorité des plans paysage ont eu pour objectif de maintenir et ouvrir les paysages. La plupart des vallées, où la fermeture du paysage constituait un enjeu premier de cadre de vie, se sont investies prioritairement sur les espaces agricoles : plusieurs centaines d'hectares ont été défrichés et rendus à l'activité agricole (pérennisés par des mesures agro-environnementales, des installations, des bâtiments collectifs ...). Les objectifs de qualité paysagère rejoignent souvent ceux du maintien et de l'amélioration de la biodiversité, particulièrement à travers le respect et la valorisation de la richesse biologique d'une nature plus « ordinaire et quotidienne ».

Les résultats de cette mise en œuvre sont désormais acquis même si le niveau peut être différent selon les territoires. Les collectivités portent maintenant leur regard vers l'espace habité, où il s'avère urgent de procéder au même effort de qualité (urbanisation croissante supérieure à l'accroissement démographique, banalisation des paysages, consommation des meilleures terres agricoles).

L'urbanisme durable est devenu l'enjeu prioritaire dans la nouvelle charte du PNR DES BALLONS DES VOSGES 2012-2024, avec en filigrane les nécessités d'articuler plus systématiquement Plans de Paysage, GERPLAN et PLU, de développer l'ingénierie territoriale en matière d'urbanisme et d'expérimenter de nouvelles réponses efficaces en faveur d'un urbanisme rural durable.

La démarche est similaire sur le PNR des Vosges du Nord même si la pression urbaine est moins forte et se fait ressentir surtout sur le piémont alsacien (report des populations urbaines de Strasbourg et Haguenau à cause de l'augmentation du prix du foncier). Les besoins se portent surtout sur l'accompagnement des opérations, afin de faire respecter l'esprit des documents d'urbanisme, dans lesquels ces notions sont relativement bien intégrées.

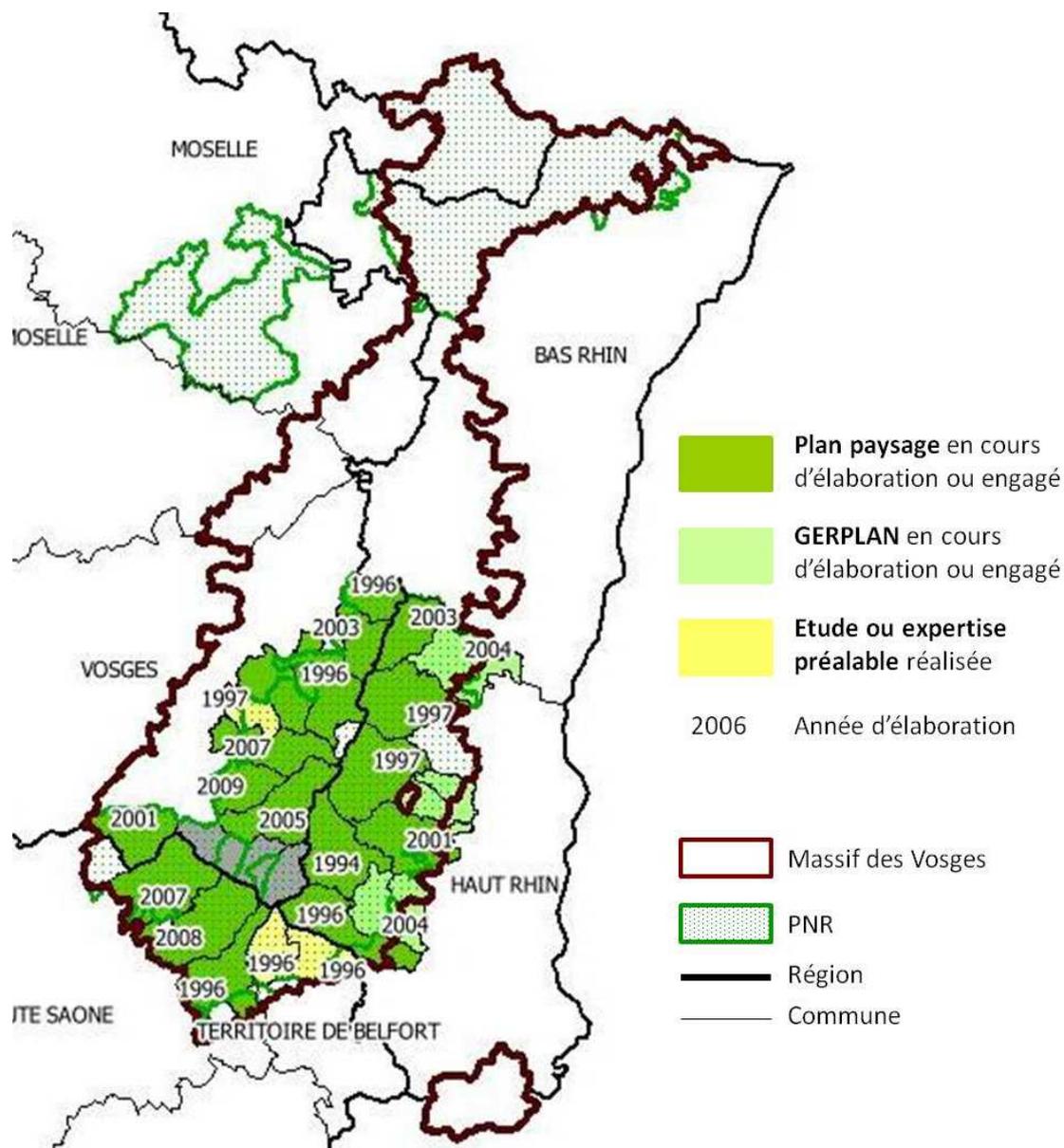


Figure 10 : Etat d'avancement des politiques paysages dans le massif des Vosges, en 2012 (Données : PNR DES BALLONS DES VOSGES 2012, INPN 2010-2011, SIG<sup>14</sup> CR Alsace ; Réalisation : BLEZAT Consulting - Mars 2012)

L'absence de plans paysage sur le nord du massif n'a pas empêché le PNR des Vosges du Nord de mettre en place également des actions contre la progression de la forêt. Les troupeaux de vaches installés sur les secteurs à enjeux participent désormais plus à l'image et à la notoriété du parc (promotion touristique associée « le paysage a du goût ») qu'à l'entretien des milieux ouverts. Depuis 2 – 3 ans, l'accent est plutôt mis sur l'accompagnement des initiatives locales (Associations Foncières Pastorales en émergence).

Dans une certaine mesure, la Trame Verte et Bleue (TVB) joue aussi un rôle dans la préservation des paysages, qui sont intrinsèquement liés à la biodiversité. Dans les zones à forte pression urbaine, la

<sup>14</sup> Système d'Information Géographique

TVB a un rôle quasi prescriptif, si les zones à protéger ne sont pas respectées, un principe de compensation est appliqué.

## B – Les principaux enjeux

- MAITRISER L'ETALEMENT URBAIN ET PROMOUVOIR UN URBANISME DURABLE DANS LES VALLEES NOTAMMENT POUR PRESERVER LA QUALITE PAYSAGERE DU TERRITOIRE
  - ✓ EVITER LA BANALISATION DES PAYSAGES,
    - LUTTE CONTRE LA PERTE D'IDENTITE ET LA BANALISATION DE L'ARCHITECTURE,
    - DEVELOPPEMENT DE DEMARCHES DE CONSTRUCTION DE QUALITE OU SPECIFIQUES (BOIS),
  - ✓ LIMITER LA CONSOMMATION D'ESPACES, NOTAMMENT SUR LES MEILLEURES TERRES AGRICOLES,
  - ✓ DENSIFIER / RENOVER LES BATIS EXISTANTS EN CONSERVANT LEURS CARACTERISTIQUES,
  - ✓ RECONQUERIR LES FRICHES INDUSTRIELLES, AGRICOLES, TOURISTIQUES, MEDICALES, COMMERCIALES, MILITAIRES ...,
  - ✓ INTEGRER LA DIMENSION PAYSAGERE DANS LES DIFFERENTS PROJETS AINSI QUE DANS LES SCOT, PLU, CARTES COMMUNALES ...
- LIMITER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES PROJETS D'AMENAGEMENTS,
  - ✓ LIES A L'ARTIFICIALISATION (RETENUES COLLINAIRES, EOLIENNES, EXTENSION DE DOMAINE SKIABLE) : IMPACTS PAYSAGERS, DESTRUCTION DE MILIEUX,
  - ✓ LIES AUX ACTIVITES (RAQUETTES, SENTIERS PEDESTRES, LOISIRS MOTORISES) : DERANGEMENT DES ANIMAUX.
- PRODUIRE ET ENTRETENIR DES PAYSAGES OUVERTS.
  - ✓ SOUTENIR UNE ACTIVITE AGRICOLE DE MONTAGNE QUI GERE DE FAÇON DURABLE LES ESPACES OUVERTS NOTAMMENT LES CHAUMES,
  - ✓ PRESERVER LES TERRES DE FAUCHE DE QUALITE DANS LE FOND DES VALLEES (INDISPENSABLE AU FONCTIONNEMENT DES EXPLOITATIONS DONT LES CHEPTELS PATURENT LES SOMMETS).

Zones à enjeux	Atouts	Faiblesses
Piémonts et vallées	Mobilisation importante des acteurs, plus de moyens financiers disponibles → Documents plus qualitatifs même si les projets d'aménagement nécessitent un accompagnement	Forte pression urbaine (prix du foncier des grandes aires urbaines périphériques)
Espace intermédiaire (Alsace bossue, plateau lorrain)	Patrimoine bâti important Potentiel de réhabilitation des sites après-guerre	Extension urbaine non maîtrisée (prix relativement plus bas que dans le PNR), forts impacts paysagers, SCoT en démarrage
Cœur de massif, Hautes Vosges	Territoire central des PNR, avec de forts enjeux naturels Une dynamique récente : de nouveaux installés en agriculture	Villages très encaissés, déprise agricole / fermeture des paysages
Mille étangs	Zone très patrimoniale, plutôt préservée, où la pression urbaine est moins grande qu'ailleurs	Faible engagement des politiques paysagères jusqu'à peu

### 3.2.4 Une abondante ressource forestière à valoriser

La forêt vosgienne assure trois fonctions :

- un rôle économique essentiel tant au niveau de l'emploi que des ressources financières pour les propriétaires publics et privés,
- un rôle patrimonial majeur tant en ce qui concerne le maintien de la biodiversité que la conservation des paysages,
- un rôle social en tant qu'espace de détente et de loisirs.

#### A – Un massif très forestier

Les trois régions administratives concernées par le massif des Vosges possèdent une ressource forestière abondante de qualité reconnue.

	Alsace	Lorraine	Franche-Comté	France
Part de la forêt dans l'occupation du sol	38%	36%	43%	28,6%
Superficie de la forêt	320 000 ha	850 000 ha	705 000 ha	15 700 000 ha
Part de la forêt publique (communale et domaniale)	75%	69%	55%	25%
Part de la forêt certifiée PEFC	73% (en 2011)	65% (en 2010)	49% (en 2011)	36% (en 2011)
Volume sur pied	80 Mm3	168 Mm3	162 Mm3	2 400 Mm3
Récolte annuelle	1,6 Mm3	3,5 Mm3	2,5 Mm3	102 Mm3

Tableau 3 : Analyse comparée de la ressource forestière des 3 régions administratives concernées par le massif des Vosges, en 2011 (Source : SGAR Lorraine, 2011, Optimisation de la filière bois dans les régions du Grand-Est ; FIBOIS Alsace, 2012)

La couverture forestière reste relativement stable sur le massif, avec environ 430 000 ha (soit 58,5% de la superficie totale).

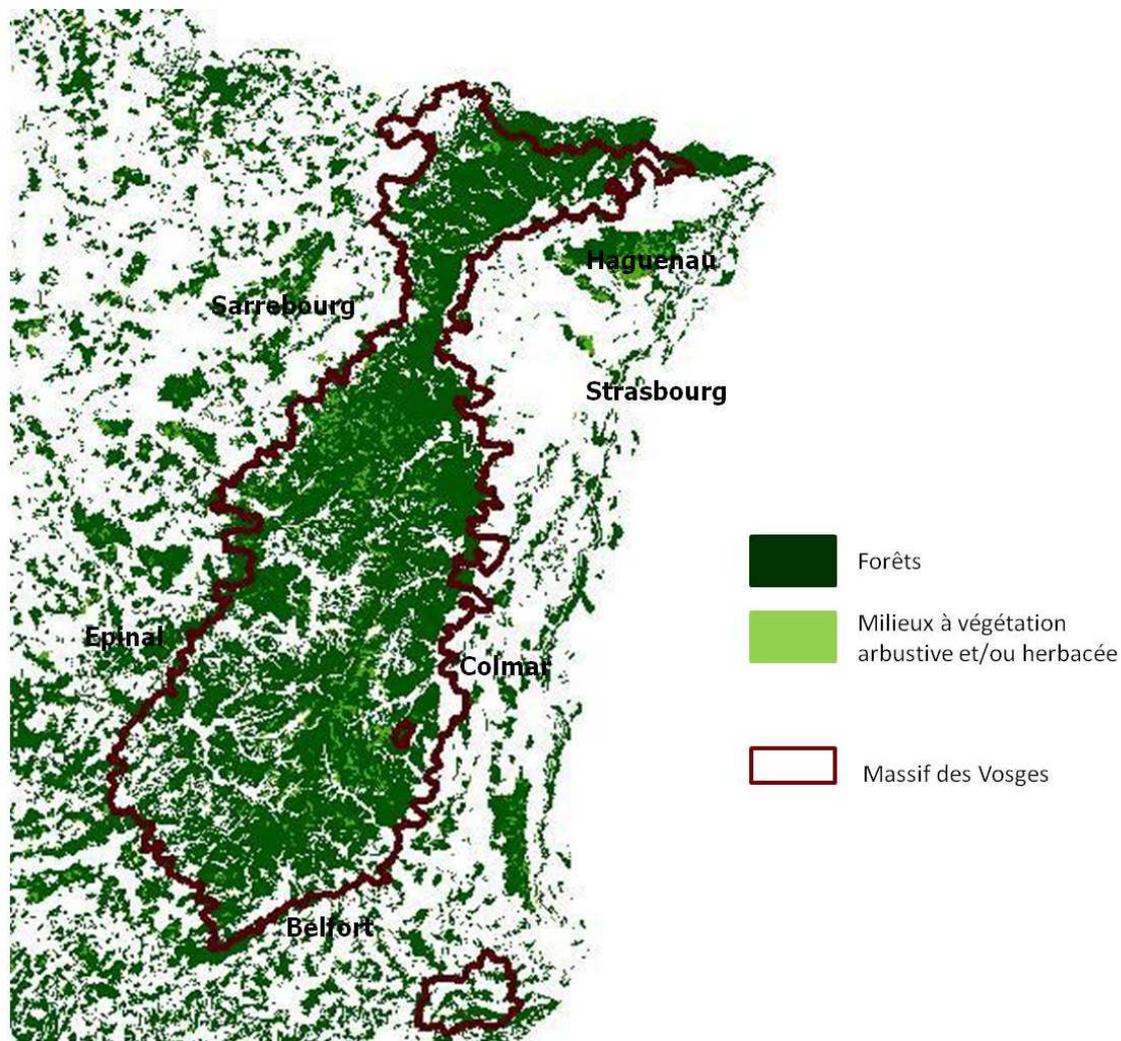


Figure 11 : Localisation des forêts et milieux semi-naturels sur le massif des Vosges, en 2006 (Données : Corinne Land Cover 2006 ; Réalisation : BLEZAT Consulting – Avril 2012)

La forêt vosgienne est diversifiée en termes d'essences et représente un gisement important de hêtres. Sur les dernières années, on peut observer une légère diminution des surfaces en forêts de conifères au bénéfice des forêts de feuillus ou mixtes.

La carte suivante montre une très nette prédominance des résineux sur le versant lorrain. Sur le reste du massif, les futaies et taillis de résineux et de feuillus se côtoient plus étroitement, avec une part importante de futaies mixtes sur les versants alsacien et franc-comtois du PNR des Ballons des Vosges.

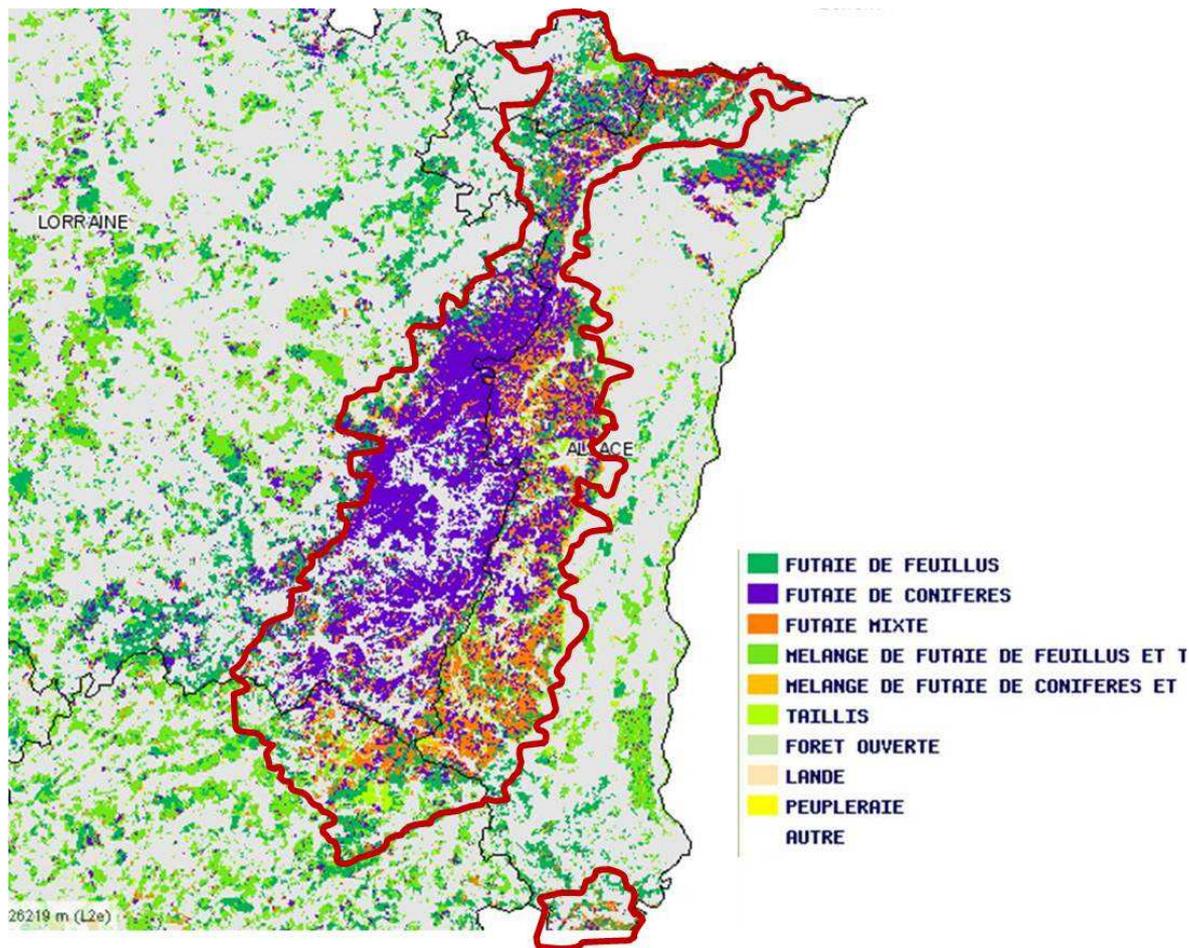


Figure 12 : Carte des types forestiers sur le massif des Vosges, en 2010  
(Source : IFN<sup>15</sup> 2010)

## B – Une forêt très majoritairement publique

Une des spécificités du Nord-est et du massif des Vosges est la forte proportion de forêts publiques et plus particulièrement communales : de ce fait, comme toutes les forêts appartenant à des collectivités territoriales ou à l'Etat, elle est gérée par l'ONF<sup>16</sup>, ce qui est un atout indéniable par rapport au reste de la France : le morcellement de la propriété privée forestière ne permet généralement pas une valorisation optimale de cette ressource. Cependant, la propriété forestière communale implique des obligations et responsabilités pour les communes (mise en place d'un plan de gestion, accueil du public, préservation du patrimoine, vente de bois, réalisation des travaux d'entretien...) alors même que les contraintes budgétaires s'intensifient. Les recettes liées à la forêt deviennent alors importantes et nécessaires au budget communal. D'autre part, la signature fin 2011 du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF-FNCOFOR<sup>17</sup> 2012-2016 renforce l'engagement des communes forestières qui ont accepté de payer une contribution supplémentaire (aux frais de garderie déjà versés) de 2€/ha/an à l'ONF.

<sup>15</sup> Inventaire Forestier National

<sup>16</sup> Office National des Forêts

<sup>17</sup> Fédération nationale des communes forestières

## C – Une gestion des forêts, entre naturalité et productivité

Malgré son abondance, il existe une certaine inadéquation entre offre et demande, notamment en bois d'industrie (production de résineux de faible diamètre en diminution), une mobilisation non optimale de la ressource et une valorisation difficile des essences feuillues prédominantes dans le massif (hêtre). La gestion des forêts publiques au niveau national tendrait à évoluer vers une forêt plus productive (« en bouquet ») au détriment des futaies irrégulières, même si le constat n'est pas établi localement.

Les résultats socio-économiques et écologiques de la filière forêt / bois dépendent également des conditions d'exploitations de celle-ci : la modernisation continue de l'outil de récolte, l'appui à la desserte, la formation des hommes ... Les forêts du massif des Vosges peuvent être également le lieu de nouvelles idées et d'approches, développées avec le concours de pôles de recherche voisins (Nancy, Epinal) : sylviculture proche de la nature, planification de la gestion, optimisation de l'exploitation, valorisation des gros bois et meilleures utilisations des ressources...

La filière bois est traitée au paragraphe 3.5.3.

## D – Un risque majeur pour la régénération naturelle

La surpopulation de cervidés met en danger une partie des massifs forestiers, sans régénération possible. En 20 ans, la superficie occupée par le cerf en France a quasiment doublé et ses effectifs ont été multipliés par 4<sup>18</sup>.

Quasiment toute la superficie du massif des Vosges est concernée, et même si les populations y sont restées à peu près stables, les effectifs sont supérieurs aux capacités naturelles du milieu.

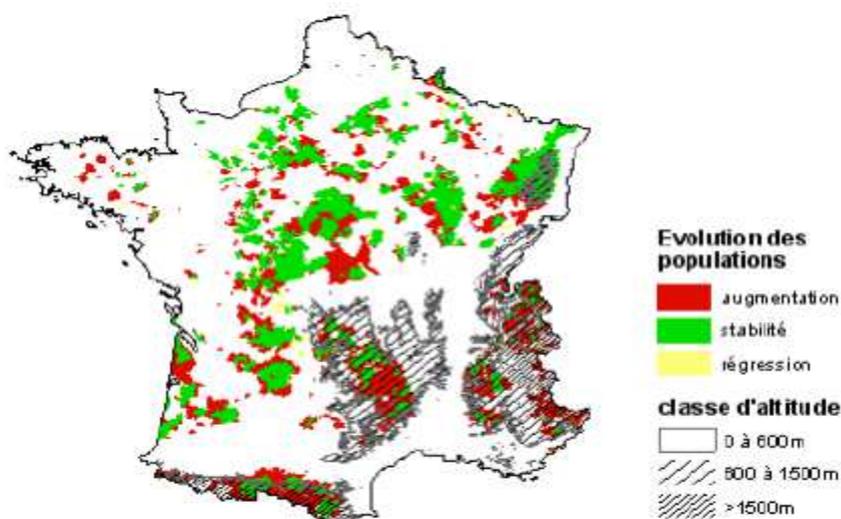


Figure 13 : Evolution de la surface colonisée par le cerf entre 1985 et 2005 (Source : ONCFS<sup>19</sup> - Centre national d'étude et de recherche appliquée Cervidés sangliers, mars 2011)

L'observatoire du Donon a réalisé en 2009 un diagnostic des peuplements forestiers en régénération (soit 11% des 75 000 ha de forêt du massif du Donon, situé entre Saverne et Raon-l'Étape). Ce travail a permis d'évaluer que pour près de 90% de ces peuplements, le niveau et la qualité de la régénération sont en inadéquation avec les objectifs des plans de gestion sylvicoles (essence, densité...). Sur l'ensemble du massif, les cervidés constituent la cause majoritaire de l'échec des régénérations. Pour

<sup>18</sup> ONCFS, 2011 : Evolution du Cerf en France ces 20 dernières années

<sup>19</sup> Office national de la chasse et de la faune sauvage

les peuplements dont l'avenir est compromis ou incertain, la responsabilité des cervidés est directement engagée dans 69 % des cas et partagée dans 24 % des cas (causes multiples).

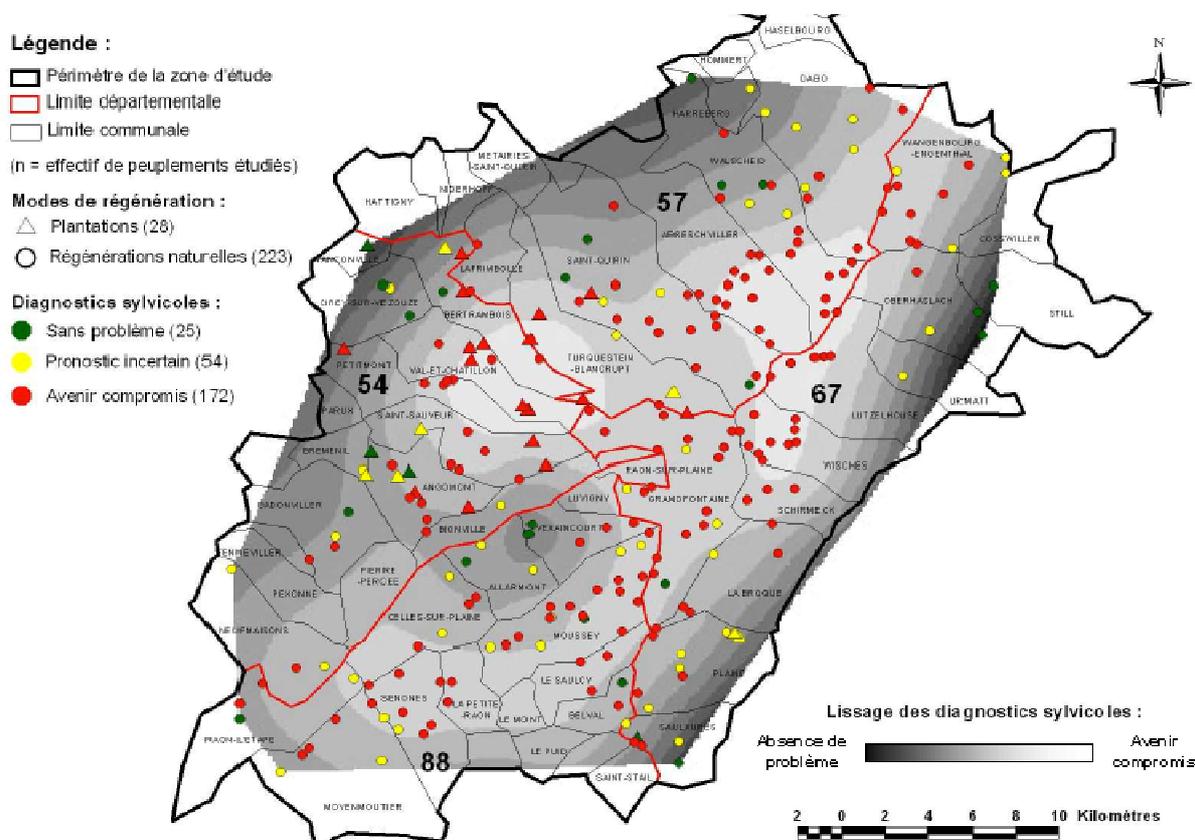


Figure 14 : Diagnostic sylvicole des 251 peuplements expertisés sur le massif du Donon, en 2009 (Source : ONCFS-CEMAGREF<sup>20</sup>, Diagnostic de l'impact des cervidés sur l'avenir des peuplements forestiers, 2011)

<sup>20</sup> Le CEMAGREF est devenu l'Institut nationale de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA)

## E – Les principaux enjeux

- ENRAYER LES DEGATS CAUSES PAR LES CERVIDES ET LES SANGLIERS, ET PRESERVER LES MASSIFS D'UNE DESTRUCTION IRREVERSIBLE,
  - ✓ REDUCTION SENSIBLE DES EFFECTIFS DE CERVIDES SUR LES ZONES LES PLUS TOUCHEES (ZONES DE CRETES),
  - ✓ NECESSITE DE METTRE EN PLACE DES MESURES DE GESTION IDENTIQUES ENTRE DEPARTEMENTS ET QUELLE QUE SOIT LA NATURE FONCIERE DES FORETS,
  - ✓ ROLE MOTEUR DES PNR SUR LEUR TERRITOIRE, DANS L'ORGANISATION DU DIALOGUE ET DES PARTENARIATS ENTRE LES ACTEURS IMPLIQUES (ONF, CRPF, FEDERATIONS DE CHASSEURS ENTRE AUTRES),
  - ✓ EFFET POSITIF POSSIBLE DU LOUP.

- ANTICIPER LE DEPERISSEMENT DES ESSENCES FORESTIERES MENACEES PAR LES EVOLUTIONS CLIMATIQUES,

DURANT LE 20<sup>EME</sup> SIECLE, UNE AUGMENTATION DE LA PRODUCTIVITE DE NOMBREUSES ESSENCES A ETE CONSTATEE, LIEE A L'AUGMENTATION DES TEMPERATURES ET A LA DIMINUTION DU NOMBRE DE JOURS DE GEL. CEPENDANT, AU COURS DU 21<sup>EME</sup> SIECLE, L'AVENEMENT DE SECHERESSES ESTIVALES PLUS FREQUENTES (STRESS HYDRIQUE, INCENDIES...) ET L'EXPOSITION AU RISQUE DE GEL « TARDIF » (FLORAISON PLUS PRECOCE) AURONT UN IMPACT NEGATIF SUR LES FORETS. DE MEME LA PROPAGATION DES PARASITES SERA FAVORISEE. LA PRODUCTIVITE EN BOIS DEVRAIT DONC CHUTER, PLUS OU MOINS BRUTALEMENT SELON LES ESSENCES ET LES AIRES GEOGRAPHIQUES.

LES 2 PRINCIPALES ESSENCES DU MASSIF EN TERMES DE PRODUCTION DE BOIS (SAPINS ET HETRES), SENSIBLES AU STRESS HYDRIQUE, SERAIENT FORTEMENT TOUCHEES ET LEUR AIRE DE LOCALISATION SERAIT REDUITE AUX HAUTES VOSGES.

- ✓ UNE GESTION DES FORETS A ASSUMER PAR LES PROPRIETAIRES PUBLICS,
  - ✓ UNE DIVERSIFICATION DES ESSENCES POUR UNE MEILLEURE ADAPTABILITE DES FORETS,
  - ✓ UNE PRESERVATION DE CORRIDORS FORESTIERS POUR PERMETTRE L'ADAPTATION DES ESPECES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES,
  - ✓ UNE ADEQUATION A TROUVER ENTRE DEMANDE EN BOIS-ENERGIE ET BOIS D'ŒUVRE SUR DES ESSENCES TRES MENACEES PAR LE MANQUE D'EAU ET AVEC UNE AUGMENTATION DES PERIODES DE CANICULE (FREQUENCE ET DUREE).
- TROUVER UN EQUILIBRE ENTRE EXPLOITATION FORESTIERE ET PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE,

LE MAINTIEN DE LA DIVERSITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DES ESPACES FORESTIERS PEUT ALLER A L'ENCONTRE D'UNE MOBILISATION OPTIMALE DE LA RESSOURCE : LES GROS (VIEUX) BOIS SONT PEU VALORISES SUR LE MARCHE, LES RESINEUX SONT PEU PRIVILEGIES A LA PLANTATION POUR DES RAISONS PAYSAGERES MAIS LA REGION EST EN DEFICIT POUR APPROVISIONNER L'INDUSTRIE ...

- ✓ **DEFINIR UNE STRATEGIE DE GESTION ET D'EXPLOITATION CLAIRE ET STRUCTUREE, CONSTRUITE EN CONCERTATION ENTRE LES GESTIONNAIRES FORESTIERS (ONF) ET LES PNR,**
  - **POUR ADAPTER LA SYLVICULTURE A L'ECONOMIE ET EVITER LES IMPORTATIONS, IL SERAIT NECESSAIRE DE PLANTER PLUS DE RESINEUX, D'OPTIMISER LES AGES DE RECOLTE DES BOIS (DIAMETRE DES TIGES PLUS PETIT), D'ACCOMPAGNER LES PROPRIETAIRES PRIVES POUR UNE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LEUR FORET,**
  - **POUR PRESERVER AU MIEUX LA BIODIVERSITE FORESTIERE, IL FAUDRAIT LAISSER CERTAINS ARBRES ARRIVER A DES AGES AVANCES (VIEUX/GROS BOIS), EVITER LES PLANTATIONS MONOSPECIFIQUES DE RESINEUX.**
- ✓ **RENFORCER LA CONNAISSANCE ET LA SURVEILLANCE DE LA « QUALITE » DE LA FORET (AU REGARD DE LA POLLUTION, LA SECHERESSE, LA SANTE, LA SENSIBILITE DES SOLS VOSGIENS) ET DE LA QUANTITE EXPLOITABLE (ECO-CONSTRUCTION, ENERGIE...) CF. ZOOM SUR LA FILIERE BOIS PARAGRAPHE 3.5.3.**
- **DEVELOPPER UNE IMAGE DE MARQUE POUR LES FORETS VOSGIENNES : SUR LA BASE DES NOTIONS DE DEVELOPPEMENT ET GESTION DURABLE, VALORISER LES DEMARCHES DE QUALITE.**

### 3.3 Les dynamiques démographiques et résidentielles

#### 3.3.1 Évolution de la démographie

La population du massif a connu un accroissement de 3% entre 1999 et 2008 passant de 587 168 à 607 340 habitants. En 2011, elle s'élève à 618 014 habitants. Cette évolution est plus faible que celle constatée sur l'ensemble des 3 régions (+ 4%) et en France (+ 6%).

Par ailleurs, la dynamique démographique n'est pas uniforme sur le territoire. L'évolution de la situation démographique varie d'un versant à l'autre. En effet la partie alsacienne du massif connaît un dynamisme plus important avec une croissance de 6% de la population entre 1999 et 2008 (et ce de façon historique, entre 1982 et 1999 : +24 708 habitants). Côté Lorraine et Franche-Comté, après une phase de perte de la population pendant la décennie 90, un rebond a eu lieu mais qui reste inférieur à la partie alsacienne (+1% en Lorraine, + 3 % en Franche-Comté entre 1999 et 2008)

	1999	2008	Évolution
Partie Alsace	308 594	325 621	+6%
Partie Lorraine	237 882	239 350	+ 1%
Partie Franche-Comté	40 692	42 369	+ 4%
Total massif	587 168	607 340	+ 3%

Tableau 4 : Evolution de la population du massif des Vosges entre 1999 et 2008  
(Source : INSEE, Retraitement KATALYSE)

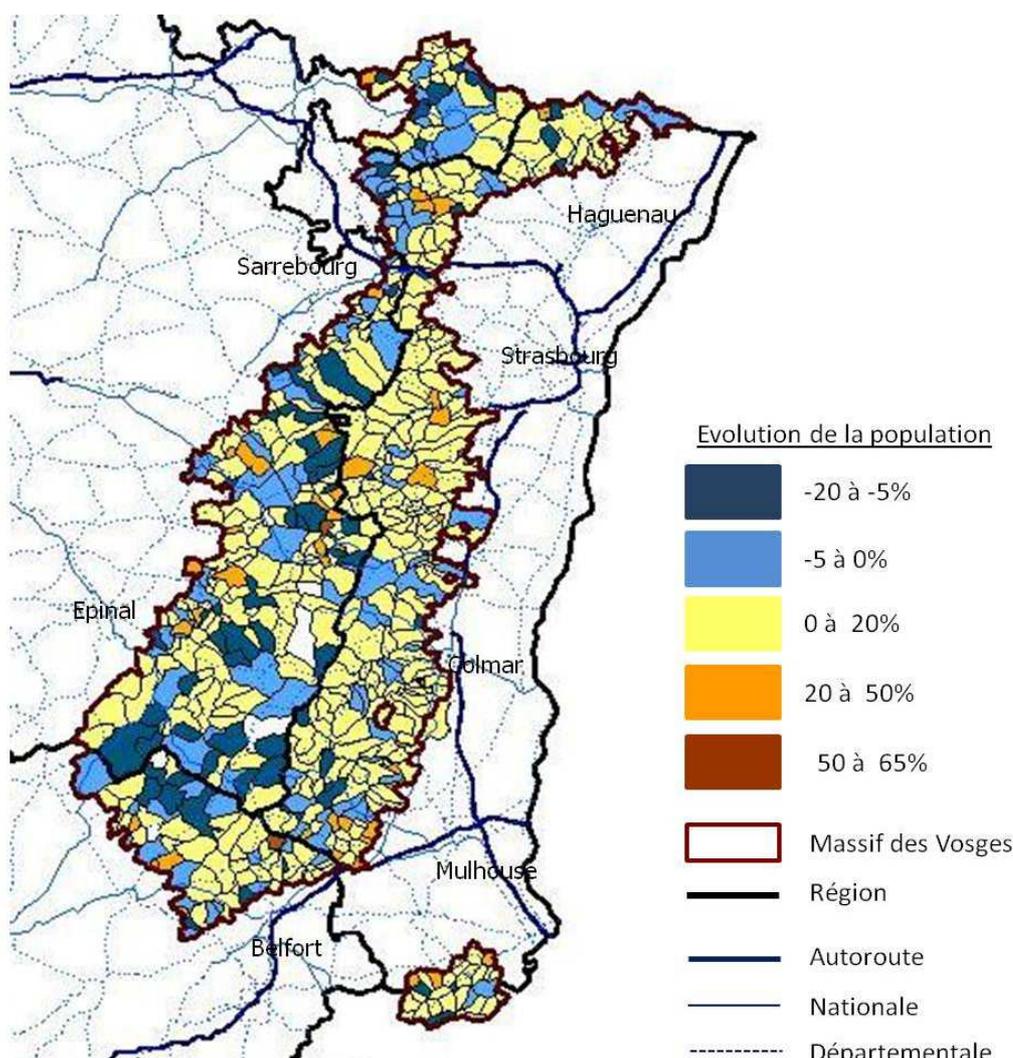


Figure 15 : Evolution de la population sur le massif entre 1999 et 2008 (Données : Insee 2010 ; Retraitement KATALYSE, Réalisation : BLEZAT Consulting - Avril 2012)

La croissance de 3% de la population du massif correspond à un accroissement annuel moyen de 0,4% sur la période 1999-2008. Cette dynamique possède 2 origines :

- le solde naturel (provenant de la différence entre les naissances et les décès) : +0,15% par an,
- le solde migratoire (provenant de la différence entre les entrées et les sorties sur le territoire) : +0,25%.

Une fois encore des différences entre les territoires existent. Ainsi, la croissance de la partie alsacienne du massif (+0,6% par an) est essentiellement due au solde migratoire (+0,4% par an) tout comme cela est le cas pour la partie franc-comtoise (+0,5% de croissance annuelle quasi-exclusivement due au solde migratoire). A l'inverse le versant lorrain du massif est porté par une faible dynamique démographique (+0,1% de croissance annuelle moyenne) et quasi-exclusivement due au solde naturel.

Le massif possède une population ayant une classe d'âge 40-59 ans importante (30% de la population en 2008) et en progression (+ 4 points entre 1999 et 2008).

Cette croissance se réalise notamment au détriment de la classe d'âge des 20-39 ans qui représente 23% de la population en 2008 et qui décroît depuis 1999 (- 4 points entre 1999 et 2008). Cette décroissance de la classe d'âge des 20-39 ans est problématique pour un territoire car elle représente ce qui est souvent appelé la « classe d'âge pivot » constituée des jeunes actifs et des primo-accédants (à noter que cette classe d'âge représente 26% de la population à l'échelle des 3 régions ainsi qu'à l'échelle nationale et est également en baisse de 2 à 3 points entre 1999 et 2008).

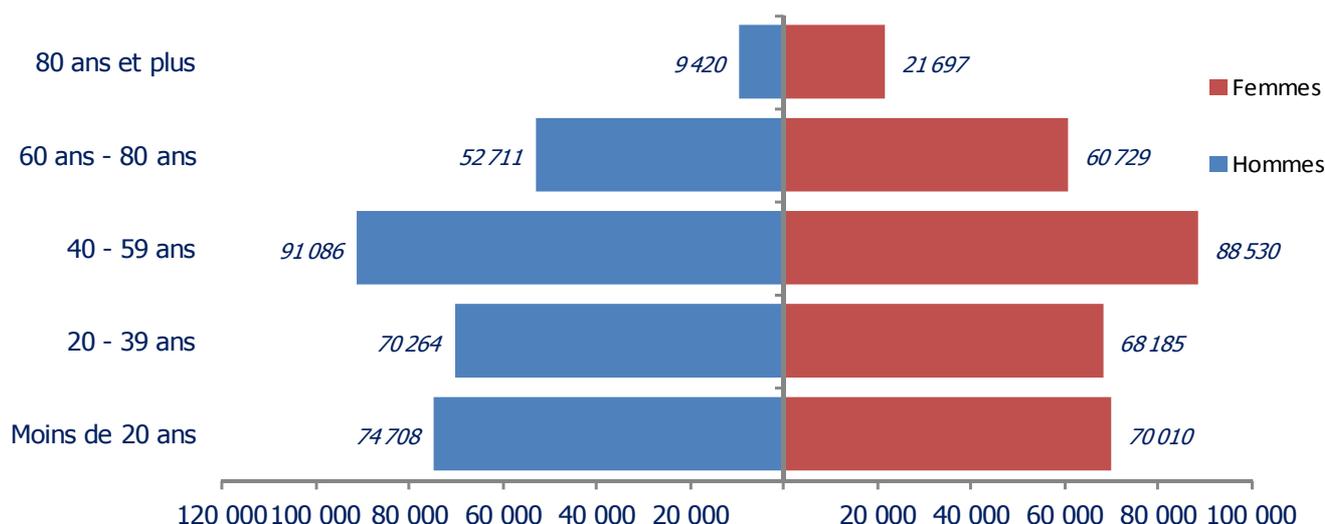


Figure 16 : Pyramide des âges du territoire en 2008  
(Source : INSEE, retraitements KATALYSE, Total : 607 340)

Par ailleurs, l'indice de jeunesse du massif (population de moins de 20 ans rapportée à la population de plus de 60 ans) est très inférieur à 1 (0,82 en 2008) et en fort recul (1,00 en 1999). Si la baisse est également constatée à l'échelle régionale et nationale, l'indice est plus important sur les 3 régions (0,93) et en France (0,92) en 2008.

L'ensemble de ces éléments permet de conclure à une dynamique démographique relativement faible et à un vieillissement de la population. Ce phénomène n'est cependant pas uniforme sur l'ensemble du massif des Vosges. En effet, la partie alsacienne se distingue assez nettement en termes de dynamique démographique, notamment grâce à une croissance de la population de +6%.

En 2030, selon le scénario central de l'INSEE qui prolonge les tendances récentes en matière de fécondité, de mortalité et de migrations externes, la France métropolitaine compterait 67,2 millions d'habitants, soit 10% de plus qu'en 2005. Sur nos 3 régions les dynamiques sont très différentes : l'Alsace connaît une croissance démographique plus forte que la moyenne française (+13%), alors que la Franche-Comté connaît une progression mais bien moins forte (+4%) et la Lorraine voit sa population décroître (-3%). Le vieillissement de la population se poursuit (+ 3 ans d'âge moyen), la classe d'âge des 60 ans et plus augmentant de 10 points environ.

Sans avoir le détail des projections à l'échelle du massif, on peut donc s'attendre à une croissance démographique sur le territoire mais avec des dynamiques selon les zones relativement différentes.

	2005	2030	Évolution
Région Alsace	1 805 023	2 064 518	+12,6%
Région Lorraine	2 333 504	2 271 884	-2,7%
Région Franche-Comté	1 143 107	1 188 598	+3,8%
France	60 702 284	67 204 319	+9,7%

Tableau 5 : Evolution de la population des 3 régions entre 2005 et 2030, selon le scénario central de projection (Source : INSEE 2006)

Le revenu net déclaré par foyer fiscal en 2008 s'établissait à 22 014 € contre 23 243 € en France et 22 387 € sur l'ensemble des 3 régions. Par ailleurs, de fortes disparités apparaissent : si la population

alsacienne du massif possède un revenu sensiblement plus élevé (23 820 €), la population présente sur le versant lorrain, elle, se situe très en dessous du niveau national et régional (19 774 €).

### Les principaux enjeux

- **RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE DANS LE BUT D'AMELIORER LA TENDANCE DEMOGRAPHIQUE ET DE CONTRER LA DECROISSANCE CONSTATEE SUR LA CLASSE D'AGE DES 20-39 ANS (ESSENTIELLE POUR LE DYNAMISME D'UN TERRITOIRE) : CREER DE L'EMPLOI ET LE METTRE EN VALEUR AFIN D'ATTIRER UNE POPULATION JEUNE SUR LE TERRITOIRE**

### 3.3.2 Equipements et services à la population

La densité démographique est de 84 habitants/km<sup>2</sup> (82 en 1999). La plupart des cantons ont une densité démographique équivalente aux couronnes périurbaines périphériques. A noter, un certain nombre de pôles urbains « débordent » sur le massif côté alsacien et Saint-Dié-des-Vosges continue son développement.

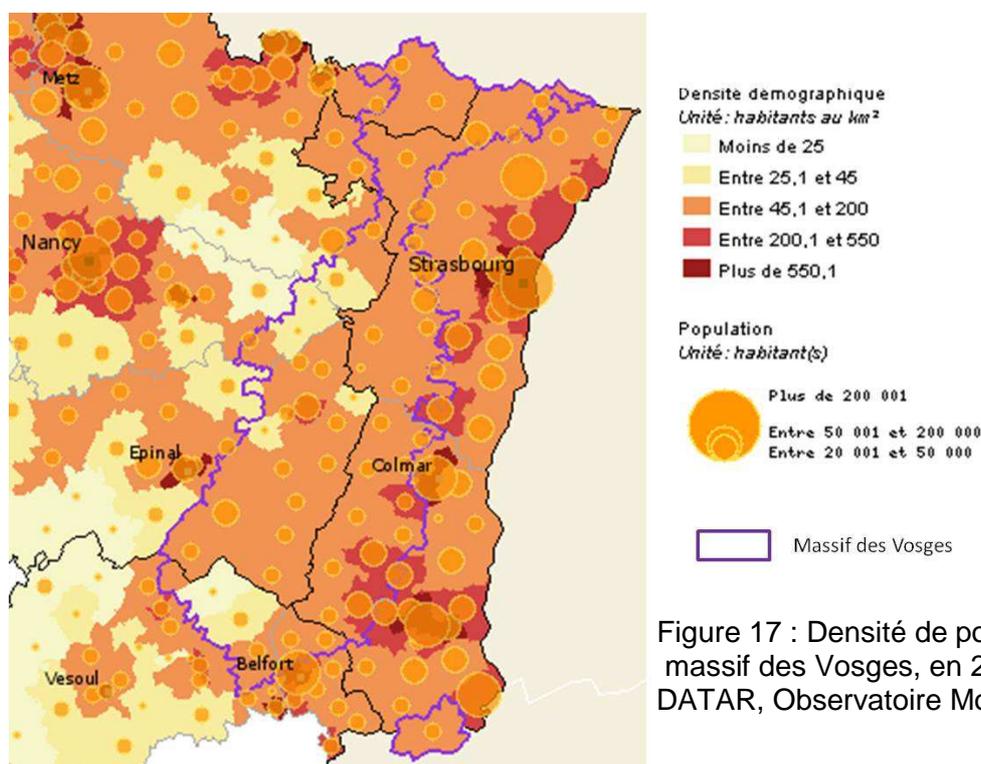


Figure 17 : Densité de population sur le massif des Vosges, en 2008 (Source : DATAR, Observatoire Montagne, 2008)

### A – Equipements et services aux particuliers

Le recensement 2010 de l'INSEE sur les équipements de services aux particuliers montre que les communes du massif sont relativement bien pourvues, par comparaison à la moyenne française et ce, malgré sa situation en zone de montagne.

64 communes (10%) présentent au moins un équipement de chaque catégorie (services publics, services généraux, services automobiles, artisans du bâtiment et autres services).

Cependant, sur le département des Vosges, une étude montre une baisse du nombre de commerces plus particulièrement du secteur alimentaire.

	Massif des Vosges	France
	2010-2011	2010-2011
Nombre de communes avec des services publics (police, emploi, trésorerie, tribunaux)	66 (11%)	4026 (11%)
Nombre de communes avec des services généraux présents (banque, poste, pompes funèbres)	290 (49%)	15 095 (41%)
Nombre de communes avec des services automobile (réparation, location, école)	267 (45%)	16 024 (44%)
Nombre de communes avec des artisans du bâtiment	504 (86%)	30 881 (84%)
Nombre de communes avec d'autres services (coiffeur, vétérinaire, immobilier, blanchisserie...)	431 (73%)	22 783 (62%)
Nombre de relais de service public	8	231
Nombre de maisons de santé (en fonctionnement ou en projet)	8	586
Temps moyen d'accès aux services d'usage courant, en heures creuses	9 min	21 min
Temps moyen d'accès aux services de santé, en heures creuses	5 min	

Tableau 6 : Taux d'équipement des communes du massif des Vosges, en 2010  
(Source : INSEE, BPE<sup>21</sup> 2010)

## B – Services publics

En comparaison à la situation française, le massif des Vosges est dans une situation unique : c'est la seule zone de massif faisant partie des bassins de vie les mieux équipés en termes de services.

Si l'on regarde plus en détail, le versant alsacien du massif ainsi que la partie vosgienne sont globalement mieux desservis en termes de services publics courants que le versant lorrain médian, la zone des Mille Etangs et les régions transfrontalières. Le massif accueille 7 Relais de Services Publics principalement en Lorraine.

Le tissu existant des collèges et des lycées fonctionne bien, il est proche du territoire mais on constate une aspiration des élèves vers les grandes villes.

<sup>21</sup> Base permanente des équipements

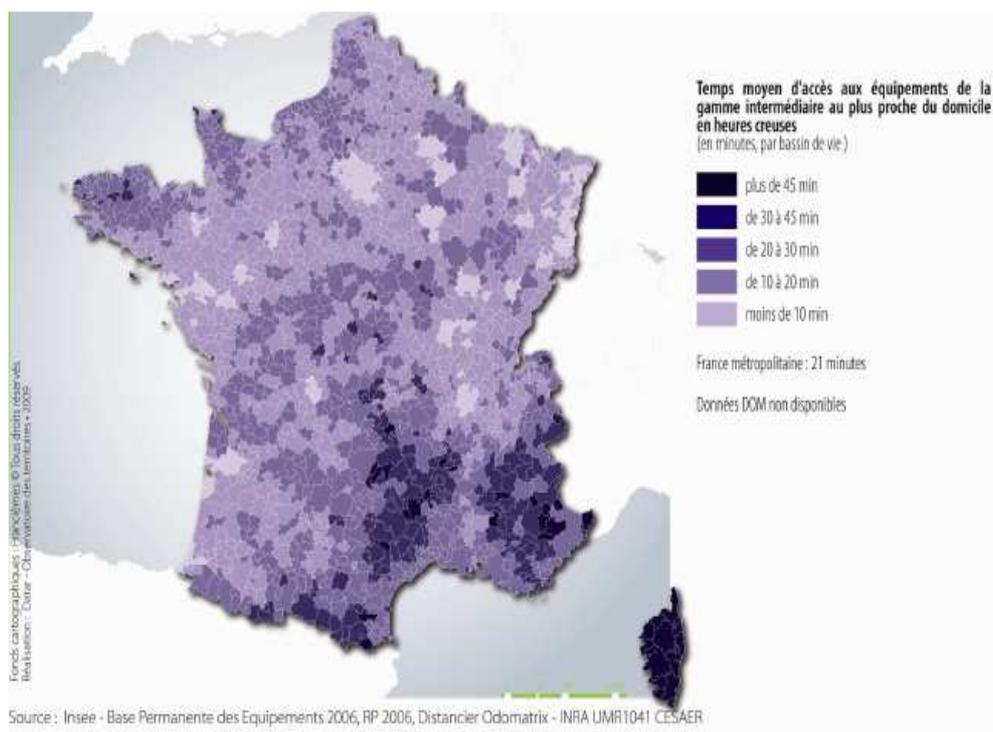


Figure 18 : Temps moyen d'accès aux services d'usage courant, en 2006 (Source : DATAR, Observatoire des territoires, 2006)

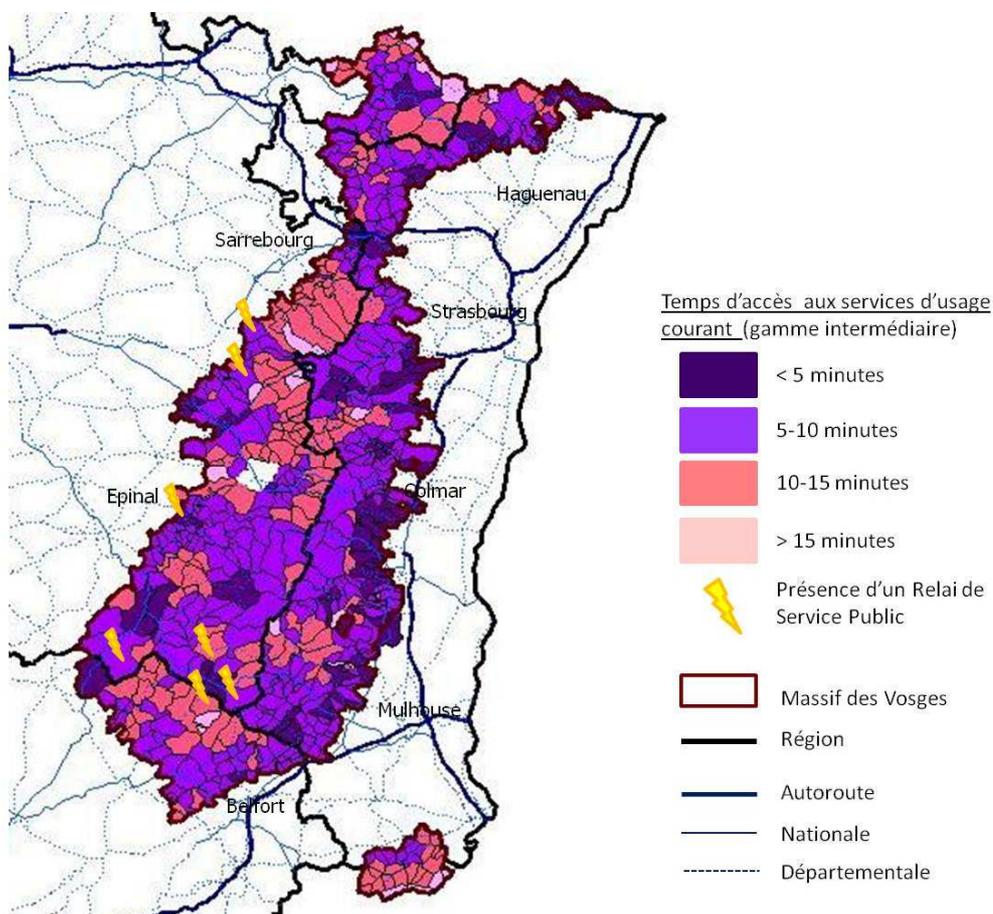


Figure 19 : Carte des temps d'accès aux services d'usage courant sur le massif des Vosges, en 2010 (Données : INSEE 2010 ; Réalisation : BLEZAT Consulting – mars 2012)

## C – Services de soins

En ce qui concerne les services de santé, la couverture est relativement bonne. Certaines vallées restent enclavées mais seules 21 communes connaissent un temps d'accès supérieur à 15 minutes (3% des communes du massif).

En 2011, 3 maisons de santé sont en fonctionnement sur le territoire (Cirey-sur-Vezouze - 54, Woerth - 67, Le Thillot - 88) et 5 sont en projet.

Un diagnostic plus précis a été réalisé dans le courant de l'année 2013 au travers d'une étude sur l'accès aux soins de premier recours en zone de montagne commanditée par la DATAR et réalisée par la FNORS (Fédération Nationale des Observatoires Régionaux de Santé).

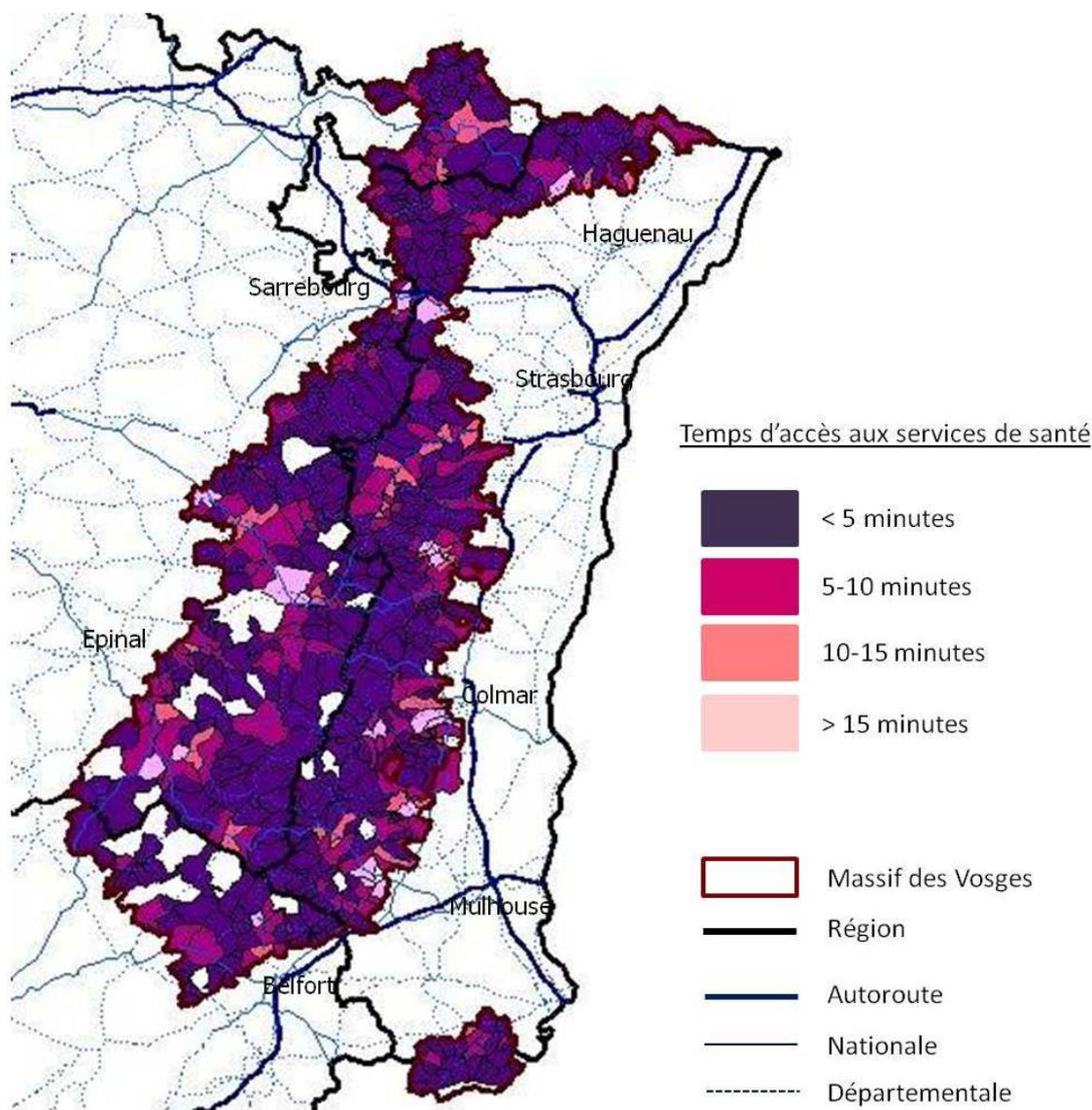


Figure 20 : Carte des temps d'accès aux services de santé sur le massif des Vosges, en 2010 (Données : INSEE 2010 ; Réalisation : BLEZAT Consulting – mars 2012)

En définitive, la question des services est très corrélée à la densité de peuplement. Or le massif des Vosges est un territoire très peuplé. Il y a donc peu de situations d'enclavement et de phénomènes de désertification. La question de l'absence ou de la disparition de services se pose globalement rarement. Il s'agit plus, en fonction d'une analyse fine de l'offre locale et de l'évolution des besoins des habitants et entreprises d'améliorer, de compléter ou d'adapter un niveau de desserte globalement satisfaisant.

D'ailleurs, sauf exception (l'implantation de médecins généralistes par exemple signalée par l'URCAM<sup>22</sup>), cette thématique apparaît généralement comme un enjeu à l'échelle locale (échelle du Pays ou de la communauté de communes) ou sectorielle (schémas régionaux d'organisation de la santé, ...) mais pas transversal au massif.

## D – Offre de service numérique

Le contexte réglementaire (Loi de modernisation de l'Etat 2008, Loi de relance 2009, Loi sur la fracture numérique 2009) et surtout le marché (multiplication par 6 du nombre d'utilisateurs du haut débit, développement sans précédent des usages, émergence du très haut débit, nombreux rachats et fusions d'acteurs, nouvelles technologies) ont profondément évolué ces dernières années. La couverture en offre Haut Débit/Très Haut Débit s'est largement développée, en rayonnant depuis les pôles urbains.

Une étude commanditée par la DATAR et dont les conclusions ont été rendues fin 2012 établit que les infrastructures à très haut débit et les services numériques ont un intérêt particulier pour valoriser les atouts des zones de massif et qu'ils peuvent contribuer à compenser certains handicaps naturels propres et spécifiques aux massifs français. Les bénéfices attendus de ces infrastructures et services seront possibles dans la mesure où les usages numériques seront exploités, pratiqués et diffusés tant sur le marché résidentiel, des entreprises ou des services publics.

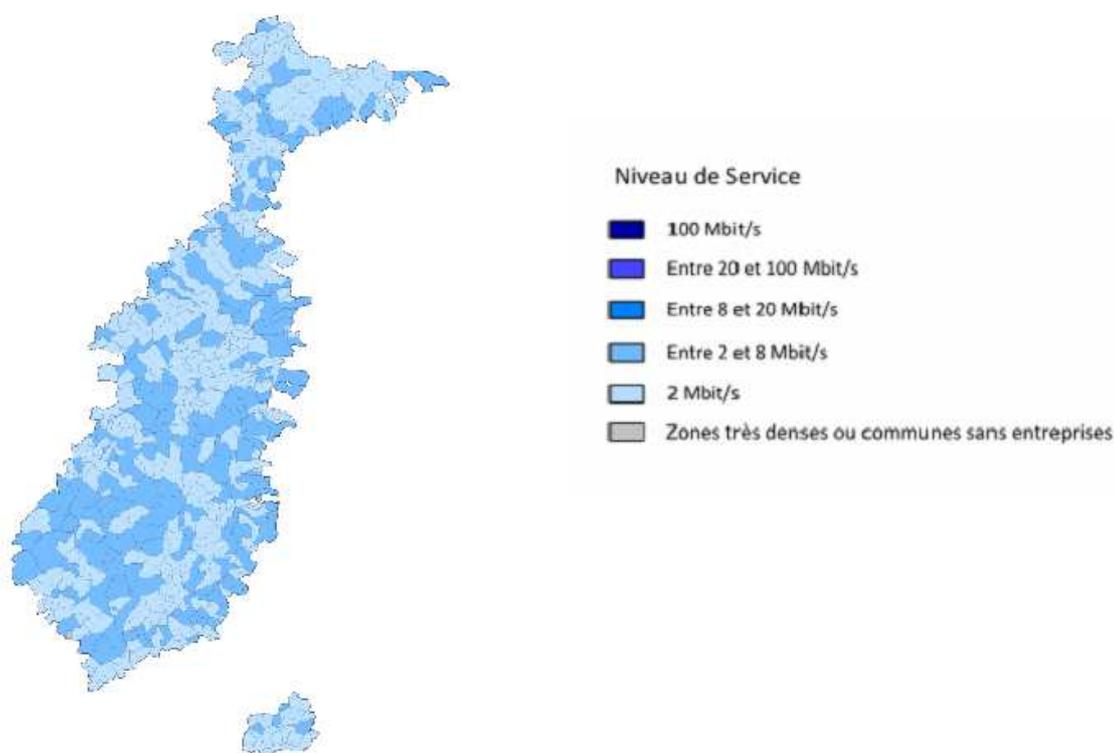


Figure 21 : Besoins du marché des entreprises aujourd'hui (sources : e-reso)

<sup>22</sup> Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie



Figures 22 (à gauche) et 23 (à droite) : Besoins anticipés du marché des entreprises à 10 et à 20 ans

Afin que ces bénéfices s'expriment, il est nécessaire de mettre en place certains instruments spécifiques tant sur le plan de la réglementation, du financement ou de l'accompagnement à l'adoption des usages. Un corollaire pourrait être la mise en place d'un observatoire sur tous les massifs afin de mesurer l'adoption des usages et encourager la diffusion des bonnes pratiques entre les massifs mais également la mutualisation des initiatives afin d'atteindre une certaine taille critique.

Si les infrastructures numériques seront fortement constituées de technologie filaire de type FTTH<sup>23</sup>, il n'en reste pas moins que la technologie radio comme la 4G peut constituer un complément géographique et calendaire très utile pour les massifs.

Enfin, il est primordial, dans l'intérêt des massifs et afin de rester le plus proche de leurs spécificités, de définir et caractériser le mieux possible les usages propres aux zones de massifs, afin de faciliter l'émergence de services qui pourront répondre efficacement.

Ce qu'il faut retenir pour le massif des Vosges :

- les territoires de montagne, généralement peu densément peuplés, ne bénéficient pas d'investissements d'opérateurs privés pour l'installation et l'exploitation du réseau filaire (fibre optique). Les communes non concernées par la fibre optique, sont généralement pourvues d'un réseau 4G (416 783 habitants couverts par la 4 G et 16 876 habitants couverts par une zone AMII), mais la complémentarité géographique n'est pas parfaite et environ ¼ des populations montagnardes françaises ne bénéficient d'aucun réseau. Ce sont donc les acteurs publics qui doivent prendre le relais afin d'assurer le déploiement des infrastructures,
- le massif des Vosges, par rapport aux autres massifs français, est en première position en termes de facilité de déploiement des infrastructures (suivi par les Alpes) :
  - ✓ accessibilité plus facile qu'en haute montagne,
  - ✓ zone encore très industrielle,

<sup>23</sup> De l'anglais : Fiber to the Home qui signifie littéralement en français : fibre optique jusqu'au domicile

- ✓ des politiques locales d'aménagement dynamiques.
- cependant, même si les vallées industrielles et les stations touristiques d'altitude sont généralement bien équipées, les autres communes, qui accueillent la grande majorité des résidents permanents, présentent quelques lacunes.
  - ✓ pour les habitants, l'absence de réseau numérique est un motif de non-installation,
  - ✓ pour les entreprises, c'est un levier de négociation et de concurrence territoriale (« je m'installe ici si vous vous équipez, sinon je vais ailleurs »).

Les politiques actuelles d'aménagement numérique sont portées par les Départements (SDTAN<sup>24</sup>) et les Régions (SCoRAN<sup>25</sup>). Les enjeux poursuivis sont le maintien des populations et des entreprises par le déploiement des infrastructures et services numériques.

L'équipement en réseau filaire notamment représente un investissement souvent perçu comme une « viabilisation » au même titre que l'eau ou l'électricité.

Il est par contre très difficile d'évaluer les retombées économiques de ces installations et l'usage qui en sera fait. C'est donc plus un facteur d'attractivité du territoire qu'un facteur de développement économique.

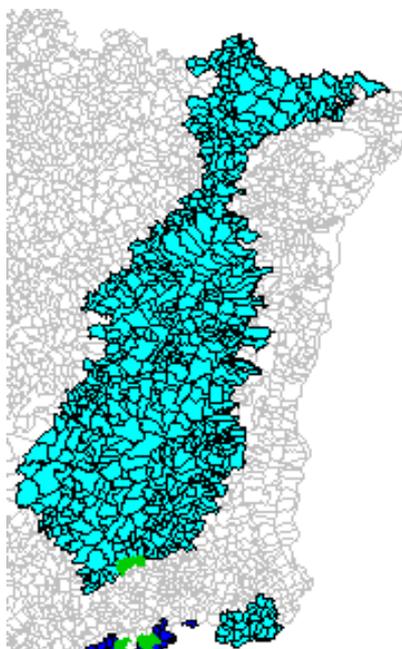


Figure 24 : Cartographie des communes AMII sur le massif des Vosges (Source : e-reso)

Une étude globale et partagée entre le Conseil régional d'Alsace et les Conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin est en cours de finalisation et donne une vision du déploiement du très haut débit sur le versant alsacien du massif.

A titre d'exemple, le SDTAN d'Alsace, pour son programme 2012-2020, prévoit :

- d'encadrer les initiatives privées pour les déploiements de réseau (73 communes concernées par des déclarations d'intention, dont 4 ou 5 sur le massif),
- de raccorder en fibre optique,
  - ✓ les ZAE<sup>26</sup> prioritaires (10-15 communes sur le massif / une trentaine de ZAE concernées),
  - ✓ les principaux établissements publics (lycées, collèges, hôpitaux...).

<sup>24</sup> Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

<sup>25</sup> Stratégie de Cohérence Régionale en Aménagement Numérique

<sup>26</sup> Zone d'Activités Economiques

- d'identifier les communes les moins bien desservies en haut débit (40-50 communes du massif concernées) et les communes principales de chaque EPCI (20-25 communes concernées).

En Lorraine, l'Instance Régionale de Cohérence pour l'Aménagement Numérique du Territoire (IRCANT) et la Commission Consultative Régionale pour l'Aménagement Numérique du Territoire (CCRANT) ont été installées le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Le premier enjeu est celui du haut débit pour tous, le très haut débit constituant une grande orientation à terme.

La construction d'une stratégie régionale initiée reste à être consolidée à partir d'une situation complexe, où se côtoient de nombreux réseaux, aux statuts juridiques et aux fonctions différenciées (collecte optique, desserte haut ou très haut débit pour les particuliers ou les ZAE, utilisant différentes technologies et pouvant indifféremment se déployer sur des zones d'initiative privée ou en milieu rural)...

L'avancée des SDTAN est différente d'un département à l'autre :

- dans les Vosges : le SDTAN a été validé par l'assemblée départementale en janvier 2012 mais suite à l'abandon du projet de PPP pour la construction et la gestion du réseau de fibre optique initialement prévu, le schéma a été révisé en novembre 2013. Le projet d'aménagement numérique du territoire du département des Vosges a obtenu un accord de principe du Premier ministre en fin de 1<sup>e</sup> phase d'instruction, pour son financement par le plan France Très Haut Débit (FTHD) en juin 2015. Ce projet prévoit à l'horizon 2017 une phase de mise à niveau par la collecte optique des professionnels et de la montée en débit pour les résidentiels dans une logique de FTTh, préfigurée par le développement de deux plaques FTTh dans la communauté d'agglomération d'Epinal, et dans la Communauté de communes de Remiremont. Le montant des investissements publics à cette échéance est de 38 M€ et de 129 M€ à l'horizon 2022. A noter que la ville de Saint Dié est en zone conventionnée avec Orange pour le développement du FTTh à ses frais,
- en Moselle, l'assemblée départementale a validé le **SDTAN le 27 septembre 2013**. Un dossier a été déposé en vue du financement par le plan France Très Haut Débit (FTHD) à l'automne 2014, révisé en avril 2015, pour un montant d'investissement (tout FTTh) de 406 M€ à l'horizon 2022, hors pays de Bitche et Communauté de communes des deux Sarres, où le FTTh est déjà construit,
- en Meurthe-et-Moselle : l'assemblée départementale a validé le **SDTAN en Juillet 2014**. Le dossier en vue du financement par le plan France Très Haut Débit (FTHD) est n cours de finalisation, et devrait être déposé en septembre 2015. Il prévoit un investissement public de 110 M€ à l'horizon 2022.

## E – Economie présentielle

Les richesses d'un territoire ne sont pas uniquement liées aux activités de production de biens et services (industrie, agriculture, commerce, construction ...) mais aussi aux revenus qui y sont captés. L'économie présentielle est la part de l'économie basée sur les revenus tirés d'activités hors du territoire (salaires des migrants – résidents sur le territoire mais travaillant à l'extérieur, retraites, dépenses touristiques) et qui vont contribuer au développement des activités dites domestiques (commerces et services qui répondent aux besoins de la population résidente et touristique)<sup>27</sup>.

Sur le massif des Vosges, la part de l'économie présentielle dans l'emploi est relativement faible (59%), comparativement à la zone de référence (moyenne des 3 régions administratives, déjà en-deçà de la moyenne française à 65%) et autres massifs français. Cela s'explique notamment par :

- la part importante de l'économie industrielle sur le territoire, même si celle-ci décroît fortement. Les Vosges, comme le Jura, sont des massifs en transition économique sur lesquels, en proportion, l'économie présentielle représente encore une faible part,
- le faible niveau de revenu des populations résidentes, notamment sur le versant lorrain.

<sup>27</sup> L'économie présentielle (emplois et activités liés aux populations) est définie par l'INSEE comme les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes sur un territoire, qu'elles soient résidentes ou touristes. Ces activités concernent notamment le commerce de détail, les services aux particuliers, le bâtiment, les soins personnels, l'éducation, la santé, l'action sociale...

La tendance montre cependant un rattrapage progressif des moyennes régionales et nationales.

Le développement de l'économie présentielle ne nécessite pas forcément une croissance démographique : le nombre d'emplois présentiels n'est pas proportionnel au nombre d'habitants.

Par contre il est fortement lié :

- à l'attractivité touristique et résidentielle,
- à la densité d'emplois « locaux » pour les actifs résidant sur le territoire (les « navetteurs » ayant tendance à consommer près de leur lieu de travail),
- au niveau de vie de la population,
- à une fréquentation touristique régulière tout au long de l'année,
- au maintien d'une économie productive.

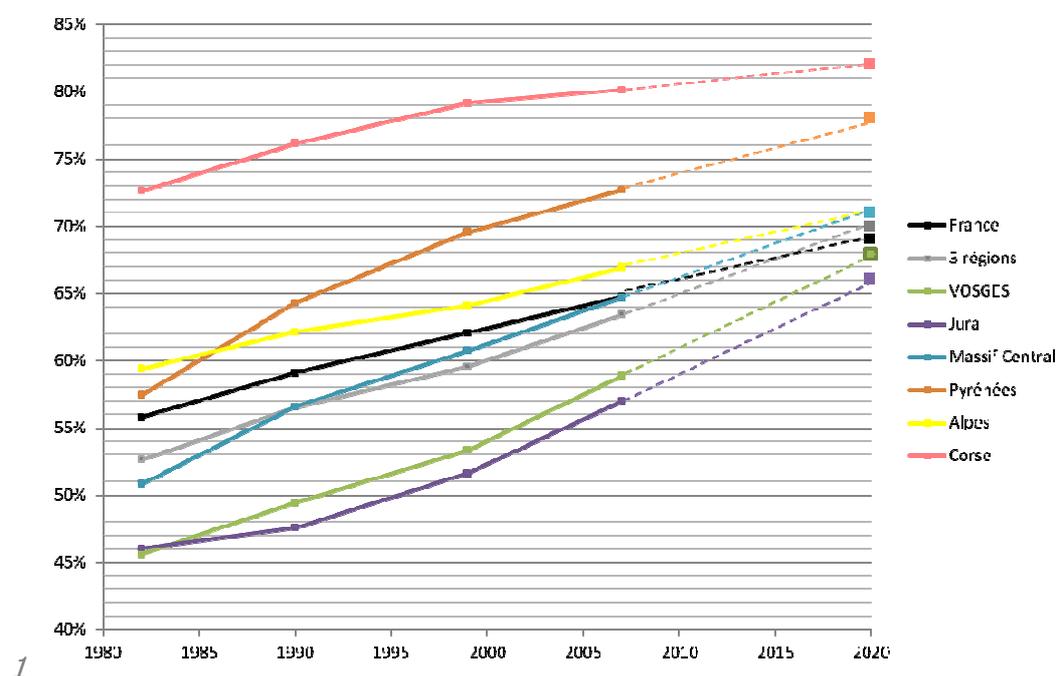


Figure 25 : Evolution de la part des emplois de la sphère présentielle dans les massifs français entre 1982 et 2007, projection 2020 (Source : INSEE 1982, 1990, 1999, 2007 ; Retraitement : BLEZAT Consulting)

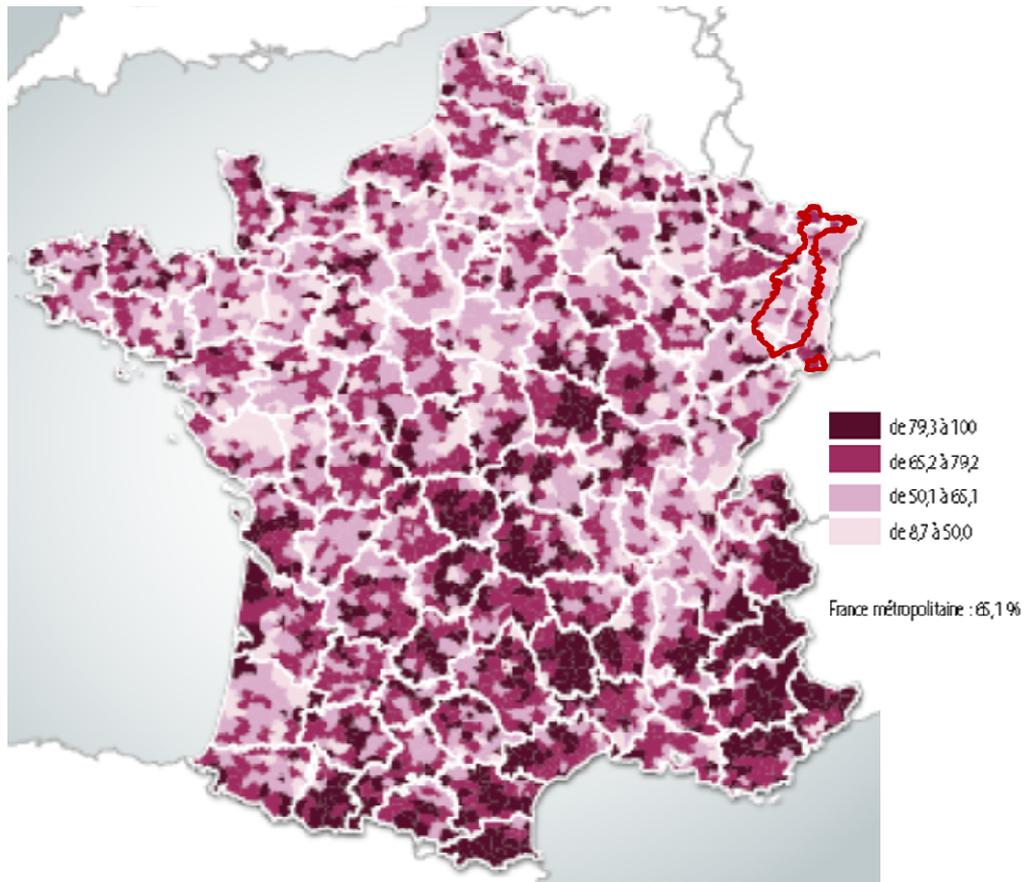


Figure 26 : Part de l'économie présente dans l'emploi « salarié », en 2006 (Source : DATAR, Observatoire des territoires)

## F - Principaux enjeux

LE TAUX D'EQUIPEMENT EST FORTEMENT CORRELE A LA DENSITE DE POPULATION ET LE MASSIF DES VOSGES A UNE POSITION A PART EN FRANCE. LE TAUX D'EQUIPEMENT EST RELATIVEMENT BON, ET CE, SUR UNE GRANDE PARTIE DU TERRITOIRE.

LES EFFORTS DOIVENT DONC PORTER SUR :

- LE MAINTIEN DES SERVICES EXISTANTS, LEUR DEVELOPPEMENT ET LEUR MODERNISATION,
  - ✓ DANS LES ZONES LES PLUS ENCLAVEES (VALLEES NON INDUSTRIELLES, ZONES TRANSFRONTALIERES, MILLE ETANGS) AFIN D'ENRAYER LE RETRAIT PROGRESSIF ET LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION (PHENOMENE POUVANT ENTRAINER UNE DESERTIFICATION DE CERTAINES ZONES),
  - ✓ SUR LE RESTE DU TERRITOIRE AFIN DE MAINTENIR L'ATTRACTIVITE DE CE DERNIER,
  - ✓ NOTAMMENT LA POURSUITE DE LA POLITIQUE RELATIVE A L'ACCUEIL ET LES SOINS AUX PERSONNES AGEES (NOTAMMENT AU REGARD DES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION).
    - MAINTIEN A DOMICILE,
    - DEVELOPPEMENT DES STRUCTURES COLLECTIVES,
    - TELE-MEDECEINE.
- LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE PRESENTIELLE, POUR COMPENSER LES PERTES D'EMPLOIS INDUSTRIELS,
  - ✓ AUGMENTER LE NOMBRE DE PERSONNES VIVANT ET SEJOURNANT SUR LE TERRITOIRE,
    - DEVELOPPER ET PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE ATTRACTIF POUR LA POPULATION ET LES ENTREPRENEURS (SERVICES D'USAGE COURANT, EMPLOI DU CONJOINT, OFFRE DE LOISIRS, ACCESSIBILITE NUMERIQUE, ECO-ACTIVITES...),
    - DEVELOPPER/RENFORCER UN TOURISME 4 SAISONS (DIVERSIFIER LES ACTIVITES DES STATIONS, PROMOUVOIR LE PATRIMOINE NATUREL / PAYSAGER / HISTORIQUE / CULTUREL DU TERRITOIRE...).
  - ✓ FAVORISER LA CONSOMMATION LOCALE,
    - VALORISER LES EQUIPEMENTS ET SERVICES AUX PARTICULIERS PRESENTS SUR LES COMMUNES DU MASSIF, CIBLER LES ZONES DE PASSAGE ET D'ATTRACTION (GARES, ZONES D'ACTIVITES...),
    - IDENTIFIER PRECISEMENT LES USAGERS DU TERRITOIRE (NAVETTEURS, RETRAITES, TOURISTES), LEURS HABITUDES ET LEURS BESOINS (ENQUETE),
    - DEVELOPPER LES CIRCUITS COURTS.
- COORDONNER LES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES (FIBRE OPTIQUE OU RESEAU 4G) A L'ECHELLE DU MASSIF AFIN D'ASSURER L'EQUITE ENTRE TERRITOIRES ET MAINTENIR / DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE POUR LES ENTREPRISES ET LES POPULATIONS,
  - ✓ MISE EN PLACE DES SDTAN PAR LES DEPARTEMENTS ET DONT LES EFFETS NE SERONT VISIBLES QUE D'ICI 5 A 6 ANS (AVANCEMENT TRES DIFFERENT SELON LES TERRITOIRES),
  - ✓ DES CARENCES FORTES A PALLIER PAR INCITATION FORTE DES POUVOIRS PUBLICS (EXEMPLE DE LA ROUTE DES CRETES SANS CONNEXION...).

### 3.3.3 Une urbanisation croissante ?

#### A – Développement des aires urbaines

A partir de la carte d'occupation des sols Corinne Land Cover, une analyse de l'évolution entre 2000 et 2006 peut être faite :

- en 2000, 39 000 ha étaient artificialisés soit 3,7% du massif,
- entre 2000 et 2006, environ 860 ha supplémentaires ont été artificialisés (80% à partir de surfaces agricoles, 20% à partir de surfaces naturelles) pour atteindre 40 400 ha, soit un accroissement de 0,35%/an.

Sur la période 1999-2008, la population du massif a augmenté d'environ 0,33%/an, ce qui est cohérent avec la croissance de l'urbanisation. Cela représente environ 6 ha consommés pour 100 nouveaux habitants.

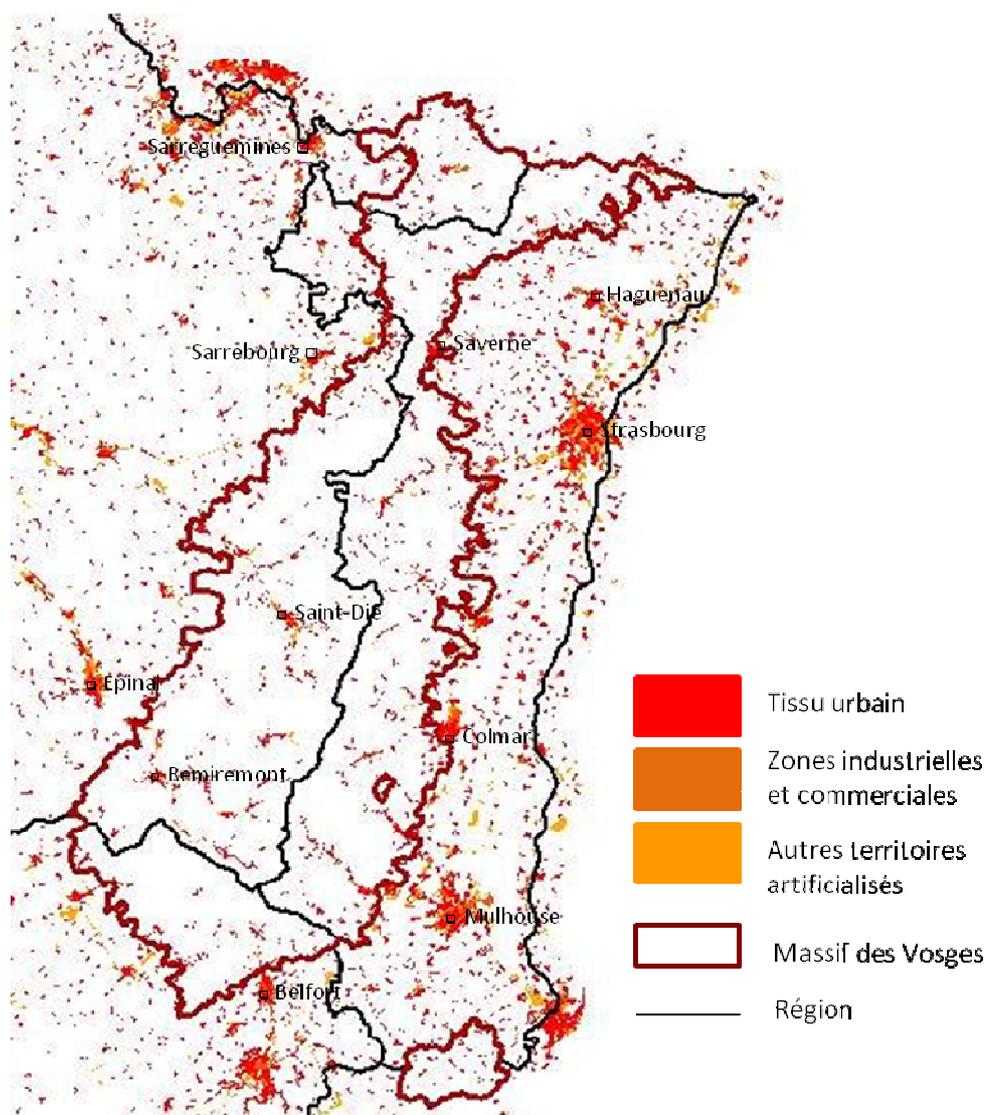


Figure 27 : Localisation des Surfaces artificialisées sur le massif des Vosges, en 2006  
(Données : Corinne Land Cover 2006 ; Réalisation : BLEZAT Consulting – avril 2012)

Jusque dans les années 2000, l'Alsace a connu une forte pression sur ses territoires : près de 1000 ha/an ont été consommés. L'étalement et la diffusion de l'urbanisation se poursuivent encore aujourd'hui mais des volontés politiques fortes ont émergé et se sont données comme objectif de diviser la consommation d'espaces par deux d'ici 2020.

La carte des évolutions par commune permet cependant de noter que la zone du massif est relativement préservée par rapport à la plaine, avec moins de 5% d'artificialisation. A noter toutefois que le développement de l'urbanisation dans la zone de piémont est plus forte et empiète sur toute la bordure du massif.

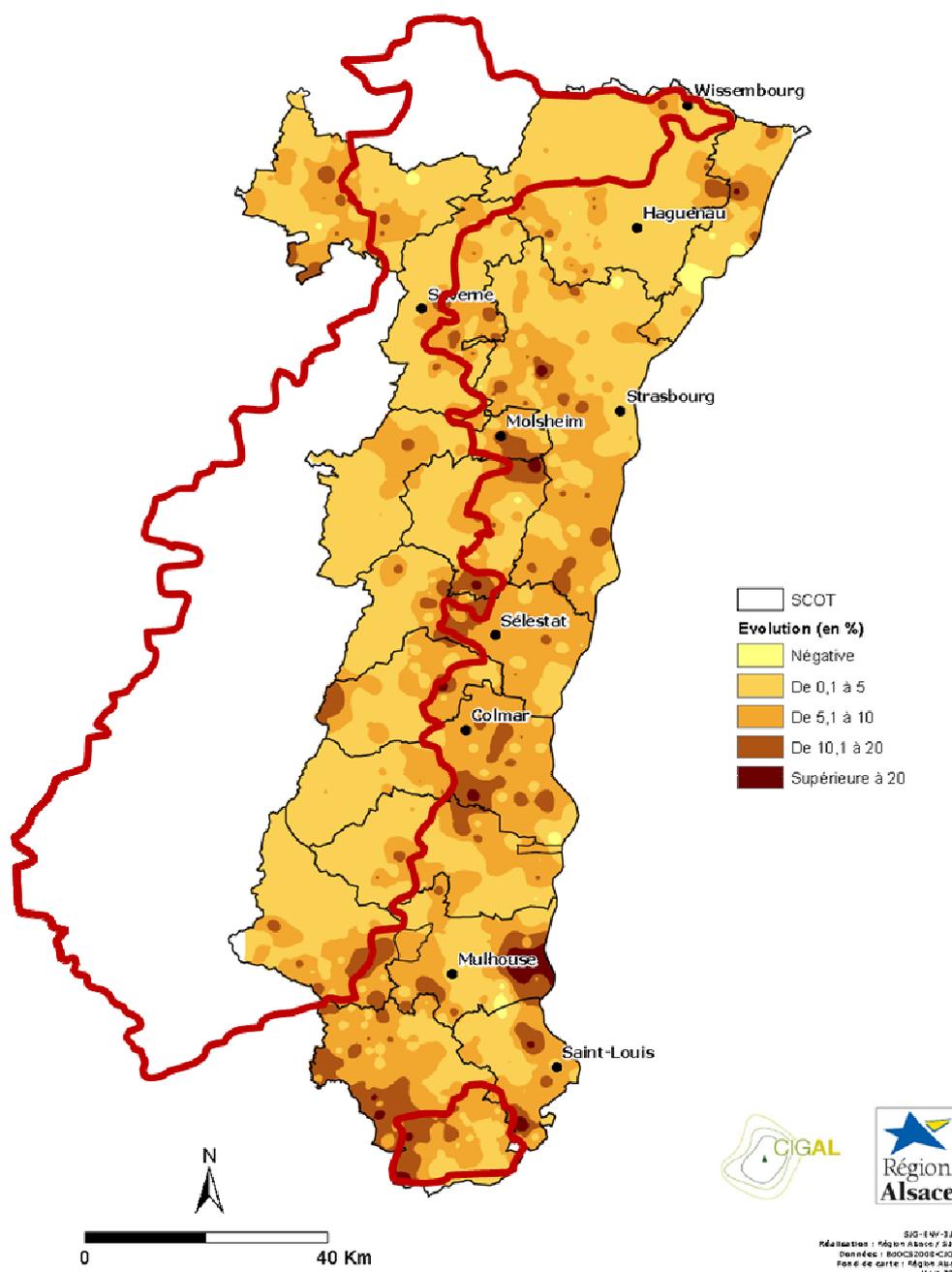


Figure 28 : Evolution de l'artificialisation par commune entre 2000 et 2008  
(Source : SIG CR Alsace, 2012)

La comparaison des zonages urbains de l'INSEE<sup>28</sup> permet de constater l'influence grandissante des grands pôles urbains périphériques (axe Strasbourg-Mulhouse ou zone Belfort-Montbéliard) dont les couronnes « débordent » sur le massif, ainsi que le développement des aires de Saint-Dié-des-Vosges et de Remiremont.

Le massif des Vosges, en cohérence avec sa densité de population est un massif en grande partie sous influence urbaine. Seule la partie nord et la zone des Mille Etangs restent encore relativement rurales.

<sup>28</sup> la définition des zonages a été modifiée entre 1999 et 2008

La dynamique d'urbanisation implique l'augmentation du nombre de construction de logements et ainsi une pression foncière notamment envers les terrains agricoles de fond de vallée. A contrario les centres-bourgs ou centres-villages se désertifient. Le rapport «coût d'achat d'un logement neuf» /«coût d'achat d'un logement ancien à réhabiliter» est très important pour les primo-acquérents.

Le territoire du PNR des Ballons des Vosges est marqué par une urbanisation plus importante que le PNR des Vosges du Nord.

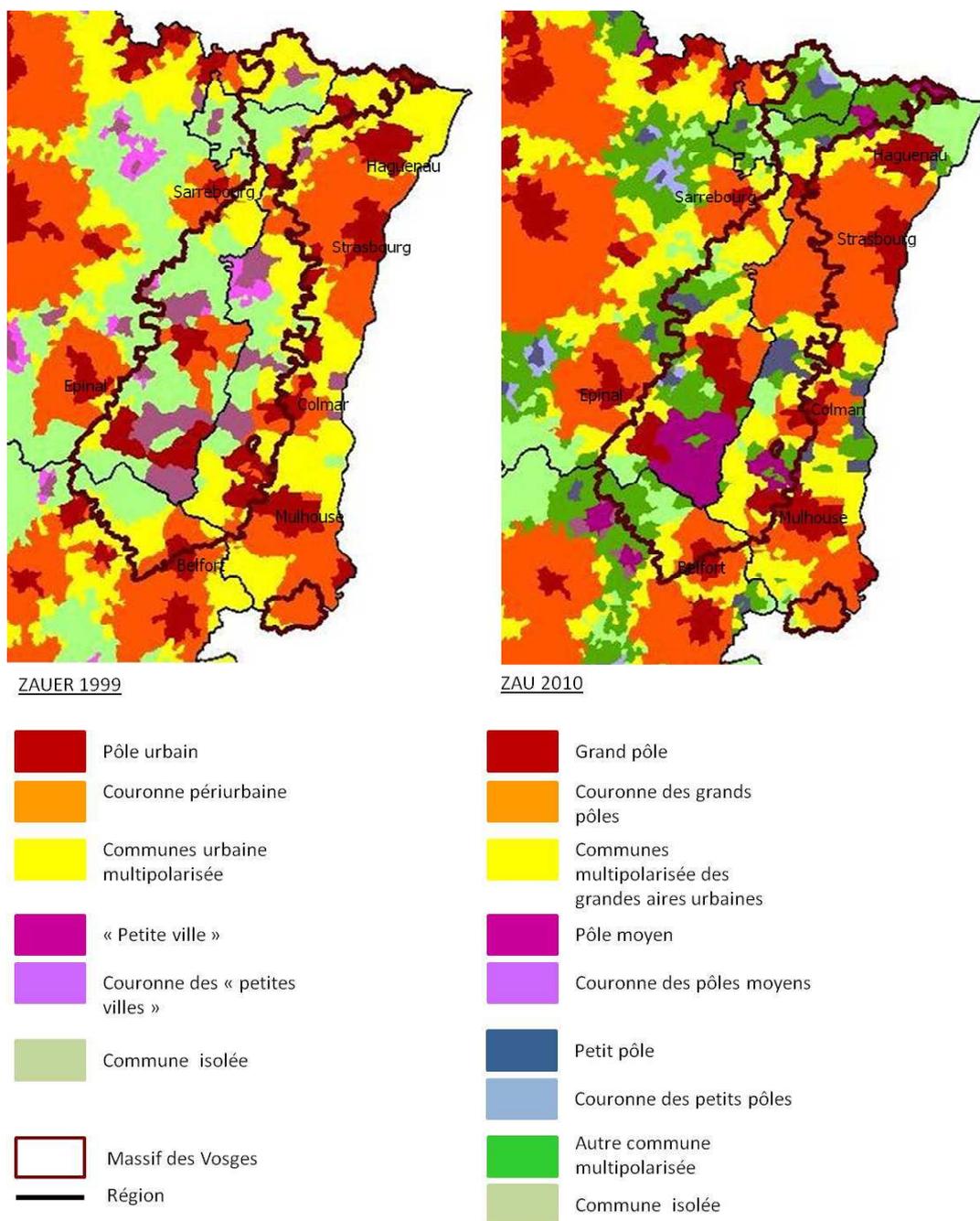


Figure 29 : Evolution des zonages des espaces ruraux et urbains, entre 1999 et 2010 (Données : INSEE 1999 et 2011 ; Réalisation : BLEZAT Consulting - avril 2012)

## B – Accessibilité au lieu de travail

A l'échelle du massif, le temps d'accès au lieu de travail pour les résidents est relativement restreint : 15 minutes en moyenne, en heure de pointe (la moyenne française est de 21 min).

Les temps de trajet domicile-travail sont fortement dépendants de l'importance du réseau de transport mais aussi de l'éloignement des lieux de travail par rapport aux lieux d'habitation. Le temps d'accès moyen sur le massif est relativement faible notamment grâce à :

- un bon réseau d'infrastructures, notamment routières (voire de transports en commun) cf. chapitre 3.6 Transport et mobilité,
- une part des emplois localisés sur les lieux de résidence qui semble relativement élevée (faibles flux internes), en dehors des territoires frontaliers et du versant alsacien (principaux pôles externes : Mulhouse, Colmar, Belfort).

Le versant alsacien du massif est similaire aux grandes zones urbaines et périurbaines, hors métropoles (Paris, Lyon, Marseille, Nancy..). Ceci est intrinsèquement lié à une situation périphérique de grands pôles urbains et aux reports de population qui cherchent des logements moins chers mais donc plus éloignés.

A l'échelle du massif, les zones les plus difficiles d'accès sont plutôt regroupées sur le sud du versant alsacien et la périphérie de Belfort.

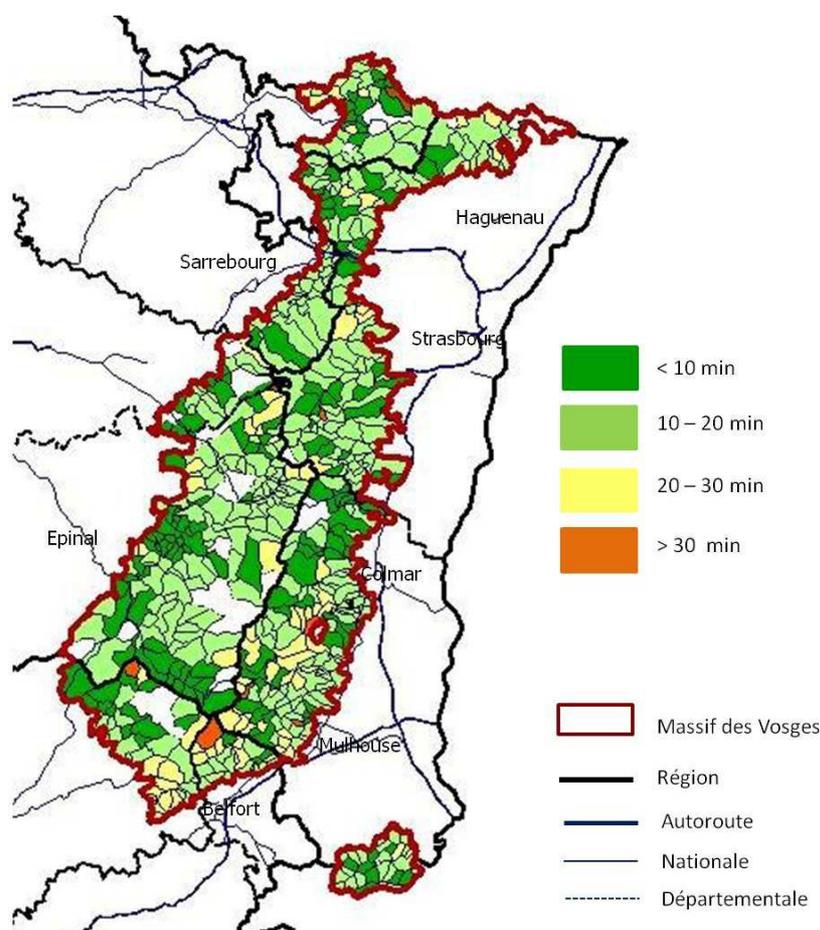


Figure 30 : Temps de parcours moyen domicile-travail (commune de résidence – commune de travail) sur le massif des Vosges, en 2007 (Données : UMR CESAER<sup>29</sup> – INSEE 2007 ; Réalisation : BLEZAT Consulting – avril 2012)

<sup>29</sup> Unité mixte de recherche « Centre d'économie et de sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux » à Dijon

## C – Flux domicile-travail

Il existe 2 types de flux : les « flux internes » au massif et les « flux externes » au massif.

Au regard de la carte ci-dessous, peu de pôles « internes » génèrent des flux importants en termes de déplacement. En effet, seul Saint-Dié-des-Vosges voire Saverne et Remiremont génèrent des déplacements importants. Il apparaît quelques pôles secondaires tels que Gérardmer, La Bresse, Schirmeck, Bitche et Sainte-Marie-aux-Mines.

Par opposition, plusieurs « pôles externes » majeurs apparaissent : il s'agit notamment de Colmar, Mulhouse et Belfort. Quelques « pôles externes » secondaires peuvent être identifiés tels qu'Epinal, Sarreguemines, Sarrebourg, Sélestat et Haguenau.

Le cas de Strasbourg est à traiter de manière isolée. En effet sa zone d'influence est très importante mais elle ne touche finalement que très peu le massif.

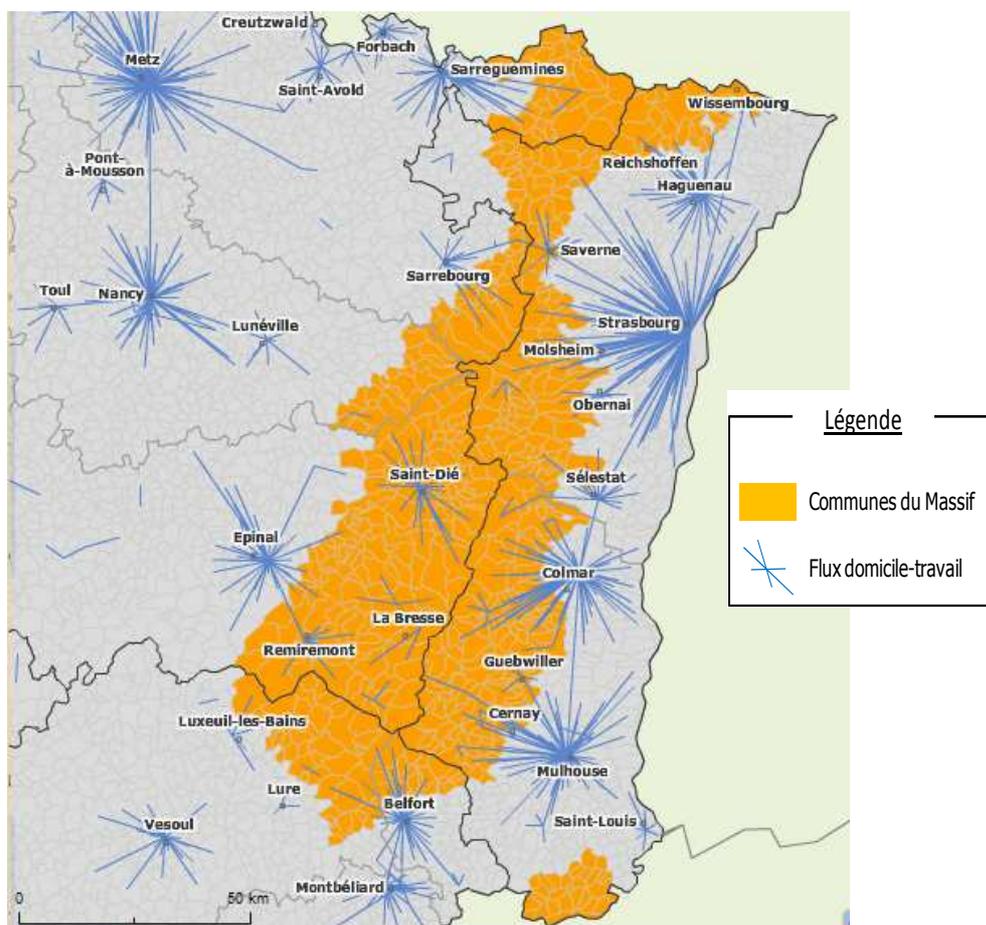


Figure 31 : Flux de mobilité domicile-travail en 2008 (Source : GEOCLIP ; INSEE 2008, retraitements KATALYSE)

## D – Principaux enjeux

- **PROMOUVOIR UN URBANISME DURABLE**

LES ENJEUX LIES AUX EVOLUTIONS CLIMATIQUES, AU FONCIER AGRICOLE ET A LA PROTECTION DES PAYSAGES ET DE LA BIODIVERSITE CONCORDENT VERS UNE NECESSAIRE LUTTE CONTRE L'ETALEMENT URBAIN PERMETTANT DE LIMITER LES BESOINS EN DEPLACEMENTS AINSI QUE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIES LIES AU CHAUFFAGE. L'INTENSIFICATION DES TRAMES VERTES ET BLEUES DANS LES AGGLOMERATIONS DEVRA ACCOMPAGNER LA VILLE « COMPACTE » :

- ✓ MAITRISE LA CONSOMMATION D'ESPACES EN ACCOMPAGNANT LA REDACTION DES DOCUMENTS D'URBANISME COMME LES SCOT OU LES PLU INTERCOMMUNALES,
- ✓ FAIRE EVOLUER L'IMAGE DE L'HABITAT INDIVIDUEL,
- ✓ REPEULER LES CENTRES-BOURGS EN LEUR REDONNANT LEURS CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES TYPIQUES TOUT EN AMELIORANT L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS,
- ✓ PROMOUVOIR LA COMPACTITE ET LA MIXITE DES FONCTIONS URBAINES,
- ✓ ENCOURAGER L'URBANISATION DANS LES SECTEURS DESSERVIS PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN,
- ✓ AFIN DE LUTTER CONTRE LA PRECARITE EN TERMES :
  - D'HABITAT : DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE ECO-CONSTRUCTION ET ECO-RENOVATION AFIN D'AMELIORER LA QUALITE DES LOGEMENTS NOTAMMENT LEUR ISOLATION THERMIQUE ET AINSI REDUIRE LES COUTS NECESSAIRES A SE CHAUFFER,
    - PROBLEMATIQUE PARTICULIEREMENT PREGNANTE DANS LES HAUTEURS DU MASSIF,
  - DE TRANSPORT : FAIBLESSE ACTUELLE DU SYSTEME DE TRANSPORT COLLECTIF RENDANT LE COUT DU TRANSPORT PLUS ELEVE QUE SUR D'AUTRES TERRITOIRES (LES FLUX DOMICILE-TRAVAIL NE SONT PAS TRES ELEVES MAIS CHAQUE HABITANT EST OBLIGE D'UTILISER SON MODE DE TRANSPORT INDIVIDUEL).

- **RESOUDRE LA PROBLEMATIQUE DES TRANSPORTS (DES DONNEES DETAILLEES SUR LES TRANSPORTS SONT PRESENTES AU CHAPITRE 3.6 TRANSPORT ET MOBILITE) :**

- ✓ APPORT D'UNE SOLUTION A LA QUESTION DES RUPTURES DE CHARGES : MISE EN PLACE DE RELAIS (QUE FAIRE UNE FOIS DESCENDU D'UNE DES GARES TGV A PROXIMITE DU MASSIF / COMMENT CIRCULER A L'INTERIEUR DU MASSIF ?),
- ✓ REFLEXION QUANT A L'ECO-MOBILITE :
  - DEVELOPPER LA POSSIBILITE D'ARRIVER A UNE GARE TGV DU MASSIF ET REPARTIR D'UNE AUTRE GARE TGV EN REALISANT UN PARCOURS TOURISTIQUE,
  - S'APPUYER SUR LES SYSTEMES DEVELOPPES EN FORET NOIRE (FINANCEMENT DES SYSTEMES DE TRANSPORT PAR ACCROISSEMENT DE LA TAXE DE SEJOUR : CREATION DE PACK / OFFRE GLOBALE).

### 3.4 Les dynamiques économiques

#### 3.4.1 Diagnostic économique actuel et prospectif

##### A – Population active et potentiel humain

#### Répartition de la population par CSP<sup>30</sup>

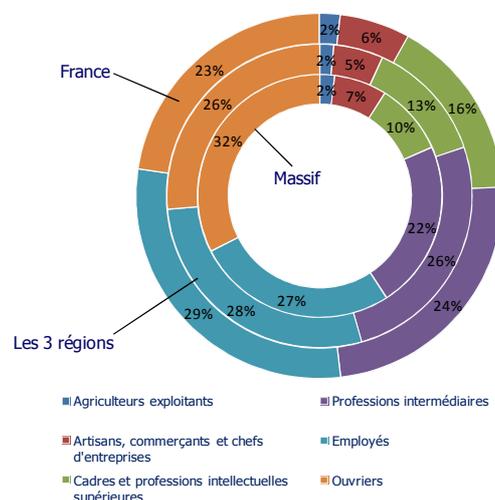


Figure 32 : Répartition de la population de plus de 15 ans en 2008  
(Source : INSEE 2008 ; Retraitement KATALYSE)

La répartition de la population par catégorie socio-professionnelle permet de soulever trois points majeurs :

- une proportion d'agriculteurs exploitants identique aux proportions des 3 régions et de la France,
- une proportion plus faible de cadres et professions intellectuelles supérieures,
  - ✓ la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures (dont profession libérale) est faible (10% de la population en 2008 au sein du massif, soit 3 points de moins que sur les 3 régions et 6 points de moins qu'en France),
- une part d'ouvriers au sein de la population restant importante,
  - ✓ le dernier point remarquable de cette répartition réside dans le fait que la part d'ouvriers sur le territoire est importante au regard des proportions des trois régions (+6 points) et en France (+9 points). Cependant cette proportion a fortement diminué depuis 1999 (- 8 points). Ceci peut s'expliquer par une part d'emplois industriels qui a tendance à diminuer fortement sur le territoire (analyse réalisée dans la suite du rapport, au sein de la partie analyse de l'emploi et identification des filières phares).

Le massif des Vosges connaît une évolution importante de la répartition par CSP<sup>30</sup> au regard de la situation connue en 1999. En effet, la proportion d'ouvriers a fortement chuté passant de 40% à 32%. Cette baisse de la part d'emplois ouvriers se traduit par une hausse des emplois dans 3 CSP<sup>30</sup> (les employés : +2 points, les professions intermédiaires : + 4 points et les cadres + 2 points).

La baisse des effectifs ouvriers traduit les difficultés actuelles des établissements notamment dans le secteur de l'industrie manufacturière. Sur le territoire, certaines entreprises connaissent, en effet, de grandes difficultés.

<sup>30</sup> Catégorie socio-professionnelle

## Taux de chômage sur le territoire

Tout d'abord, notons que le taux d'activité des 15-64 ans sur le massif était de 73,5% en 2008, soit un taux de près de 2 points supérieur à celui de la France métropolitaine (71,7%).

Le taux de chômage des 15-64 ans du territoire du massif des Vosges était de 10% en 2008 (contre 9,1% au début des années 2000), soit un taux inférieur au niveau national (11,6%) ou au sein des régions (11,7% en Lorraine, 10,6% en Alsace ainsi qu'en Franche-Comté).

Le zoom sur le taux de chômage par région (uniquement sur la partie de la région présente au sein du massif) permet de mettre en avant des disparités importantes. En effet, le taux de chômage constaté en Lorraine est de 12,2% soit de 3,6 points supérieur au taux constaté en Alsace.

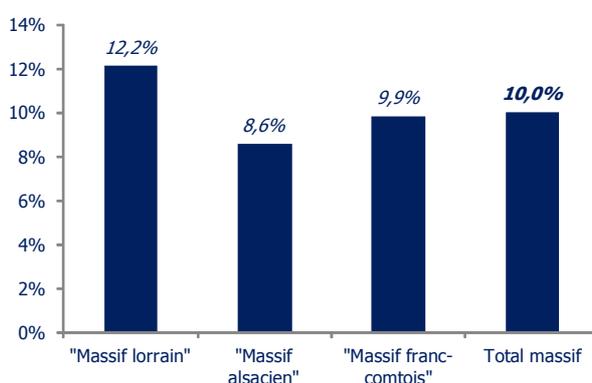


Figure 33 : Taux de chômage des 15-64 ans au sein du massif, en 2008  
(Source : INSEE année 2008, Retraitement KATALYSE)

## Niveau de qualification de la population

La part de la population active ayant a minima le baccalauréat s'élève à 39% alors qu'elle est de 48% à l'échelle nationale. L'éloignement relatif des centres urbains permet d'expliquer en partie le faible niveau de qualification de la population.

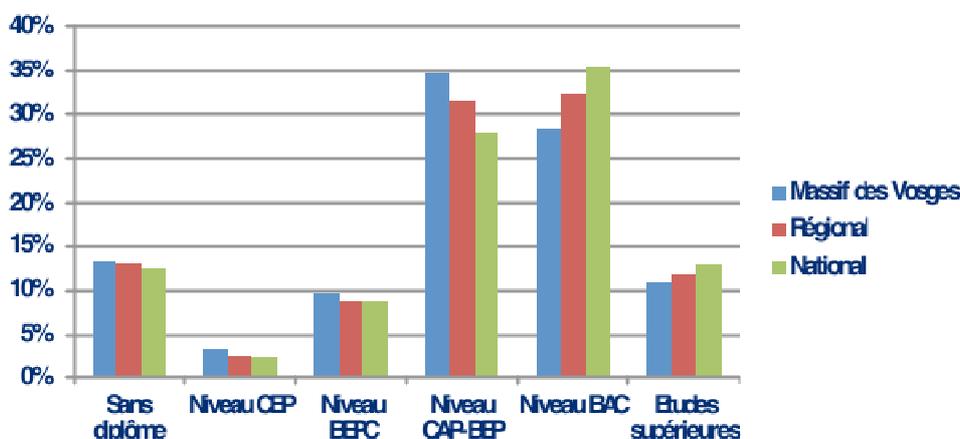


Figure 34 : Niveau de qualification de la population active du massif des Vosges en 2008 et comparaison avec les 3 régions et la France (Source : INSEE année 2008, Retraitement KATALYSE)

## B – Analyse de l'emploi et des établissements

### Evolution des emplois

Dans un premier temps, il est intéressant de constater que l'emploi a augmenté entre 1999 et 2008 sur le territoire du massif. Cette croissance de 2% de l'emploi est un résultat positif mais à relativiser au regard de l'évolution constatée au niveau national (+12%) et au niveau des 3 régions (+7%).

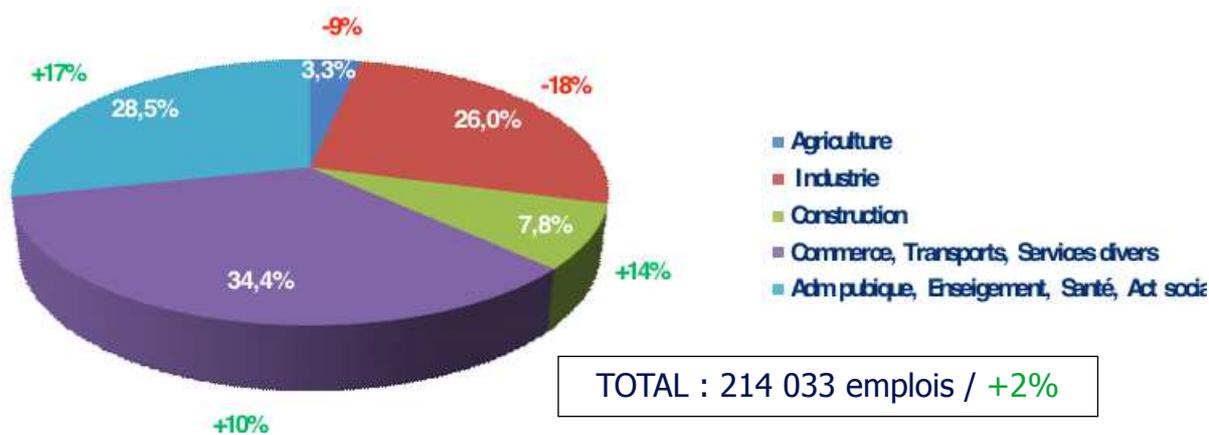


Figure 35 : Répartition de l'emploi du massif en 2008 et évolution depuis 1999  
(Source : INSEE 2008, Retraitement KATALYSE)

Par ailleurs, certains particularismes apparaissent dans la répartition des emplois par grand secteur d'activité :

- la part de l'industrie en 2008 sur le massif est très importante. En effet, les emplois industriels représentent 26% des emplois du massif des Vosges alors qu'ils ne représentent que 19,5% des emplois des 3 régions et 14,2% des emplois nationaux. Un zoom sur ces secteurs industriels sera réalisé dans la partie « analyse des spécificités du territoire ». Cependant le massif n'échappe pas au phénomène de désindustrialisation qui frappe la France : les emplois industriels sur le territoire ont chuté de 18% entre 1999 et 2008 (certaines zones d'emplois comme Remiremont/Gérardmer ou Saint-Dié-des-Vosges sont fortement touchées),
- l'agriculture, composante de l'économie des massifs, est quant à elle également présente dans des proportions plus importantes que sur les territoires de référence (3,3% contre 2,3% à l'échelle des 3 régions et 3,0% à l'échelle nationale) même si elle est en baisse par rapport à 1999 (4%). Cette « sur-représentation » est cependant bien moindre au regard de la situation dans l'industrie,
- la part de l'emploi dans la construction est également supérieure à ce qui peut être constaté sur les 3 régions et au point de vue national (respectivement 7,8%, 6,8% et 6,9% de l'emploi total),
- à noter que la sur-représentation à la fois de l'industrie, l'agriculture et la construction engendre d'elle-même une sous-représentation des emplois tertiaires (commerces et services) : 62,9% des emplois du massif contre 71,4% des emplois des 3 régions et 75,9% des emplois nationaux. Cette sous-représentation peut-être également liée à une plus faible urbanisation (bien qu'en croissance).

Les situations divergent d'un territoire à l'autre :

- une amélioration globale de l'emploi total dans les zones d'emplois (ZE) qui concernent (même partiellement) le massif entre 1999 et 2008 (ZE de Molsheim + 10 % , Sélestat + 16 % , Saverne + 16 % , Colmar + 8 % , Sarreguemines + 2%),
- mais des difficultés dans les ZE de Sarrebourg (- 2 %) et Remiremont (- 7 %) ou encore Saint-Dié-des-Vosges (- 9 %).

Une analyse comparative vis-à-vis des principaux massifs français permet de souligner à nouveau quelques particularismes du massif des Vosges et ainsi d'atténuer ou souligner les constats faits précédemment :

- une part de l'agriculture faible : si l'agriculture est plus fortement représentée au sein du massif au regard des niveaux des trois régions et France, elle s'avère faible notamment en comparaison du Massif Central et des Pyrénées. Seul le massif alpin possède une part d'emploi agricole plus faible que le massif des Vosges,
- une confirmation du particularisme du massif des Vosges en termes d'emplois industriels. En effet seul le massif jurassien comporte une part d'emplois industriels comparable (26,5% pour le massif du Jura contre 26% pour le massif des Vosges). Les autres massifs possèdent une part d'emplois industriels bien plus faible (bien que supérieure ou proche du niveau national),
- une part de la construction dans la norme de ce qui existe sur les autres massifs (environ 8% des emplois globaux),
- une part d'emploi tertiaire par conséquent également plus faible sur le massif des Vosges que sur les autres massifs (mis à part le Jura dont la part est proche),
- une dynamique d'emplois faible, voire très faible (peu de créations d'emplois), au regard de ce qui existe sur les autres massifs (notamment les Alpes et les Pyrénées).

	ALPES	JURA	MASSIF CENTRAL	PYRENEES	VOSGES
AGRICULTURE	2,4%	4,3%	6,3%	7,7%	3,3%
INDUSTRIE	15%	26,5%	17%	12,4%	26%
CONSTRUCTION	8%	7,9%	7,7%	8,6%	7,8%
TERTIAIRE	74,6%	61,4%	69%	71,4%	62,9%
EVOLUTION GLOBALE (1999/2008)	+15,5%	+5,1%	+7,3%	+10,3%	+2%

Tableau 7 : Répartition de l'emploi sur les massifs français en 2008  
(Source : DATAR, observatoire des montagnes, 2008)

### **Evolution des établissements**

L'analyse de l'évolution du nombre d'établissements et de la création d'entreprises permet de mieux cerner le dynamisme économique d'un territoire.

- premier constat : le massif est doté de 30 902 établissements en 2009 (hors agriculture), cela représente 11,8% des établissements des 3 régions (alors que les emplois du massif ne représentent « que » 10,3% des emplois en 2008, la taille des établissements étant donc plus faible).
- second constat : le massif a connu un fort accroissement du nombre d'établissements entre 1999 et 2009 (près de 40%). Cet accroissement a connu une forte accélération entre 2007 et 2009 (près de 50% des créations entre 1999 et 2009 ont été constatées sur les 2 dernières années). Ce phénomène est à relativiser du fait de l'augmentation générale constatée en France entre 2008 et 2009 notamment due à la mise en place du statut d'auto-entrepreneur. Cependant, il est intéressant de constater que l'accroissement du nombre d'établissements a été de 2 points supérieur sur le massif que sur l'ensemble des 3 régions.

La création d'entreprises sur le territoire est dominée comme partout en France par la création d'établissements de commerce et de services. Il faut par contre souligner la part de création d'établissements industriels qui est plus forte de 2 points sur le territoire que sur les 3 régions ou en France. Ceci confirme la culture et l'attachement du territoire à l'industrie même si la part de création d'établissements industriels a chuté de 4 points entre 1999 et 2008 sur le massif (phénomène plus marqué que sur les 3 régions, -3 points, et en France, -1 point). Cette chute de la création industrielle est notamment compensée par la création dans le secteur tertiaire (+6 points entre 1999 et 2008 sur le massif contre +4 points sur les 3 régions et +3 points en France) : on peut parler d'un « effet rattrapage » sur le commerce et les services.

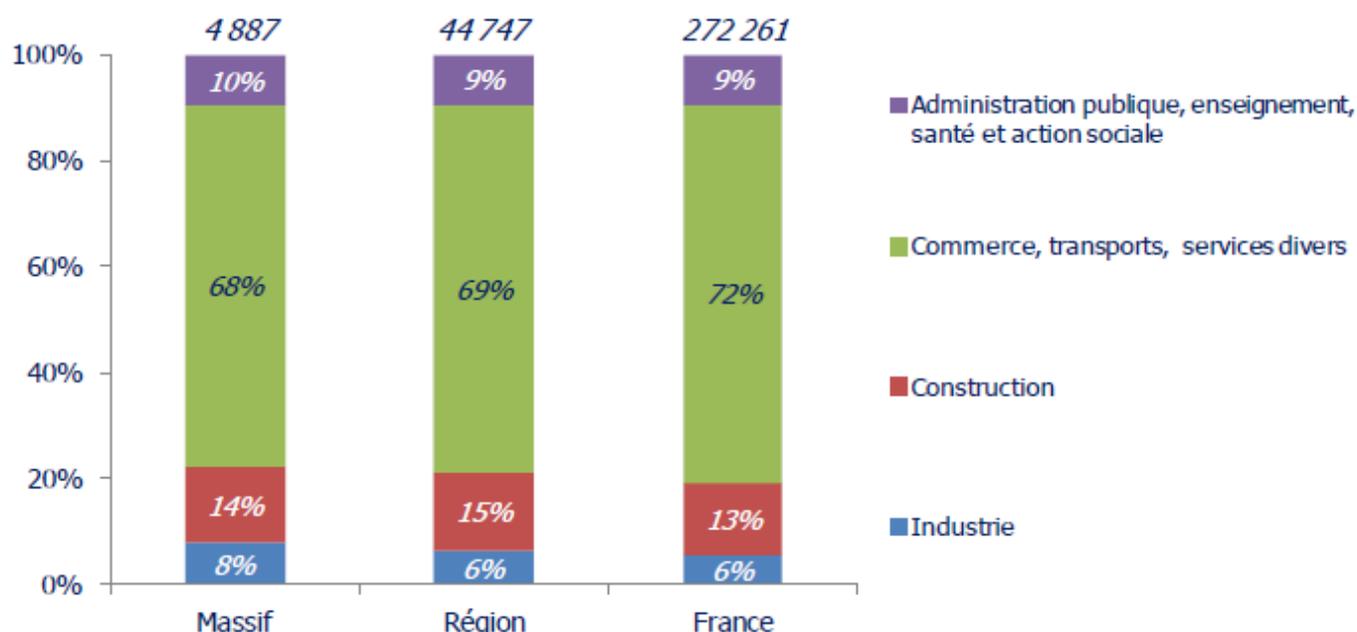


Figure 36 : Répartition des créations d'établissements sur le massif en 2010  
(Source : INSEE 2010, Retraitement KATALYSE)

Par ailleurs, de nombreuses entreprises de taille importante sont présentes sur le territoire. Ainsi on dénombre une vingtaine d'entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 10 M€. Certaines entreprises comme les PAPETERIES CLAIREFONTAINE ou BACCARAT sont des fleurons de l'industrie locale. Ce sont notamment ces entreprises qui permettent au territoire de posséder un certain nombre de spécificités (voir la partie « analyse des spécificités du territoire »). Il est par ailleurs intéressant de noter que sur ces entreprises phares du territoire, seul ALSTOM possède son siège à l'extérieur du territoire. Ceci est un atout indéniable notamment en période de crise économique.

Nom de l'entreprise	Effectif sur le territoire	CA (2009)	Activités	Ville	Marché
SALM	600	324 k€ (groupe)	Fabrication de meubles et d'éléments de cuisine-salles de bains.	LIEPVRE (68)	International
PAPETERIES DE CLAIREFONTAINE	664	186 M€	Transformation de pâtes à papier, façonnage pour articles scolaires, bureautique..	ETIVAL (88)	International
ALSTOM (siège à Levallois-Perret)	780	167 M€	Conception et fabrication de matériel ferroviaire / passagers	REICHSHOFFEN (67)	International
DE DIETRICH	400 250	/	Fabrication de malaxeurs, filtres et mélangeurs pour industries chimiques et pharmaceutiques	ZINSWILLER (67) NIEDERBRONN (67)	National
SIAT Braun	285	90 M€	Sciage, rabotage de bois	URMATT (67)	National
BACCARAT	817	85 M€	Fabrication et négoce d'articles et d'objets en cristal	BACCARAT (54)	International
MECATHERM	179	58 M€	Fabrication de fours et machines pour boulangeries industrielles. (lignes automatiques)	BAREMBACH (67)	International
GANTOIS*	510	47 M€	Tissage de fils métalliques, perforation de tôles	SAINT-DIE-DES-VOSGES (88)	International
BURGER ET CIE	132	40 M€	Menuiserie en kit, escaliers de greniers. Objets en bois pour la maison - construction de maisons en bois	LIEPVRE (68)	National
NUMALLIANCE	149	29 M€	Constructeur de machines outils à commandes numériques flexibles	SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE (88)	International
PAPETERIE DE RAON	103	22 M€	Fabrication de papier d'emballage	RAON L'ETAPE (88)	National
JACQUARD FRANCAIS	143	20 M€	Blanchiment, tissage de linge de maison, jacquard damassé haut de gamme	GERARMER (88)	National
BIEBER	131	19 M€	Menuiserie extérieure du bâtiment en bois et aluminium	WALDHAMBACH (67)	International

DE BUYER	113	19 M€	Fabrication et négoce de matériaux en feuille, du plastique et élastomères	LE VAL D'AJOL (88)	International
BLEU FORÊT (TRICOTAGE DES VOSGES)	234	19 M€	Fabrication d'articles chaussants (chaussettes, tricot)	VAGNEY (88)	International
GARNIER THIEBAUT	198	17 M€	Tissage de linge de maison, confection et commercialisation	GERARMER (88)	National
VIRY	79	13 M€	Constructions métalliques architecturales (péage, bateaux mouches, verrières, ponts...)	ELOYES (88)	National
ABRESCHVILLER SCIAGES**	58	13 M€	Sciage, négoce de bois	ABRESCHVILLE R (67)	International
CHARPENTE HOUOT	50	10 M€	Charpentes industrielles et traditionnelles (ossature en bois). bâtiment ossature bois	GERARMER (88)	National
PIERRE LANIER	66	11 M€	Fabrication et commercialisation de montres	ERNOLSHEIM LES SAVERNE (67)	International
SCHAPPE	123	10 M€	Filature de fibres synthétiques	LA CROIX AUX MINES (88)	International

\* Mise en liquidation au 31/05/2011 / \*\* Redressement judiciaire au 15/02/2012

Tableau 8 : Liste des principales entreprises ayant un chiffre d'affaires de plus de 10 M€ (Source : Diane, Retraitement KATALYSE)

Outre le tissu entrepreneurial très présent sur le massif, il est important de ne pas occulter la présence de nombreuses structures artisanales. Le massif compte ainsi 8 136 entreprises artisanales occupant 27 318 actifs.

Les secteurs d'activité les plus représentés sont :

- 40% dans le bâtiment,
- 26% dans le transport, réparations et services,
- 12% dans l'alimentation.

Le reste concerne le bois et l'ameublement, le travail des métaux, le textile et l'habillement, les autres fabrications.

En 2011, le massif comptait plus d'installations d'artisans que de radiations. Ce constat conforte l'idée que le massif des Vosges est propice à la création d'entreprises.

Les artisans sont également touchés par le vieillissement de leur population. La moyenne d'âge à l'échelle du massif est ainsi de 46,6 ans.

### **C – Identification des filières phares** **Analyse des spécificités du territoire**

L'identification des filières majeures du territoire peut-être abordée selon 2 angles :

- en observant la part de l'emploi salarié dans les différents secteurs d'activité,
- en calculant d'indice de spécificité de chaque secteur (poids du secteur sur le territoire par rapport au poids du secteur sur un territoire de référence).

Cette double approche est synthétisée dans la matrice de spécificité ci-dessous. Le choix du territoire de référence s'est porté ici sur le périmètre régional (Alsace + Franche-Comté + Lorraine).

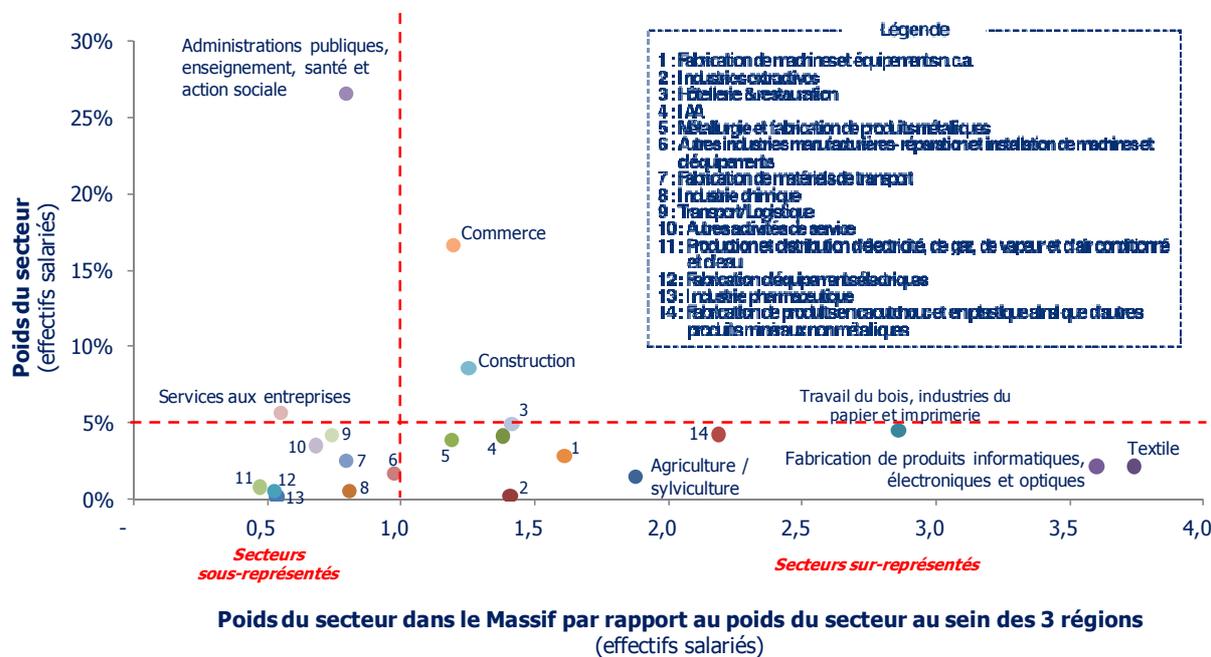


Figure 37 : Matrice de spécificité du massif des Vosges par rapport au périmètre « région de référence » (Source : INSEE année 2008, Retraitement KATALYSE)

- L'analyse de la matrice permet de mettre certains secteurs en exergue. 3 types de catégories semblent intéressants à analyser :
  - ✓ la catégorie des secteurs ayant un poids important et ayant un indice de spécificité supérieur à 1,
  - ✓ la catégorie des secteurs ayant un poids important mais ayant un indice de spécificité inférieur à 1,
  - ✓ la catégorie des secteurs ayant un poids faible mais ayant un indice de spécificité supérieur à 1 (voire très supérieur à 1).
- 2 secteurs possèdent à la fois un poids important sur le territoire et ont un indice de spécificité supérieur à 1 :
  - ✓ le commerce (16,6% des emplois ; indice de spécificité de 1,19),
  - ✓ la construction (8,6% des emplois ; indice de spécificité de 1,25) : secteur porté en partie par l'éco-construction / éco-rénovation (initiative existante du PNR des Vosges du Nord et positionnement de certaines entreprises sur le secteur) :
    - entreprises du secteur : BIEBER, CHARPENTE HOUOT, BURGER.
- 1 secteur ayant un poids important mais ayant un indice de spécificité très faible : les services aux entreprises (5,6% des emplois ; indice de spécificité de 0,55) :
  - ✓ secteur ayant des perspectives de croissance supérieure à la moyenne des secteurs de l'économie dans son ensemble,
  - ✓ secteur ayant une importance capitale dans l'ancrage territorial des entreprises (facteur à la fois d'attractivité du territoire s'il est positif et de fuite du territoire s'il est négatif),
  - ✓ secteur souvent présent dans les zones urbaines (zones moins présentes sur le massif).

- De nombreux secteurs ayant un poids faible mais ayant un indice de spécificité supérieur (voire très supérieur) à 1 :
  - ✓ l'industrie textile (2,1% des emplois ; indice de spécificité de 3,74) : industrie fortement présente notamment dans la partie lorraine du territoire mais ayant tendance à se réduire :
    - forte réduction de l'activité : phénomène national et non spécifique au territoire. Les entreprises qui résistent tentent de se différencier par la R&D et l'innovation : création d'un label Vosges Terre Textile,
    - présence d'entreprises phares telles que JACQUARD FRANÇAIS, BLEU FORÊT (TRICOTAGE DES VOSGES) et GARNIER THIEBAUT.
  - ✓ le travail du bois, industries du papier et imprimeries (4,5% des emplois ; indice de spécificité de 2,86) :
    - secteur porté par la ressource bois présente sur le territoire,
    - présence d'entreprises phares dans l'imprimerie (PAPETERIES CLAIREFONTAINE ; PAPETERIE DE RAON) et les industries de l'ameublement,
    - des industries du papier et les imprimeries souffrant de manière très importante.
  - ✓ la fabrication de produits en caoutchouc et plastique ainsi que des produits minéraux non métalliques (4,2% des emplois ; indice de spécificité de 2,19) :
    - secteur porté par la plasturgie mais également par l'industrie du verre et par le travail des pierres (notamment la taille, le façonnage et le finissage de pierres),
    - entreprises du secteur : BACCARAT pour la fabrication d'articles en cristal ; DE BUYER pour la plasturgie.
  - ✓ l'hôtellerie et la restauration (4,9% des emplois ; indice de spécificité de 1,41) :
    - secteur important du fait de la vocation touristique du territoire,
    - existence d'activités à la fois pour le tourisme de sport d'hiver et pour le tourisme « vert » (ou de nature).
  - ✓ les industries agro-alimentaires (4,1% des emplois ; indice de spécificité de 1,38) :
    - présence d'une production viticole dans le Piémont alsacien dégageant une forte valeur ajoutée et fonctionnant de manière assez importante en circuit-court.
  - ✓ la métallurgie (3,9% des emplois ; indice de spécificité de 1,19) :
    - secteur porté notamment par la fabrication de machines-outils (implantation de MECATHERM à BAREMBACH ou encore de DE DIETRICH à ZINSWILLER et NIEDERBRONN) et l'industrie ferroviaire (présence d'ALSTOM à REICHSHOFFEN).

L'industrie textile, le travail du bois et plus particulièrement le secteur de l'ameublement, l'industrie du verre contribuent à la notoriété du massif, lui apportant même une image de «luxe» qui pourrait être intéressante de développer et de promouvoir.

### **Structures de soutien aux filières phares**

Le développement d'activités sur un territoire peut-être soutenu par la présence sur celui-ci ou à proximité de certaines structures telles que les pôles de compétitivité ou les clusters. Ils jouent un rôle structurant pour l'économie du territoire.

Les structures de soutien en lien avec les filières phares identifiées sont récapitulées dans le tableau suivant :

POLES DE COMPETITIVITE	VOCATION	SPECIALITE	SITUATION GEOGRAPHIQUE/GRANDE VILLE PROCHE
MATERALIA	Nationale	Matériaux	Metz (siège social)
FIBRES GRAND EST	Nationale	Secteur du textile, du bois et du papier	Epinal (siège social)
ENERGIVIE	Nationale	Ecotechnologies	Strasbourg
HYDREOS	Nationale	Qualité et gestion de l'eau	Strasbourg

Nota : Les pôles de compétitivité Fibres Grand Est et Energie ont fusionné pour donner début 2015 le pôle Fibres-Energievie dédié aux matériaux et aux bâtiments durables.

GRAPPE	NOMBRE MEMBRES	SECTEUR	SITUATION GEOGRAPHIQUE/VILLE PROCHE
PLAB (Pôle Lorrain de l'Ameublement Bois)	91	Construction et habitat	Liffol-le-Grand
POLE AMENAGEMENT DE LA MAISON	NC	Construction et habitat	Strasbourg
POLE TEXTILE ALSACE	56	Industries diverses	Mulhouse
ARIA-ALSACE	116	Agriculture, Agroalimentaire et pêche	Strasbourg
CLUSTER ECO CHANTIERS	36	Construction et habitat	Besançon

Ces structures ne sont malheureusement pas connues de toutes les entreprises du territoire. Par ailleurs, ces structures ne sont pas forcément bien dimensionnées pour mieux se faire connaître et pour accompagner les projets innovants individuels des entreprises. Il est nécessaire que les pôles de compétitivité ne soient pas uniquement des « usines à projets collaboratifs ».

Le principe de grappes d'entreprises ou clusters répond mieux aux attentes des chefs d'entreprises. Les groupements d'employeurs pourraient également être une solution aux problématiques de transport, de formation, de qualification des employés.

Outre l'existence des grappes et pôles de compétitivité qui sont labellisés, de nombreuses initiatives sectorielles / filières existent notamment dans le domaine de l'éco-construction / éco-rénovation. Ainsi, le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord travaille à l'animation de la filière. Par ailleurs, une démarche a été initiée par le Conseil général de Moselle afin de mettre en place un cluster BDI (Bâtiment Durable et Intelligent). La réflexion est déjà fortement avancée dans le sens où l'étude de faisabilité et de positionnement a déjà été réalisée et où plusieurs groupes de travail avec les acteurs de la filière ont été organisés. Enfin on peut citer le projet du pôle éco-construction des Vosges à FRAIZE. Ces exemples sont des illustrations de l'engouement qui existe autour du domaine de l'éco-construction. En effet, les initiatives « géo-localisées » émergent sur de nombreux territoires pour bénéficier des retombées

espérées de la filière ; pour rappel sur le secteur de l'éco-rénovation, ces retombées sont estimées à 192 Milliards d'euros d'ici à 2020.

Par ailleurs, 16 Pôles d'Excellence Rurale (PER) sont présents sur le territoire et permettent d'appuyer le développement économique. On y retrouve notamment des PER positionnés sur les secteurs phares précédemment identifiés dont :

- le secteur du bois et de la construction :
  - ✓ mobilisation du bois et structuration de la filière bois-énergie
- le secteur du verre :
  - ✓ Pays du verre et du cristal : renforcer l'attractivité touristique
  - ✓ Pôle bijoux et métiers d'arts à Baccarat
- le secteur du textile :
  - ✓ création d'un espace innovation et de production textile sur le site patrimonial de Wesserling
- le secteur du tourisme :
  - ✓ Tourisme Haute-Vosges,
  - ✓ Pays du verre et du cristal : renforcer l'attractivité touristique,
  - ✓ le tourisme durable pour l'authenticité d'une destination touristique en émergence,
  - ✓ Musée de l'imaginaire Lalique,
  - ✓ les stations vertes et bleues du développement touristique durable du Pays de Sarrebourg,
  - ✓ Centre d'interprétation du patrimoine les Ateliers de la Seigneurie du Pays de Barr et du Berstein,
  - ✓ mise en œuvre du Plan de Gestion du site classé du Lac de Longemer et de ses abords,
  - ✓ Maison du Fromage, au cœur du projet touristique et environnemental de la vallée de Munster,
  - ✓ développement touristique par l'itinérance et la mise en réseau d'auberges et de gîtes de caractère en montagne dans le Pays Thur Doller.

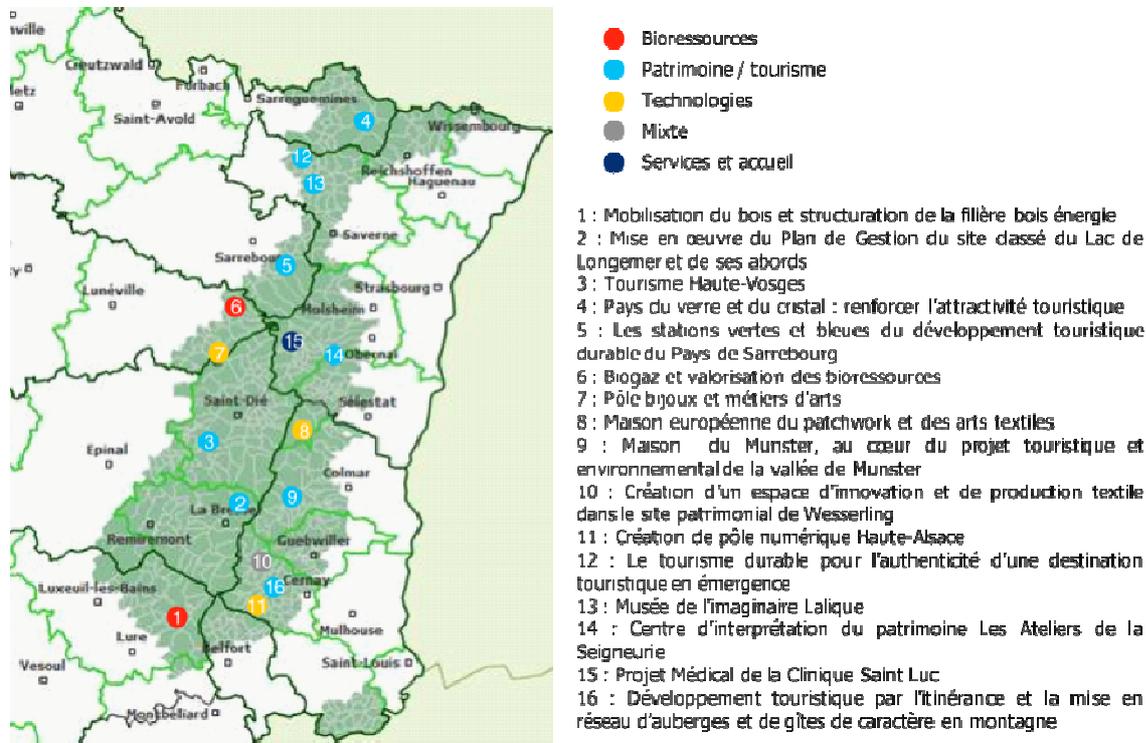


Figure 38 : Cartographie des PER du massif  
(Source : <http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/> - mars 2012)

## D – Principaux enjeux

L'ANALYSE DE LA POPULATION ACTIVE ET DU POTENTIEL HUMAIN, L'ANALYSE DE L'EMPLOI ET DES ETABLISSEMENTS AINSI QUE L'IDENTIFICATION DES FILIERES PHARES FONT EMERGER LES CONSTATS SUIVANTS :

- UNE ACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE FORTEMENT INDUSTRIELLE...
- ...MALGRE UN PHENOMENE DE DESINDUSTRIALISATION SE TRADUISANT NOTAMMENT PAR UNE CHUTE DU NOMBRE D'OUVRIERS DU TERRITOIRE,
- DES FILIERES PHARES NOTAMMENT DANS L'INDUSTRIE TRADITIONNELLE (TEXTILE, TRAVAIL DU BOIS, DU PAPIER ET IMPRIMERIE, INDUSTRIE DU VERRE ET DU CRISTAL, TOURISME...),
- UN FAIBLE NIVEAU DE QUALIFICATION DE LA POPULATION,
- UN DYNAMISME DE L'EMPLOI (CREATION D'EMPLOIS) FAIBLE AU REGARD DU DYNAMISME CONSTATE SUR LES AUTRES MASSIFS FRANÇAIS PAR EXEMPLE,
- UN NOMBRE IMPORTANT D'ENTREPRISES POUVANT JOUER UN ROLE MOTEUR OU STRUCTURANT POUR LE MASSIF (ENTREPRISES DE PLUS DE 10 M€ DE CHIFFRES D'AFFAIRES),
- UNE PRESENCE DE STRUCTURES DE SOUTIEN SUR OU A PROXIMITE DU MASSIF (POLES DE COMPETITIVITE, CLUSTERS, POLES D'EXCELLENCE RURAL).

L'ENSEMBLE DE CES CONSTATS CONDUIT A 2 TYPES D'ENJEUX :

- DES ENJEUX « DEFENSIFS » :
  - ✓ CONTENIR LA DESINDUSTRIALISATION SUR LE TERRITOIRE EN ACCOMPAGNANT LES MUTATIONS ECONOMIQUES,
  - ✓ ACCOMPAGNER LES OUVRIERS DANS LEUR RECONVERSION (AIDE A LA RECHERCHE D'UN NOUVEL EMPLOI NOTAMMENT VERS L'ECONOMIE VERTE, TRAVAIL DE FORMATION AFIN DE RENFORCER LES CHANCES DE RETOUR A L'EMPLOI),
  - ✓ ACCOMPAGNER LES CHEFS D'ENTREPRISE DANS LES DEMARCHES DE TRANSMISSION-CESSION DE LEUR ENTREPRISE.
- DES ENJEUX « OFFENSIFS » :
  - ✓ PROMOUVOIR LES METIERS DISPONIBLES SUR LE MASSIF NOTAMMENT AU NIVEAU «CADRE» AUPRES DES ETUDIANTS DU TERRITOIRE OU EN PROCHE PERIPHERIE (ENSTIB<sup>31</sup> A EPINAL, ECOLES DE COMMERCE, UNIVERSITES...),
  - ✓ ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES (NOTAMMENT LES FLEURONS DU TERRITOIRE DANS UN BUT « D'EFFET D'ENTRAINEMENT » SUR LES AUTRES ENTREPRISES) DANS LEUR EFFORT DE MODERNISATION VOIRE DE DIVERSIFICATION D'ACTIVITE,
  - ✓ ACCOMPAGNER / SOUTENIR LES POLITIQUES FILIERES :
    - S'APPUYER SUR LE POLE HYDREOS POUR EXPLOITER AU MIEUX LA RESSOURCE EAU PRESENTE SUR LE MASSIF DES VOSGES,
    - POURSUIVRE LE TRAVAIL D'INNOVATION ENGAGE SUR LA FILIERE DE L'AMEUBLEMENT EN S'APPUYANT SUR LE POLE AMENAGEMENT DE LA MAISON ET LE POLE LORRAIN DE L'AMEUBLEMENT BOIS,

<sup>31</sup> Ecole nationale supérieure des technologies et industries du bois

- CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT ET A LA STRUCTURATION DE NOUVELLES FILIERES COMME L'ECO-CONSTRUCTION (SECTEUR AYANT DES PERSPECTIVES DE FORTE CROISSANCE) :
  - CREER UNE VERITABLE ANIMATION LOCALE DE LA FILIERE EN S'APPUYANT SUR LES INITIATIVES EXISTANTES (ENERGIE ...),
  - AMELIORER L'EXPLOITATION ACTUELLE DE LA FILIERE AMONT (PAR EXEMPLE, TRAVAIL SUR LES ECO-MATERIAUX AVEC LE POLE FIBRES).
- MIEUX IMPLIQUER LE POLE FIBRES DANS LE SECTEUR DU TEXTILE,
- D'UNE FAÇON GENERALE, DEMULTIPLIER LES TRAVAUX DE R&D ET D'INNOVATION NOTAMMENT SUR LES FILIERES PHARES DU TERRITOIRE EN S'APPUYANT SUR LES STRUCTURES D'APPUI DEDIEES.

### 3.5 Les filières clés du massif

#### 3.5.1 Filière tourisme

##### A – Situation actuelle sur le massif

##### Capacités d'accueil

Depuis 5 ans, la capacité d'accueil touristique a peu évolué voire a diminué et de manière plus forte qu'en moyenne nationale : l'évolution est plus marquée pour les hôtels que pour les campings. En 2011, un total de 21 700 lits était comptabilisé sur le massif (hors gîtes et hébergements associatifs), alors qu'en 2007, on dénombrait 22 600 lits.

En termes de qualité, la répartition des lits par catégorie reste sensiblement la même, la baisse des effectifs des catégories inférieures a été en partie compensée par la légère augmentation de la capacité d'accueil des 3 étoiles ou plus.

	Massif des Vosges	France
Nombre de résidences secondaires	29 600	2 901 000
Part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements	9,4%	9,1%
Evolution du nombre de résidences secondaires entre 1999 et 2008	+1,6%	+6,8%
Nombre d'hôtels classés (nombre de chambres)	362 (7639)	16 755 (598 200)
Evolution du nombre d'hôtels entre 2007 et 2011 (nombre de chambres)	-7,5% (-6,9%)	-4,9% (-0,6%)
Nombre de campings (nombre d'emplacements)	134 (14 054)	7820 (907 000)
Evolution du nombre de campings entre 2007 et 2011 (nombre d'emplacements)	-1,5% (-2,7%)	-3% (-2,2%)

Tableau 9 : Capacités d'accueil touristique du massif des Vosges  
(source : INSEE 2008 et 2011)

Les communes concentrant les plus grandes capacités d'accueil sont situées en cœur de massif, puis autour des principaux pôles touristiques et plutôt versant alsacien. Les Mille Etangs, la zone intermédiaire du massif et le plateau lorrain nord présentent une capacité d'accueil faible voire nulle.

### L'hôtellerie du massif des Vosges

Les hôtels situés sur le massif connaissent aujourd'hui de nombreuses difficultés du fait de différents facteurs :

- les contraintes réglementaires (mise aux normes pour la lutte contre l'incendie, l'accueil des personnes à mobilité réduite, ...),
- la standardisation du classement à l'échelle européenne,
- le vieillissement des propriétaires/gérants impliquant des problématiques de reprise des établissements,
- l'exigence croissante de la clientèle.

Des études réalisées par le Conseil général des Vosges et par le Conseil général de la Haute-Saône démontrent que près de 50% des établissements hôteliers, essentiellement sous forme familiale, ont des difficultés pouvant impliquer la fermeture définitive de 30% des hôtels de ces territoires à l'horizon 2020.

Entre 2007 et 2011, certaines communes ont perdu la totalité de leurs capacités d'accueil, le versant lorrain étant plus fortement touché que les autres.

Le cœur de massif côté alsacien et le territoire des Vosges du Nord montrent par contre une augmentation du nombre de lits.

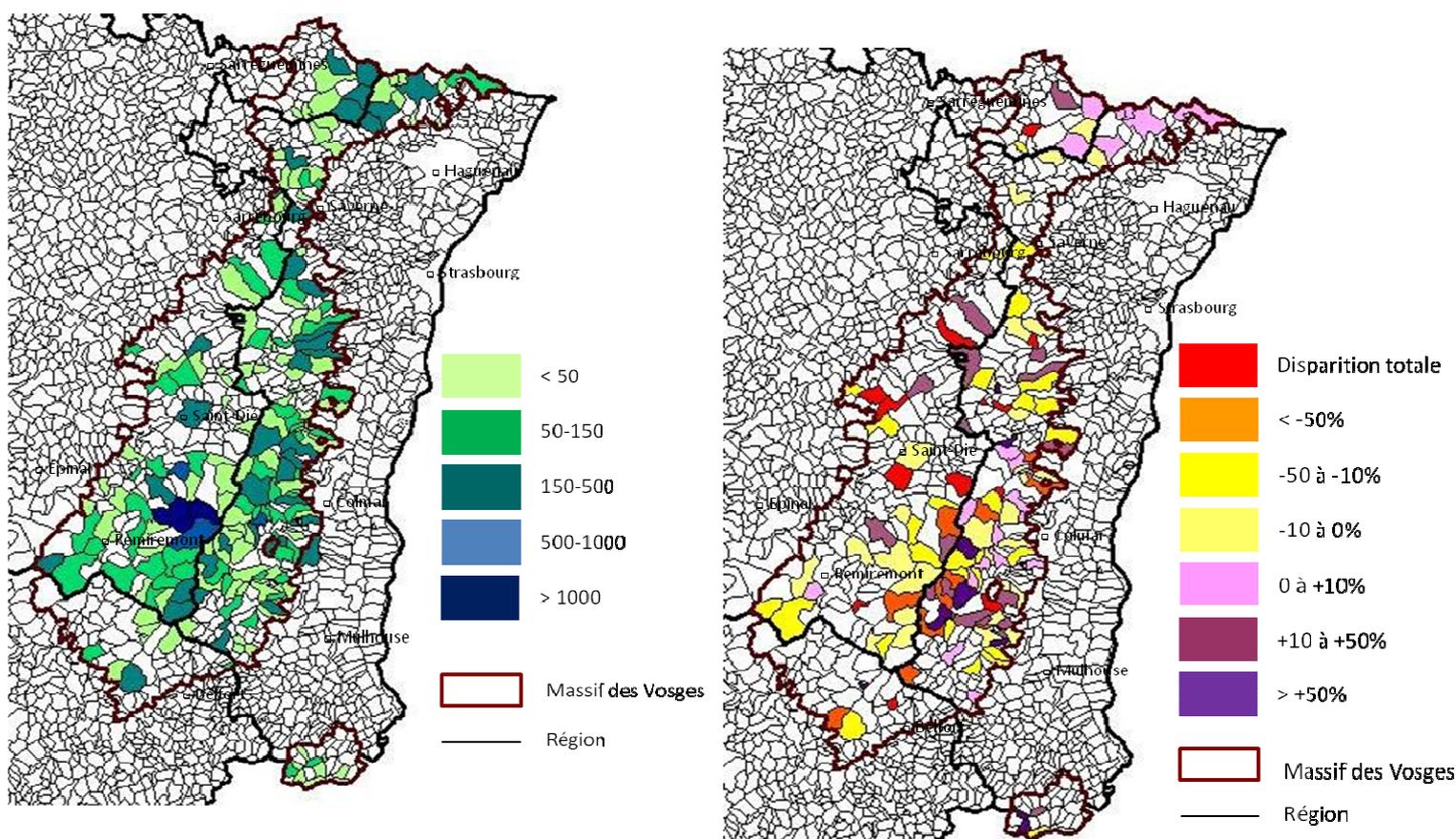


Figure 39, à gauche : Nombre des lits touristiques (chambres d'hôtels et emplacements de campings) sur le massif des Vosges, en 2011 (Données : INSEE 2011 ; Réalisation : BLEZAT Consulting – avril 2012)

Figure 40, à droite : Evolution du nombre de lits touristiques (chambres d'hôtels et emplacements de campings) sur le massif des Vosges, entre 2007 et 2011 (Données : INSEE 2011 ; Réalisation : BLEZAT Consulting – avril 2012)

## Equipements de transport et de tourisme

La Base Permanente des Equipements (BPE) nous indique qu'en 2010, le massif des Vosges est plutôt bien pourvu en services de réservation et d'information touristique (13% des communes équipées, moyenne française à 10%) et en agences de voyage (5,3% sur le massif, 5,6% en France). Par contre, seules 13% des communes sont équipées d'un service de taxi (23% en France).

	Massif des Vosges	France
Nombre de taxis	94	32 526
Nombre d'agences de voyage	53	8419
Nombre de services de réservation et d'information touristique	87	5094

Tableau 10 : Equipements de transport et de tourisme sur le massif des Vosges  
(source : INSEE, BPE 2010)

## Equipement des stations de sports d'hiver

Le ski demeure une des principales sources de chiffre d'affaires du massif.

L'ensemble des massifs français a connu une diminution du nombre de domaines (-18%) et de pistes (-6%), entre 2001 et 2008<sup>32</sup>. Le massif des Vosges, quant à lui, n'a perdu que 13% de ses stations de ski mais 11% de ses remontées mécaniques. C'est le seul massif pour lequel le débit de montée a diminué au cours de la période.

La surface équipée en production de neige artificielle a, quant à elle, augmenté (de 98 ha en 2001 à 131 ha en 2008).

Massifs	Stations et centres de ski			Remontées mécaniques			Débit (skieur/h)		
	2001	2011	2001/11	2001	2011	2001/11	2001	2008	2001/08
Alpes du Nord	148	106	-28,4%	2 250	2 035	-9,6%	2 121 166	2 333 025	10,0%
Alpes du Sud (y compris Corse)	73	35	-52,1%	737	651	-12,8%	579 062	587 747	1,5%
Pyrénées	42	29	-31,0%	474	409	-13,7%	382 351	417 326	9,1%
Jura	38	10	-73,7%	184	207	+12,5%	129 442	129 833	0,3%
Vosges	30	26	-13,3%	172	164	-4,7%	126 848	117 017	-7,8%
Massif Central	26	14	-46,2%	166	156	-6,0%	118 737	119 886	1,0%
Total	357	220	-38,4%	3 993	3 764	-9,3%	3 464 431	3 711 719	7,1%

Tableau 11 : Domaines skiables, stations et remontées exploitées sur les massifs français  
(Sources ATOUT France et DSF)

NB : en 2011/2012, 24 stations de ski sont recensées sur le massif<sup>33</sup>.

32 ODIT France, 2009 : Les chiffres clés du tourisme de montagne en France – 7<sup>ème</sup> édition

33 <http://www.france-montagnes.com/massif/vosges> - consultation 30/03/12

## **Fréquentation touristique**

Une synthèse d'enquêtes clientèle été et hiver réalisée par ODIT (devenu depuis ATOUT France) France en 2008, nous permet d'identifier le profil de la clientèle touristique du massif des Vosges<sup>34</sup> :

- en hiver, une clientèle plutôt jeune, avec une prédominance des groupes d'amis,
- en été, peu de jeunes mais une sur-représentation de la tranche 35-55 ans, par rapport aux autres montagnes françaises, surtout des couples sans enfants,
- les familles avec enfants sont présentes en toute saison,
- une clientèle de proximité surtout l'hiver (54% originaires des 3 régions limitrophes), un peu plus diversifiée l'été (44%). Les Belges représentent près des 2/3 de la clientèle étrangère,
- beaucoup d'excursionnistes (tourisme à la journée, sans hébergement) et de courts séjours. La tendance actuelle renforce ce tourisme de court séjour,
- une clientèle avec des revenus globalement moins élevés que dans les Alpes ou les Pyrénées,
- un taux d'hébergement non marchand deux fois inférieur à la moyenne nationale.

Depuis 2006, 3 événements clefs ont dynamisé la fréquentation touristique sur la région :

- la mise en service de la LGV Est en 2007 a permis d'augmenter la fréquentation du tourisme de congrès dans les principales villes (Nancy, Metz, Strasbourg) dès 2008,
- cependant les retombées sur le massif sont minimales :
  - ✓ légère augmentation des excursionnistes (exemple des luxembourgeois venant skier sur la journée),
  - ✓ les villes périphériques équipées pour le tourisme d'affaire comme Epinal ont été peu impactées,
  - ✓ seul le nombre de résidences secondaires a évolué à la hausse,
- le TGV Rhin-Rhône en décembre 2011 : il est actuellement difficile de mesurer les impacts du fait de sa mise en place récente,
- l'ouverture du Center Parc « les Trois forêts » en Moselle, à l'entrée du massif, en 2010 semble avoir dépassé les prévisions d'accueil. Avec 435 ha, il est le plus grand Center Parc de France et propose 4 340 lits. La première année, en 6 mois, le parc a accueilli environ 680 000 nuitées, soit 68% de l'objectif prévisionnel annuel d'1 million. En 2012, la résidence de tourisme 4\* a enregistré un peu plus d'un million de nuitées. La fréquentation s'est donc stabilisée depuis son ouverture,
- concernant les retombées sur le massif, pendant l'été 2011, environ 1 200 résidents/jour réalisaient des excursions à la journée. Cela a impacté favorablement la fréquentation de certains sites, tels que le Petit Train d'Abreschviller.

Depuis 1998, la tendance de fréquentation hivernale du massif des Vosges est plutôt stable (moyenne de 10 M€/an), mais la variabilité d'une année à l'autre en fonction de la météo est très forte, ce qui pourra être renforcé par les évolutions climatiques pressenties (cf. chapitre 3.2.1 Des changements climatiques à anticiper).

---

34 ODIT France, 2008 : Synthèse des enquêtes clientèles et acteurs du tourisme dans le massif des Vosges

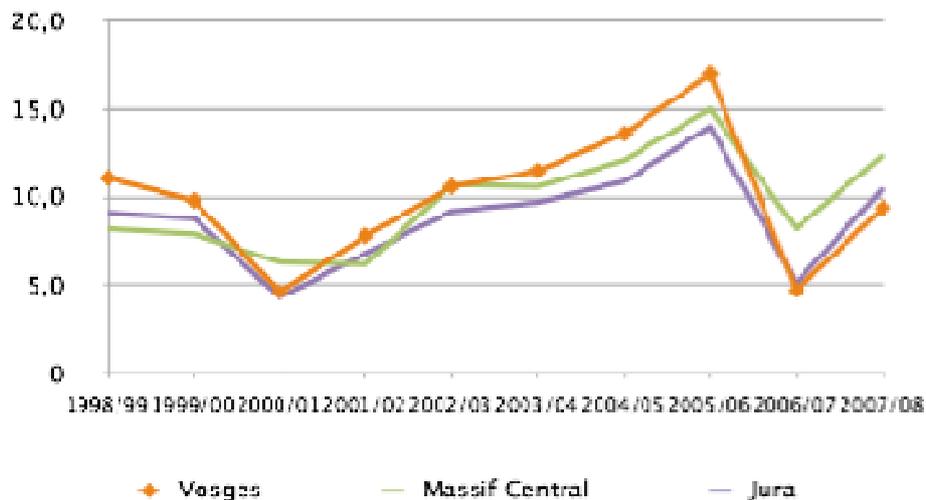


Figure 41 : Chiffres d'affaires des remontées mécaniques par massif, en 2009 (ODIT France, chiffres clefs du tourisme de montagne, 2009)

En effet, l'augmentation moyenne des températures hivernales minimales est sans équivoque depuis les années 60, même si la variabilité interannuelle reste forte. Ce qui a pour conséquence une diminution du nombre de jours d'enneigement et donc de jours d'ouverture des domaines skiables. L'impact sur l'économie touristique est très négatif : par exemple, entre l'hiver 2007 (chaud) et l'hiver 2009 (favorable), le chiffre d'affaires a chuté de 70% (et le nombre d'emplois de 40%)<sup>35</sup>.

Pour les stations de ski des Vosges, situées pour la plupart entre 900 et 1350 m d'altitude, la durée d'enneigement favorable à la pratique du ski pourrait à terme diminuer d'un mois. Certaines stations pourraient même se situer en-deçà de la limite d'enneigement (St Maurice sur Moselle et Rochesson).

En revanche, l'augmentation des températures pourra être bénéfique sur le tourisme estival en augmentant la fréquentation touristique et sur une période plus longue (printemps et automne). Cependant, l'activité baignade pourra être négativement impactée par la prolifération d'algues et de parasites dans les plans d'eau.

La stratégie touristique, validée par le comité de massif le 5 juillet 2010 puis par les partenaires financiers de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges le 7 juillet 2011, a pour ambition de faire du massif des Vosges une destination touristique familiale reconnue au niveau national et européen et ce pour les quatre saisons. Ce positionnement devrait permettre l'augmentation des retombées économiques dans le secteur touristique.

Cette stratégie repose sur cinq filières légitimes sur le massif :

- stations/vallées – destination hivernale,
- les sites de visite,
- l'itinérance – voyage à pieds,
- le bien-être en montagne,
- l'écotourisme.

Des offres commerciales relatives à ces filières seront présentées dans les deux années à venir par les organismes touristiques du territoire.

## Forces / faiblesses de l'activité touristique

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"><li>○ secteur économique important, notamment par les sports d'hiver</li><li>○ faible concurrence des autres massifs du fait d'une clientèle essentiellement de proximité</li><li>○ des séjours en hébergements marchands plus fréquents qu'en moyenne française</li><li>○ beauté des paysages et naturalité reconnue par la clientèle</li><li>○ PNR DES BALLONS DES VOSGES : bon vecteur d'image théorique (mais méconnu du public)</li><li>○ densité et qualité du réseau de sentiers, praticables été comme hiver</li><li>○ un bon réseau de services d'information touristique</li><li>○ PNR des Vosges du Nord : labellisation EDEN (tourisme d'excellence européenne)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ une offre de pratique de sports d'hiver par station plutôt spécialisée et non adaptée à une demande de groupes ou de diversité d'activités pour un même séjour</li><li>○ mauvaise signalisation des sites touristiques</li><li>○ manque d'aires aménagées pour les camping-cars</li><li>○ des lacunes en services de transport touristique</li><li>○ méconnaissance du PNR des Ballons des Vosges par le grand public autant que par les socioprofessionnels</li><li>○ une forêt peu mise en valeur par les socioprofessionnels du tourisme</li><li>○ valorisation de l'offre territoriale déléguée depuis 2006</li></ul>

## Opportunités / menaces de l'activité touristique

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"><li>○ un allongement de la période d'accueil et du potentiel d'activités estival</li><li>○ un afflux touristique par le biais du TGV Rhin-Rhône ?</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ diminution de la durée et de la qualité de l'enneigement hivernal</li><li>○ concurrence accrue des Alpes et du Jura du fait du TGV Rhin-Rhône</li></ul>

Une monographie à l'échelle du massif des Vosges, intitulée « 10 200 emplois touristiques dans le massif des Vosges en 2011 » a été publiée par l'INSEE Lorraine en 2014. Elle fournit une quantité de données et d'analyses très intéressantes. On peut la trouver en annexe 6 du présent document.

## B – Les enjeux de développement prioritaires de la filière sur le massif

- ACCOMPAGNER LA MONTEE EN GAMME DE L'OFFRE TOURISTIQUE :
  - ✓ PROFESSIONNALISER LES ACTEURS :
    - REpondre AUX EXIGENCES DE LA CLIENTELE NOTAMMENT EN AMELIORANT L'ACCUEIL, LA MAITRISE DES LANGUES ET LA CAPACITE DE GESTION DE DEMANDES MULTIPLES (CREATION DE SEJOUR SUR MESURE EN FONCTION DES DEMANDES DE LA CLIENTELE),
    - RENFORCER LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE DES SALARIES DU TOURISME (INFORMATIQUE, LANGUES ETRANGERES, GESTION, ACCUEIL...),
    - AIDER LES STRUCTURES A MIEUX SE VALORISER,
    - TRANSFORMER LE TOURISME ASSOCIATIF :
      - FONCTIONNEMENT ACTUEL PEU MODERNE : BESOIN D'INCULQUER UN RAISONNEMENT ECONOMIQUE (NOTION DE RENTABILITE),
      - RECHERCHE D'UNE MEILLEURE CORRESPONDANCE AU MARCHE ACTUEL : DETACHEMENT DU AU MARCHE CAPTIF ACTUEL (CE, ECOLES...).
  - ✓ MODERNISER LES OUTILS :
    - REMEDIER A LA PROBLEMATIQUE DE L'HEBERGEMENT (HOTELS ET CAMPINGS), ADAPTER L'OFFRE A UNE CLIENTELE RELATIVEMENT MODESTE : MISE AUX NORMES ET MAINTIEN/DEVELOPPEMENT DU NOMBRE DE LITS ENTREE DE GAMME,
    - DEVELOPPER UN VERITABLE OUTIL INTERNET NON SEULEMENT VECTEUR DE COMMUNICATION MAIS EGALEMENT D'APPORT ECONOMIQUE (80% DES VACANCIERS FRANÇAIS RESERVENT LEURS SEJOURS EN PASSANT PAR INTERNET MAIS NI LE MASSIF NI LES STRUCTURES TOURISTIQUES PRESENTES NE POSSEDENT ACTUELLEMENT DE SITE REELLEMENT ADAPTE ET PERFORMANT).
- DIVERSIFIER L'OFFRE TOURISTIQUE :
  - ✓ VERS LE « 4 SAISONS » :
    - PROPOSER DES PRODUITS NOUVEAUX (PAR RAPPORT AUX AUTRES MASSIFS NOTAMMENT) : TOURISME BIO/ BIEN-ETRE, ALTERNATIF,
    - POURSUIVRE LE TRAVAIL REALISE SUR LE TOURISME DE MEMOIRE ET PATRIMONIAL.
  - ✓ VERS LES SEJOURS ITINERANTS :
    - DEVELOPPER UN RESEAU DE TRANSPORT COLLECTIF INTERNE AU MASSIF,
    - MUTUALISER L'INFORMATION SUR L'OFFRE EN HEBERGEMENTS, POUR FACILITER LES RESERVATIONS ET L'ORGANISATION DES SEJOURS,
  - ✓ VERS LES FAMILLES :
    - MENER UNE COMMUNICATION COHERENTE, PROPOSER DES PACKAGES... REVELER L'EXISTANT.
- FEDERER LES ACTEURS, ORGANISER L'OFFRE, FAIRE EMERGER UN PROJET GLOBAL ET UN TOURISME INTEGRE (AU RESTE DE L'ECONOMIE).

## C – Les autres enjeux

- Mieux cibler l'offre touristique en fonction des spécificités de la clientèle du massif. Afin de maintenir la clientèle de proximité du massif présentant des revenus plutôt bas et de s'adapter à une baisse tendancielle des dépenses touristiques journalières, il est important de :
  - ✓ proposer des activités, des hébergements et des services adaptés, à identifier de façon précise (enquête),
  - ✓ développer une stratégie de communication ciblée.
- Valoriser l'offre touristique existante :
  - ✓ mieux valoriser les musées, sites environnementaux et sentiers de randonnée du PNR des Vosges du Nord, plutôt que développer l'offre,
  - ✓ mieux valoriser la biodiversité du territoire,
  - ✓ développer une marque « Ballons des Vosges » pour communiquer sur le massif et utiliser la labellisation du PNR sur les produits représentatifs (gastronomie, hébergements, sentiers...) afin de mettre à profit le capital sympathie dont il dispose auprès du public.
- Développer les dessertes du massif notamment pour le tourisme estival (accès des grands sites) : construire un projet avec l'ensemble des acteurs et se donner les moyens de la réalisation (parkings payants...) :
  - ✓ liaisons bus depuis les gares TGV, TER, aéroports :
    - apport d'une solution à la question des ruptures de charges : mise en place de relais (que faire une fois descendu d'une des gares TGV à proximité du massif ? Comment circuler à l'intérieur du massif ?),
  - ✓ gratuité de certains transports (création d'offre « packagée », notamment pour l'itinérance) :
    - s'appuyer sur les systèmes développés en Forêt Noire (financement des systèmes de transport par accroissement de la taxe de séjour : création de pack / offre globale).
- Maîtriser la gestion de la vocation d'espace de loisirs et de tourisme du massif :
  - ✓ régulation des flux de visiteurs,
  - ✓ gestion des conflits d'usage avec d'autres activités (sylviculture),
  - ✓ coordination des dispositifs d'information environnementale.

### 3.5.2 Filière agriculture

#### A – Situation actuelle sur le massif

Le massif des Vosges se caractérise par une surface forestière importante qui limite fortement l'activité agricole, notamment au centre du massif. Les zones de piémont, en limite avec la plaine, sont plus tournées vers l'agriculture ou vers la viticulture côté alsacien.

L'élevage est très présent dans le territoire. Bovins et surtout vaches laitières sont fréquents dans le paysage, notamment dans le cœur du massif. On retrouve dans ce secteur l'essentiel de l'effectif de la race vosgienne même si cela ne représente qu'une faible part des vaches présentes. Comme dans les régions de l'est, l'élevage laitier diminue au profit des cultures mais la taille des troupeaux, plus petite dans le massif, est compensée par une vente directe de produits laitiers, notamment sur la partie alsacienne.

En raison de l'altitude, le maïs est rare et les prairies sont la source essentielle de nourriture pour les bovins.

Comme ailleurs, le nombre d'emplois agricoles diminue même si cette baisse y est moins importante. La pluriactivité est toujours plus présente en zone de massif, source de revenu pour les petites structures. Ce contexte a permis jusqu'à ce jour un renouvellement des générations mais la succession sera problématique à l'avenir.

Les activités de diversification sont également très présentes sur le massif avec notamment un hébergement touristique et une vente directe très développés.

De par sa situation de montagne, l'agriculture n'occupe que 18% du territoire du massif des Vosges (125 000 ha). Les zones de plaine périphériques sont, de fait, beaucoup plus agricoles : la plaine

d'Alsace orientée vers les grandes cultures et la viticulture en piémont, la plaine de Lorraine davantage tournée vers l'élevage.

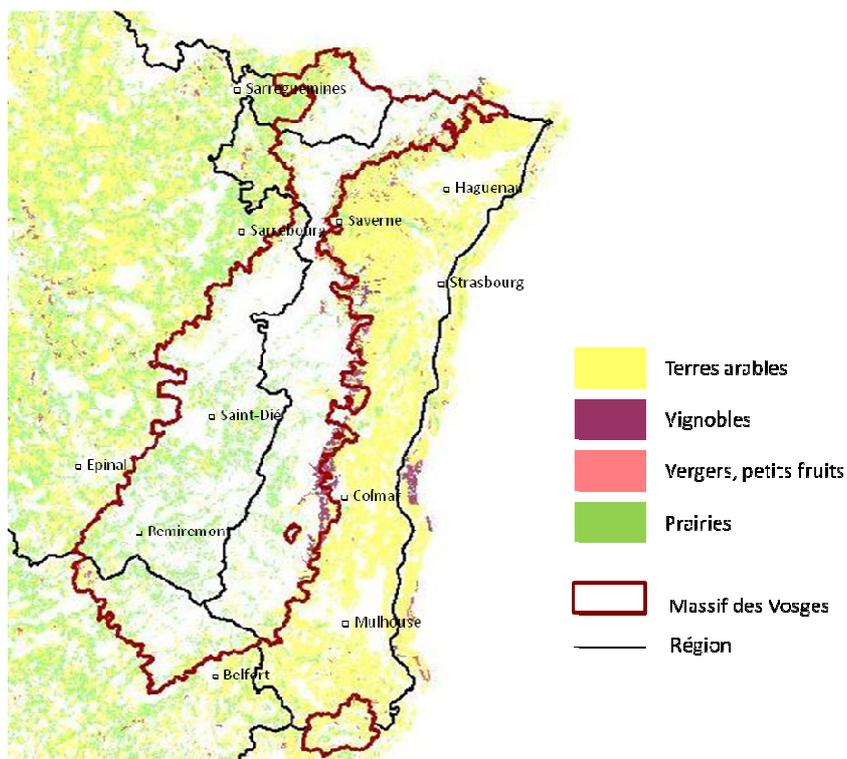


Figure 42 : Localisation des surfaces agricoles sur le massif des Vosges, en 2006 (Données : Corinne Land Cover 2006 ; Réalisation : BLEZAT Consulting – Avril 2012)

### **Evolution des structures agricoles (recensement agricole RA 2010)**

Le nombre d'exploitations a diminué de 23 % sur le massif entre 2000 et 2010.

Dans chacune des 3 régions, la baisse dans la zone massif suit celle de la partie hors massif : un taux plus faible en Alsace, avec 20 %, plus élevé en Lorraine et Franche-Comté autour de 25 %.

Comme ailleurs, ce sont surtout les petites exploitations qui disparaissent le plus.

Avec une surface moyenne de 22 ha, les exploitations ont une taille plus petite sur le massif que dans les régions voisines.

La différence est cependant moins marquée sur la zone alsacienne pour 2 raisons : la Surface Agricole Utile (SAU) moyenne en Alsace est déjà plus faible et d'autre part, de nombreuses exploitations du massif sont en zone viticole, côté Alsace donc avec une SAU plus petite.

La SAU moyenne des exploitations du massif est au final deux fois plus importante sur la partie lorraine et franc-comtoise (environ 32 ha) qu'en Alsace.

Si on exclut les exploitations viticoles, le massif devient assez homogène en terme de taille des exploitations (de l'ordre de 30 ha) quelle que soit la région.

La superficie agricole reste relativement stable (123 000 ha en 2010) et la part de la Surface Toujours en Herbe, quant à elle, progresse légèrement. Ces deux éléments traduisent un relatif maintien des élevages alors qu'ailleurs en France, la tendance est plutôt à la baisse.

Comptabilisée en Unités de Travail Annuel (UTA), l'activité agricole représente sur le massif l'équivalent de 8 000 personnes (sans les saisonniers), soit 3 % de la population active. Comme ailleurs le nombre d'emplois diminue en agriculture. Cette baisse du nombre de travailleurs (-12 %) est cependant moins importante que celle constatée pour les secteurs hors massif (Alsace, Franche-Comté et Lorraine), côté lorrain et franc-comtois. Elle peut être en lien avec le développement d'activités de transformation plus important dans le massif. Chefs d'exploitation et co-exploitants assurent une part importante de la force de travail.

Les salariés permanents, avec 5 800 personnes, soit 14 % de la main-d'œuvre sont présents dans les mêmes proportions que dans les zones hors massif.

La pluriactivité intéresse un tiers des chefs d'exploitation, le massif des Vosges comme celui des Alpes du Nord ayant un taux nettement plus élevé que les autres massifs. Elle se situe au même niveau depuis 1988.

Cette moyenne cache des situations régionales contrastées. Sur la zone lorraine et franc-comtoise du massif, la pluriactivité est plus importante que dans l'ensemble de ces 2 régions. Cette situation est due à la présence plus importante d'exploitations de taille réduite où une autre activité complète le revenu. Le phénomène est inverse en Alsace compte tenu de l'importance de la pluriactivité dans cette région même en plaine.

**Pourcentage d'exploitations  
selon la pluriactivité**

REGION	Zone	
	Massif	Hors massif
Lorraine	32 %	26 %
Alsace	36 %	55 %
Franche-Comté	30 %	20 %
<b>Total Général</b>	<b>34 %</b>	<b>32 %</b>

Source: RA 2010

Figure 43 : Pluriactivité des exploitations agricoles sur les massif des Vosges (source : RA 2010)

La valeur de la production agricole du massif est en légère augmentation, alors que le secteur agricole français perd des points chaque année (-5% en 10 ans).

Le production locale ne représente qu'une part minime (0,8%) de la Production Brute Standard (PBS) nationale (pour 1,1% des exploitations et 0,5% de la SAU), mais avec une disparité importante selon les productions : certaines filières comme la viticulture tirent la PBS vers le haut.

	Massif des Vosges	France
Nombre total d'exploitations (évolution entre 2000 et 2010)	5 608 (-24%)	489 977 (-26%)
Nombre de moyennes ou grandes exploitations (évolution entre 2000 et 2010)	2 682 (-11,6%)	312 182 (-19,2%)
Part des chefs d'exploitations âgés de 50 ans et plus	56 %	54,5%
Nombre d'UTA (évolution entre 2000 et 2010)	7 604 (-12%)	751 365 (-22%)
Part de la SAU dans la superficie totale (évolution entre 2000 et 2010)	18,1 % (-2,6%)	49,6% (-3,2%)
Part de la STH dans la SAU (évolution entre 2000 et 2010)	64% (+0,9%)	28% (-5,2%)

Tableau 12 : Chiffres clefs de l'agriculture dans le massif des Vosges, en 2010 (Source : Agreste, RA 2000 et 2010)

La réalité locale peut cependant être très contrastée par rapport à la moyenne sur le massif : certains cantons perdent de la SAU, notamment entre Bitche et Saverne, vers Saint-Dié-des-Vosges, entre Remiremont et Munster, et la partie en Haute Saône. Certaines de ces zones (Saint-Dié-des-Vosges, Remiremont...) connaissent une urbanisation non négligeable ce qui peut expliquer la perte de surfaces

agricoles. A quelques exceptions près, ces cantons correspondent à des zones avec une faible présence d'exploitations.

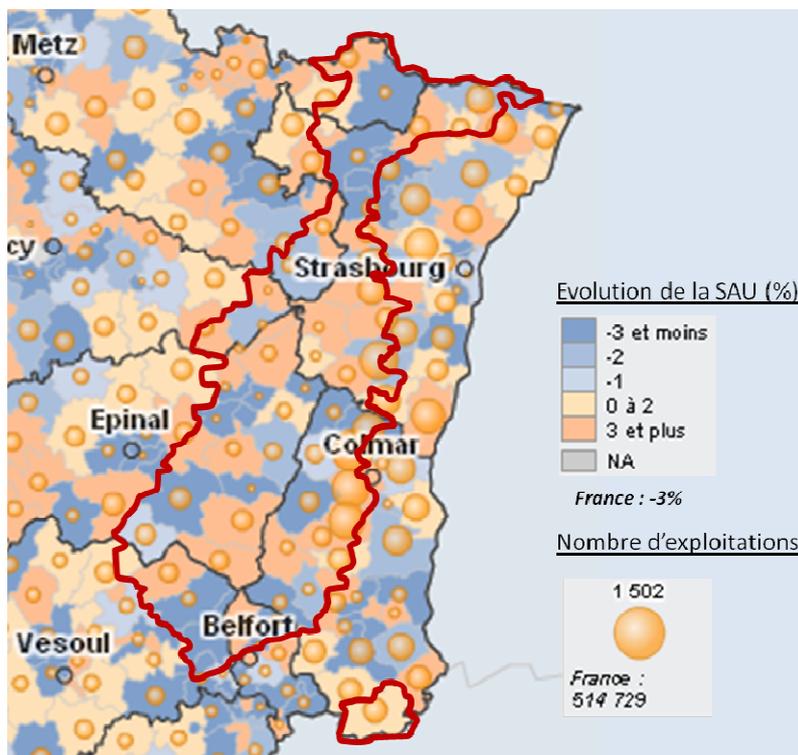


Figure 44 : Evolution de la SAU entre 2000 et 2010 et nombre d'exploitations agricoles en 2010 (Source : Agreste – RA 2010)

### Filières agricoles

L'ensemble des élevages valorise 80 % de la SAU du massif. Les producteurs laitiers spécialisés, même s'ils ne sont pas les plus importants en nombre, exploitent 40 % des surfaces. Les 680 élevages laitiers situés en zone de massif valorisent en moyenne 72 hectares de SAU. Si leur nombre a fortement décru en dix ans, la surface valorisée n'a baissé que de 8 % pendant la même période.

Les autres élevages herbivores notamment ceux de bovins destinés à la viande, les élevages mixtes (lait-viande) ou les producteurs associant polyculture et poly-élevage complètent le dispositif.

Moins d'une vache sur dix est de race vosgienne. Pour la totalité des sept départements, 3 884 vaches de race vosgienne sont recensées en 2010 chez 800 éleveurs. La répartition des vaches par région apparaît relativement équilibrée entre la Lorraine et l'Alsace, chacune ayant 45 % du total des vaches vosgiennes. La Franche-Comté comptabilise quant à elle 10 % de ces vaches.

Au niveau du massif des Vosges, cette race ne représente que 9 % du total des vaches laitières. C'est dans ce secteur que l'on trouve toutefois l'essentiel des effectifs de vosgiennes (2 800 animaux pour 476 éleveurs), avec des troupeaux plus importants que dans la zone hors massif. La majorité des exploitations ont moins de 10 vaches mais l'essentiel du cheptel est présent dans des troupeaux plus importants.

Sur le massif, les cheptels sont plus particulièrement situés en Alsace. Les structures entre 10 et 20 vaches vosgiennes représentent dans cette région 553 vaches contre seulement 218 en Lorraine.

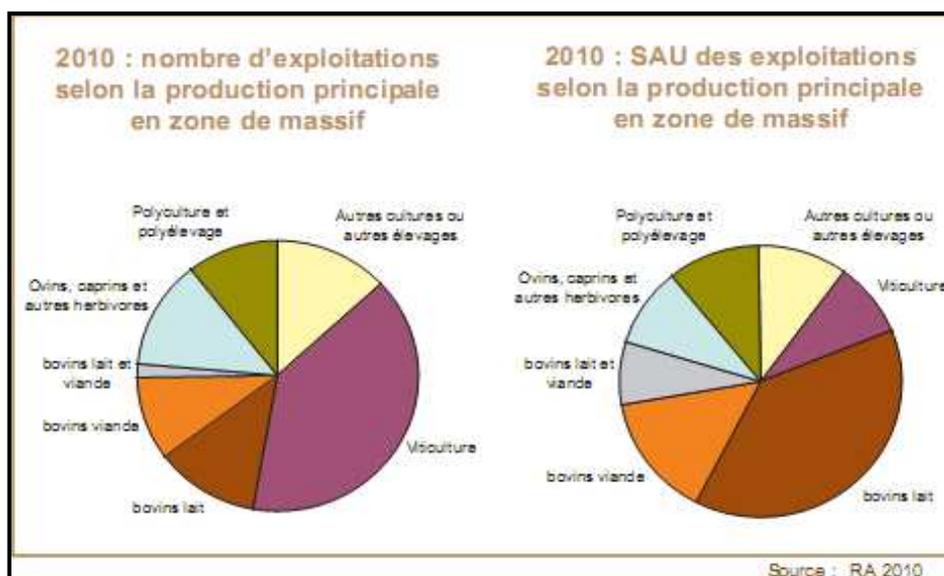


Figure 45 : Production principale des exploitations agricoles sur le massif des Vosges (source : RA 2010)

Près de 40 % des exploitations du massif des Vosges possèdent une orientation à dominante viticole. Cependant, cette production se situe dans le piémont alsacien, à la lisière de la forêt. Plus particulièrement composée de petites exploitations et liées à des structures plus modestes, la viticulture ne représente cependant que 9 % de la SAU valorisée par les exploitations du massif. Entre 2000 et 2010, la surface du vignoble du massif est quasiment stable mais avec une baisse de 19 % du nombre de viticulteurs, la production se concentre davantage.

En raison de la présence importante de l'élevage, la surface fourragère représente les trois quarts de la SAU dans le massif au lieu de 45 % de la SAU hors massif en zone de plaine. La composition de cette surface fourragère du massif des Vosges, avec une prépondérance de l'herbe, se rapproche de celle du Jura. Dans ces deux massifs, la part de surface en herbe peu productive est bien plus faible que dans les massifs du sud. Quand au type de récolte (pâture ou fauche), on ne note pas de différence par rapport à la zone hors massif, avec plus des 2/3 de la surface pâturée. Par contre, compte tenu de l'altitude, la part de surface en maïs ensilage dans la surface fourragère n'est que de 5 % dans le massif (12 % hors massif).

Une filière de production d'arnica pèse dans la valeur de la production locale, même si les espaces dédiés sont faibles.

Enfin des zones d'élevages avicoles sont présentes, mais ce sont des productions plutôt marginales sur le massif.

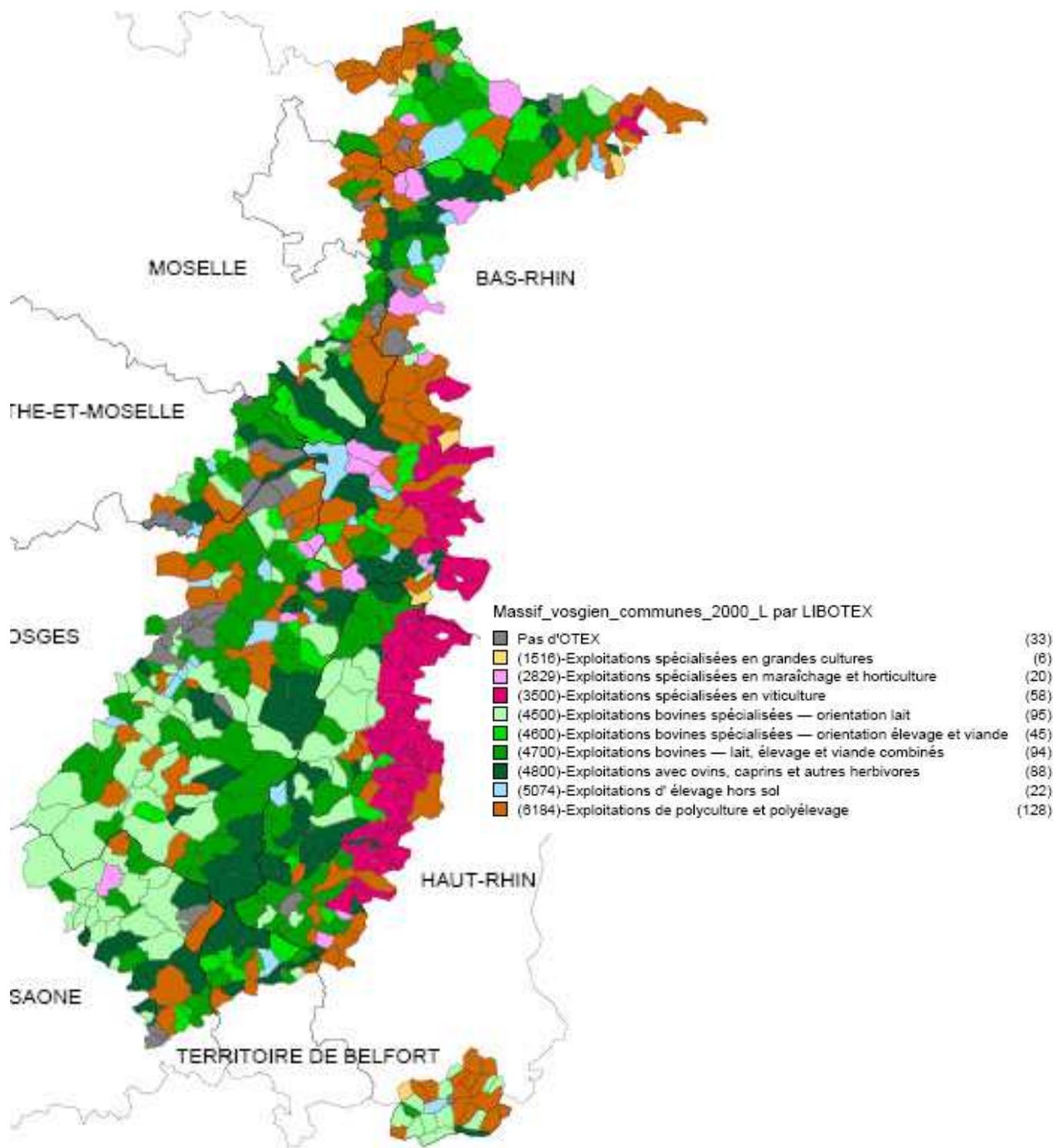


Figure 46 : Orientations technico-économiques des communes sur le massif des Vosges (Source : Source : DRAAF Lorraine - SRISE<sup>36</sup> - RA 2010)

<sup>36</sup> Service régional pour l'information statistique et économique

Un massif largement dominé par la production laitière traditionnelle, surtout dans la partie sud, même si les producteurs tendent à se diversifier vers des ateliers viandes, ovins, caprins et même équins :

- faible densité d'exploitations (600 exploitations) par rapport aux autres massifs français,
- petites exploitations (30 vaches laitières et 160 000 l / exploitation en moyenne), spécificité massif par rapport aux zones périphériques,
- 21% font de la transformation fermière sur place (dont AOC Munster), et plus encore se sont diversifiées dans des activités para-agricoles (vente directe, travaux à façon, activité bois...),
- 9% des chefs d'exploitation sont double actifs,
- 18% embauchent des salariés permanents (fermes auberges).

La majorité des outils de transformation (laiteries, fruitières, abattoirs) se situent en plaine, en périphérie du massif. Les prix pratiqués ne distinguent pas le lait de montagne du lait de plaine et handicapent fortement les producteurs qui doivent concilier production économique en zone difficile, entretien des paysages et préservation de la biodiversité.

Deux profils de producteurs se dessinent :

- les grosses exploitations qui s'agrandissent et/ou se regroupent pour mutualiser une partie des coûts de production et la main d'œuvre. La problématique de ces exploitations est la transmission avec un outil de production et un capital foncier généralement hors des capacités financières d'un jeune installé, ainsi que le dépeuplement des zones agricoles avec un risque sur la collecte laitière,
- les exploitations « diversifiées » : atelier de transformation, commercialisation en circuits courts, projet agro-touristique ... qui représentent un potentiel et une solution de rentabilité économique important pour l'avenir de l'agriculture. Ces exploitations nécessitent cependant une structuration forte des acteurs (exemple de SIC pour une commercialisation collective).

Sur le territoire alsacien, l'agri-tourisme prend tout son sens grâce aux fermes auberges, qui permettent souvent de faire vivre 2 générations sur une même exploitation, voire des emplois salariés : le site en vallée avec les champs et la ferme-auberge proprement dite en estive, qui propose un service de restauration.

Une démarche récente de re-labellisation a permis de limiter les dérives constatées ces dernières années et de recentrer l'activité autour de fermes qui s'approvisionnent localement pour au moins 50% de leur produit.

Ces fermes auberges véhiculent une image de marque d'authenticité très forte, notamment via l'utilisation de la marque « Ballons des Vosges » pour des produits du terroir sur le PNR.

Cependant des propriétaires s'inquiètent de la transmission de ces exploitations et des attentes consommateurs qui évoluent et délaissent les traditions locales.

Ainsi, d'une façon générale, la valorisation des produits agricoles par la vente directe et/ou le tourisme est bien développée côté alsacien grâce à la fréquentation touristique et la densité des populations résidentes en fonds de vallée ou dans les villes proches.

A l'inverse, sur le versant lorrain, malgré la présence d'une soixantaine de producteurs de produits fermiers, l'offre est peu développée. Des possibilités de filières locales entre versants pourraient être recherchées, un desserrement de l'offre et des pratiques touristiques vers le côté lorrain pourrait être encouragé.

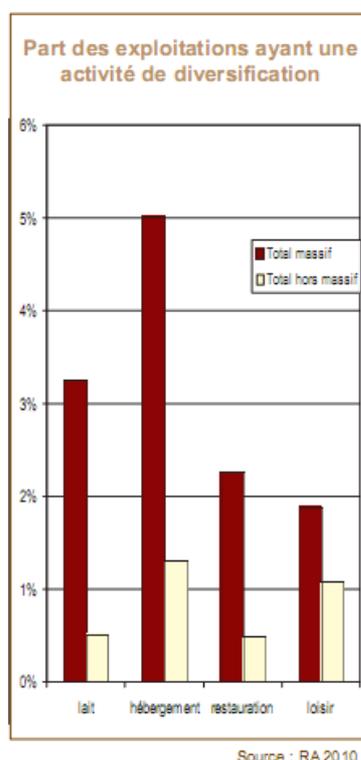


Figure 47 : Exploitations agricoles ayant une activité de diversification (source : RA 2010)

La concurrence urbaine en vallée sur les terres mécanisables met en danger l'ensemble des exploitations d'élevage, les estives ne pouvant être exploitées seules. Les terres labourables des fonds de vallée sont l'objet de différentes spéculations : les promoteurs pour la construction, les collectivités pour la production de biomasse (miscanthus), les élevages de chevaux (doublement du cheptel équin en 10 ans)...

Avec un âge moyen de 50 ans, les chefs d'exploitation sur le massif ont le même âge que l'ensemble des agriculteurs. La question de la succession se pose comme partout. Pour les plus de 50 ans, le taux d'agriculteurs sans successeur (ne sait pas ou sans personne pour reprendre) est cependant plus élevé sur le massif (67 %) que hors massif (63 %).

La situation est inquiétante au cœur du massif, en zone de montagne, avec un taux supérieur à 75 %. Dans les zones de piémont, excepté le secteur de Bitche, la situation est comparable aux zones hors massif ou dans les vallées.

Au niveau des aides à l'installation, le taux d'installation aidée (1 exploitant sur 2) est habituel. La montagne n'est pas un handicap pour bénéficier des aides. Le piémont viticole a été exclu de cette analyse car de nombreux viticulteurs ne bénéficient pas de la dotation aux jeunes agriculteurs (seuil de revenu, pluriactivité importante).

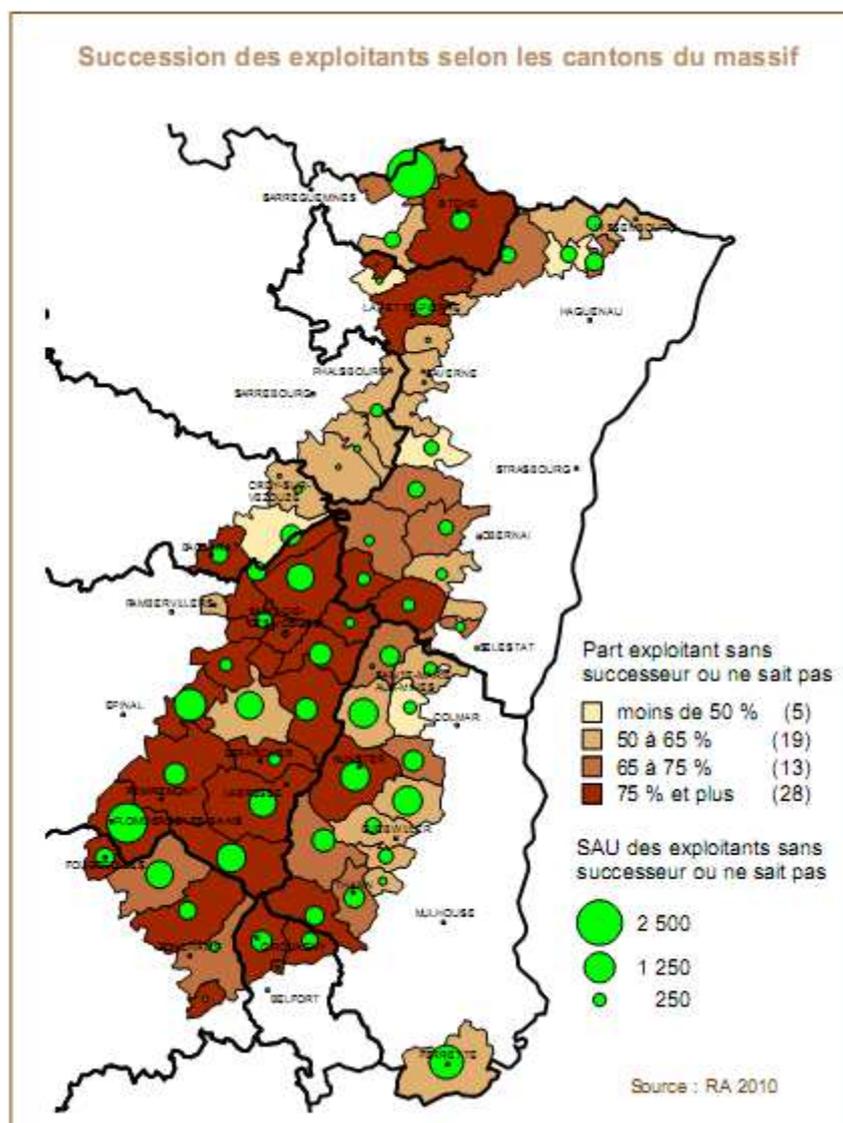


Figure 48 : Succession des chefs d'exploitation agricole par canton sur le massif des Vosges (source : RA 2010)

Jusque dans les années 50, ce sont des ouvriers-paysans qui cultivent des parcelles en forêt pour une production vivrière. Ces terrains sont pour la plupart en friche aujourd'hui.

Sur les secteurs de Bitche et du piémont, les grandes cultures (blé, colza, maïs) se développent au détriment des vergers et des haies. Les problématiques paysagères et naturelles sont importantes : disparition de la végétation permanente, monoculture intensive, risque de pollution des cours d'eau et de coulées boueuses...

Cependant certaines vallées, en Alsace Bossue par exemple, connaissent des dynamiques fortes de conversion en l'agriculture biologique, même si un certain nombre d'élevages bascule vers les grandes cultures car moins pénibles et plus rentables.

La production d'arnica sur les Hauts de Chaume est une filière à forte valeur ajoutée (1 M€ de CA, plus gros site en Europe), qui emploie des cueilleurs professionnels et participe ainsi à un complément d'activité non négligeable.

Cette filière est donc importante pour l'économie locale, mais reste une production de niche, qui ne devrait pas être amenée à se développer beaucoup.

Une monographie sur l'agriculture du massif des Vosges a été publiée en 2013 par les DRAAF Alsace, Lorraine et Franche-Comté. Elle est consultable en annexe 7 du présent document.

### **Zoom sur l'agriculture biologique**

Après une période de stagnation entre 2003 et 2007 à environ 2 % de la SAU française, l'agriculture biologique connaît une nouvelle progression qui lui a permis d'atteindre 3 % en 2010 et devrait se poursuivre en 2011 et 2012.

Les 3 régions de référence ne se situent pas dans le palmarès de tête des régions françaises, mais plutôt dans le 3<sup>ème</sup> quart, entre le 13<sup>ème</sup> et le 16<sup>ème</sup> rang en nombre d'exploitations agricoles (Alsace 13<sup>ème</sup>) et en surface bio (Franche-Comté 13<sup>ème</sup>).

La Franche-Comté et l'Alsace sont au-dessus de la moyenne nationale en part d'exploitations et de SAU convertie (ou en conversion).

	Alsace	Lorraine	Franche-Comté	France
Nombre d'exploitations en Agriculture Biologique et évolution depuis 2006	488 (+45%)	373 (+37%)	458 (+29%)	20 604 (+44%)
Part du bio dans le total des exploitations agricoles	4,1%	2,9%	4,7%	4%
Surface agricole en bio ou en conversion et évolution depuis 2006	15 192 ha (+26%)	29 000 ha (+33%)	31 111 ha (+25%)	845 440 ha (+35%)
Part du bio dans la SAU totale	4,5%	2,6%	4,7%	3,1%
Surfaces fourragères (STH + cultures) et évolution depuis 2006	10 601 ha (+21%)	21 885 ha (+31%)	25 061 ha (+25%)	516 731 ha (+34%)

Tableau 13 : Agriculture biologique dans les 3 régions en 2010 et évolution 2006/2010 (source : Agence bio 2011)

2 départements sur les 7 présents sur le massif des Vosges, sont les plus dynamiques de leur région et la part de la SAU bio dépasse 5% de la SAU régionale :

- les Vosges (1/2 des exploitations et 1/3 de la surface bio régionale),
- le Bas-Rhin (2/3 des surfaces bio régionales).

En Franche-Comté, la Haute-Saône est le 2<sup>ème</sup> département régional en terme de superficie bio et sa part est de 4,4% de la SAU totale.

La très grande majorité des surfaces en bio sont des surfaces toujours en herbe ou des cultures fourragères (entre 70 et 80 % dans chacune des 3 régions, 60 % en France). A l'échelle du massif, cette part est encore plus importante.

En termes de collecte de lait notamment, l'exigence de plus en plus importante de la part de l'aval pour des produits bio incite les éleveurs à se convertir. Cependant les effectifs en vaches laitières ont peu évolué depuis 2006 (de 0 à +7 %), ce qui peut traduire une certaine difficulté des éleveurs à s'adapter à

ce mode de production. Quant aux brebis laitières, la production bio a quasiment disparu sur cette même période.

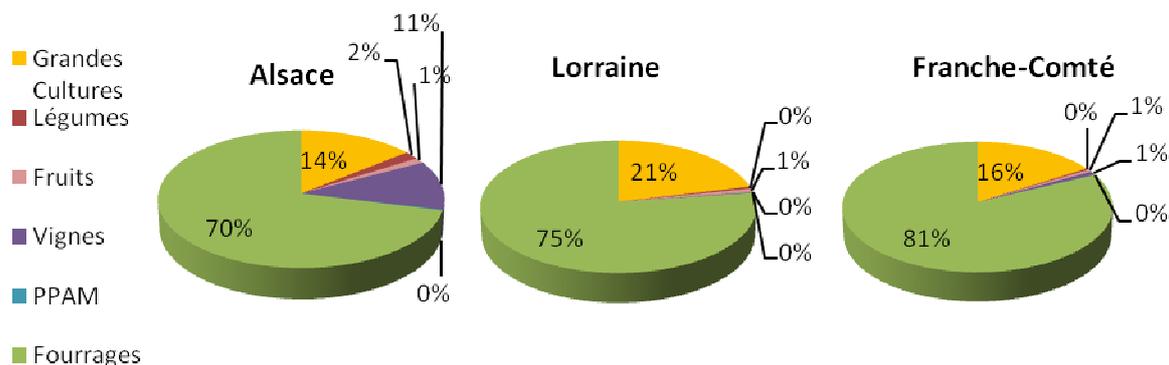


Figure 49 : Répartition des surfaces bio et en conversion en 2010 (source : Agence bio, les chiffres de la bio, Edition 2011)

La viticulture alsacienne représente une part importante du bio dans cette région et donc sur le massif. Depuis 2006, la surface en vignes bio a doublé.

### **Forces / faiblesses de l'activité agricole**

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ des productions locales reconnues : AOC Munster, Kirsch de Fougerolles, bluets des Vosges</li> <li>○ un piémont viticole prospère</li> <li>○ une commercialisation en circuits courts en fort développement</li> <li>○ des projets collectifs en émergence (AFP<sup>37</sup>, SIC, race vosgienne...)</li> <li>○ une production d'arnica, qui emploie une main d'œuvre importante (agriculteurs salariés)</li> <li>○ une multifonctionnalité forte en cœur du massif (paysage, biodiversité...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ une main d'œuvre qualifiée difficile à trouver</li> <li>○ renouvellement des générations, transmission des gros GAEC<sup>38</sup> laitiers</li> <li>○ une production bio qui progresse lentement</li> <li>○ éloignement des outils de collecte, de transformation</li> <li>○ conditions d'exploitations complexes (montagne) non valorisées dans les prix de vente en industrie</li> <li>○ une intensification des cultures sur le versant alsacien, avec des risques naturels importants</li> <li>○ concurrence de l'urbanisme, notamment sur les meilleures terres pour la production de fourrage</li> </ul>

<sup>37</sup> Association Foncière Pastorale

<sup>38</sup> Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

## Opportunités / menaces de l'activité agricole

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ potentiel de circuits courts sur les pôles urbains périphériques (Strasbourg et Colmar entre autres)</li> <li>○ attentes des touristes allemands et belges sur les produits bio</li> <li>○ le choix d'une mutualisation nationale de l'enveloppe 1<sup>er</sup> pilier de la PAC<sup>39</sup> (aides directes)</li> <li>○ régionalisation de la gouvernance des fonds européens agricoles pour le développement rural (2<sup>nd</sup> pilier)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ des évolutions climatiques en progression :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- augmentation de la saisonnalité et de la variabilité interannuelle pour la production des fourrages</li> <li>- augmentation des risques parasitaires</li> </ul> </li> <li>○ risque de suppression des listes départementales de cépages autorisés et donc de la dérogation liée aux cépages alsaciens</li> <li>○ suppression des quotas laitiers (2015) et des droits de plantation viticole</li> <li>○ évolution des aides de la PAC :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- risque de diminution des aides couplées à la production (impact fort sur l'élevage)</li> <li>- un budget pour le Développement Rural plutôt à la baisse</li> <li>- possible évolution des réglementations concernant les bâtiments d'élevage qui entraînerait des investissements importants pour les éleveurs laitiers</li> </ul> </li> </ul>

<sup>39</sup> Politique Agricole Commune

## B – Les enjeux prioritaires de développement de la filière sur le massif

- MAINTENIR LES SURFACES AGRICOLES DU MASSIF,
- ACCOMPAGNER LES PRODUCTIONS ANIMALES, AFIN D'ÉVITER LA DESERTIFICATION DU MASSIF :
  - ✓ MAINTENIR LA DYNAMIQUE LAITIÈRE SUR LE MASSIF :
    - ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES VERS LA TRANSFORMATION FERMIERE ET/OU LES CIRCUITS COURTS,
      - RESTER VIGILANT SUR L'ÉVENTUELLE SATURATION DU MARCHÉ.
    - FACILITER LA GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE POUR LES EXPLOITANTS :
      - FORMATION AU MANAGEMENT,
      - MISE EN RELATION OFFRE ET DEMANDE (DIFFICULTÉS LIÉES AU COUT, À LA DISPONIBILITÉ ET À LA QUALIFICATION DES SALARIÉS).
    - ENCOURAGER LES SYSTÈMES COLLECTIFS POUR ALLÉGER LES CONTRAINTES DES ÉLEVÉS ET PALLIER LES ÉVENTUELS RETRAITS DES ENTREPRISES DE COLLECTE,
    - RÉPONDRE À LA DEMANDE DES CAHIERS DES CHARGES DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES (IAA) SANS METTRE EN PÉRIL L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS (CERTAINES ENTREPRISES LAITIÈRES IMPOSENT DE PLUS EN PLUS DES CAHIERS DES CHARGES SUR LE LAIT (BIO, DURABLE...) CE QUI IMPLIQUE POUR LE PRODUCTEUR UN COUT DE CONVERSION QU'IL N'EST PAS SUR DE RETROUVER DANS LE PRIX DE VENTE).
  - ✓ STRUCTURER LA PRODUCTION DE VIANDE :
    - DÉVELOPPER LES RÉFÉRENCES TECHNIQUES SUR LA PRODUCTION DE VIANDE DANS LES VOSGES,
    - ORGANISER LES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION ET DE VALORISATION (ABATTOIR, CHARCUTERIES/BOUCHERIES).
- SECURISER L'APPROVISIONNEMENT FOURRAGER D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN :
  - ✓ ACCOMPAGNER LA RÉFLEXION ET LA RECHERCHE DE SOLUTIONS POUR COMPENSER/ANTICIPER LA VARIABILITÉ DES RENDEMENTS FOURRAGERS, QUI VA GRANDISSANT :
    - SOLUTIONS TECHNIQUES,
    - AUGMENTATION DES CAPACITÉS DE STOCKAGE,
    - CONTRACTUALISATION AVEC LES AGRICULTEURS DE PLAINE,
    - ACHAT DE TERRES LABOURABLES EN PLAINE DIRECTEMENT.
- PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT D'UNE IDENTITÉ « MASSIF » POUR LES AGRICULTEURS ET LES PRODUITS (LIEN ENCORE FAIBLE ENTRE TOURISME ET AGRICULTURE) :
  - ✓ EXPLOITER / DÉVELOPPER UNE IMAGE « MONTAGNE » DES PRODUITS, EN CONCORDANCE AVEC LES ATTENTES DU CONSOMMATEUR (« DES PRODUITS NATURELS ET DE QUALITÉ »),
  - ✓ PRÉSERVER LE PATRIMOINE VOSGIEN ET VALORISER L'IMAGE DE LA RACE VOSGIENNE.

## C – Les autres enjeux de développement de la filière sur le massif

- Prendre en compte les enjeux environnementaux :
  - ✓ formation et accompagnement à la prise en compte des règles de conditionnalité au titre de Natura 2000...,
  - ✓ protection de la ressource en eau,
  - ✓ gestion des épandages (lisier et compostage) dont les règles ne sont pas toujours adaptées au contexte spécifique du massif,
  - ✓ adapter les dates de fauchage tardif pour équilibrer les enjeux en biodiversité et la rentabilité de la production fourragère.
- Accompagner la transmission des entreprises afin de privilégier l'installation à l'agrandissement. Lors de la cessation d'activités, les grosses exploitations laitières (et les fermes-auberges) représentent souvent un capital trop important. Les meilleures terres partent à l'agrandissement, les autres sont souvent abandonnées :
  - ✓ limiter la taille des exploitations,
  - ✓ accompagner la reprise des exploitations agricoles et des fermes-auberges,
  - ✓ favoriser l'installation.
- Accompagner les agriculteurs vers la diversification (innovation, partenariats IAA locales, AB<sup>40</sup>/tourisme, fermes-auberges, transformation à la ferme, vente directe, mise en réseau...) :
  - ✓ capacité et motivation de la profession à se tourner vers des ateliers de diversification à valider, à faire émerger.
- Limiter l'artificialisation des terres agricoles en vallée, qui met en danger un système qui exploite les terres d'estive (risque d'enfrichement et/ou d'intensification de terres non adéquates) et valorise un potentiel touristique via les fermes-auberges.
- Inciter les élevages ovins à cohabiter avec le loup :
  - ✓ développer un pastoralisme permettant une viabilité économique, l'entretien des espaces ouverts et la cohabitation avec un grand prédateur, qui peut par ailleurs répondre aux enjeux de surpopulation de sangliers et des cervidés.
- Surveiller la typicité des vins locaux menacée par l'évolution du climat. L'augmentation des températures et du cumul annuel pluviométrique sera plutôt favorable aux cultures, jusqu'à un certain seuil. En ce qui concerne la vigne des piémonts alsaciens, les évolutions seront plutôt positives et marquées par l'avancement des stades de développement et une augmentation de la teneur en sucre, déjà observés sur les 30 dernières années<sup>41</sup>. Cependant, le principal enjeu sera de conserver les singularités des vins de terroirs et des appellations contrôlées, qui passera peut être par une adaptation des cépages :
  - ✓ assurer un suivi particulier des vins afin de conserver les spécificités régionales et correspondre aux appellations actuelles (adaptation aux modifications des terroirs).

### 3.5.3 Filière bois

En termes économiques, depuis le milieu des années 80, les besoins industriels de bois d'œuvre résineux sont nettement supérieurs aux capacités forestières locales qui de surcroît ont été fragilisées par certains événements climatiques (1993). La tempête de 1999 a accentué ce déséquilibre et la récolte en 2005 était inférieure de 250 000 m<sup>3</sup> à celle d'avant la tempête (-20%). La recherche de bois extérieur au massif est inévitable, l'enjeu est probablement de maximiser la valeur ajoutée produite dans le massif au sein de la filière bois-construction (scieries, bureaux d'études, seconde transformation...) ce qui implique une réflexion sur l'organisation des échanges techniques et commerciaux concernant les

---

<sup>40</sup> Marque « Agriculture Biologique »

<sup>41</sup> CR Alsace, 2012 : Projet SRCAE, p75

besoins de chaque type d'opérateur à l'intérieur de la filière. Or, la filière, en dépit de certaines initiatives et expériences de qualité, apparaît majoritairement très hétérogène (en terme d'organisation, de production...) et a des difficultés à s'inscrire dans des projets collectifs.

S'agissant des bois de trituration (rondins et produits connexes de scierie), le développement de leur valorisation énergétique suppose de s'assurer qu'il repose sur des quantités mobilisées supplémentaires, pour ne pas déstabiliser les valorisations industrielles existantes (panneaux de particules notamment).

Les marchés de destination des bois récoltés sont relativement différents selon les régions : le bois de construction concerne de 52% (Lorraine) à 76% (Franche-Comté) de la récolte annuelle alors que le bois énergie peut représenter jusqu'à 17% de la récolte alsacienne.

Du fait de la présence de la ressource sur le territoire, le bois joue un rôle important dans l'économie du massif des Vosges. En effet, on retrouve de nombreuses entreprises positionnées à la fois sur la première et la deuxième transformation.

- Le massif des Vosges regroupe près de 800 entreprises positionnées<sup>42</sup> sur la filière bois (hors commerce de gros de bois et de matériaux de bois).
- La filière est constituée de :
  - ✓ la première transformation regroupant essentiellement l'activité du sciage et du rabotage (13% des entreprises de la filière),
  - ✓ la seconde transformation regroupant notamment les secteurs suivants :
    - travaux de menuiserie bois et PVC (près de 50% des entreprises de la filière),
    - fabrication de meubles (14% des entreprises de la filière),
    - travaux de charpente (11% des entreprises de la filière),
    - fabrication de charpente (6% des entreprises de la filière),
    - autres activités telles que la fabrication d'articles de cuisines, la fabrication d'articles de papeterie, fabrication de papier et de carton (6% des entreprises de la filière).

Afin d'analyser la filière, un zoom particulier est réalisé ci-dessous sur quelques maillons.

## Scierie

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ de nombreuses entreprises positionnées</li> <li>○ présence de la scierie SIAT (une des trois plus grandes scieries de résineux en France) qui a engagé une réflexion de développement et de diversification de son activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ manque de liaison entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> transformation</li> <li>○ faible valeur ajoutée des produits de scierie (notamment le feuillu)</li> <li>○ manque de modernisation des scieries</li> </ul>
ENJEUX IDENTIFIÉS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ restructurer la première transformation afin de répondre aux problématiques de la construction et de l'énergie (modernisation, regroupement...)</li> <li>○ aider les entreprises à se doter d'équipements permettant la création de valeur ajoutée (aboutage, collage...)</li> </ul>	

<sup>42</sup> Source : DIANE, retraitement KATALYSE

## Menuiserie

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"><li>○ plusieurs menuiseries de taille importante (notamment BIEBER BOIS)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ atomisation du secteur</li><li>○ faible consommation du bois régional (faible consommation pouvant également être due à la non promotion du bois local)</li></ul>
ENJEUX IDENTIFIÉS	
<ul style="list-style-type: none"><li>○ développer la menuiserie « Haute isolation » pour les fermetures du bâtiment (BIEBER BOIS)</li><li>○ s'adapter aux nouveaux types de construction (construction bois) : travail sur le triple vitrage, double joint d'étanchéité...</li><li>○ travailler avec des éco-matériaux (isolants végétaux par exemple) : appui possible sur le Pôle Fibres ou le CETELOR</li></ul>	

## Meuble

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"><li>○ deux clusters en soutien à cette filière (PLAB et PAMA) sur les régions Alsace et Lorraine</li><li>○ travail important existant sur des meubles haut de gamme</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ peu de diversification possible (mono-industrie)</li><li>○ concurrence de plus en plus importante</li></ul>
ENJEUX IDENTIFIÉS	
<ul style="list-style-type: none"><li>○ développer de nouveaux process de fabrication</li><li>○ favoriser les circuits courts (problématique de qualité du bois utilisé)</li></ul>	

## Construction (associé à la charpente)

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"><li>○ mise en place par la Région Alsace (suite à la tempête de 1999) d'une démarche incitant à la consommation du bois pour la construction</li><li>○ exposition et concours organisés autour de certaines techniques traditionnelles et de savoir-faire relatifs à la construction des Chalots : transfert des savoir-faire</li><li>○ projet d'un pôle éco-construction des Vosges à Fraize (réhabilitation de la friche industrielle de MALORA-SIMEUBLE) : projet vitrine sur le site de 3 ha (projet porté par le PNR DES BALLONS DES VOSGES et la communauté de communes de la Haute Meurthe)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ atomisation du secteur de la construction bois (nombreux acteurs se positionnant sur le secteur : « effet de mode » de la construction bois et espoir d'une croissance du secteur)</li><li>○ faible approvisionnement local de la part des constructeurs</li><li>○ pas d'entreprises d'envergures nationales</li></ul>
ENJEUX IDENTIFIÉS	
<ul style="list-style-type: none"><li>○ développer la construction bois au-delà du périmètre local / régional</li><li>○ poursuivre la réflexion quant à l'utilisation du feuillu dans la construction</li></ul>	

## Papeterie

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"><li>○ présence d'entreprises d'envergure nationale et internationale dans le domaine de la papeterie (Ex. PAPETERIE CLAIREFONTAINE)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ centre de décision pas toujours présent sur le territoire</li></ul>
ENJEUX IDENTIFIÉS	
<ul style="list-style-type: none"><li>○ aider les entreprises à survivre malgré la concurrence mondiale sur le domaine de la papeterie notamment au travers de diversification sur des niches de marché</li></ul>	

## Bois Energie

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"><li>○ mise en place de projets CRE (Commission de Régulation de l'Energie)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ risque de déstabilisation d'autres maillons de la filière</li><li>○ pas de collecte structurée</li><li>○ création d'une plateforme d'approvisionnement bois-énergie par le Pays des Vosges Saônoises</li></ul>
ENJEUX IDENTIFIÉS	
<ul style="list-style-type: none"><li>○ trouver un équilibre entre les différents maillons de la chaîne utilisant la plaquette comme matière première</li><li>○ mobiliser la ressource bois en veillant à sa disponibilité pour le futur (assurer le bon renouvellement notamment des résineux)</li></ul>	

## **A – Opportunités et menaces concernant la filière bois**

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"><li>○ perspective de croissance du marché de l'éco-construction / construction à ossature bois</li><li>○ approfondissement de la R&amp;D sur la problématique des feuillus</li><li>○ présence de structures d'appuis sur et à proximité du territoire (INRA, ENSTIB, PÔLE FIBRES, CRITT Bois, ...)</li><li>○ foisonnement de projets CRE</li><li>○ R&amp;D sur la thématique de la biomasse (recherche sur l'amélioration du rendement et baisse du coût d'installation)</li><li>○ aides financières proposées par l'Etat et certaines Régions pour le soutien à la filière bois</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ concurrence forte dans le secteur du meuble et de la papeterie</li><li>○ cours des prix des matières premières (plaquettes, papier...)</li><li>○ avance et concurrence des pays voisins (Allemagne, Autriche) et des pays scandinaves</li><li>○ difficulté d'approvisionnement / risque de déstabilisation des maillons de la chaîne de valeur de la filière bois (à une échelle hors massif)</li></ul>

L'histoire du massif est fortement liée à l'industrie du bois (papeterie et ameublement notamment). Même si ces deux filières ne peuvent plus, aujourd'hui, jouer un rôle de moteur pour le massif (et ce malgré les efforts de modernisation et de diversification réalisés), elles restent un atout important pour le territoire (savoir-faire des salariés, connaissance de la filière bois, rayonnement / connaissance du massif des Vosges : on voit notamment que certaines entreprises de l'ameublement ont réussi leur reconversion grâce à un travail important en termes de R&D et d'innovation). Depuis plusieurs années, deux relais de croissance sont apparus : l'éco-construction et le bois-énergie. Ces secteurs ne sont pas encore matures actuellement mais constituent un espoir important pour la filière bois.

- Le massif possède des atouts permettant de croire en un développement de l'éco-construction sur le territoire :
  - ✓ la présence de quelques acteurs majeurs pour l'éco-construction (BIEBER, BURGER),
  - ✓ l'implication des 2 PNR sur la filière (travail notamment réalisé par le PNR des Vosges du Nord sur l'animation de la filière éco-rénovation),
  - ✓ La présence du Pôle Fibres.
- Les atouts du massif concernant le bois-énergie sont plus complexes à identifier malgré la mise en place de plusieurs projets CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) : il reste un travail important à réaliser sur cette filière. Par ailleurs, certains acteurs restent réticents à l'idée d'exploiter le bois du massif pour la filière énergie.

## B – Les enjeux prioritaires de développement de la filière sur le massif

AU REGARD DES ENJEUX PRECEDEMMENT IDENTIFIES, DE L'EVOLUTION DE L'ECONOMIE (FORTE CONCURRENCE INTERNATIONALE, STRUCTURATION IMPORTANTE DES FILIERES BOIS AU SEIN DES PAYS SCANDINAVES AINSI QU'EN ALLEMAGNE ET EN AUTRICHE) ET LES PROBLEMATIQUES ENERGETIQUES ACTUELLES, UN CERTAIN NOMBRE D'ENJEUX PARRAISSENT MAJEURS POUR LA FILIERE BOIS DU MASSIF :

- TRAVAILLER A L'ARTICULATION ENTRE LES ACTEURS DE LA PREMIERE ET LA DEUXIEME TRANSFORMATION AFIN DE REMEDIER A LA DECONNECTION TOTALE EXISTANTE (EXPORT DU BOIS VALORISE LORS DE LA 1ERE TRANSFORMATION ET APPROVISIONNEMENT PAR IMPORTATION, NOTAMMENT DES PAYS DE L'EST, EN MATIERES PREMIERES BOIS PAR LES ACTEURS DE LA 2EME TRANSFORMATION...):
  - ✓ AMELIORER LA COHESION DE LA FILIERE : PERMETTRE UNE MEILLEURE STRUCTURATION ET COORDINATION DES ACTEURS EN DEVELOPPANT UN AXE FORT QUI COORDONNE LES ACTIONS,
  - ✓ VENIR EN AIDE AUX SCIERIES DONT LE PROBLEME MAJEUR EST LE MANQUE DE TRESORERIE CE QUI LES EMPECHE DE POSSEDER LES MOYENS MATERIELS NECESSAIRES A CERTAINES TECHNIQUES DEMANDEES PAR LA SECONDE TRANSFORMATION (EX. : ABOUTAGE) :
    - POSSIBILITE DE REPENDRE DES MESURES QUI AVAIENT ETE MISES EN PLACE APRES LA TEMPETE DE 1999,
    - REFLEXION QUANT A LA MUTUALISATION DES MOYENS (REALISATION PROBABLEMENT COMPLEXE DU FAIT DE LA TYPOLOGIE DES ACTEURS : ENTREPRISES FAMILIALES ET CONCURRENTES),
    - TRAVAIL PARALLELE DE RESTRUCTURATION DE LA 1ERE TRANSFORMATION (ECARTS IMPORTANTS ENTRE LES GRANDES ET LES PETITES SCIERIES) :
  - ✓ DEVELOPPER UNE ARTICULATION ENTRE LES ACTEURS AFIN D'OPTIMISER LES COUTS ET CONCURRENCER L'ALLEMAGNE :
    - TRAVAIL SUR LES CIRCUITS COURTS,
    - REFLEXION AMONT SUR LES CAHIERS DE CHARGES.
- DEVELOPPER L'AVAL DE LA FILIERE :
  - ✓ CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE ECO-CONSTRUCTION (SECTEUR AYANT DES PERSPECTIVES DE FORTE CROISSANCE) EN :
    - CREANT UNE VERITABLE ANIMATION LOCALE DE LA FILIERE S'APPUYANT SUR LES INITIATIVES EXISTANTES (ENERGIVIE, PNR DES VOSGES DU NORD...),
    - CONSOLIDANT L'OUTIL IMPLANTE SUR LE MASSIF,
    - QUALIFIANT L'OFFRE ET LA PROMOTION,
    - MOBILISANT LA MAITRISE D'OUVRAGE, LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE LA FILIERE DE LA CONSTRUCTION...
  - ✓ DEVELOPPER LE BOIS ENERGIE EN VEILLANT A CONSERVER DURABLEMENT UNE FILIERE BOIS SUR LE MASSIF (TRAVAIL DES PARC ET DE L'ONF QUANT A LA REPARTITION DE FORET DE PRODUCTION ET LA FORET DEDIEE A LA BIODIVERSITE),
  - ✓ POURSUIVRE LE TRAVAIL D'INNOVATION ENGAGE SUR LA FILIERE DE L'AMEUBLEMENT EN S'APPUYANT SUR LE POLE AMENAGEMENT DE LA MAISON ET LE POLE LORRAIN DE L'AMEUBLEMENT BOIS.

## C – Les autres enjeux de développement de la filière sur le massif

- Assurer une montée en compétence au sein de l'ensemble de la filière :
  - ✓ approfondir et diffuser les connaissances sur les techniques d'exploitation (ex. : le débardage par câble sur les terrains pentus pouvant pallier le manque de desserte),
  - ✓ adapter les formations (initiales et continues) aux besoins en compétence (adaptation nécessaire constatée depuis 2 à 3 ans : manque de correspondance actuelle entre les compétences disponibles et les attentes des entreprises) :
    - travail effectué par les organisations professionnelles des 6 régions du Grand Est pour réaliser une analyse : « quelles compétences nécessaires ? »,
    - création d'un document commun (disponible en septembre 2012) : recensement des établissements et les formations existantes avec plusieurs clés d'entrée :
      - formation,
      - établissements,
      - métiers adaptés aux compétences inférieures à BAC+2 : « je suis bac+0 / +2, que puis-je faire dans le bois ? ».
- Anticiper de potentielles pénuries en termes de bois (en volume) du fait du développement des activités notamment en améliorant la connaissance exacte de la disponibilité en ressource bois :
  - ✓ nécessité de mettre en place un observatoire permettant de recenser l'ensemble des disponibilités et d'aboutir à une gestion rationnelle des produits connexes du bois,
  - ✓ amélioration de la gestion des forêts privées :
    - recensement des domaines nombreux et morcelés dont certains propriétaires n'ont pas la connaissance,
    - amélioration de la culture de « replantation » des forêts chez les propriétaires une fois les arbres coupés.
- Mieux appréhender la valorisation des feuillus notamment pour le secteur de l'ameublement et la construction (l'outil de production étant peu adapté au feuillu notamment au hêtre) : travail de recherche à engager.

Au final, la filière bois semble en pleine mutation. Longtemps dominée par l'industrie du meuble et par la papeterie (aujourd'hui fortement soumise à la concurrence internationale), elle se tourne depuis déjà plusieurs années vers la construction et les énergies. Si ces mutations ont d'ores et déjà été prises en compte sur le massif, elles doivent encore s'accompagner d'actions fortes permettant à la filière de réussir sa mutation.

## 3.6 Transport et mobilité

### 3.6.1 Diagnostic et enjeux en matière de transport et de déplacements

#### A – Données générales et chiffres clefs

La bonne accessibilité du massif des Vosges (par les services de transports collectifs et les infrastructures de déplacement) est une condition primordiale pour le soutien et le développement de ses activités économiques (industrielles, touristiques ou agricoles) et l'accueil et le maintien de populations et d'actifs.

Cette accessibilité concerne à la fois les liaisons avec les principaux pôles du grand est, les dessertes internes et de désenclavement des vallées et l'amélioration des relations entre les différents versants du massif pour les trafics locaux.

## Principales infrastructures de communication

- Routes

Le massif est desservi par de nombreux axes de communication routiers. La grande majorité des flux de transport est assuré par le réseau routier.

La stratégie adoptée de longue date a consisté à améliorer l'accessibilité des principaux bassins d'activités et à désenclaver les fonds de vallées de la Haute-Meurthe et de la Haute-Moselle par l'aménagement des axes principaux :

- La RN 4 (Lunéville-Strasbourg) : La mise à 2x2 voies de Lunéville à Sarrebourg se poursuit entre Gogney et Héming en 2 phases. Les travaux de la première phase entre Héming et Saint Georges devraient commencer fin 2014 pour se terminer courant 2018. La deuxième phase Saint Georges Gogney est en cours d'étude.
- La RN 59 (de Lunéville à Sélestat, via Saint-Dié-des-Vosges) : La RN 59 est l'itinéraire médian de traversée du massif des Vosges pour les trafics régionaux, en évitant le passage des cols. Cet axe conserve donc une vocation de liaison interrégionale affirmée. Le tunnel Maurice Lemaire a été rouvert en octobre 2008 après la réalisation des travaux de sécurisation. Les restrictions de circulation des poids lourds dans les cols sont maintenues, voire renforcées. En Lorraine, le désenclavement du bassin de Saint-Dié-des-Vosges vers l'Alsace du Sud, la Suisse et l'Italie nécessitera encore la mise à 2x2 voies de la section Remoneix-Frapelle. Le désenclavement de la vallée de la Haute-Meurthe et du bassin de Saint-Dié-des-Vosges vers le sillon lorrain et le bassin parisien a été obtenu avec la réalisation de la déviation à 2x2 voies de Saint-Clément Azeraille mise en service en 2010. En Alsace, la RN 59 répond aux besoins du trafic interrégional, pour lequel un contournement du massif par le Nord ou le Sud entraînerait un allongement de parcours hors de proportion. Dans cet esprit, son aménagement comprend la déviation de l'agglomération de Châtenois dans le bas de la vallée avant la séparation Val de Villé / Vallée de la Bruche et des aménagements de sécurité ponctuels jusqu'au tunnel Maurice Lemaire.
- La RN 66 : Même si la RN 66 n'a plus vocation à assurer des trafics de grand transit, notamment de poids lourds, elle reste un axe majeur pour la desserte des pôles industriels des vallées de la Moselle et de la Thur, ainsi que pour les relations entre les versants lorrain et alsacien du massif. Coté lorrain, afin de désenclaver les fonds de vallées et d'améliorer la sécurité et le cadre de vie des populations, des projets d'aménagement ou des travaux de déviation des agglomérations ont été engagés, dont notamment la déviation de Rupt sur Moselle qui a été mise en service en 2007. D'autre part, l'enquête publique, concernant la déviation de Ferdrupt, Ramonchamps, le Thillot et Fresse a été réalisée fin 2012. L'arrêté de DUP (Droits à Paiement Unique) a été signé par le préfet des Vosges en juin 2013. Coté alsacien, la RN 66 a le rôle de desserte multimodale des pôles économiques et d'habitat de la vallée de la Thur au travers de la réalisation du tram-train jusqu'à Thann Nord et des aménagements routiers locaux.
- La RN 57 de Remiremont à Luxeuil : en Lorraine, de Nancy à Plombières, la RN 57 est entièrement aménagée en Route Express à 2x2 voies. Le doublement de la déviation de Plombières est terminé depuis septembre 2013. Il reste à réaliser la liaison Plombières-Haute-Saône. L'aménagement de cet axe vers Vesoul et Besançon améliorera considérablement les relations du versant lorrain du massif avec la Franche-Comté, la Bourgogne et le sud de la France. La liaison entre la RN 57 et la RN 19 via la RD 64 offre une possibilité de contournement des Vosges par le sud vers la Suisse et l'Italie pour le grand transit. En Franche-Comté, la RN 57 a vocation à être aménagée en 2x2 voies depuis son entrée en Haute-Saône jusqu'à Besançon; Une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la déviation de Saulx-les-Vesoul et l'aménagement à 2x2 voies de deux sections de la RN 57 entre Vesoul et Besançon a été signée le 01/06/2011 entre l'Etat et le Département de la Haute-Saône. Plus au sud, l'entrée nord de Besançon, entre l'A36 et Devecey fait l'objet d'un programme d'aménagement à 2x2 voies. La section Besançon-La

Suisse a une vocation plus régionale. Néanmoins d'importants travaux sur le contournement sud de Besançon ont permis de rapprocher Besançon de Pontarlier et la Suisse. A l'échelle des échanges entre pays limitrophes, cet itinéraire s'intègre cependant dans l'axe européen Luxembourg – Lorraine – Alpes – Italie.

- La RN 19 : Comme pour la RN 57, cet axe franc-comtois est conforté en tant que Grande Liaison d'Aménagement du Territoire par le CIADT du 18 décembre 2003. A terme, la RN 19 a vocation à relier l'A31 (Langres) à Delle et la Suisse sur 165 km de route express à 2x2 voies ou d'autoroute. Sur la section située entre Langres et Vesoul, la réalisation des déviations de Langres et de Port sur Saône ont été jugées prioritaires. Pour cette dernière, les travaux pourraient commencer dès 2015. Entre Vesoul et Delle, d'importants travaux ont permis et permettront dans les années à venir de rapprocher les deux villes.

Le CIADT du 18 décembre 2003 a conforté ces cinq routes nationales dans leur fonction de Grandes Liaisons d'Aménagement du Territoire.

Cinq autres routes nationales ont une vocation de desserte plus locale et transférées aux départements :

- RN 62 (Sarreguemines-Hagenau) et RN 63,
- RN 415 (Saint-Dié-des-Vosges -Colmar),
- RN 420 (Provenchère-Molsheim), qui fait l'objet de travaux au titre du CPER alsacien (Tunnel de Schirmeck et créneaux de dépassement) et qui est reliée à la RN 59 via la RD 424,
- RN 4 (pour sa partie alsacienne),
- RN 59 (pour sa partie franchissement du massif par le col de Sainte Marie).

Deux grandes infrastructures constituent les axes structurants de desserte et de traversée du massif : les autoroutes A4 (Metz - Strasbourg) et A36 qui assurent les grandes liaisons du territoire et le contournement du massif par le nord et le sud pour le grand transit et les liaisons interrégionales (Lorraine-Alsace-Franche-Comté) de grande distance. L'A4 est appuyée par la RN 4, côté lorrain, dans cette fonction.

L'A36 est un trait d'union entre à l'est : Strasbourg, l'Allemagne et la Suisse, et à l'ouest : le sillon Saône-Mosellan à 2x2 voies. Elle assure également le contournement du massif par le sud pour les trafics de grand transit. L'élargissement à trois voies entre les villes de Belfort et de Montbéliard a été réalisé pour supporter un trafic en partie pendulaire de plus de 50 000 véhicules par jour.

- Réseau ferré

Côté lorrain, les gares de Remiremont, Saint-Dié-des-Vosges et Épinal sont desservies par le TGV Est-européen depuis son inauguration en 2007. Une offre conjointe entre les régions Lorraine et Franche-Comté a en outre permis de réactiver une desserte régulière (4 allers-retours par jour) entre Belfort et Épinal et au-delà, vers Nancy. De même, des lignes régulières TER Alsace/Lorraine permettent de relier Strasbourg à Metz et Nancy ainsi que Saint-Dié-des-Vosges à Saales et, au-delà, Strasbourg.

La phase 2 de la ligne du TGV Est, en cours de réalisation, prolongera la ligne actuelle Paris-Baudrecourt jusqu'à Vendenheim à partir du printemps 2016. Elle permettra d'assurer la liaison Paris-Strasbourg en 1h50 et la liaison Strasbourg-Gare Lorraine TGV en 40 minutes.

En Alsace, la présence du TER dans les vallées a fait l'objet d'améliorations importantes. Les mises en service de la première phase de la LGV Est Européenne (en 2007) et de la première phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône (en 2011) ont augmenté de manière sensible l'accessibilité du massif des Vosges. Dans le même temps, les dessertes TER et les services urbains et interurbains des collectivités organisatrices ont pris le relais localement. Ainsi, le tram-train de la vallée de la Thur assure une desserte attractive à partir de la gare de Mulhouse. L'infrastructure ferroviaire de la vallée de Munster a été modernisée et la desserte développée. L'offre TER par car de la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines est de bonne qualité. La desserte TER des vallées de la Bruche et de la Moder bénéficie d'une offre satisfaisante.

En Franche-Comté, les 140 premiers kilomètres de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône ont été mis en service depuis la fin de l'année 2011 entre Villers-les-Pots (21) et Petit-Croix (90). Cette nouvelle infrastructure permet de desservir notamment les villes de Besançon, Belfort et Montbéliard avec des gains de temps de parcours importants depuis Belfort, vers Paris (2h20 au lieu de 3h50) ou vers Lyon (2h10 au lieu de 3h25). Le projet consiste désormais à réaliser 50 km de LGV supplémentaires situés aux deux extrémités : une section Ouest de 15 km en Côte-d'Or et une section Est de 35 km dans le Territoire-de-Belfort et dans le Haut-Rhin. La réouverture de la ligne ferroviaire Belfort – Delle dont le plan de financement est désormais bouclé, permettra dans le courant de l'année 2016, le raccordement de la Suisse au TGV Rhin-Rhône grâce à une interconnexion assurée en gare de Belfort-Montbéliard TGV.

L'électrification de la voie Epinal-Belfort reste un enjeu majeur pour le massif des Vosges. Elle permettrait la circulation des flux interrégionaux mais également européens.

Enfin, le projet d'amélioration des liaisons entre la Lorraine et la vallée du Rhône (débouchés sud de la Lorraine) s'inscrit désormais dans une logique de très long terme.

En ce qui concerne le fret ferroviaire, l'offre financière de la SNCF n'est plus compétitive avec le transport routier pour des quantités inférieures à plusieurs wagons par jour. Les transports de bois et les liaisons avec les ports rhénans sont particulièrement concernés. Le report des matières dangereuses, et particulièrement des carburants, de la route vers le fer, qui assurait autrefois une partie importante de ces transports, s'avère très difficile en raison de la fermeture des dépôts embranchés et des contraintes temporelles de l'industrie pétrolière.

- Réseau fluvial

La modernisation du canal des Vosges, propice au tourisme fluvial, est nécessaire par l'automatisation de 10 écluses du versant Saône du canal. Elle est directement liée à l'émergence de projets de développement locaux portés par les collectivités locales concernées, tels que, par exemple, les véloroutes Charmes-Fontenoy sur 65 km dont 13 km sont déjà réalisés entre le port d'Épinal et Bouzey.

Sur la Saône, dans son parcours franc-comtois, divers travaux de sécurisation identifiés par VNF comme étant les plus urgents, notamment la reconstruction du barrage de Gray, la sécurisation d'écluses ou la réfection de berges permettant d'améliorer les conditions de navigation ont été réalisés.

En Alsace, le réseau fluvial interne au massif est très limité et concerne presque exclusivement le tourisme. La remise en état du canal de Saverne a permis le développement du tourisme fluvial, notamment en lien avec l'arrivée du TGV.

## B. Principaux enjeux

**L'ENJEU GLOBAL SEMBLE ETRE D'ASSURER L'AMELIORATION DE L'OFFRE DE TRANSPORT TOUT EN PRESERVANT L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE ET EN EVITANT D'ATTIRER DE NOUVEAUX FLUX ROUTIERS EN SIMPLE TRANSIT. C'EST AINSI QU'UNE REFLEXION EST EN COURS EN VUE D'ASSURER LA REGULATION DU TRAFIC POIDS-LOURDS A TRAVERS LES DIFFERENTS ITINERAIRES TRAVERSANT LE MASSIF, EN TENANT COMPTE DES SPECIFICITES DES AXES.**

## 3.7 Les relations transfrontalières

Le massif des Vosges est situé au coeur d'une Euro-région de près de huit millions d'habitants.

L'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas sont pourvoyeurs de nombreux touristes sur le massif.

L'Allemagne et la Suisse sont également des pourvoyeurs d'emplois pour un certain nombre d'habitants du massif.

Ces pays avec les pays scandinaves et les pays de l'est sont aussi des concurrents directs pour l'économie du massif (tourisme, bois...).

### 3.7.1 Contexte administratif

D'un point de vue plus administratif, le massif des Vosges se trouve sur deux espaces de coopération transfrontalière identifiés et organisés :

- la Grande Région : Lorraine, Wallonie, Luxembourg, Rheinland-Pfalz et Sarrland ;

- l'espace de coopération du Rhin Supérieur : Alsace, Rheinland-Pfalz, Baden-Württemberg, le canton de Aargau, Basel Landschaft, Basel Stadt, Solothurn et Jura.

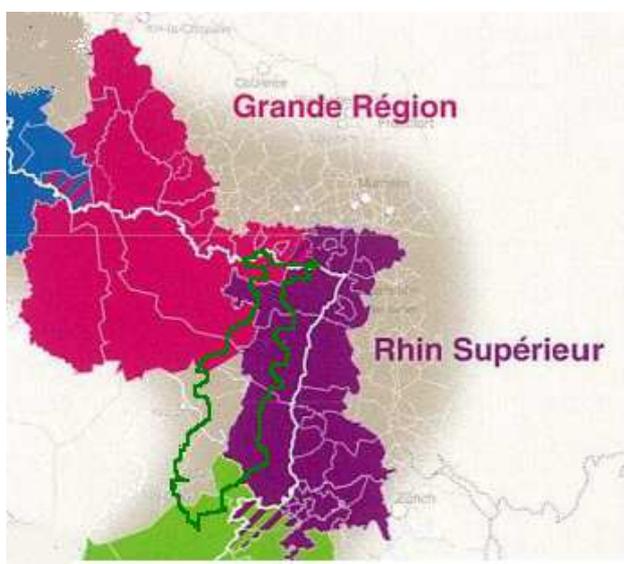


Figure 50 : Découpage des espaces de coopération transfrontalière (source : Atlas de la coopération transfrontalière – MOT)

Outre ces grands territoires, le massif porte également des territoires transfrontaliers plus enclins au développement de projets concrets et reconnus comme tels dans le cadre des programmes Interreg IIIA :

- Pays de Bitche-Sarreguemines avec l'agglomération transfrontalière Sarrebruck Moselle Est,
- Rhin Vignoble Grand Ballon,
- Sundgau.

Cette échelle semble plus pertinente pour renforcer les relations transfrontalières sur les enjeux liés à la montagne.

L'Alsace et la Franche-Comté font également partie de la vaste zone de coopération du programme de coopération territoriale Espace Alpin associant pas moins de 7 pays.

### 3.7.2 L'emploi transfrontalier

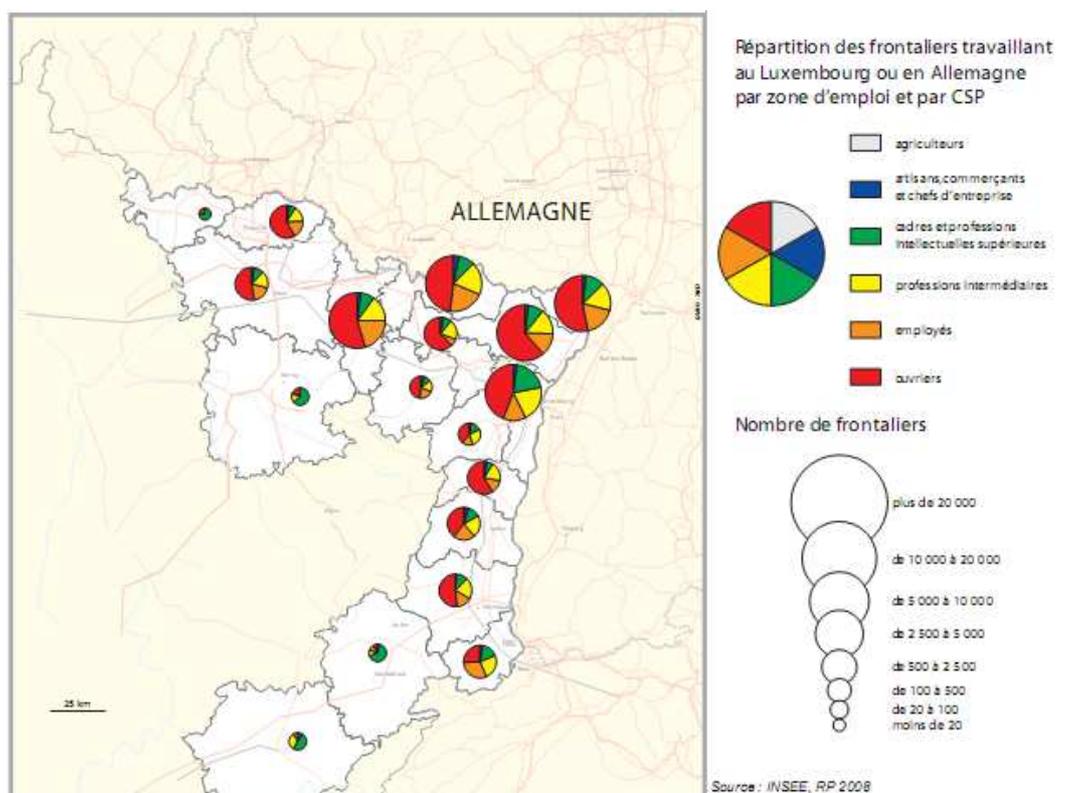


Figure 51 : Flux sortant de travailleurs frontaliers par catégorie socio-professionnelle : frontière allemande (source : Atlas de la coopération transfrontalière – MOT)

Il est nécessaire de s'attarder sur le phénomène de travailleurs frontaliers. Il concerne très majoritairement le Nord et le Sud du massif.

La frontière avec l'Allemagne au nord du massif est génératrice de flux notamment par le biais du Land de Sarre avec le pôle de Sarrebruck.

Le phénomène est encore plus marqué au sud du massif avec le territoire du Sundgau. L'attractivité vers la Suisse est très importante. En effet en 2006, 26% des habitants du Sundgau travaillent en Suisse. Le territoire est par ailleurs en croissance démographique du fait de l'excédent des arrivées sur les départs du fait de la périurbanisation de Mulhouse et de Bâle/Saint-Louis. Ces flux peuvent engendrer à terme un risque de voir le Sundgau devenir un territoire « dortoir » porté par l'économie résidentielle (logement des travailleurs transfrontaliers et des personnes du territoire à la retraite).

Les chiffres sur la pyramide des âges des travailleurs frontaliers ne sont pas disponibles mais il est possible de dire qu'il s'agit pour bonne partie d'une population proche de l'âge de la retraite avec une employabilité des jeunes générations plus faible (moindre maîtrise de l'allemand). Il existe donc un risque pour l'économie de ces territoires qui repose pour beaucoup sur les revenus de ces travailleurs (impact pour l'économie présente) avec une potentielle baisse des revenus de cette population due à leur départ en retraite.

### 3.7.3 Des interactions thématiques concrètes entre le massif des Vosges et l'Allemagne

Des initiatives locales, plus spécifiquement avec l'Allemagne, ont été mises en place, souvent à l'initiative des deux parcs naturels régionaux :

- Réserve de biosphère Vosges du Nord – Pfälzerwald,
- Marché transfrontalier à Freiburg avec l'accompagnement du PNR des Ballons des Vosges.

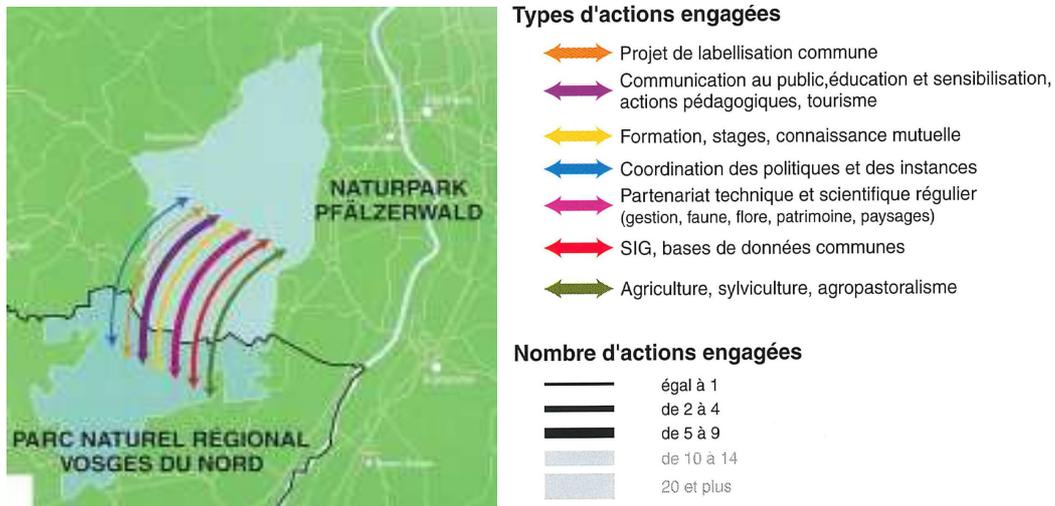


Figure 52 : Coopération transfrontalière entre espaces naturels protégés (source : Atlas de la coopération transfrontalière – MOT)



Figure 53 : Les espaces naturels et ruraux transfrontaliers (source : Atlas de la coopération transfrontalière – MOT)

Le massif des Vosges va vivre une forte mutation dans les prochaines décennies du fait notamment des changements climatiques et de la désindustrialisation.

Il est donc important pour le territoire de s'ouvrir vers l'extérieur et d'accroître les échanges avec les pays voisins afin d'être mieux préparé aux enjeux économiques qui s'annoncent.

<b>4. Synthèse</b>	<b>105</b>
<b>4.1 Principaux enjeux par filière</b>	105
<b>4.2 Analyse AFOM</b>	<b>108</b>
4.2.1 Bilan atouts / faiblesses du massif	108
4.2.2 Bilan opportunités / menaces du massif	111
<b>4.3 Croisement et synthèse des enjeux</b>	<b>112</b>
4.3.1 Synthèse des principales évolutions depuis 2006	112

## 4. Synthèse

### 4.1 Principaux enjeux par filière

<b>RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES</b>	<p>Préserver les richesses locales, les espèces, les habitats d'intérêt écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ maintenir et entretenir les paysages ouverts, par l'agriculture,</li><li>○ trouver un équilibre entre exploitation forestière et préservation de la biodiversité (question de la naturalité des forêts),</li><li>○ enrayer les dégâts causés par le gibier sur les forêts et les champs cultivés (équilibre sylvocynégétique, effet positif possible du loup),</li><li>○ préserver la ressource en eau ,</li><li>○ anticiper le dépérissement des essences forestières menacées par les évolutions climatiques (nouvelles essences).</li></ul> <p>Limitier les impacts environnementaux des projets d'aménagements :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ liés à l'artificialisation (retenues collinaires, éoliennes, extension de domaine skiable) : impacts paysagers, destruction de milieu,</li><li>○ liés aux activités (raquettes, sentiers pédestres, loisirs motorisés) : dérangement des animaux.</li></ul> <p>Limitier les conflits d'usage avec l'urbain :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ maîtriser l'étalement urbain et promouvoir un urbanisme durable dans les vallées,</li><li>○ organiser l'intégration de la TVB dans les plans d'urbanisme et d'aménagement du territoire (outils et méthodes).</li></ul>
<b>DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES ET URBAINES</b>	<p>Promouvoir une compacité urbaine (transport, énergie / paupérisation des ménages) afin de lutter contre la précarité en termes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ d'habitat : développement de la filière éco-construction et éco-rénovation afin d'améliorer la qualité des logements notamment leur isolation thermique et ainsi réduire les coûts nécessaires pour se chauffer,</li><li>○ de transport : faiblesse actuelle du système de transport collectif rendant le coût du transport plus élevé que sur d'autres territoires (les flux domicile-travail ne sont pas très élevés mais chaque habitant est obligé d'utiliser son mode de transport individuel),</li><li>○ d'agriculture : développer l'activité de transformation directe et de ventes directes des produits impliquant l'emploi de main-d'œuvre et débouchés économiques locaux participant à l'attractivité du territoire.</li></ul> <p>Maintenir les services existants et les développer dans les zones les plus enclavées (vallées non industrielles, zones transfrontalières, Mille Etangs) afin d'enrayer le retrait progressif et le vieillissement de la population (phénomène pouvant entraîner une "désertification" de certaines zones),</p> <p>Développer l'économie présentielle dans le but notamment de compenser la diminution des emplois industriels.</p>

<p><b>ÉCONOMIE</b></p>	<p>Accompagner les entreprises (notamment les fleurons du territoire dans un but « d'effet d'entraînement » sur les autres entreprises de la filière) dans leur effort de modernisation voire de diversification d'activité,</p> <p>Démultiplier les travaux de R&amp;D et d'innovation (sur les filières d'avenir et historiques) du territoire en s'appuyant sur les structures d'appui dédiées,</p> <p>Accompagner les ouvriers dans leur reconversion (aide à la recherche d'un nouvel emploi, travail de formation afin de renforcer les chances de retour à l'emploi).</p>
<p><b>FILIÈRE TOURISME</b></p>	<p>Fédérer les acteurs, organiser l'offre, faire émerger un projet global et un tourisme intégré au reste de l'économie,</p> <p>Accompagner la montée en gamme de l'offre touristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ professionnaliser les acteurs,</li> <li>○ moderniser les outils,</li> <li>○ adapter l'offre d'hébergement à une clientèle relativement modeste,</li> <li>○ développer un véritable outil Internet non seulement vecteur de communication mais également d'apport économique.</li> </ul> <p>Diversifier l'offre touristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ vers le 4 saisons,</li> <li>○ vers les séjours itinérants,</li> <li>○ vers les familles.</li> </ul>
<p><b>FILIÈRE AGRICULTURE</b></p>	<p>Maintenir les surfaces agricoles du massif,</p> <p>Accompagner les productions animales, afin d'éviter la désertification du massif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maintenir la dynamique laitière sur le massif,</li> <li>○ Structurer la production de viande.</li> </ul> <p>Sécuriser l'approvisionnement fourrager d'aujourd'hui et de demain,</p> <p>Permettre le développement d'une identité « massif » pour les agriculteurs et les produits (lien encore faible entre tourisme et agriculture) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ exploiter / développer une image montagne des produits, en concordance avec les attentes du consommateur (« des produits naturels et de qualité »),</li> <li>○ préserver le patrimoine vosgien et valoriser l'image de la race vosgienne.</li> </ul>

## FILIÈRE BOIS

Travailler à l'articulation entre les acteurs de la première et la deuxième transformation afin de remédier à la déconnexion totale existante :

- améliorer la cohésion de la filière,
- Venir en aide aux scieries dont le problème majeur est le manque de trésorerie,
- développer une articulation entre les acteurs afin d'optimiser les coûts et concurrencer l'Allemagne.

Contribuer à la poursuite du développement de l'aval de la filière :

- filière éco-construction (secteur ayant de fortes perspectives de croissance),
- bBois énergie (en veillant à conserver durablement une filière bois sur le massif : travail des PNR et de l'ONF quant à la répartition de forêt de production et la forêt dédiée à la biodiversité),
- poursuivre le travail d'innovation engagé sur la filière de l'ameublement en s'appuyant sur le pôle aménagement de la maison et le pôle lorrain de l'ameublement bois,
- développer des niches de marché avec notamment une augmentation de l'utilisation des feuillus (impliquant la recherche et l'investissement dans de nouveaux équipements de production),
- s'assurer du maintien de la ressource en bois sur le massif. Accompagner les propriétaires privés dans une gestion durable et rentable de leurs bois.

## 4.2 Analyse AFOM

### 4.2.1 Bilan atouts / faiblesses du massif

	ATOUTS	FAIBLESSES
<p><b>ESPACES ET RESSOURCES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ une forte concentration d'enjeux environnementaux et une dynamique de contractualisation environnementale importante (Natura 2000, réserves naturelles et Ramsar<sup>43</sup> concernant 59% des communes du massif, MAET<sup>44</sup>) reconnaissance d'une biosphère transfrontalière dans les Vosges du Nord un maintien des milieux ouverts assuré par l'agriculture (28% des EPCI sont dotés d'un Gerplan ou d'un plan Paysage pour l'essentiel sur le sud du massif),</li> <li>○ ces éléments contribuent fortement à la richesse paysagère du massif,</li> <li>○ des ressources en eau importantes malgré un bilan hydrologique négatif,</li> <li>○ une ressource forestière diversifiée et abondante (58,5% de la superficie du massif), majoritairement publique,</li> <li>○ des acteurs mobilisés (élus, PNR, associations...) sur la préservation des richesses naturelles,</li> <li>○ des savoir-faire riches et des événements culturels contribuant à faire connaître le massif à l'échelle internationale (verre et cristal, présence de pôles de métiers d'art, festival international de géographie de Saint-Dié-des-Vosges, ...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ une périurbanisation forte sur le territoire du PNR DES BALLONS DES VOSGES et le long du Piémont. L'artificialisation des sols a une croissance de 0,35%/an en cohérence avec l'augmentation de la population d'environ 0,33%/an,</li> <li>○ la forte densité de population du massif (le plus peuplé de France) favorise les conflits d'usage,</li> <li>○ les éléments naturels ou paysagers sont mal valorisés du fait d'une signalétique hétérogène et d'une insertion paysagère médiocre des équipements,</li> <li>○ inadéquation entre le profil forestier du massif et la demande en bois d'industrie. Le bois de construction concerne entre 52% et 76% des bois récoltés selon les régions. Le bois énergie peut représenter jusqu'à 17% de la récolte.</li> </ul>
<p><b>DEMOGRAPHIE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ la population du massif a cru de 3% entre 1999 et 2008 (environ 607 000 habitants). Cette dynamique s'explique par un solde naturel positif (+0,15%/an) et par un solde migratoire également positif (+0,25%/an),</li> <li>○ avec une densité de population de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ vieillissement de la population : décroissance de la classe d'âge des 20-39 ans (23% de la population en 2008, -4 points entre 1999 et 2008). La classe d'âge 40-59 ans représente 30% de la population et est en progression (+4 points entre</li> </ul>

<sup>43</sup> Convention de Ramsar pour la préservation des zones humides

<sup>44</sup> Mesure agro-environnementale territorialisée

	<p>84 hab/km<sup>2</sup>, les communes du massif sont relativement bien pourvues en équipements de services à la population. 10% des communes présentent au moins un équipement de chaque catégorie (services publics, services généraux, services automobiles, artisans du bâtiment et autre services). Le temps moyen d'accès aux services d'usage courant est de 9 min sur le massif (21 min en moyenne nationale) et de 5 min pour l'accès aux services de santé.</p>	<p>1999 et 2008),</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ croissance de la population faible et liée pour l'essentiel à l'arrivée de nouveaux résidents plutôt âgés et à pouvoir d'achat conséquent (retraités) impliquant un non rajeunissement démographique et des tensions sur les prix de l'immobilier</li> <li>○ déséquilibre géographique (dynamisme très faible sur la partie lorraine du massif et certaines parties de Franche-Comté).</li> </ul>
<p><b>MOBILITE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ nombreux axes de communication routiers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ fragmentation de l'espace par les axes de communication,</li> <li>○ la mobilité au sein du massif n'est possible qu'avec un moyen de transport individuel,</li> <li>○ circulation des poids lourds dans les cols vosgiens impliquant des nuisances pour les riverains et le maintien de la biodiversité.</li> </ul>
<p><b>ECONOMIE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ taux de chômage (10% en 2008) inférieur au taux national (11,6%). Des disparités importantes existent notamment entre le versant alsacien (8,6%) et le versant lorrain (12,2%),</li> <li>○ fort accroissement du nombre d'établissements entre 1999 et 2009 (environ 40%) à relativiser avec la mise en place du statut « auto-entrepreneur ». L'accroissement sur le massif est tout de même supérieur à l'accroissement sur les 3 régions Alsace, Lorraine et Franche-Comté démontrant un attachement au territoire,</li> <li>○ la part de l'industrie représente encore 26% des emplois du massif,</li> <li>○ implantation d'entreprises de taille importante (CA&gt;10M€, certaines ayant un rayonnement national/international) pouvant jouer un rôle moteur dans l'économie du massif,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ faible dynamique de création d'emplois sur le massif (+2% entre 1999 et 2008 - +12% au niveau national),</li> <li>○ faible niveau de qualification de la population (39% de la population active a au moins le bac – 48% à l'échelle nationale),</li> <li>○ désindustrialisation se traduisant non seulement par des suppressions d'emplois mais également par des fermetures d'établissements,</li> <li>○ tissu important de TPE/PME menacé par les difficultés de transmission de ces entreprises,</li> <li>○ manque de structuration de la filière bois (mauvaise articulation entre les acteurs de la 1<sup>ère</sup> et de la 2<sup>ème</sup> transformation) : faible exploitation des synergies et manque d'animation de la filière malgré l'existence de syndicats interprofessionnels, d'un pôle de compétitivité, de plusieurs grappes d'entreprises, de</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ présence de filières-phares historiques (papeterie, textile, ameublement, industrie du verre et du cristal) mais également de filières moins traditionnelles (plasturgie, la métallurgie, les produits électroniques, la construction),</li> <li>○ travail de R&amp;D et appui possible par le biais de structures telles que les pôles de compétitivité, les grappes d'entreprises et autres clusters,</li> <li>○ la position du massif au sein d'une Euro-Région représentant un bassin de population de près de 8 millions d'habitants est favorable au développement à l'exportation des entreprises locales.</li> </ul>	<p>laboratoires de recherche... Un PER a également été labellisé dans cette optique,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ l'apprentissage de la langue allemande est de plus en plus délaissé.</li> </ul>
--	---	---

#### 4.2.2 Bilan opportunités / menaces du massif

	OPPORTUNITES	MENACES
<b>ESPACE ET RESSOURCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ création d'outils pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les politiques locales (Grenelle),</li> <li>○ pratiques exemplaires sur certains territoires à partager,</li> <li>○ concernant le développement des énergies renouvelables : réhabilitation d'ouvrages hydroélectriques, exploitation de la géothermie,</li> <li>○ le massif peut devenir le «poumon vert» entre les 2 métropoles alsaciennes et lorraines,</li> <li>○ présence d'outils de transmission des patrimoines immatériels locaux (pôles des métiers d'arts, offres de formation de qualité, ...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ une faible prise de conscience des richesses environnementales et paysagères exceptionnelles. Le massif est davantage perçu comme un terrain de jeu ou un parc urbain,</li> <li>○ une pression foncière qui s'accroît et reporte l'artificialisation en périphérie des grands pôles urbains,</li> <li>○ une possible concurrence entre bois-énergie et bois-construction dans des forêts déjà exploitées au maximum des capacités,</li> <li>○ une recherche de productivité forestière pour satisfaire la demande industrielle (perte de naturalité),</li> <li>○ une modification des régimes hydriques qui risque de remettre en cause la disponibilité en eau,</li> <li>○ les évolutions climatiques pressenties risquent d'impacter la faune et la flore (modification des périodes de floraison, modification des périodes de migration, déplacement des aires de répartition des espèces...) et d'augmenter la mortalité des espèces sylvoicoles notamment due aux aléas climatiques (tempêtes, sécheresses...).</li> </ul>
<b>DEMOGRAPHIE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ attrait de la population pour un mode de vie rural voire semi-rural.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ phénomène de métropolisation et d'étalement urbain,</li> <li>○ paupérisation de centres-bourgs et du bâti ancien.</li> </ul>

<b>MOBILITE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ gares TGV à l'entrée du massif permettant de recevoir les personnes de la région parisienne et du Bénélux (les retombées, sur le massif, de ces équipements n'ont pas été mesurées),</li> <li>○ projets canal Saône-Moselle et/ou canal Saône-Rhin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ une concurrence accrue des Alpes et du Jura du fait du TGV Rhin-Rhône ?</li> </ul>
-----------------	---	---

## 4.3 Croisement et synthèse des enjeux

### 4.3.1 Synthèse des principales évolutions depuis 2006

#### A – Espaces et ressources

4 depuis le Grenelle de l'environnement (2007), de nouveaux outils sont élaborés afin d'améliorer la prise en compte de l'environnement dans les politiques locales, de manière transversale : élaboration des SRCAE, de SRCE<sup>45</sup> (trame verte et bleue)...

5 une évolution des enjeux paysagers : de la lutte contre la fermeture des paysages vers la maîtrise de l'étalement urbain,

6 une production de bois d'industrie en diminution.

#### B – Démographie

- faible accroissement de la population,
- vieillissement de la population s'accompagnant d'une décroissance de la classe d'âge pivot des 20-39 ans.

#### C – Economie

- poursuite de la désindustrialisation du territoire (notamment sur les filières phares historiques : ameublement, textile, papeterie) se traduisant notamment par une chute de la part des ouvriers dans la répartition de la population par catégories socioprofessionnelles,
- accroissement important du nombre d'établissements sur le territoire (phénomène à relativiser du fait de la mise en place du statut d'auto-entrepreneur en 2008),
- Un dynamisme de créations industrielles encore important au regard de l'existant sur les trois régions ou en France (taux de création d'établissements industriels supérieur sur le massif par rapport aux territoires de comparaison) mais ayant tendance à s'essouffler (baisse de la part de créations industrielles plus importante sur le massif que sur les territoires de comparaison),
- des entreprises importantes en difficultés (ex. : mise en liquidation de la société GANTOIS et redressement judiciaire de la société ABRESCHWILLER SCIAGES),
- renforcement / développement des structures de soutien aux filières (pôles de compétitivité, clusters, PER).

#### D – Tourisme

- une légère baisse de la capacité d'accueil touristique du massif (hôtels et campings) et un report des plus faibles catégories (moins de 3 étoiles) vers les plus élevées (3 étoiles ou plus),
- une diminution des équipements de sports d'hiver (stations de ski, remontées mécaniques, débit clientèle),
- un raccourcissement des courts séjours et l'augmentation du nombre d'excursionnistes,

<sup>45</sup> Schéma régional de cohérence écologique

- un afflux touristique urbain lié aux LGV mais avec de faibles retombées sur le massif,
- implantation en 2010 du Center Parc à proximité de Sarrebourg : augmentation du nombre d'excursionnistes sur les sites périphériques.

## **E – Agriculture**

- une concentration des exploitations agricoles qui se poursuit, mais un maintien des surfaces exploitées,
- un développement fort des circuits courts et des projets collectifs en émergence,
- une dichotomie des exploitations agricoles qui s'accroît entre des grosses exploitations laitières et des exploitations de plus en plus diversifiées (ateliers, circuits de commercialisation, tourisme...),
- une demande en biocarburant qui incite à l'exploitation intensive de terres agricoles (notamment sur le nord du massif),
- une re-labellisation des fermes-auberges qui a permis le recentrage sur la valorisation locale des productions.

## **F – Bois**

- développement et structuration des filières avalées (éco-construction / construction bois, bois-énergie, ...).

## **G - Transport**

- assurer l'amélioration de l'offre de transport tout en préservant l'environnement et le cadre de vie et en évitant d'attirer de nouveaux flux routiers en simple transit. C'est ainsi qu'une réflexion est en cours en vue d'assurer la régulation du trafic poids-lourds à travers les différents itinéraires traversant le massif, en tenant compte des spécificités des axes.

## **H - Les relations transfrontalières**

- l'opportunité de créer des relations transfrontalières sur des sujets spécifiques tels que les sports de nature ou le tourisme est à étudier. Une expérimentation pourrait se dérouler sur quelques actions spécifiques.

<b>5. Les orientations et objectifs 2014/2020</b>	<b>115</b>
<b>5.1 Encourager l'initiative économique locale et développer les mises en réseau (axe1)</b>	<b>116</b>
5.1.1 Contexte et enjeux	116
5.1.2 Objectifs et orientations	117
<b>5.2 Préserver les ressources naturelles et paysagères de montagne tout en s'adaptant aux grandes évolutions (axe 2)</b>	<b>119</b>
5.2.1 Contexte et enjeux	119
5.2.2 Objectifs et orientations	119
<b>5.3 Favoriser l'attractivité du massif des Vosges (axe 3)</b>	<b>122</b>
5.3.1 Contexte et enjeux	122
5.3.2 Objectifs et orientations	122
<b>5.4 Inscrire le massif des Vosges dans les grands ensembles territoriaux (axe 4)</b>	<b>124</b>
5.4.1 Contexte et enjeux	124
5.4.2 Objectifs et orientations	124
<b>5.5 Les principes de mise en œuvre des orientations stratégiques</b>	<b>125</b>

## 5. Les orientations et objectifs 2014/2020

A l'issue de la réactualisation du diagnostic relatif au massif des Vosges établi en 2006, quatre axes stratégiques restent identifiés. Les trois premiers axes prioritaires sont inscrits dans la logique des trois piliers du développement durable (économique, environnemental et social) ; ils sont complémentaires les uns des autres et doivent être soutenus simultanément. Le quatrième axe d'intervention concerne davantage la place occupée par le massif ou qu'il devrait occuper dans son environnement proche comme les zones urbaines de proximité ou plus lointain au niveau national voire international. La gouvernance de ce territoire spécifique devra évoluer en conséquence.

Axe prioritaire	Objectifs stratégiques
<b>1- Encourager l'initiative économique locale et développer les mises en réseau</b>	<p>1-1 – Inciter les entreprises à travailler localement en réseau</p> <p>1-2 – Contribuer à l'émergence ou au développement de pôles économiques performants</p> <p>1-3 – Soutenir l'innovation en lien avec les structures de soutien extérieures au massif</p>
<b>2 – Préserver les ressources naturelles et paysagères de montagne tout en s'adaptant aux grandes évolutions</b>	<p>2-1 – Renforcer la maîtrise du foncier et de l'utilisation de l'espace</p> <p>2-2 – Mettre en œuvre les stratégies de transition énergétique et de lutte contre les effets des évolutions climatiques</p> <p>2-3 – Protéger les espaces et les espèces emblématiques à l'échelle du massif</p>
<b>3 – Favoriser l'attractivité du Massif des Vosges</b>	<p>3-1 – Développer une stratégie de communication mettant en valeur la population du massif, ses savoir-faire, ses opportunités</p> <p>3-2 – Accompagner la modernisation de l'offre de service à la population</p> <p>3-3 – Accompagner les actions en faveur du déploiement d'infrastructures matérielles et immatérielles de communication à l'échelle du massif</p>
<b>4 – Inscrire le Massif des Vosges dans les grands ensembles territoriaux</b>	<p>4-1 – Développer des liens et des projets entre l'urbain et la montagne</p> <p>4-2 – Initier la coopération transfrontalière et transnationale sur la montagne</p> <p>4-3 – Mettre en place une collaboration inter-massifs sur des thématiques communes</p>

## **5.1 Encourager l'initiative économique locale et développer les mises en réseau (axe 1)**

### **5.1.1 Contexte et enjeux**

En 2004, le massif des Vosges a un taux d'actifs parmi les plus importants des massifs français avec cependant une nette baisse des emplois industriels. Cette tendance se vérifie toujours en 2012 (cf. chapitre 3.4.1 Diagnostic économique actuel et prospectif). L'emploi et le maintien de jeunes actifs sur le territoire constituent donc un enjeu prioritaire du massif des Vosges.

Plusieurs facteurs génèrent ou génèreront des modifications en profondeur pour le massif des Vosges, d'un point de vue économique, social et, plus indirectement, environnemental :

- la crise économique et la concurrence mondiales, particulièrement dans les secteurs traditionnels du massif des Vosges comme l'ameublement ou le textile,
- l'avance des pays scandinaves et germaniques dans la valorisation de la ressource bois (bois-énergie et bois d'industrie),
- mais aussi les évolutions climatiques impliquant une fragilisation de la saison touristique hivernale,
- la hausse du prix des énergies fossiles,
- et également l'évolution des attentes et des besoins des consommateurs, en recherche de produits plus sains et de circuits de commercialisation de proximité.

Ces changements entraînent des effets sur des secteurs particulièrement importants pour le massif des Vosges, car traditionnels ou à taux d'actifs plus importants que dans le reste du territoire :

- l'industrie tout d'abord (crise du textile, difficultés dans l'automobile ...),
- l'agriculture de montagne ensuite, avec la réforme de la PAC, la concurrence de l'agriculture conventionnelle et d'autres pays européens dans le secteur agricole,
- le tourisme enfin, qui doit s'adapter à l'évolution de la clientèle et développer une stratégie de diversification de l'offre quatre saisons.

Aussi, des stratégies d'adaptation et de structuration de ces filières économiques doivent être élaborées et engagées rapidement, telles que :

- la connaissance fine des marchés et des besoins,
- les stratégies de niches commerciales, valorisant les produits et les savoir-faire du massif et permettant la création de valeurs ajoutées pour les entreprises du massif,
- les stratégies d'excellence et de qualité : zones d'activité d'excellence environnementale, process à faible empreinte écologique (agriculture biologique, filière éco-touristique, industrie ...) produits de haute qualité (textile, produits agricoles de montagne, hôtels de qualité, hébergements insolites ...), voire de luxe comme dans le domaine des arts de la table (Baccarat, Saint-Louis ...),
- les stratégies de différenciation et de promotion voire de labellisation (industrie textile et des fibres High Tech, produits agricoles de montagne, tourisme durable quatre saisons ...) permettant une identification de l'origine des produits, des activités ou des services du massif des Vosges.

La mise en œuvre de telles stratégies passe vraisemblablement par l'identification de pôles et de projets en lien avec l'identité du massif des Vosges, ses atouts et les attentes des marchés qu'il s'agisse de produits ou de services, de clientèle résidente ou extérieure au massif. Les friches industrielles constituent un atout pour le développement de nouvelles activités dès lors qu'elles sont réhabilitées. Les facteurs de réussite seront également l'accompagnement des transmissions-reprises d'entreprises et les efforts en matière d'exportation et d'internationalisation des activités.

La structuration des pôles industriels est un enjeu majeur pour le massif sur lequel il est difficile d'intervenir tant les influences externes sont fortes (concurrence des productions issues des pays d'Asie du sud-est, logiques de compétitivité accrue ...). Pour autant, le schéma de massif doit pouvoir être un cadre d'actions complémentaire dans ce domaine, notamment en améliorant le niveau d'équipement dans les secteurs économiques à potentiel de développement.

## 5.1.2 Objectifs et orientations

Trois grands objectifs guident la stratégie d'action du Schéma de massif dans les principaux secteurs économiques du massif que sont l'industrie, l'agriculture, la filière-bois, le tourisme et l'artisanat.

### A – Inciter les entreprises à travailler localement en réseau

La vie quotidienne d'une entreprise quelle qu'elle soit (exploitation agricole, équipement touristique, unité de production industrielle, atelier artisanal, ...) est soumise à de multiples pressions. Le chef d'entreprise est sans cesse confronté à des problématiques pour lesquelles il a besoin de réponses rapides et efficaces. L'isolement de l'entrepreneur tant d'un point de vue structurel que géographique (par les logiques de vallées notamment) peut être un frein à une mise en œuvre de réponses adéquates dans un délai acceptable pour l'entreprise.

Le chef d'entreprise doit donc pouvoir s'appuyer à la fois sur des structures institutionnelles telles que les chambres consulaires ou les fédérations professionnelles, mais également sur des réseaux informels mais structurés d'entreprises voisines géographiquement ou à problématiques voisines, pour trouver des solutions relatives par exemple à la formation de ses employés, à l'embauche temporaire d'un cadre spécialisé, à la veille réglementaire ou technologique, à la défaillance d'un fournisseur ou d'un client, aux conditions de transmission/cession de son entreprise.

Cette culture de réseau devrait s'acquérir dès la création de l'entreprise, par exemple par des liens entre les jeunes chefs d'entreprises, mais aussi par le développement de relations avec des chefs d'entreprises plus expérimentés. Il est souhaitable que cette étape se réalise le plus en amont possible, dès l'identification du projet d'entreprise. Aussi les structures telles que les couveuses, les coopératives d'activités, les pépinières ou les hôtels d'entreprises devraient proposer ce service sécurisant pour les jeunes chefs d'entreprises. A noter que cette culture de réseau sera grandement facilitée par l'accès au très haut débit (THD) et par le développement du e-service. (Voir objectif stratégique 3.3. « Accompagner les actions en faveur du déploiement d'infrastructures matérielles et immatérielles de communication à l'échelle du massif »).

Le développement économique du massif profiterait de ces échanges d'expériences et des mutualisations inter-entreprises, qui induisent le développement des services aux entreprises (groupement d'employeurs, d'entrepreneurs et d'artisans, formateurs, ...). Les apports de l'économie sociale et solidaire peuvent dans ce cadre se révéler intéressants en termes de création de réseaux et de liens.

Le secteur touristique, souvent morcelé entre une multitude d'acteurs, illustre particulièrement bien l'intérêt et la nécessité de ce travail en réseau, qui a été déjà largement encouragé par la mise en œuvre de la stratégie touristique de la Destination « Massif des Vosges » et de ses cinq filières-phares (stations-vallées, itinérance, sites de visite, bien-être et écotourisme). L'objectif d'augmentation de la fréquentation et du chiffre d'affaires sur le massif est déterminant pour la compétitivité des entreprises touristiques. Celui-ci passe notamment par la recherche d'un bon rapport qualité/prix, à destination d'une clientèle familiale et plutôt modeste, impliquant une qualification de l'offre d'activités et de services et des personnels.

Par ailleurs, la création de « passerelles » entre différentes filières ou secteurs d'activités et différentes entreprises permettrait de développer la pluri-activité, d'optimiser l'activité des saisonniers et de faciliter les reconversions d'actifs. De plus, ce brassage est de nature à stimuler l'innovation au sein des entreprises (Voir objectif stratégique 1.3. « Soutenir l'innovation en lien avec les structures de soutien extérieures au massif »).

## **B – Contribuer à l'émergence ou au développement de pôles économiques performants**

Cette orientation vise à sécuriser et renforcer les filières traditionnelles (comme le textile, le verre et le cristal, le bois) ou spécifiques (comme la construction, l'artisanat, la plasturgie) sur le massif mais aussi à favoriser l'émergence de clusters autour de nouveaux thèmes porteurs de développement économique et d'emplois comme l'éco-construction, l'éco-rénovation, la mobilité, le tourisme quatre saisons, le design et les filières artistiques ou l'agro-alimentaire sur le massif. Ces pôles économiques participeraient à l'identité et à la notoriété du massif des Vosges et donc à son attractivité. Ce renforcement passe par la mise à niveau des équipements, l'innovation technologique, la qualification et la formation des ressources humaines.

Il conviendra de veiller tout particulièrement à assurer une bonne coordination des initiatives, à leur mise en réseau ainsi qu'à la mutualisation des moyens.

Il pourra également être recherché le développement de pôles économiques d'excellence sur le massif. Cependant, ce type de pôles, pour être efficace, ne peut être démultiplié. Le potentiel de développement se situe donc vraisemblablement davantage dans la collaboration des entreprises du massif avec les pôles de compétitivité situés en périphérie et le développement de filières d'excellence (bois, textile, ameublement...).

Pour les filières précitées, l'objectif de ces pôles pourrait être prioritairement l'identification et la conquête des potentialités de marchés.

## **C – Soutenir l'innovation en lien avec les structures de soutien extérieures au massif**

L'innovation est génératrice de valeur ajoutée et donc de richesses et d'emplois pour les entreprises. L'effort d'innovation sous toutes ses formes - technologique (produit, process, ...) ou organisationnelle (services, formation, ...) - doit impérativement être soutenu et facilité. Les facteurs de l'innovation n'étant pas toujours connus, il importe d'être souple dans l'aide potentielle apportée.

De nombreux clusters, des grappes d'entreprises, des centres de transfert, des incubateurs et centres de recherche gravitent autour du massif des Vosges. Les entreprises du territoire ne se sentent pas toujours concernées par l'aide que peuvent apporter ces structures. La rencontre avec ces « facilitateurs » ou ces « catalyseurs » doit donc être organisée, des intérêts communs doivent être trouvés afin de développer l'innovation dans les produits/services proposés par les entreprises et de les aider à se positionner sur des marchés de croissance. Inversement, l'innovation peut emprunter des voies ascendantes issues des expériences des entrepreneurs. Dans tous les cas, il convient donc d'encourager la rencontre entre le monde de la recherche et le monde de l'entrepreneuriat, ce maillon de transfert faisant souvent défaut.

Ainsi cette innovation ne doit pas être que technologique, elle peut être aussi organisationnelle et plus largement sociale. Des formes telles que les pôles de coopération économiques territoriaux pourront être expérimentées et développées.

Par ailleurs, présenter le massif des Vosges comme un territoire d'innovation et donc attractif participera au maintien ou au retour des jeunes diplômés sur le territoire.

## **5.2 Préserver les ressources naturelles et paysagères de montagne tout en s'adaptant aux grandes évolutions (axe 2)**

### **5.2.1 Contexte et enjeux**

Le massif des Vosges se distingue principalement par ses paysages emblématiques, au premier rang desquels figure la Grande Crête des Vosges et les crêtes secondaires. Ces paysages constituent un enjeu interrégional fort. Le massif des Vosges joue également un rôle important en terme de réserve de biodiversité et de trame verte et bleue, au plan interrégional, national voire européen.

Les ressources naturelles du massif comme la production herbagère, la forêt, l'eau, la neige constituent par ailleurs des ressources traditionnellement « supports » d'activités économiques (agriculture et élevage en particulier, tourisme, sylviculture et filière bois...). Leur exploitation durable au profit de l'économie du massif est stratégique.

La préservation de ces ressources est le résultat d'un juste équilibre entre protection de la biodiversité courante et emblématique du massif et l'exploitation des ressources naturelles par une population dense à des fins économiques et de loisirs.

L'évolution de l'utilisation de l'espace montagnard, notamment l'urbanisation croissante de certaines vallées, témoigne de la fragilité d'un tel équilibre.

S'il est possible d'intervenir sur certaines composantes de cet équilibre, d'autres ne sont pas influençables. Ainsi, l'environnement, à l'équilibre fragile décrit précédemment, est également soumis à de grandes évolutions, qu'elles soient climatiques ou sociales, comme par exemple l'augmentation de la pression touristique.

Aussi, selon les problématiques, on recherchera une stratégie de lutte contre les causes de ces évolutions, ou bien une stratégie d'accompagnement, d'adaptation aux mutations pour qu'elles servent les intérêts du territoire.

Ces changements doivent servir la valorisation et la promotion des ressources spécifiques du massif des Vosges et la prise en compte prioritaire des piliers du développement durable (conciliation des intérêts et enjeux économiques, sociaux et environnementaux, gouvernance). La solidarité infra-massif doit pleinement être mobilisée sur cette thématique.

### **5.2.2 Objectifs et orientations**

#### **A – Renforcer la maîtrise du foncier et de l'utilisation de l'espace**

Cette orientation conduit en particulier à mobiliser les outils de gestion de l'espace existants (loi 2004, SCoT, Chartes de Parc, chartes paysagères, Loi d'Orientation Agricole ...) au travers notamment d'actions d'information et de sensibilisation, réalisées le plus en amont possible de l'obligation réglementaire de réalisation de ces documents, en développant la concertation et les diagnostics préalables approfondis.

L'élaboration de PLU intercommunaux, la collaboration entre SCoT, voire l'élaboration de SCoT à périmètre géographique élargi cohérent, pourront être encouragées.

Il conviendra également de développer des projets pilotes, notamment dans le domaine de l'économie de la construction « durable » et dans un souci d'économie de l'espace (collectifs de qualité, lotissements économes, construction à vocation mixte, revitalisation des centres-bourgs, urbanisme durable en lien avec les mobilités douces et alternatives, écoparcs d'activités mixtes comme à Wesserling ...) et de soutenir les projets de reconquête des friches tant agricoles, touristiques qu'industrielles, militaires, commerciales ou ferroviaires. La priorité devra être donnée aux projets de réhabilitation et de rénovation de l'ancien, que ce soit pour le logement ou les activités économiques et commerciales.

Dans le cadre de ces projets de rénovation ou de « reconstruction », il conviendra de veiller au maintien d'une architecture du quotidien de qualité ainsi qu'à la préservation des édifices majeurs et des patrimoines de proximité, afin que l'adaptation du bâti ancien aux normes actuelles ne porte pas préjudice au caractère montagnard des architectures locales.

La disparition de prairies de fauche pour la production de fourrage d'hiver du fait de l'urbanisation implique une reconquête agricole de terrains dont la rentabilité de l'exploitation est limitée. Cette donnée devra pouvoir être prise en compte dans les projets de reconquête pastorale.

Les plans paysage, qui ont été largement mis en œuvre sur le massif, constituent une base solide pour l'élaboration de ces nouveaux documents d'urbanisme ou pour l'intégration de ces problématiques dans les documents d'urbanisme.

## **B – Mettre en œuvre les stratégies de transition énergétique et de lutte contre les effets des évolutions climatiques**

Face aux changements profonds provoqués par le renchérissement du coût de l'énergie et les évolutions climatiques, plusieurs stratégies peuvent être adoptées :

- la lutte,
- l'atténuation,
- l'adaptation.

La lutte, notamment contre les émissions de gaz à effet de serre, implique une réduction de la consommation des énergies fossiles. Pour ce faire, il faut limiter la quantité d'énergie consommée en rénovant le parc immobilier (habitat individuel, habitat collectif, mais aussi bâtiments industriels, tertiaires et agricoles) et plus particulièrement « les passoires » énergétiques, pour atteindre les performances énergétiques des bâtiments basse consommation, condition indispensable à la lutte contre le changement climatique. C'est incontestablement dans cette « lutte » passant par les économies d'énergie que se situe l'essentiel des progrès du massif des Vosges en matière d'efficacité énergétique. Les autres actions appartiennent aux domaines de la transition énergétique. A noter que de telles actions vont de pair avec la recherche de la préservation du pouvoir d'achat notamment des ménages les plus fragilisés et de la rentabilité des entreprises, dans un contexte de crise économique.

Le massif des Vosges doit se mettre en capacité d'accompagner, à son échelle, la transition énergétique globale souhaitée au niveau national et régional. Si le potentiel énergétique du massif réside essentiellement dans les économies d'énergies évoquées ci-dessus, le massif des Vosges possède néanmoins un gisement significatif d'énergies renouvelables susceptibles de remplacer les énergies fossiles au premier rang desquelles figurent le bois et l'hydro-électricité. Il conviendrait ainsi d'encourager les territoires à définir une stratégie « production/gestion » de ces énergies renouvelables permettant d'organiser leur développement (valorisation de la biomasse dont bois-énergie, petite hydroélectricité, géothermie, photovoltaïque, petit éolien, méthanisation...) et leur consommation localement (smartgrid), en veillant à atteindre une rentabilité économique et au respect des enjeux de paysage et de biodiversité. Les principes de l'économie circulaire, permettant de réutiliser de la matière, de l'énergie dans les process de production, sont intéressants et pourront être expérimentés dans différents secteurs.

Il s'avère indispensable, en complément des investissements nécessaires à cette transition énergétique, de développer des actions de sensibilisation et de formation en direction des professionnels eux-mêmes, intervenant dans la maintenance et l'installation des équipements de chauffage, mais aussi à destination des ménages.

La problématique du changement climatique doit être prise en compte dans l'évolution de l'économie du massif, en lien avec les Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE). Les secteurs économiques les plus potentiellement impactés sont l'agriculture, la forêt et le tourisme hivernal.

Cette donnée doit faire partie du processus de prise de décision pour ne pas être subie. En termes touristiques, la mutation des équipements vers un accueil des visiteurs toute saison et plus particulièrement lors de la saison estivale (activités de pleine nature, ...) doit être encouragée, afin de

sortir de la forte dépendance économique du massif vis-à-vis de la saison hivernale. Pour le secteur industriel, une diversification voire une mutation des activités vers l'économie verte doit être envisagée (construction bois, éco-rénovation, service d'éco-mobilité...). La reconversion des emplois doit alors être encouragée.

Une incertitude demeure encore sur les capacités en eau du massif. Certaines communes connaissent en effet des problèmes d'alimentation en eau en quantité, voire ponctuellement en qualité. Des études doivent pouvoir être menées sur ce sujet pour aider les territoires à sécuriser et diversifier leurs approvisionnements et pour garantir la qualité de l'eau retournant au milieu naturel. Un programme spécifique pour le massif des Vosges pourra être élaboré en lien avec les partenaires concernés (programme de bassin Rhin-Meuse ...).

### **C – Protéger les espaces et les espèces emblématiques à l'échelle du massif**

Les espaces naturels préservés (capital de biodiversité, de ressources en eau et zones humides, de paysages façonnés par les activités humaines ...) doivent pouvoir rester fonctionnels (extension de l'urbanisation des villages et petites villes; usages de l'eau, de la forêt ou de l'espace agricole à des fins de loisirs et de découvertes mais aussi économiques ...). Pour autant, la forte attractivité du territoire (nouveaux habitants, pratiques de loisirs ou touristiques, etc.) s'appuie sur l'existence de ces espaces de grande qualité environnementale, parfois de rang exceptionnel (les Vosges sont couvertes par deux parcs naturels régionaux, mais les Vosges médianes, moins bien connues, recèlent également des zones de grande qualité) qu'il convient de protéger. Il est important de ne pas rendre incompatible ces deux approches et de veiller à ce que l'ensemble du territoire soit traité de manière équitable et cohérente.

Les lois Grenelle exigent de l'Etat et des collectivités d'élaborer différents plans de protection de la biodiversité comme les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) et de les décliner au travers notamment des outils de préservation et de reconquête que sont les réseaux de trames vertes et bleues auxquels pourra s'ajouter, sur un massif très forestier, une trame de forêts vieilles. Il s'agira de veiller à la cohérence de ces plans à l'échelle globale du territoire en étant particulièrement attentif à leur articulation au niveau des limites administratives puis de favoriser les opérations interrégionales de constitution des corridors écologiques en lien avec les propriétaires et gestionnaires de ces milieux.

Par ailleurs, un des objectifs de ce schéma, au travers de la mise en œuvre de la stratégie touristique de la Destination « Massif des Vosges », est l'augmentation de la fréquentation touristique sur le massif. Cet objectif peut sembler contradictoire avec la préservation des espaces et des espèces présents sur le massif.

Pour concilier ces enjeux de protection environnementale et d'accueil du public, il sera donc recherché de les organiser séparément dans l'espace, pour éviter d'ouvrir les espaces les plus sensibles à la fréquentation humaine. Par exemple, des zones de quiétude pourront être mises en place dans les espaces naturels sensibles les plus fréquentés. L'amélioration de la qualité de l'accueil des touristes dans les grands sites de visites permettra non seulement de mieux répondre aux attentes des clientèles, mais également d'organiser et de séparer les flux touristiques.

En complément, il pourra être élaboré des outils pédagogiques relatifs à la protection des espèces et des milieux à des fins de sensibilisation du public. Des approches intégrées et des démarches de concertation exemplaires entre acteurs des territoires (développeurs, naturalistes, PNR...) où sont implantés les sites, notamment en amont des projets ou des manifestations, seront également encouragées, afin de limiter au mieux les conflits d'usage.

La protection des espèces emblématiques du massif comme le lynx ou le tétras devra être accrue compte tenu de l'augmentation des pressions. Si ces espèces recèlent un fort potentiel d'évocation pour le public et peuvent constituer un atout touristique et de développement, leur présence doit également être accompagnée par un fort volet pédagogique, en particulier pour les grands carnivores, notamment si le loup était amené à se pérenniser sur le massif. Les solutions permettant la protection des élevages devront faire l'objet d'expérimentations et devront être soutenues.

Il ne faut pas oublier que les espèces emblématiques du massif ne sont pas uniquement animales mais incluent également des espèces floristiques spécifiques, peut-être moins évocatrices, mais tout aussi fragiles et qui nécessitent des efforts de connaissance.

Enfin, l'équilibre sylvo-cynégétique devra être recherché compte tenu des fortes populations de grands et petits cervidés et de sangliers sur le massif et de l'importance de la surface forestière du massif des Vosges.

## **5.3 Favoriser l'attractivité du massif des Vosges (axe 3)**

### **5.3.1 Contexte et enjeux**

Le massif des Vosges se distingue des autres massifs français en étant le moins étendu, le plus industriel (26 % de l'emploi), le plus densément peuplé (84 habitants/km<sup>2</sup>) et localisé dans un espace positionné entre le sillon lorrain et le sillon rhénan, très peuplés, et dont le massif est l'espace de respiration.

L'espace de la montagne vosgienne, riche de milieux et paysages d'exception, est donc très convoité (forte pression foncière, conséquence de la zone d'influence croissante des grands espaces métropolitains). Les trois fonctions de la moyenne montagne (la nature comme patrimoine, l'économie productive et l'économie résidentielle) s'y télescopent.

Aussi, le massif des Vosges peut se trouver confronter à une attractivité subie, avec des effets néfastes sur son territoire. Inversement, la dynamique démographique (accroissement de 3% de la population en 10 ans) et économique (accroissement de 2% du nombre d'emplois en 10 ans) est ralentie et inférieure aux moyennes régionales et il ne suffit donc pas de promouvoir la beauté et l'authenticité de paysages pour rendre le territoire attractif.

C'est pourquoi il est primordial de travailler sur l'image que les acteurs souhaitent renvoyer de leur massif et sur les cibles de l'attractivité. Ensuite vient la question des outils et des moyens à mettre en place ou à développer pour concrétiser l'attractivité. Par exemple, l'attractivité du territoire du massif dépend du niveau de services offert à la population. Face à une demande grandissante, les efforts doivent être poursuivis. Si le massif est plutôt bien pourvu en services comparativement aux autres massifs, il s'agira de veiller à leur maintien mais également à leur modernisation notamment au travers du déploiement des infrastructures numériques (fibre optique, 4G, ...).

En revanche, il est constaté que l'économie présentielle est peu développée comparativement à la population importante permanente ou temporaire résidant dans le massif.

### **5.3.2 Objectifs et orientations**

#### **A – Développer une stratégie de communication mettant en valeur la population du massif, ses savoir-faire, ses opportunités**

Si le massif des Vosges bénéficie globalement d'une bonne image globale, celui-ci manque encore trop souvent d'une image partagée. Par ailleurs, l'élaboration d'une image commune et forte est confrontée à la difficulté liée à la diversité des situations locales (mosaïque de territoires).

Agir sur cette question conduirait en priorité à mettre en œuvre une stratégie spécifique de positionnement et d'image pour le massif permettant de diagnostiquer, de planifier, d'identifier les termes, les valeurs et les mots clefs qui peuvent valoriser l'image des Vosges, les faire partager par les acteurs y compris extérieurs au massif, tout en veillant à la complémentarité des valeurs, entre nord et sud des Vosges.

Les habitants doivent être fiers de leur territoire, le massif des Vosges et doivent pouvoir le faire savoir. Pour cela, il semble nécessaire de mobiliser les forces vives de la société civile et plus largement la population.

Des efforts sont à mener quant à la promotion touristique du massif des Vosges, y compris auprès des clientèles de proximité, mais la diversité des atouts du massif des Vosges mérite également d'être mieux connue.

De nombreuses entreprises de taille importante sont présentes sur le territoire notamment des entreprises connues à l'échelle nationale voire mondiale comme les Papeteries Clairefontaine, Baccarat, Garnier-Thiébaud ... Le massif est propice à la création d'entreprises souhaitant ainsi confirmer sa culture et son attachement à l'industrie. Dans le domaine agricole, le développement de l'activité agrotouristique peut être un bon vecteur de promotion de l'agriculture de la montagne vosgienne.

Le massif dispose d'emplois, y compris de niveau cadre et dans des entreprises modernes. Il dispose également de tout type de loisirs. Le massif détient ainsi tous les atouts pour attirer de jeunes actifs (jeunes agriculteurs, médecins, professeurs, artistes, cadres d'entreprise etc.) si on accompagne ces qualités intrinsèques par un habitat de bonne qualité environnementale, des offres de transport adaptées, des services de proximité.... Cette catégorie de population doit être la cible privilégiée par une communication sur le massif. L'information doit pouvoir être apportée le plus en amont possible notamment auprès des étudiants des écoles d'ingénieurs, de commerce, des universités, des lycées installés sur le massif ou en proximité (Epinal, Nancy, Metz, Strasbourg, Besançon ...).

Le massif des Vosges accueille également de nombreux événements sportifs de haut niveau et possède, grâce notamment au pôle espoir interrégional de ski, de jeunes athlètes qui constituent également de bons vecteurs d'animation et de promotion du territoire.

Outre ses ressources naturelles et paysagères évoquées dans l'orientation précédente, le massif des Vosges fonde également son identité au travers de son patrimoine bâti, de ses richesses historiques et architecturales. Ces différents patrimoines participent à son attractivité. Il conviendra donc de veiller à leur préservation et à leur valorisation.

## **B – Accompagner la modernisation de l'offre de service à la population**

L'attractivité du territoire du massif dépend aussi du niveau et de la qualité des services offerts à la population. Comparativement aux autres massifs français, les Vosges font figure de territoire bien doté. Si certaines communes sont plus enclavées que d'autres, la plus grande partie du territoire est organisée autour de villes d'équilibre (Remiremont, Saint-Dié-des-Vosges, Gérardmer, Schirmeck, Saverne ...) ou de vallées urbanisées alsaciennes. Mais face à une demande grandissante, cet atout doit être conservé et les efforts d'adaptation des services et d'information à la population doivent être poursuivis en y intégrant l'accès à la culture. Ils devront s'inscrire dans une logique de développement durable. Ils peuvent s'appuyer sur l'armature urbaine propre au massif et des pôles et aires urbaines périphériques (Strasbourg, Colmar, Mulhouse, Belfort, Montbéliard notamment).

Au-delà, la dynamique « résidentielle » des nouveaux habitants est porteuse d'une « économie présente » et d'emplois locaux. Ainsi il pourra être proposée une nouvelle offre de services publics (petite enfance, jeunes, seniors ...) et marchands, au minimum à l'échelle intercommunale et répondant aux besoins et attentes des populations, afin de maintenir ou de développer l'attractivité de chaque territoire. Dans le domaine des services marchands, il conviendrait d'être vigilant face au risque de disparition des services et commerces de proximité au profit des moyennes surfaces et de tenir compte, dans le cadre des SCoT notamment, d'une cohérence d'implantation sur le massif des Vosges.

Par ailleurs, la cohésion sociale devra pouvoir être favorisée par un accès facilité à des activités culturelles, de loisirs,... en particulier en direction des jeunes en milieu rural, aux personnes en situation précaire liée au travail saisonnier, à l'augmentation des charges de loyer ou énergétiques, ou au niveau de formation plus faible.

Agir dans le domaine des services consisterait en particulier à soutenir les projets innovants répondant à l'évolution des besoins et au traitement des zones fragiles à identifier à travers un diagnostic approfondi.

## **C – Accompagner les actions en faveur du déploiement d'infrastructures matérielles et immatérielles de communication à l'échelle du massif**

Le développement de l'économie locale comme l'accueil des populations ou leurs déplacements demandent une garantie quant aux conditions d'accessibilité et de mobilité dans le massif via des

infrastructures performantes économiquement et aussi « durables » que possible. L'accroissement des migrations domicile-travail oblige au développement de solutions de transports économes (transports collectifs voire co-voiturage ...) pour atténuer l'impact de l'utilisation des véhicules particuliers (coût de l'énergie, pollution atmosphérique, visuelle dans les villages ...) ou de trouver des solutions plus innovantes comme le télétravail impliquant l'installation de réseaux numériques par fibre ou par onde dans les endroits les plus reculés. L'ambition est de faire du massif des Vosges un massif éco-accessible et éco-mobile. Il conviendrait en particulier d'assurer et de conforter un maillage, à partir des gares TGV (Est et Rhin-Rhône) et des aéroports périphériques du massif (Bâle-Mulhouse, Strasbourg, Nancy-Metz), et en complémentarité des structures existantes (TER, routes nationales ...), afin de permettre le développement de compagnies (« low cost » ...) et de produits touristiques pouvant être étendus aux usagers locaux sur une base d'éco-mobilité.

Par ailleurs, les progrès des outils de l'informatique et du numérique ont révolutionné nos habitudes de vie et de travail : on a abouti en dix ans à une formidable mise en réseau, au développement de l'instantanéité, à une économie de moins en moins localisée. Cet objectif stratégique vise donc à inscrire le massif des Vosges dans l'univers du web 2.0 et d'autres services numériques facilitant le quotidien des entreprises locales et de la population, afin qu'il ne cumule pas un double handicap, celui de ses contraintes géographiques et celui du retard d'accès et d'utilisation des technologies numériques, qui pourrait lui être fatal à terme en matière de compétitivité et d'attractivité.

## **5.4 Inscrire le massif des Vosges dans les grands ensembles territoriaux (axe 4)**

### **5.4.1 Contexte et enjeux**

Pour maintenir l'efficacité des actions et améliorer la qualité et la cohésion sur le territoire, des coopérations et des partenariats inter-territoriaux sont nécessaires. Leur non-développement serait vraisemblablement un risque dans une période où les ressources financières publiques diminuent et sont orientées par des critères plus sélectifs.

Par ailleurs, le massif des Vosges n'est ni une île ni un territoire à part et les frontières entre ville et campagne s'amenuisent. Le massif ne pourra accroître son dynamisme et sa notoriété que par la prise en compte des besoins ou demandes des territoires et des populations environnants, notamment à travers la recherche d'un accueil de qualité pour tous publics, des échanges et de la découverte réciproque entre collectivités urbaines et collectivités de montagne et de l'émergence de nouvelles formes de solidarités villes-montagne (soutien à des événementiels, réseaux d'échanges ...).

De nombreuses collectivités, pas nécessairement limitrophes, sont confrontées à des problématiques identiques. Les filières économiques s'appuient également sur des réseaux et des organisations qui mutualisent leurs compétences et moyens. Le territoire bénéficie aussi de nombreuses structures de proximité pour l'intervention sur des sujets à forts enjeux (paysage, développement économique durable...) via les parcs naturels régionaux, les intercommunalités, le tissu associatif,... structures qu'il convient de conforter, d'accompagner et de coordonner et dont il convient d'assurer le rayonnement et l'essaimage (missions d'extraterritorialité auprès de territoires voisins, notamment en lien avec les SCoT et les plans climat territoriaux, ou en lien avec l'animation de la trame verte et bleue).

### **5.4.2 Objectifs et orientations**

#### **A – Développer des liens et des projets entre l'urbain et la montagne**

Le massif est situé entre les deux grands corridors urbains que sont le sillon lorrain et le sillon rhénan. Il a donc un rôle fondamental à jouer vis-à-vis des populations urbaines, que ce soit pour inciter ces populations à découvrir le massif ou au contraire pour faciliter l'accès des grandes villes proches du massif aux populations montagnardes.

D'un côté, il s'agira donc de faciliter l'accès à la montagne au plus grand nombre, notamment les populations urbaines. Cet objectif passe par la modernisation du tourisme associatif par son offre et sa communication et éventuellement le soutien des dispositifs d'aide au départ en vacances. Cela nécessite de développer des actions en faveur de la promotion des établissements d'accueil et colonies situées dans le massif des Vosges dont la fréquentation a baissé (cf. statistiques nationales récentes),

mais également en matière de résorption et requalification des friches consécutives à la fermeture d'un certain nombre de ces établissements.

Le massif peut constituer un espace de ressourcement, un espace de vie, de lien social, de rencontres entre populations montagnardes et urbaines, entre populations rurales et urbaines.

De l'autre côté, il s'agira de faciliter l'accès des populations montagnardes aux services et activités (culturelles, sportives ...) proposées par les grandes villes, par des projets d'échanges, de lien associatif, de transport, etc.

## **B – Initier la coopération transfrontalière sur la montagne avec les pays limitrophes**

Le massif est également placé au cœur d'une Euro-région de près de huit millions d'habitants, jouissant d'une proximité transfrontalière avec l'Allemagne.

Déjà existante dans certains domaines (coopération entre parcs naturels), la coopération transfrontalière et internationale peut devenir un moyen et une méthode d'action intéressants pour un massif dont le rayonnement géographique dépasse les trois régions Alsace, Lorraine et Franche-Comté.

Cependant il n'existe pas à l'heure actuelle de coopération sur le thème de la montagne, que ce soit avec des massifs proches comme la Forêt Noire et le Pfälzerwald, ou d'autres massifs tels que celui du Jura suisse ou de la Bavière.

Le schéma de massif doit pouvoir être le cadre d'une coopération pragmatique et opérationnelle avec d'autres territoires et notamment avec l'Allemagne. Ces coopérations peuvent permettre l'amorce d'actions de communication et de promotion de l'image du massif ou l'organisation d'événements binationaux.

Il s'agira également de mettre en lumière les points communs mais aussi les complémentarités à développer entre ces différents massifs, dans des programmes de partenariat, notamment sur le tourisme, principal vecteur d'activité et d'attractivité, et les sports de nature valorisant le cadre naturel de ces massifs.

## **C – Mettre en place une collaboration inter-massifs sur des thématiques communes**

Plus largement, le massif des Vosges doit pouvoir rechercher les bonnes pratiques ailleurs mais également faire connaître des originalités inventées en son sein. A l'heure de la mondialisation, la France pourrait également renforcer son image avec les ressources, les savoir-faire issus des montagnes et l'attrait touristique pour ces zones. Ainsi le massif des Vosges pourrait s'associer aux autres massifs métropolitains sur certains thèmes pour augmenter encore son rayonnement.

En termes de recherche, de développement technologique et d'innovation, il est également souhaitable de mutualiser les moyens et donc de réaliser les travaux à une échelle inter-massifs.

Les thèmes de coopération possibles seraient la mobilisation du bois en montagne et la création de valeur ajoutée locale dans la transformation du bois, le travail de la pierre ou encore la valorisation des petits fruits de montagne.

## **5.5 Les principes de mise en œuvre des orientations stratégiques**

A chaque fois que cela est possible, les orientations et perspectives d'actions précédentes valorisent des critères transversaux spécifiques (respect de l'environnement, qualité/label/certification, ressources humaines, innovation...) cherchant en cela à déclencher au maximum des actions dont la subsidiarité ou la valeur ajoutée sont spécifiques du massif des Vosges et complémentaires des politiques nationales et territoriales de droit commun.

Les actions à mettre en œuvre découlant des objectifs du schéma interrégional sont explicitées dans les différents documents que sont :

- la Convention Interrégionale du Massif des Vosges,
- les programmes opérationnels du FEDER<sup>46</sup>, du FEADER<sup>47</sup> et du FSE<sup>48</sup>.

Quatre principes d'actions sont retenus pour guider la programmation des opérations et dossiers futurs :

- un principe de subsidiarité : ne pas remplacer le droit commun mais intervenir pour faire plus, mieux ou autrement, avec comme justificatifs prioritaires d'intervention la spécificité montagne et l'efficacité de l'interrégionalité,
- un principe de concentration des actions afin de lutter contre une dispersion inefficace des moyens humains et financiers ; cette concentration prendra notamment en compte l'éventuelle carence des territoires en équipements ou services, ainsi que les secteurs moins dynamiques ou moins riches, dans un souci d'équité territoriale,
- un principe de cohérence externe : la cohérence du Schéma avec les autres politiques devra régulièrement être recherchée et prise en compte. Le processus partenarial présenté précédemment doit y contribuer. Il conviendra de porter une attention particulière à l'articulation entre les CPER 2015-2020 de chacune des trois régions concernées, le contrat de projet interrégional du massif (appelé aussi « Convention Interrégionale de massif »), les programmes européens,
- un principe de droit à l'expérimentation : la loi n°85-30 du 9 janvier 1985, dite « loi Montagne » revendique, pour les territoires de montagne, le choix de l'auto-développement par l'adaptation territoriale de la loi. Cette disposition doit permettre au territoire de se construire une identité cohérente sur son ensemble et ainsi d'assurer une interrégionalité de fait et non plus seulement d'affichage. Le recours ponctuel à des appels à projets ou à initiatives permettra d'encourager ce droit à l'expérimentation.

---

<sup>46</sup> Fonds Européen de Développement Economique et Régional

<sup>47</sup> Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

<sup>48</sup> Fonds Social Européen

<b>Annexes</b>	<b>128</b>
<b>Annexe 1 – Bilan détaillé de la Convention de massif 2007-2013</b>	<b>128</b>
Annexe 1.1 Bilan par mesures	128
Annexe 1.1.1 Engagements par axe et mesure de la CIMV	128
Annexe 1.1.2 Zoom sur les engagements par axe FEDER	130
Annexe 1.2 Caractérisation des financeurs	131
Annexe 1.3 Caractérisation des projets financés	132
Annexe 1.3.1 Localisation des projets financés	132
Annexe 1.3.2 Zoom sur les instructeurs et les projets financés	133
Annexe 1.3.3 Zoom sur la maîtrise d’ouvrage	134
Annexe 1.3.4 Zoom sur les autres caractéristiques des projets financés	135
<b>Annexe 2 – Typologie de la montagne</b>	<b>137</b>
<b>Annexe 3 – Liste des communes du massif des Vosges</b>	<b>144</b>
<b>Annexe 4 – Index des illustrations</b>	<b>156</b>
<b>Annexe 5 – Bibliographie</b>	<b>158</b>
<b>Annexe 6 – Monographie sur le tourisme sur le massif des Vosges</b>	<b>160</b>
<b>Annexe 7 – Monographie sur l’agriculture sur le massif des Vosges</b>	<b>161</b>

# ANNEXES

## Annexe 1 – Bilan détaillé de la Convention de massif 2007-2013

Ce bilan est réalisé à partir de la période de programmation 2007-2011.

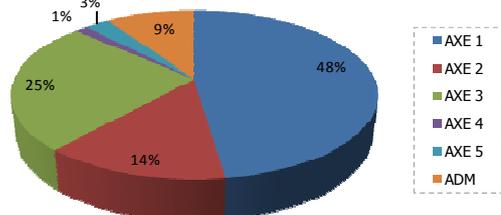
### Annexe 1.1 Bilan par mesures

#### Annexe 1.1.1 Engagements par axe et mesure de la CIMV<sup>49</sup>

REPARTITION DU NOMBRE DE DOSSIERS FINANCES PAR AXE SUR 2007-2011 (EN %)

Source : données COMMISSARIAT DU MASSIF DES VOSGES ; retraitements KATALYSE

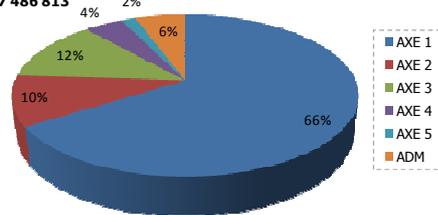
Total : 377



REPARTITION DES FINANCEMENTS TOTAUX PAR AXE SUR 2007-2011 (EN %)

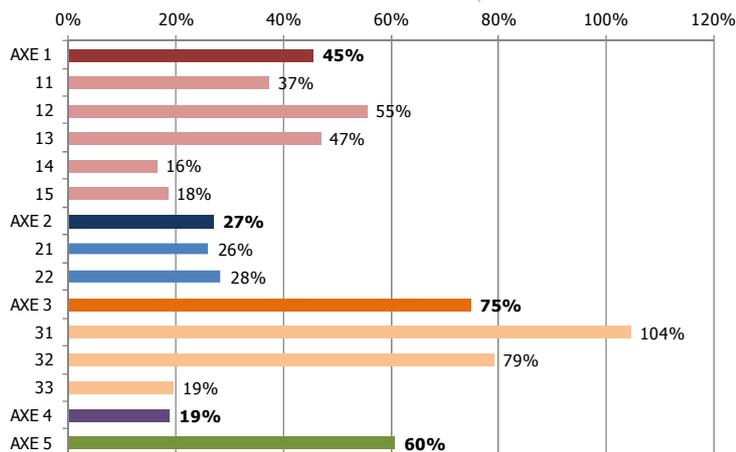
Source : données COMMISSARIAT DU MASSIF DES VOSGES ; retraitements KATALYSE

Total : 67 486 813



CONSOMMATION DES FINANCEMENTS DE LA MAQUETTE REVUE DE LA CIMV PAR AXE SUR 2007-2011 (EN %)

Source : données COMMISSARIAT DU MASSIF DES VOSGES ; retraitements KATALYSE



Total : 36 646 952

Remarque :

Les montants utilisés sont ceux de la maquette financière révisée. Pour les montants Etat (CNDS<sup>50</sup>, BOP 149 et 153<sup>51</sup>), les données sont issues du bilan effectué par le Commissariat à l'aménagement du massif des Vosges.

#### Des montants engagés totaux (part des financements publics) d'un total de 67,5 M€ à fin 2011

- auxquels s'ajoutent 3,8 M€ de financements privés et 48,2 M€ d'autofinancement,
- soit 377 dossiers, 59 supplémentaires par rapport à 2010,
- un axe ADM<sup>52</sup> non prévu initialement dans lequel sont affectés les projets financés se situant « en marge » de la convention.

#### Un axe « offre touristique » restant le premier bénéficiaire des financements et présentant peu de diversité dans la nature des projets soutenus

- Les projets de développement de l'offre touristique du massif représentent près de la moitié des dossiers et des 2/3 des financements :
  - ✓ 180 projets soutenus entre 2007 et 2011 pour un financement total de 44,5 M€,
  - ✓ un financement moyen élevé avec près de 247 295 €/projet,

<sup>49</sup> Convention interrégionale du massif des Vosges

<sup>50</sup> Centre national pour le développement du sport

<sup>51</sup> Budget opérationnel de programme relatif à la forêt (149) et à l'environnement (153)

<sup>52</sup> Auto-développement montagne

- ✓ la part de cet axe reste dominante au fil des années.
- Des financements à destination de l'équipement des stations de ski représentant 17 % des financements de l'axe 1 :
  - ✓ 22 projets financés uniquement à destination des équipements des stations de ski pour un total d'environ 7,5 M€ (5,2 M€ sur la maquette initiale).
- Alors que les projets en faveur de la diversification de l'offre touristique restent faibles en montant (611 K€ de financement total) :
  - ✓ mesure sous-consommée (16 %).
- Une consommation de l'enveloppe à hauteur de 45 % :
  - ✓ un niveau limité s'expliquant en faible partie par une augmentation de l'enveloppe suite à l'avenant de 2010 (+ 950 K€),
  - ✓ une sous-consommation sur la mesure 1.4 (cf. point précédent) mais également sur la mesure 1.5 pour l'amélioration de la mobilité interne au massif.

#### **Un axe 2 encore faiblement consommé malgré la baisse significative de l'enveloppe en 2010**

- Un relatif équilibre entre les mesures 2.1 et 2.2

#### **Une « sur-consommation » de l'axe 3 avec de très fortes disparités entre mesures :**

- ✓ presque plus de financement disponible sur la valorisation économique de l'agriculture de montagne,
- ✓ mais une poursuite de la difficulté à financer des projets pour la valorisation du bois : 3 projets financés dont 1 en 2011 :
  - Consommation de 19% de l'enveloppe,
  - Une contradiction apparente avec les initiatives existantes sur le territoire.

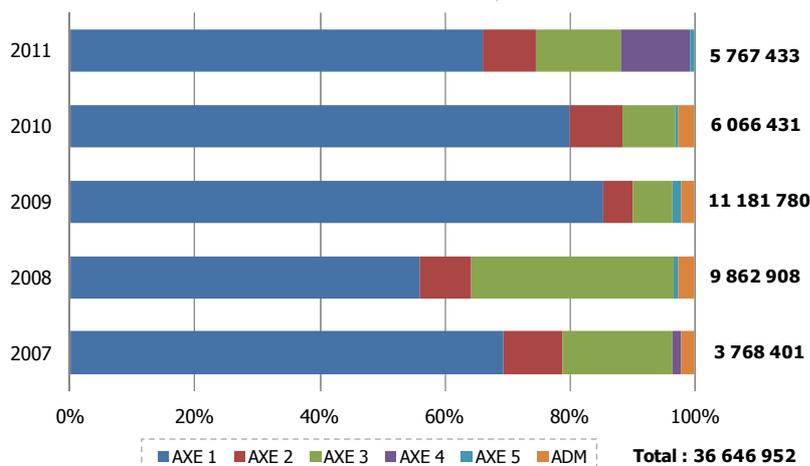
#### **Une sollicitation très faible en faveur des actions de développement économique (axe 4) :**

- Une consommation de 19 %,
- Seulement 5 projets soutenus au cours des 4 ans :
  - ✓ pour un total de 2,9M€ de financements,
  - ✓ uniquement sur les filières verre et textile.

Année	Maître d'ouvrage	Intitulé	Localisation	Type d'action	Financements totaux	Financements maquette CIMV
2007	Association "Pôle verrier"	Réseau verrier du massif des Vosges	MV	Etude	47 360	47 360
2007	CERFAV	Finalisation opération verre-cristal massif des Vosges	MV	Etude	5 000	5 000
2011	CIAV	Aménagement d'un atelier complémentaire de verre chaud	57	Investissement	73 000	36 500
2011	Syndicat textile Est	Vosges Terre Textile (marque)	88	Etude	557 000	140 000
2011	Communauté de communes de la Haute Savoureuse	Création d'un complexe de services à Giromagny	90	Investissement	2 246 600	460 000

**EVOLUTION DE LA REPARTITION DES FINANCEMENTS DE LA MAQUETTE REVUE DE LA CIMV PAR AXE SUR 2007-2011 (EN %)**

*Source : données COMMISSARIAT DU MASSIF DES VOSGES ; retraitements KATALYSE*



**Une consommation des crédits au total de 45 % aux 2/3 de la période :**

- des montants engagés sur l’enveloppe CIMV se stabilisant autour de 6 M€ ces deux dernières années,
- en cas de rythme équivalent sur les deux dernières années de la convention, une consommation qui sera de l’ordre de 60 % de l’enveloppe totale programmée.

- UN AVANCEMENT TRES HETEROGENE DE LA CONSOMMATION DES AXES ET MESURES MALGRE LA REVISION EFFECTUEE EN 2010
- UN NIVEAU D’ENGAGEMENT INFERIEUR A LA PROGRAMMATION

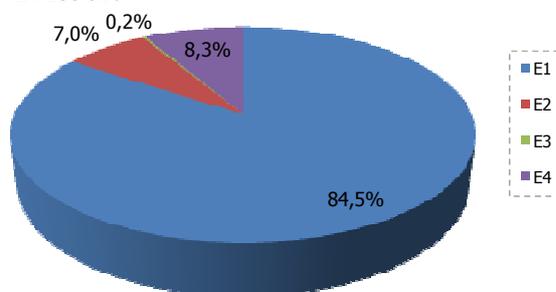
**Annexe 1.1.2 Zoom sur les engagements par axe FEDER**

**Une prédominance des projets correspondant au premier axe FEDER**

**REPARTITION DES FINANCEMENTS DE LA MAQUETTE INITIALE DE LA CIMV PAR AXE FEDER SUR 2007-2011**

*Source : données COMMISSARIAT DU MASSIF DES VOSGES ; retraitements KATALYSE*

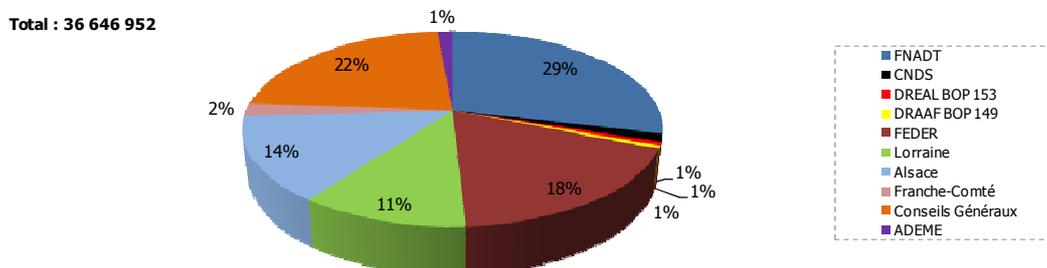
**Total : 24 233 516**



## Annexe 1.2 Caractérisation des financeurs

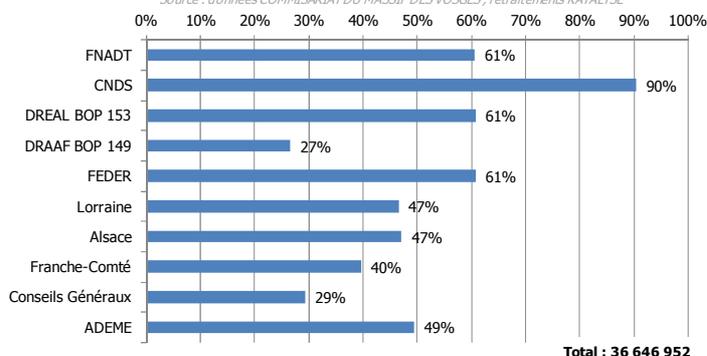
### REPARTITION DES FINANCEMENTS DE LA MAQUETTE CIMV PAR FINANCEUR SUR 2007-2011 (EN %)

Source : données COMMISSARIAT DU MASSIF DES VOSGES ; retraitements KATALYSE



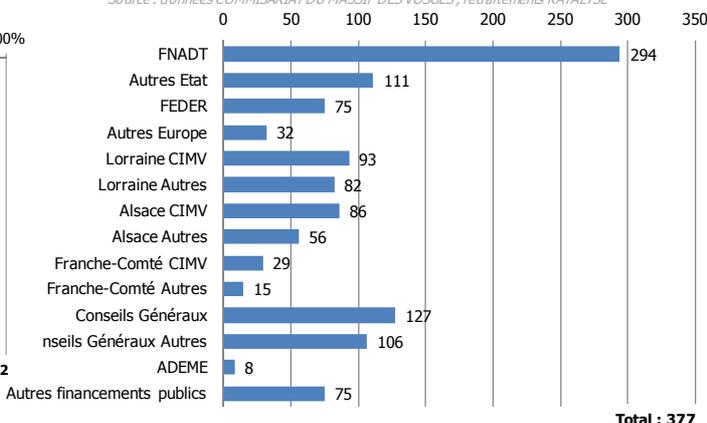
### CONSOMMATION DES FINANCEMENTS DE LA MAQUETTE CIMV PAR FINANCEUR SUR 2007-2011 (EN %)

Source : données COMMISSARIAT DU MASSIF DES VOSGES ; retraitements KATALYSE



### NOMBRE DE DOSSIERS FINANCES PAR FINANCEUR SUR 2007-2011

Source : données COMMISSARIAT DU MASSIF DES VOSGES ; retraitements KATALYSE



### Une implication partagée des financeurs pour soutenir les projets de la CIMV :

- 94% des projets sont cofinancés,
- des financements permettant de lever d'autres financements publics et privés :
  - ✓ en moyenne, les financements publics issus de l'enveloppe initiale de la CIMV représentent 52 % des montants totaux engagés (publics).

### Un niveau d'engagement hétérogène entre les financeurs

- un engagement fort de l'Etat et de l'Europe :
  - ✓ une participation importante aux financements :
    - 294 projets ont été soutenus grâce au FNADT<sup>53</sup> (et 111 pour les autres fonds de l'Etat), pour un montant total de 20,7 M€ (dont 11,4 M€ de programmation initiale)
    - 75 projets soutenus par le FEDER pour un montant total de 8,2 M€ (dont 6,6 M€ de programmation initiale),
    - 70% des projets non cofinancés ont été soutenus par l'Etat uniquement.
  - ✓ une bonne consommation des enveloppes :
    - le fonds CNDS consommé à 90 %,
    - pour les FNADT et FEDER, une consommation cohérente avec la programmation (61 % pour les 2/3 de la période d'intervention),
    - les fonds ADEME<sup>54</sup> en léger recul (49 %) en lien avec le retard pris par l'axe 2,
    - une sous-consommation du BOP 149 (27 %).

<sup>53</sup> Fonds national d'aménagement et de développement du territoire

<sup>54</sup> Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie

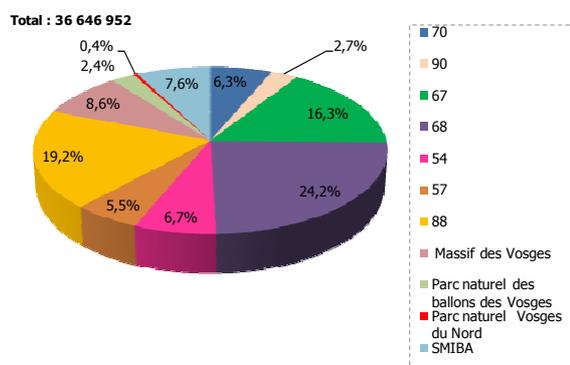
- Un avancement comparable pour les deux principaux financeurs régionaux,
  - ✓ l'Alsace :
    - 86 projets soutenus pour un montant total de 9,3 M€ (dont 5,1 M€ de programmation initiale),
    - une consommation des crédits de 47 %.
  - ✓ la Lorraine :
    - 93 projets soutenus pour un montant total de 8,4 M€ dont 4 M€ de programmation initiale,
    - une consommation de l'enveloppe de 47 % également.
  - ✓ l'engagement de la Franche-Comté reste moindre comparé aux deux autres Régions :
    - 29 projets soutenus pour un montant global de 1,3 M€ (dont 0,8 M€ de programmation initiale),
    - la consommation des financements prévus est plus faible (40 %).
- Des conseils généraux en retrait :
  - ✓ 127 projets soutenus par les conseils généraux, pour un montant total de 16 M€ (dont 8,2 M€ de programmation initiale),
  - ✓ une consommation des financements prévus qui reste cependant bien inférieure à celle des autres financeurs (29 %),
  - ✓ une situation hétérogène entre départements.

## Annexe 1.3 Caractérisation des projets financés

### Annexe 1.3.1 Localisation des projets financés

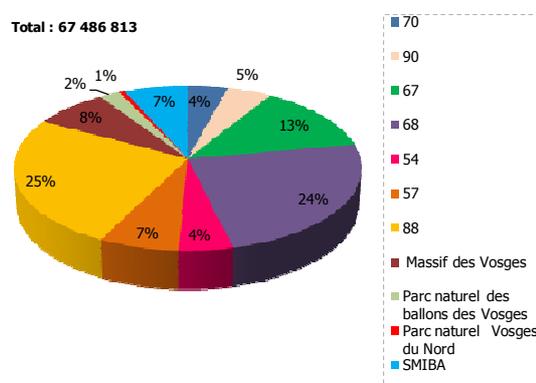
REPARTITION DES FINANCEMENTS DE LA MAQUETTE DE LA CIMV SELON LA LOCALISATION DU PROJET FINANCE SUR 2007-2011 (EN %)

Source : données COMMISARIAT DU MASSIF DES VOSGES ; retraitements KATALYSE



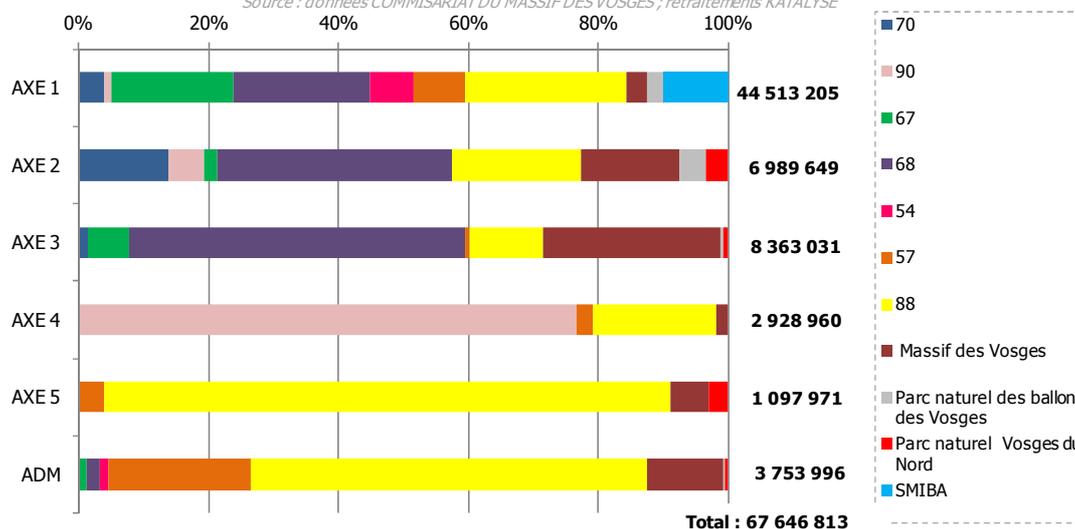
REPARTITION DES FINANCEMENTS TOTAUX SELON LA LOCALISATION DU PROJET FINANCE SUR 2007-2011 (EN %)

Source : données COMMISARIAT DU MASSIF DES VOSGES ; retraitements KATALYSE



REPARTITION PAR AXE DES FINANCEMENTS TOTAUX SELON LEUR LOCALISATION (NIVEAU DEPARTEMENTAL)

Source : données COMMISARIAT DU MASSIF DES VOSGES ; retraitements KATALYSE



### L'Alsace sur la première marche...

- 37% des financements totaux sont à destination de l'Alsace,
- les financements se concentrent sur les trois principaux axes de la CIMV, à noter l'absence de projet pour l'axe 4,
- une concentration des financements pouvant à première vue être considérée comme peu cohérente avec son poids (53% de la population du massif) :
  - ✓ mais un constat en partie atténué par la part alsacienne dans les PNR.

### ...Presque à égalité avec la Lorraine,

- 32% des dossiers et 36% des financements totaux,
  - ✓ plus particulièrement pour les Vosges, premier territoire bénéficiaire (25 % des financements soit 109 dossiers)
- une cohérence avec son poids dans le massif (38% de la population du massif),
  - ✓ une légère sur-représentation si on prend en compte une partie des financements localisés sur les PNR, massif ou SMIBA
- les financements se répartissent sur tous les axes de la convention.

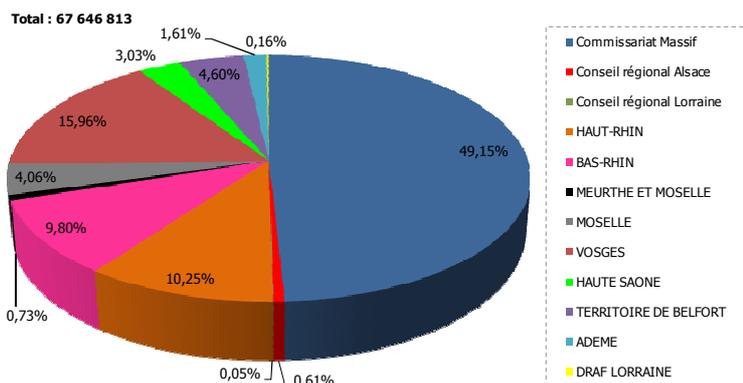
### La Franche-Comté accueille peu de projets, constat en cohérence avec son poids dans le massif :

- seulement 9 % des dossiers (soit 23 dossiers) et 9 % des financements totaux sont à destination de la Franche-Comté,
  - ✓ une part en cohérence avec son poids dans le massif (8% de la population du massif)
- la part des projets francs-comtois est particulièrement importante pour l'axe 4 visant l'amélioration de l'attractivité du massif en termes d'emplois et de services,
  - ✓ cela s'explique notamment par la création du complexe de services à Giromagny.

## Annexe 1.3.2 Zoom sur les instructeurs et les projets financés

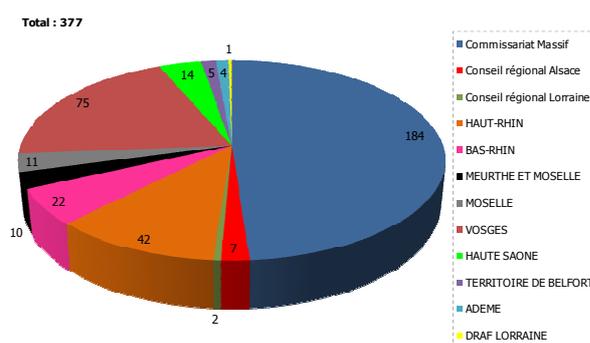
REPARTITION DES FINANCEMENTS TOTAUX PAR SERVICE INSTRUCTEUR SUR 2007-2011 (en %)

Source : données COMMISSARIAT DU MASSIF DES VOSGES ; retraitements KATALYSE

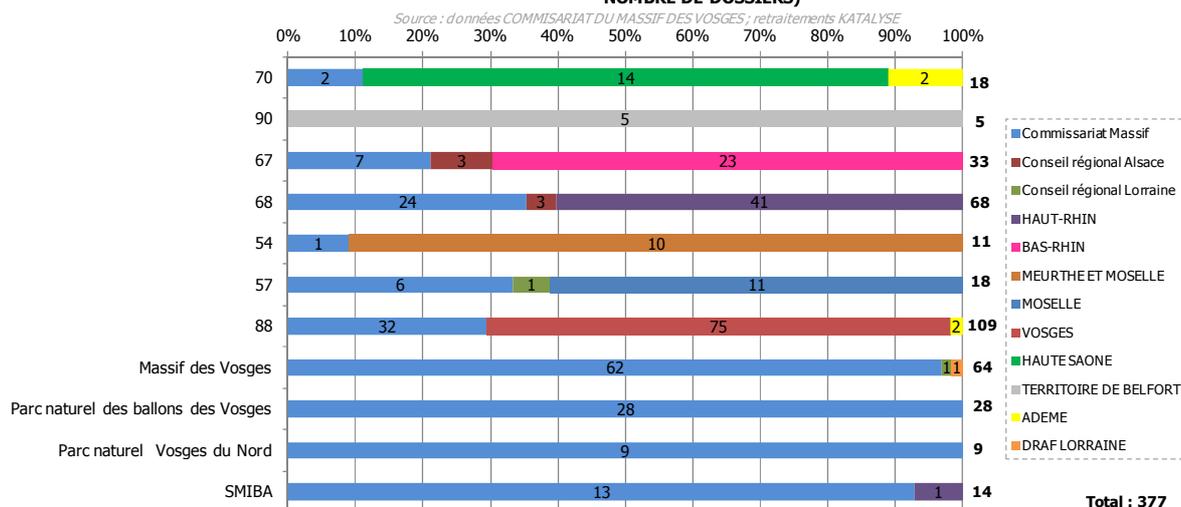


REPARTITION DES DOSSIERS FINANCES SERVICE INSTRUCTEUR SUR 2007-2011

Source : données COMMISSARIAT DU MASSIF DES VOSGES ; retraitements KATALYSE



### REPARTITION DES DOSSIERS FINANCES PAR LOCALISATION EN FONCTION DU SERVICE INSTRUCTEUR (EN NOMBRE DE DOSSIERS)



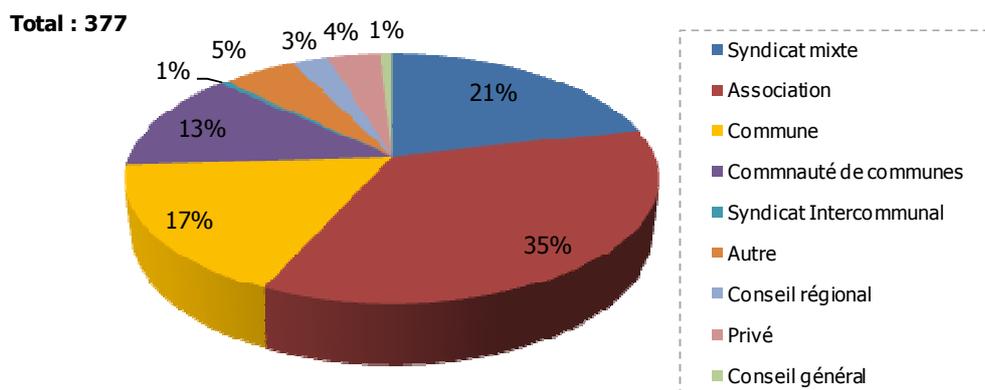
### Un poids essentiel du commissariat à l'aménagement du massif des Vosges dans l'instruction des dossiers (49 % des financements) :

- un poids dans l'instruction prépondérant voire quasi-exclusif pour les projets transversaux (SMIBA, PNR et massif),
- une intervention dans l'instruction très variable suivant les départements en fonction du relais assuré par les services instructeurs de ces collectivités :
  - ✓ une intervention très limitée du commissariat pour les dossiers localisés sur les départements franc-comtois et de Meurthe-et-Moselle,
  - ✓ une intervention plus conséquente pour les départements situés au cœur du massif (Haut-Rhin et Vosges),
  - ✓ une intervention modérée pour la Moselle et le Bas-Rhin.

### Annexe 1.3.3 Zoom sur la maîtrise d'ouvrage

#### PROJETS FINANCES PAR TYPE DE MAITRISE D'OUVRAGE SUR 2007-2011

Source : données COMMISSARIAT DU MASSIF DES VOSGES ; retraitements KATALYSE



### Une répartition de la maîtrise d'ouvrage témoignant de liens de collaboration inégaux et en cohérence avec l'avancement par axe :

- une maîtrise d'ouvrage principalement associative (35 % des projets),
- une bonne articulation avec les collectivités (communes et communautés de communes) avec un tiers des projets financés,
- 9 % des projets portés par les PNR :

- ✓ un poids qui pourrait être plus important vu la représentativité pour le territoire (62 % de la surface) et des champs de compétences communs,
- ✓ une collaboration inégale entre les PNR :
  - sur les 34 dossiers, 28 sont portés par le PNR des Ballons des Vosges,
  - une faible collaboration avec le PNR des Vosges du Nord.
- Une part faible de projets portée par les consulaires :
  - ✓ 7 projets dont 6 provenant de la CCI des Vosges,
  - ✓ un partenariat inexistant avec les autres consulaires,
  - ✓ cohérence du constat avec la faiblesse des projets sur l'axe 4.
- Une faiblesse du portage par des acteurs privés :
  - ✓ 15 projets dont 13 sur l'axe 1 ( et 2 sur l'axe ADM mais également sur des thématiques touristiques),
  - ✓ ce type de maîtrise d'ouvrage pourrait notamment se retrouver sur l'axe 3.3 (valorisation du bois).

• **UNE COMMUNICATION ET UNE COLLABORATION A INTENSIFIER AVEC LES STRUCTURES RELAIS : CONSULAIRES, PNR, GROUPEMENTS D'ENTREPRISES....**

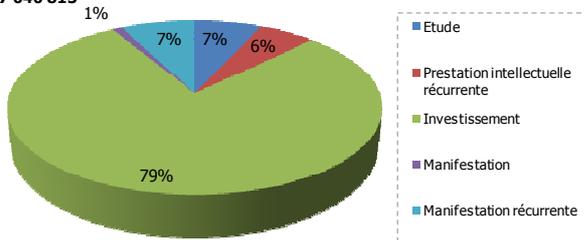
### Annexe 1.3.4 Zoom sur les autres caractéristiques des projets financés

#### Type d'actions

**REPARTITION DES FINANCEMENTS TOTAUX PAR TYPE D'ACTION (EN %)**

Source : données COMMISARIAT DU MASSIF DES VOSGES; retraitements KATALYSE

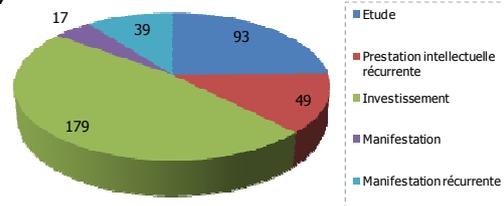
Total : 67 646 813



**REPARTITION DES PROJETS FINANCES PAR TYPE D'ACTION (EN NOMBRE DE DOSSIERS)**

Source : données COMMISARIAT DU MASSIF DES VOSGES; retraitements KATALYSE

Total : 377

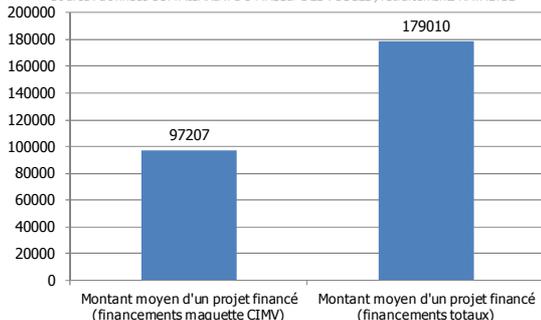


- Le financement d'investissement majoritaire :
  - ✓ 47 % des projets pour 79 % des financements,
  - ✓ avec bien évidemment une concentration de ceux-ci sur l'axe 1 (73 % des montants investissements).

#### Montant moyen

**MONTANT MOYEN D'UN PROJET FINANCE**

Source : données COMMISARIAT DU MASSIF DES VOSGES; retraitements KATALYSE

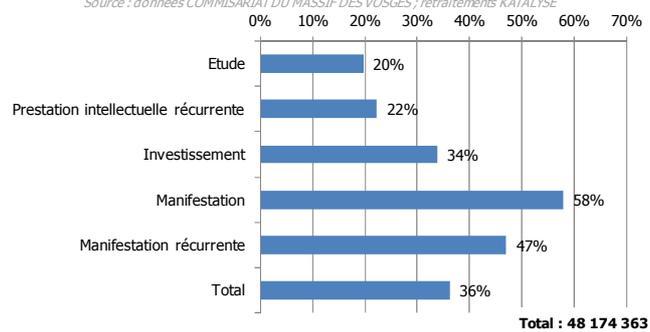


- Un financement CIMV permettant de lever d'autres financements publics.

## Autofinancement

### PART DE L'AUTOFINANCEMENT SELON LE TYPE D'ACTION

Source : données COMMISARIAT DU MASSIF DES VOSGES ; retraitements KATALYSE



## Annexe 2 – Typologie de la montagne

*Les espaces de montagne ont plusieurs caractéristiques communes. Les milieux naturels sont d'une grande richesse et les activités agricoles, sylvicoles et pastorales y sont particulièrement adaptées ; l'importance des contraintes physiques et des risques naturels conditionne l'implantation des activités et des hommes. Cependant, ils accueillent également des activités économiques nombreuses et diversifiées et s'appuient sur une armature de grandes et petites villes qui structurent de façon variée les différents massifs.*

*Les six massifs métropolitains, délimités par la loi montagne, rassemblent 8,5 millions d'habitants. Trois grands ensembles territoriaux se distinguent en leur sein : la montagne urbanisée, qui concentre 63 % de la population sur seulement 13 % de la superficie des massifs ; la moyenne montagne industrielle ou agricole, la plus étendue, qui couvre plus de la moitié du territoire (58 %) et rassemble un quart des habitants ; enfin la haute et moyenne montagne résidentielle et touristique, la moins peuplée, avec 11 % des habitants sur 28 % du territoire. La diversité des espaces de montagne s'exprime également à l'intérieur de ces ensembles qui présentent des situations contrastées en termes de population, de contexte socio-économique et de paysage.*

### Un espace spécifique

Les espaces de montagne sont concernés par une grande variété d'enjeux, reflétant la diversité de leurs caractéristiques, qui se structurent notamment autour de trois grandes problématiques :

- *la raréfaction des espaces urbanisables* : dans un cadre fortement contraint par le milieu physique et l'exposition aux risques, les espaces urbains les plus attractifs continuent à se densifier et à s'artificialiser, exacerbant ainsi la concurrence entre les divers usages anthropiques du foncier (résidentiel, récréatif, agricole, industriel, logistique, etc.) et la pression sur leurs milieux naturels.
- *le vieillissement de la population et les exigences croissantes en matière de cadre de vie* : ces deux phénomènes conjugués accentuent les risques de désertification et de marginalisation économique des zones de montagne les moins accessibles et interpellent, du point de vue de la qualité de leur environnement naturel et paysager, celles où l'artificialisation progresse rapidement.
- *la vulnérabilité au réchauffement climatique* : ses effets attendus sur les milieux naturels, les risques gravitaires, la viabilité des systèmes agricoles ou encore les modes de développement basés sur le tourisme hivernal en font un enjeu crucial pour l'avenir ; la lutte contre les émissions de gaz à effets de serre accentue en outre les enjeux liés à la congestion des corridors de circulation routière et ferroviaire de montagne.

Cette étude s'attache à relever les grands traits de la différenciation des territoires de montagne par la combinaison des situations démographiques, sociales et économiques, ainsi que les paysages.

#### Méthodologie

Les indicateurs statistiques retenus ont été regroupés en trois champs thématiques qui ont fait chacun l'objet de traitements statistiques permettant de synthétiser l'information et de différencier les espaces. L'analyse des données s'est déroulée en deux temps : une analyse factorielle des correspondances multiples par groupes (AFCM avec un groupe par champ thématique), puis une classification ascendante hiérarchique (CAH). Sept types ont été retenus à l'issue de la classification.

#### Les six massifs métropolitains de la loi montagne comme terrain d'étude

Le champ spatial correspond aux six massifs de France métropolitaine délimités par la loi montagne : les Alpes, le Jura, le Massif central, la Corse, les Pyrénées et les Vosges.

L'ensemble couvre 167 000 km<sup>2</sup> (30 % du territoire métropolitain) et compte environ 8,5 millions d'habitants (13% de la population métropolitaine).

## Une typologie en sept classes, avec 3 groupes principaux

### La haute et moyenne montagne résidentielle et touristique

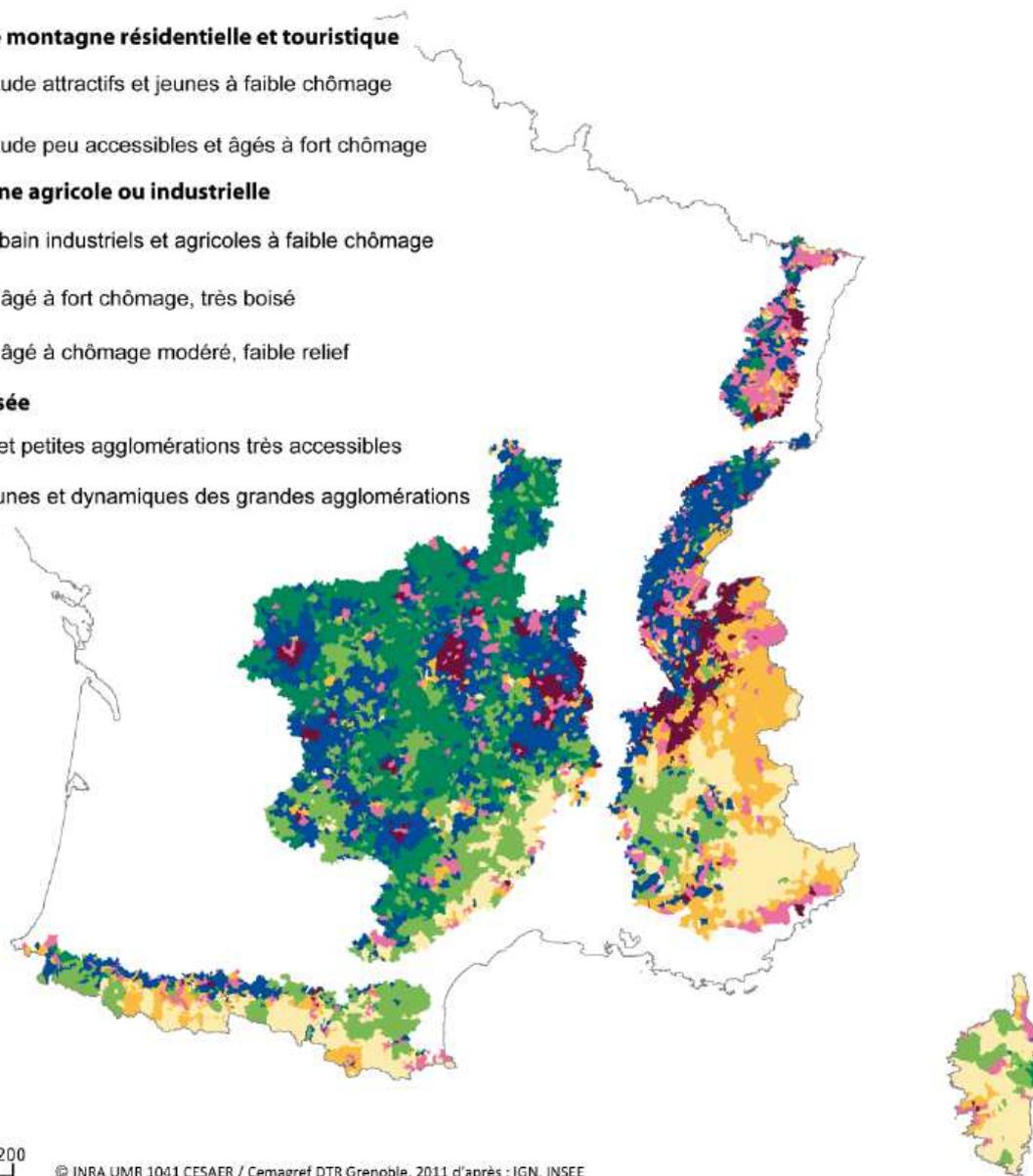
- Espaces d'altitude attractifs et jeunes à faible chômage
- Espaces d'altitude peu accessibles et âgés à fort chômage

### La moyenne montagne agricole ou industrielle

- Rural et périurbain industriels et agricoles à faible chômage
- Rural agricole âgé à fort chômage, très boisé
- Rural agricole âgé à chômage modéré, faible relief

### La montagne urbanisée

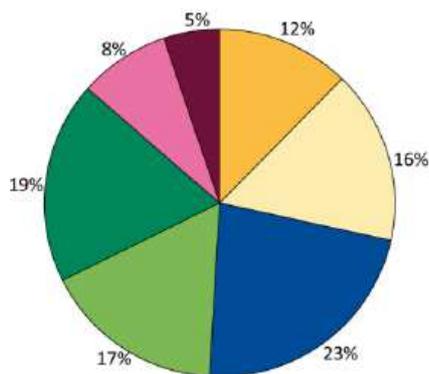
- Villes-centres et petites agglomérations très accessibles
- Périphéries jeunes et dynamiques des grandes agglomérations



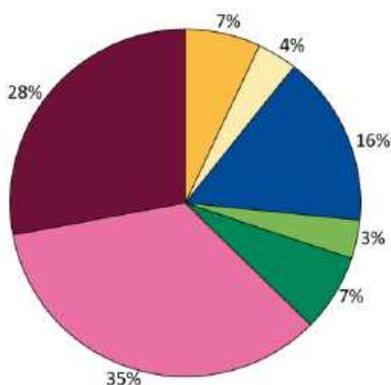
0 100 200

© INRA UMR 1041 CESAER / Cemagref DTR Grenoble, 2011 d'après : IGN, INSEE

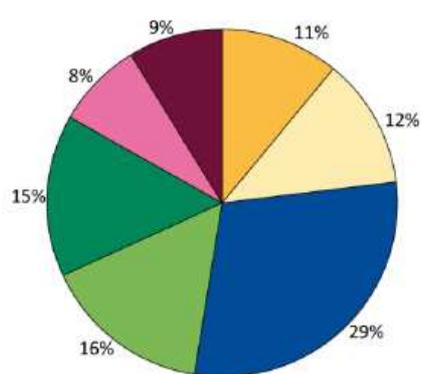
Répartition en superficie



Répartition de la population



Répartition en nombre de communes



### *La haute et moyenne montagne résidentielle et touristique*

- communes d'altitude très attractives, à la population souvent jeune, aux revenus élevés et au faible taux de chômage, fortement concentrées dans le nord-est des Alpes
- communes d'altitude peu accessibles, à la population souvent âgée, aux revenus faibles et au fort taux de chômage, caractéristiques de la Corse, des Pyrénées et du sud-est des Alpes

### *La moyenne montagne agricole ou industrielle*

- communes industrielles et agricoles, aux revenus élevés et au faible taux de chômage, situées en seconde couronne des agglomérations du Massif central et sur l'ensemble du Jura
- communes agricoles boisées, à la population âgée, aux revenus faibles et au fort taux de chômage, présentes au sud du Massif central, dans les Pyrénées et au sud-ouest des Alpes
- communes agricoles à faible relief, à la population âgée, peu diplômée et aux faibles revenus, localisées essentiellement dans le Massif central

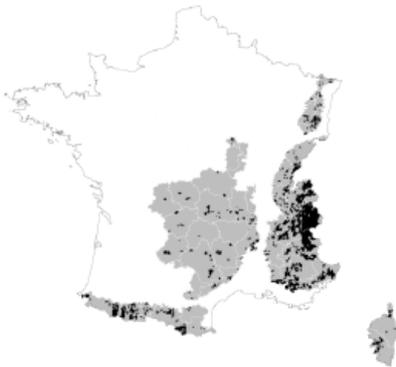
### *La montagne urbanisée*

- villes-centres et petites agglomérations très bien dotées en commerces et écoles
- communes urbaines et périurbaines des grandes agglomérations, souvent en forte croissance démographique et économique, à la population très jeune, très diplômée, aux revenus élevés et à très faible taux de chômage

## **LA HAUTE ET MOYENNE MONTAGNE RESIDENTIELLE ET TOURISTIQUE**

### **Espaces d'altitude attractifs et jeunes, à faible chômage**

Cette classe rassemble un peu plus d'un demi-million d'habitants, soit 7 % de la population de montagne. Elle concerne 11 % des communes et couvre 12 % du territoire de montagne. Ces communes sont principalement situées dans la partie septentrionale du massif alpin, à l'est des agglomérations du sillon alpin. En moindre proportion, elles sont localisées à l'extrême sud de ce massif, dans l'arrière-pays des grandes agglomérations de la Côte d'Azur. Elles se rencontrent de manière plus sporadique dans les autres massifs.



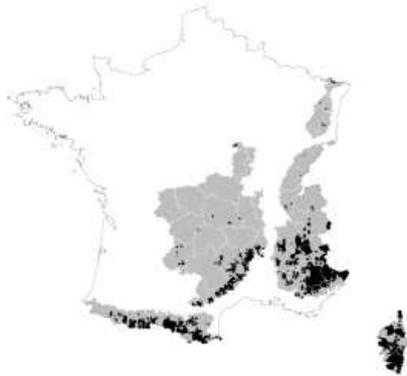
Ces communes affichent de faibles densités de population. Elles bénéficient d'une forte attractivité migratoire à laquelle s'ajoute, pour un peu plus de la moitié d'entre elles, un solde naturel positif, qui s'explique par une population plutôt jeune.

La situation socio-économique de ces communes est favorable. En dépit de reliefs très marqués, leurs niveaux d'accès aux services et commerces, aux lieux d'enseignements et aux emplois les situent dans la moyenne de l'ensemble des communes de montagne. La situation des ménages est très favorable en termes de revenus, de qualifications et d'insertion professionnelle. L'économie locale est dominée par les activités résidentielles et touristiques, et ces dernières sont en fort développement, soutenant la croissance de l'emploi face à la stagnation ou au déclin des emplois industriels et agricoles. Parmi ces communes se trouvent les grandes stations de sports d'hiver dotées de capacités d'hébergement touristique très élevées.

Les paysages, de haute et moyenne montagne, sont faiblement artificialisés et principalement boisés. Prairies et milieux semi-naturels occupent toutefois une portion significative du territoire.

### Espaces d'altitude peu accessibles et âgés, à fort chômage

Cette classe compte environ 312 000 habitants, soit seulement 4 % de la population de montagne, mais couvre une proportion du territoire de 16 %. Elle concerne 12 % des communes de montagne, situées pour la plupart dans un environnement très rural, dans des zones de haute et moyenne montagne à distance des grandes agglomérations. On les trouve avant tout dans les Alpes du sud, en Corse, le long de la frange méridionale du Massif central et dans les Pyrénées.



Ces communes affichent de très faibles densités de population. Elles bénéficient d'une forte attractivité migratoire, qui s'exerce le plus souvent pour l'ensemble des classes d'âge et l'ensemble des groupes socioprofessionnels. La croissance naturelle est plus incertaine, conséquence

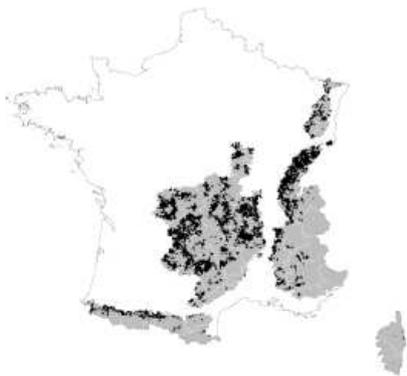
d'une population très âgée.

La situation socio-économique est globalement défavorable. Les communes sont peu pourvues en services et en commerces et les établissements d'enseignement sont peu accessibles. Les revenus des ménages sont peu élevés et le chômage très fréquent. L'économie résidentielle et touristique, qui constitue le cœur de l'activité économique, est en forte croissance. Certaines communes disposent d'une capacité d'hébergement touristique très élevée, en particulier au regard de la population résidente. Toutefois, la croissance des activités résidentielles et touristiques est le plus souvent insuffisante pour compenser les pertes d'emploi liées au déclin des activités agricoles et industrielles. Le taux de jeunes sans diplôme est élevé.

Les paysages sont marqués par des altitudes et des dénivellations élevées. L'artificialisation est très faible et la forêt prédomine. Les milieux semi-naturels sont également très présents.

### LA MOYENNE MONTAGNE AGRICOLE OU INDUSTRIELLE

#### Rural et périurbain industriels et agricoles à faible chômage



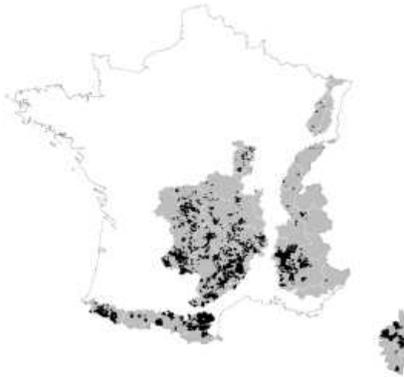
Cette classe rassemble 1,3 million d'habitants (16 % de la population de montagne). Elle concerne le plus grand nombre de communes de montagne (29 %) et la plus importante superficie (22,5 %). Ces communes couvrent presque intégralement le massif du Jura. Elles sont très présentes dans le Massif central, où elles forment de larges couronnes autour des pôles urbains. Enfin, on les trouve sur les contreforts des Pyrénées occidentales, à l'ouest du massif alpin et dans les Vosges.

Ces communes affichent de faibles densités de population. Elles bénéficient d'une attractivité migratoire élevée, dont la portée spatiale est toutefois limitée et qui s'exerce plus spécifiquement sur les familles d'actifs avec enfants. S'ajoute à cette attractivité, pour un peu moins de la moitié d'entre elles, un solde naturel positif, qui s'explique par une population plutôt jeune.

La situation socio-économique de ces communes est assez favorable. Leurs niveaux d'accès aux services et commerces, aux lieux d'enseignements et aux emplois les situent dans la moyenne de l'ensemble des communes de montagne. Les revenus des ménages sont élevés et le chômage peu fréquent. En tendance toutefois, l'emploi est globalement décroissant sous l'effet du déclin des activités agricoles et industrielles.

Les plateaux et les collines, qui dominent dans le paysage, sont faiblement artificialisés : les étendues de prairie, d'espaces agricoles hétérogènes et de forêts sont fragmentées par le bâti et les infrastructures qui se développent.

### Rural agricole âgé à fort chômage, très boisé



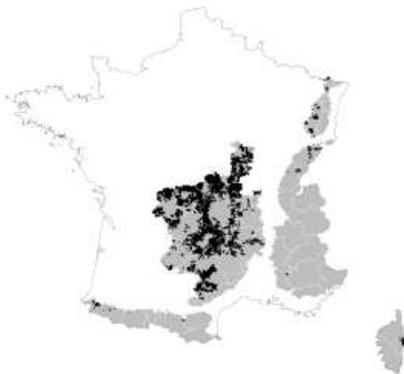
Cette classe compte environ 300 000 habitants, soit un peu moins de 4 % de la population de montagne. Elle couvre une proportion du territoire de 17 % et concerne 16 % des communes. Celles-ci sont situées principalement dans des zones de moyenne montagne et dans un environnement très rural : au sud-ouest du massif alpin, dans le Massif central surtout dans sa moitié sud, dans les Pyrénées et en Corse.

Ces communes présentent de très faibles densités de population et une population particulièrement âgée. Le solde naturel est le plus souvent négatif. L'attractivité migratoire est en revanche assez forte et s'exerce pour l'ensemble des classes d'âge et des groupes socioprofessionnels.

La situation socio-économique est assez défavorable. Les communes sont peu pourvues en services et commerces et les établissements d'enseignement sont difficilement accessibles. Les revenus des ménages sont faibles et le chômage très élevé. L'agriculture, dont la part d'emploi représente le double de celle de l'industrie manufacturière, occupe une place importante dans l'économie locale. Néanmoins, comme ailleurs, la tendance de ce secteur est au déclin et la croissance relative des activités résidentielles et touristiques est le plus souvent insuffisante pour assurer la croissance de l'emploi total.

Les paysages de moyenne montagne sont très faiblement artificialisés et très boisés. Par ailleurs, prairies, espaces agricoles hétérogènes et milieux semi-naturels occupent une proportion significative du territoire.

### Rural agricole âgé à chômage modéré, faible relief



Cette classe rassemble un peu plus de 600 000 habitants, soit 7 % de la population de montagne. Elle concerne 15 % des communes et couvre 19 % du territoire. Ces communes se trouvent presque exclusivement dans le Massif central, plus particulièrement au nord et au centre de ce massif, et le plus souvent à distance des grandes villes.

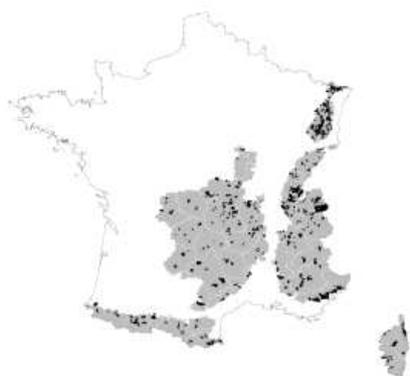
Ces communes affichent de faibles densités de population. La tendance dominante est en outre à la stagnation ou la décroissance, sous l'effet d'un solde naturel négatif et d'une attractivité migratoire très limitée, particulièrement faible pour les familles avec enfants. La population est âgée.

La situation socio-économique est contrastée. Ces communes affichent les temps de trajet domicile-travail les plus courts parmi toutes les classes de la typologie et présentent de meilleures conditions d'accès aux établissements d'enseignement. Toutefois, elles s'avèrent peu pourvues en commerces et services. En outre, revenus et qualifications des ménages sont peu élevés. Le travail à temps partiel est peu répandu et le taux de chômage plutôt faible, mais le chômage est souvent de longue durée. L'économie locale, très agricole, se caractérise en tendance par une forte régression des emplois agricoles et industriels et une faible augmentation des emplois résidentiels et touristiques. Cette classe présente ainsi la plus forte décroissance de l'emploi total.

Les plateaux et les collines prédominent. Ils sont faiblement artificialisés et couverts par des prairies, des espaces agricoles hétérogènes et des bois.

## LA MONTAGNE URBANISEE

### Villes-centres et petites agglomérations très accessibles



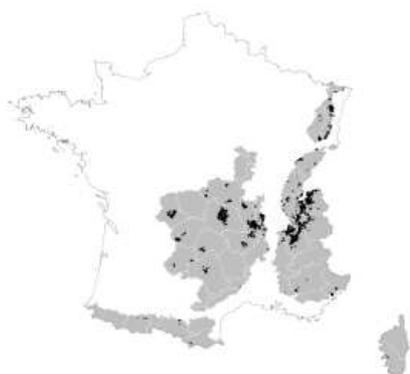
Cette classe rassemble 2,9 millions d'habitants, soit la plus grande proportion de population de montagne (35 %). Elle concerne 8 % des communes et 8 % du territoire. Ces communes sont le plus souvent situées à proximité des grands pôles urbains. Elles sont localisées de manière dispersée au sein de l'ensemble des massifs et forment quelques tâches plus concentrées dans les Vosges, les Alpes-Maritimes et le Var. Les communes de Saint-Etienne, Clermont-Ferrand et Limoges appartiennent également à cette classe.

Ces communes affichent de fortes densités de population et une forte augmentation de cette densité. La croissance s'explique par un accroissement naturel, dû en partie à une population jeune, et à une attractivité résidentielle. Cependant dans une partie des communes, les flux migratoires sortants d'actifs avec enfants et de retraités dominent.

La situation socio-économique de ces communes est favorable. Elles sont très bien pourvues en commerces et en services, l'accès aux lieux d'enseignements est très aisé et les déplacements domicile-travail de courte durée. Les revenus des ménages sont élevés, tandis que le taux de chômage est moyen. L'emploi total augmente, sous l'effet de la croissance des activités résidentielles et touristiques et d'un déclin mesuré des activités industrielles, qui occupent ici une part significative de l'emploi. Certaines communes, notamment situées dans les Alpes, disposent d'une capacité d'hébergement touristique très élevée.

Les paysages sont marqués par une présence affirmée du bâti et un degré d'artificialisation élevé, dans des zones de moyenne montagne ou plus rarement de haute montagne. Sur ces espaces prédominent par ailleurs la forêt et, dans une moindre mesure, les prairies et les espaces agricoles hétérogènes.

### Périphéries jeunes et dynamiques des grandes agglomérations



Cette classe rassemble 2,4 millions d'habitants (28 % de la population de montagne). Elle concerne 9 % des communes et seulement 5 % du territoire de montagne. Ces communes sont essentiellement celles des agglomérations et de leur environnement immédiat. Dans le massif alpin, elles matérialisent le sillon alpin reliant les villes d'Annecy, Chambéry et Grenoble. Au sein du Massif central, les communes situées en périphérie de Saint-Etienne, Clermont-Ferrand et Limoges se distinguent tout particulièrement.

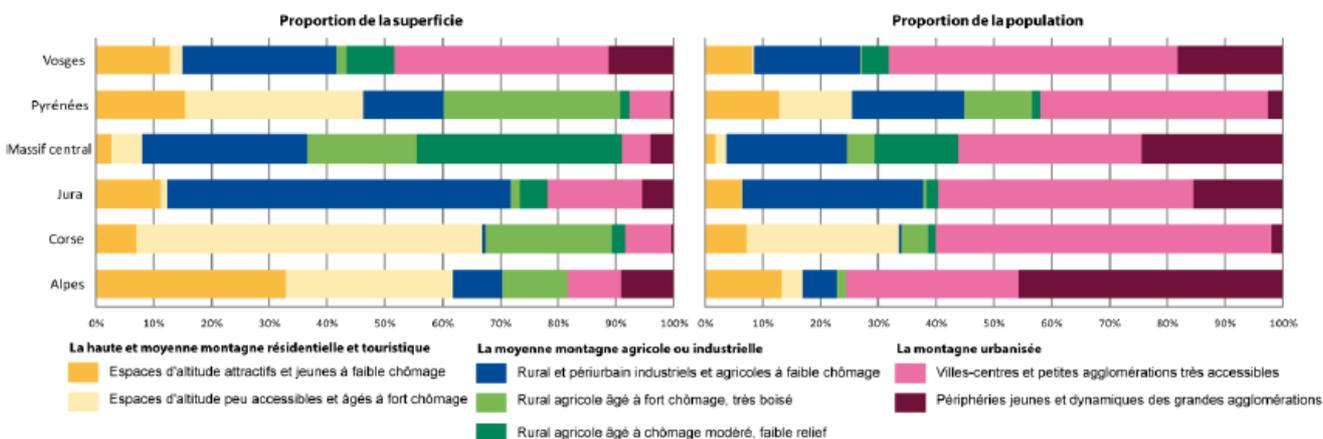
Ces communes affichent de fortes densités de population et une très forte augmentation de cette densité, qui s'explique par des accroissements naturel et migratoire combinés. La population est très jeune et l'attractivité migratoire est particulièrement marquée pour les cadres, profession intermédiaires et entrepreneurs.

La situation socio-économique de ces communes est très favorable. L'étalement urbain génère des temps de trajet domicile-travail très longs. Les niveaux d'accès aux services et commerces et aux lieux d'enseignements sont très bons. La situation des ménages est très favorable en termes de revenus, de qualifications et d'insertion professionnelle. Le taux d'emploi des seniors est élevé et les cadres des fonctions métropolitaines représentent une proportion significative des actifs. L'emploi est en forte croissance, tiré par le fort développement des

activités résidentielles et touristiques, mais également par la croissance des activités industrielles, bien implantées et très diversifiées.

Les paysages sont marqués par une forte présence du bâti et un degré d'artificialisation très élevé, dans des zones où altitude et dénivellation sont moyennes. Prairies, espaces agricoles hétérogènes et forêts prédominent, mais les terres arables sont présentes dans des proportions remarquables.

### Répartition de la superficie et de la population entre types au sein de chaque massif



Ces graphiques montrent la répartition en superficie et en population selon les types au sein de chacun des massifs. La forte densité de la montagne urbanisée est manifeste dans l'ensemble des massifs, dans une moindre mesure cependant dans les Vosges. Ce groupe rassemble au minimum 45 % des habitants (dans les Pyrénées) et jusqu'à trois quarts de la population (dans les Alpes) sur 10 à 20 % du territoire. Dans les Vosges, il couvre près de 50 % de la superficie du massif. On constate par ailleurs la prédominance en superficie de la montagne résidentielle et touristique en Corse et dans les Alpes (> 60 %), ainsi que dans les Pyrénées (> 40 %). Les deux types appartenant à ce groupe sont présents dans des proportions équilibrées dans les Alpes et des Pyrénées, tandis que le type au contexte socio-économique le moins favorable domine nettement en Corse. En superficie comme en population, la moyenne montagne agricole ou industrielle a une importance particulière dans le Massif central et le Jura. Les types agricoles et le type industriel et agricole sont présents dans des proportions voisines dans le Massif central, tandis que le second est nettement prédominant dans le Jura.

## Annexe 3 – Liste des communes du massif des Vosges



Observatoire des territoires

France par commune de massif

Domaine : Evolution et structure de la population

Thème : Population et évolutions

Indicateur : Population municipale au dernier recensement

Unité : hab

Source : INSEE (RP), 2011

<b>Code</b>	<b>Commune de massif</b>	<b>Population municipale au dernier recensement - 2011 (hab)</b>	<b>Département</b>
54017	Angomont	96	54
54039	Baccarat	4584	54
54040	Badonviller	1608	54
54064	Bertrambois	355	54
54065	Bertrichamps	1081	54
54075	Bionville	129	54
54097	Bréménil	123	54
54129	Cirey-sur-Vezouze	1725	54
54154	Deneuvre	531	54
54191	Fenneviller	97	54
54287	Lachapelle	264	54
54365	Merviller	374	54
54396	Neufmaisons	234	54
54398	Neuviller-lès-Badonviller	91	54
54419	Parux	77	54
54421	Petitmont	356	54
54423	Pexonne	413	54
54427	Pierre-Percée	102	54
54443	Raon-lès-Leau	40	54
54481	Saint-Maurice-aux-Forges	92	54
54484	Sainte-Pôle	208	54
54488	Saint-Sauveur	51	54
54512	Tanconville	94	54
54519	Thierville-sur-Meurthe	477	54
54539	Vacqueville	264	54
54540	Val-et-Châtillon	646	54
54560	Veney	57	54
57003	Abreschviller	1510	57
57033	Arzviller	543	57
57046	Baerenthal	774	57
57089	Bitche	5326	57
57103	Bousseviller	137	57
57108	Breidenbach	342	57
57163	Dabo	2644	57
57168	Danne-et-Quatre-Vents	596	57
57169	Dannelbourg	498	57
57188	Éguelshardt	445	57
57192	Enchenberg	1259	57

57195	Epping	576	57
57196	Erching	424	57
57244	Garrebourg	517	57
57250	Goetzenbruck	1669	57
57280	Guntzviller	390	57
57294	Hanviller	236	57
57298	Harreberg	395	57
57299	Hartzviller	922	57
57300	Haselbourg	322	57
57301	Haspelschiedt	285	57
57315	Henridorff	661	57
57334	Hommert	356	57
57338	Hottviller	583	57
57339	Hultehouse	352	57
57374	Lafrimbolle	209	57
57376	Lambach	539	57
57390	Lemberg	1493	57
57393	Lengelsheim	226	57
57402	Liederschiedt	136	57
57421	Loutzviller	156	57
57427	Lutzelbourg	622	57
57456	Meisenthal	703	57
57461	Métairies-Saint-Quirin	311	57
57477	Montbronn	1670	57
57489	Mouterhouse	287	57
57504	Niderhoff	294	57
57513	Nousseviller-lès-Bitche	147	57
57517	Obergailbach	320	57
57526	Ormersviller	377	57
57540	Phalsbourg	4828	57
57541	Philippsbourg	615	57
57544	Plaine-de-Walsch	625	57
57561	Rahling	811	57
57577	Reyersviller	366	57
57584	Rimling	568	57
57590	Rolbing	275	57
57594	Roppeviller	136	57
57618	Saint-Louis	676	57
57619	Saint-Louis-lès-Bitche	527	57
57623	Saint-Quirin	784	57
57639	Schorbach	568	57
57641	Schweyen	313	57
57651	Siersthal	636	57
57658	Soucht	1145	57
57661	Sturzelbronn	183	57
57680	Troisfontaines	1308	57
57682	Turquestein-Blancrupt	20	57
57697	Vasperviller	306	57
57721	Vilsberg	365	57
57732	Volmunster	854	57
57734	Voyer	435	57
57738	Waldhouse	390	57
57741	Walschbronn	510	57
57742	Walscheid	1623	57

67003	Albé	470	67
67004	Allenwiller	516	67
67010	Andlau	1821	67
67020	Barembach	868	67
67021	Barr	6971	67
67022	Bassemberg	265	67
67026	Bellefosse	135	67
67027	Belmont	176	67
67041	Birkenwald	287	67
67050	Blancherupt	38	67
67052	Boersch	2428	67
67059	Bourg-Bruche	438	67
67062	Breitenau	312	67
67063	Breitenbach	696	67
67066	La Broque	2864	67
67072	Butten	652	67
67074	Cleebourg	701	67
67075	Climbach	507	67
67076	Colroy-la-Roche	482	67
67077	Cosswiller	566	67
67083	Dambach	796	67
67084	Dambach-la-Ville	1993	67
67092	Dieffenbach-au-Val	614	67
67095	Diemeringen	1635	67
67096	Dimbthal	300	67
67098	Dinsheim-sur-Bruche	1371	67
67103	Dossenheim-sur-Zinsel	1122	67
67104	Drachenbronn-Birlenbach	962	67
67117	Eckartswiller	435	67
67122	Wangembourg-Engenthal	1362	67
67126	Erckartswiller	305	67
67129	Ernolsheim-lès-Saverne	604	67
67133	Eschbourg	501	67
67143	Fouchy	668	67
67144	Fouday	365	67
67147	Froeschwiller	536	67
67148	Frohmuhl	188	67
67160	Goersdorf	1132	67
67165	Grandfontaine	416	67
67167	Grendelbruch	1272	67
67168	Gresswiller	1587	67
67179	Haegen	643	67
67188	Heiligenberg	650	67
67189	Heiligenstein	952	67
67190	Hengwiller	182	67
67198	Hinsbourg	122	67
67210	Le Hohwald	505	67
67222	Ingwiller	4179	67
67232	Keffenach	208	67
67254	Kutzenhausen	902	67
67255	Lalaye	438	67
67257	Lampertsloch	711	67
67259	Langensoultzbach	920	67
67263	Lembach	1658	67

67265	Lichtenberg	566	67
67271	Lobsann	612	67
67273	Lohr	497	67
67276	Lutzelhouse	1835	67
67280	Maisonsgoutte	818	67
67288	Memmelshoffen	324	67
67290	Merkwiller-Pechelbronn	975	67
67299	Mollkirch	976	67
67306	Muhlbach-sur-Bruche	650	67
67314	Natzwiller	589	67
67317	Neubois	661	67
67320	Neuve-Église	624	67
67321	Neuviller-la-Roche	388	67
67322	Neuwiller-lès-Saverne	1138	67
67324	Niederbronn-les-Bains	4339	67
67325	Niederhaslach	1397	67
67334	Niedersteinbach	150	67
67340	Oberbronn	1512	67
67342	Oberhaslach	1777	67
67353	Obersteinbach	242	67
67358	Offwiller	822	67
67362	Orschwiller	624	67
67366	Ottersthal	700	67
67368	Ottrott	1611	67
67370	Petersbach	674	67
67371	La Petite-Pierre	622	67
67373	Pfalzweyer	325	67
67377	Plaine	971	67
67379	Preuschedorf	959	67
67381	Puberg	340	67
67384	Ranrupt	348	67
67385	Ratzwiller	249	67
67387	Reichsfeld	303	67
67388	Reichshoffen	5562	67
67391	Reinhardsmunster	471	67
67392	Reipertswiller	933	67
67408	Romanswiller	1342	67
67410	Rosenwiller	670	67
67411	Rosheim	4862	67
67413	Rosteig	593	67
67414	Rothau	1596	67
67415	Rothbach	466	67
67416	Rott	467	67
67420	Russ	1247	67
67421	Saales	847	67
67424	Saint-Blaise-la-Roche	232	67
67425	Saint-Jean-Saverne	599	67
67426	Saint-Martin	351	67
67427	Saint-Maurice	376	67
67428	Saint-Nabor	482	67
67430	Saint-Pierre-Bois	739	67
67431	Salenthal	226	67
67436	Saulxures	531	67
67437	Saverne	11685	67

67445	Scherwiller	3074	67
67448	Schirmeck	2401	67
67454	Schoenbourg	443	67
67470	Solbach	111	67
67475	Sparsbach	263	67
67477	Steige	601	67
67480	Still	1751	67
67483	Struth	249	67
67490	Thanvillé	596	67
67491	Tieffenbach	286	67
67493	Triembach-au-Val	454	67
67499	Urbeis	308	67
67500	Urmatt	1461	67
67505	La Vancelle	374	67
67507	Villé	1828	67
67509	Volksberg	342	67
67513	Waldersbach	149	67
67514	Waldhambach	635	67
67521	Weinbourg	427	67
67522	Weislingen	563	67
67524	Weiterswiller	566	67
67525	Westhoffen	1668	67
67531	Wildersbach	315	67
67535	Wimmenau	1133	67
67536	Windstein	175	67
67537	Wingen	447	67
67538	Wingen-sur-Moder	1536	67
67543	Wisches	2170	67
67544	Wissembourg	7780	67
67550	Woerth	1790	67
67558	Zinswiller	797	67
67559	Zittersheim	247	67
68005	Ammerschwihr	1839	68
68012	Aspach-le-Haut	1471	68
68014	Aubure	376	68
68025	Bendorf	228	68
68028	Bergheim	1897	68
68029	Bergholtz	1072	68
68030	Bergholtzell	453	68
68034	Bettlach	325	68
68035	Biederthal	286	68
68040	Bitschwiller-lès-Thann	2015	68
68044	Le Bonhomme	813	68
68045	Bourbach-le-Bas	610	68
68046	Bourbach-le-Haut	421	68
68049	Bouxwiller	455	68
68051	Breitenbach-Haut-Rhin	854	68
68058	Buhl	3265	68
68067	Courtavon	328	68
68073	Dolleren	454	68
68074	Durlinsdorf	525	68
68075	Durmenach	927	68
68078	Eguisheim	1752	68
68083	Eschbach-au-Val	374	68

68089	Fellingring	1722	68
68090	Ferrette	828	68
68092	Fislis	426	68
68097	Fréland	1393	68
68102	Geishouse	482	68
68106	Goldbach-Altenbach	277	68
68109	Griesbach-au-Val	746	68
68111	Gueberschwyr	832	68
68112	Guebwiller	11517	68
68115	Guewenheim	1326	68
68117	Gunsbach	949	68
68122	Hartmannswiller	658	68
68123	Hattstatt	803	68
68134	Herrlisheim-près-Colmar	1811	68
68142	Hohrod	314	68
68147	Hunawyr	590	68
68150	Husseren-les-Châteaux	483	68
68151	Husseren-Wesserling	995	68
68159	Jungholtz	906	68
68161	Katzenthal	544	68
68162	Kaysersberg	2709	68
68164	Kientzheim	747	68
68165	Kiffis	233	68
68167	Kirchberg	821	68
68169	Koestlach	519	68
68171	Kruth	984	68
68173	Labaroche	2266	68
68175	Lapoutroie	1957	68
68177	Lautenbach	1575	68
68178	Lautenbachzell	973	68
68179	Lauw	950	68
68180	Leimbach	833	68
68181	Levoncourt	248	68
68184	Liebsdorf	336	68
68185	Lièpvre	1743	68
68186	Ligsdorf	324	68
68187	Linsdorf	320	68
68188	Linthal	639	68
68190	Lucelle	40	68
68193	Luttenbach-près-Munster	755	68
68194	Lutter	298	68
68199	Malmerspach	522	68
68201	Masevaux	3338	68
68204	Metzeral	1109	68
68206	Michelbach	369	68
68210	Mittlach	341	68
68211	Mitzach	423	68
68212	Moernach	572	68
68213	Mollau	406	68
68216	Mooslargue	465	68
68217	Moosch	1736	68
68219	Mortzwiler	328	68
68221	Muespach	838	68
68222	Muespach-le-Haut	1015	68

68223	Muhlbach-sur-Munster	748	68
68226	Munster	4864	68
68229	Murbach	140	68
68233	Niederbruck	474	68
68237	Niedermorschwihr	540	68
68239	Oberbruck	437	68
68243	Oberlarg	157	68
68244	Obermorschwihr	365	68
68247	Oderen	1303	68
68248	Oltingue	737	68
68249	Orbey	3638	68
68250	Orschwihr	1030	68
68251	Osenbach	884	68
68255	Pfaffenheim	1324	68
68259	Raedersdorf	511	68
68261	Rammersmatt	220	68
68262	Ranspach	836	68
68269	Ribeauvillé	4841	68
68274	Rimbach-près-Guebwiller	235	68
68275	Rimbach-près-Masevaux	493	68
68276	Rimbachzell	208	68
68277	Riquewihr	1174	68
68279	Roderen	899	68
68280	Rodern	332	68
68283	Rombach-le-Franc	834	68
68284	Roppentzwiller	703	68
68287	Rouffach	4537	68
68292	Saint-Amarin	2353	68
68294	Sainte-Croix-aux-Mines	1962	68
68296	Saint-Hippolyte	1035	68
68298	Sainte-Marie-aux-Mines	5387	68
68304	Sentheim	1663	68
68307	Sewen	531	68
68308	Sickert	331	68
68311	Sondernach	655	68
68312	Sondersdorf	349	68
68313	Soppe-le-Bas	720	68
68314	Soppe-le-Haut	562	68
68315	Soultz-Haut-Rhin	7238	68
68316	Soultzbach-les-Bains	694	68
68317	Soultzeren	1164	68
68318	Soultzmatt	2333	68
68322	Steinbach	1349	68
68328	Storckensohn	228	68
68329	Stosswihr	1386	68
68334	Thann	7930	68
68335	Thannenkirch	460	68
68338	Turckheim	3731	68
68342	Uffholtz	1575	68
68344	Urbès	457	68
68347	Vieux-Ferrette	643	68
68348	Vieux-Thann	2900	68
68350	Voegtlinshoffen	534	68
68354	Walbach	870	68

68358	Wasserbourg	462	68
68359	Wattwiller	1738	68
68361	Wegscheid	342	68
68363	Werentzhouse	574	68
68364	Westhalten	974	68
68365	Wettolsheim	1675	68
68368	Wihr-au-Val	1272	68
68370	Wildenstein	195	68
68372	Willer-sur-Thur	1883	68
68373	Winkel	338	68
68374	Wintzenheim	7573	68
68380	Wolschwiller	471	68
68381	Wuenheim	788	68
68385	Zimmerbach	850	68
70011	Amage	330	70
70016	Amont-et-Effreney	173	70
70061	Belfahy	79	70
70062	Belmont	116	70
70063	Belonchamp	234	70
70064	Belverne	137	70
70071	Beulotte-Saint-Laurent	73	70
70103	La Bruyère	206	70
70120	Champagney	3803	70
70149	Chenebier	728	70
70157	Clairegoutte	403	70
70176	Corravillers	203	70
70182	Courmont	101	70
70205	Échavanne	201	70
70210	Écromagny	163	70
70215	Errevet	239	70
70217	Esmoulières	96	70
70221	Étobon	306	70
70227	Faucogney-et-la-Mer	583	70
70233	Les Fessey	140	70
70245	Fougerolles	3759	70
70248	Frahier-et-Chatebier	1258	70
70254	Frédéric-Fontaine	264	70
70256	Fresse	733	70
70283	Haut-du-Them-Château-Lambert	442	70
70295	La Lanterne-et-les-Armons	190	70
70308	La Longine	240	70
70339	Mélisey	1669	70
70345	Miellin	77	70
70352	La Montagne	40	70
70361	Montessaux	171	70
70413	Plancher-Bas	1951	70
70414	Plancher-les-Mines	1065	70
70425	La Proiselière-et-Langle	171	70
70435	Raddon-et-Chapendu	945	70
70451	Ronchamp	2938	70
70453	La Rosière	81	70
70459	Saint-Barthélemy	1147	70
70460	Saint-Bresson	466	70
70469	Sainte-Marie-en-Chanois	218	70

70489	Servance	832	70
70498	Ternuay-Melay-et-Saint-Hilaire	520	70
70573	La Voivre	142	70
88005	Allarmont	231	88
88009	Anould	3363	88
88014	Arrentès-de-Corcieux	170	88
88018	Aumontzey	498	88
88032	Ban-de-Laveline	1309	88
88033	Ban-de-Sapt	346	88
88035	Barbey-Seroux	142	88
88037	Basse-sur-le-Rupt	881	88
88046	Beauménil	122	88
88048	Bellefontaine	1022	88
88050	Belmont-sur-Buttant	285	88
88053	Belval	171	88
88054	Bertrimoutier	339	88
88057	Le Beulay	116	88
88059	Biffontaine	439	88
88064	Bois-de-Champ	116	88
88068	La Bourgonce	876	88
88075	La Bresse	4480	88
88076	Brouvelieures	485	88
88078	Bruyères	3204	88
88081	Bussang	1528	88
88082	Celles-sur-Plaine	855	88
88085	Champdray	157	88
88086	Champ-le-Duc	535	88
88089	La Chapelle-devant-Bruyères	631	88
88093	Châtas	57	88
88101	Cheniménil	1157	88
88106	Ban-sur-Meurthe-Clefcy	946	88
88109	Cleurie	638	88
88111	Coinches	346	88
88112	Colroy-la-Grande	550	88
88113	Combrimont	163	88
88115	Corcieux	1670	88
88116	Cornimont	3510	88
88120	La Croix-aux-Mines	552	88
88128	Denipaire	254	88
88131	Deycimont	305	88
88135	Docelles	955	88
88145	Domfaing	242	88
88148	Dommartin-lès-Remiremont	1836	88
88158	Éloyes	3277	88
88159	Entre-deux-Eaux	521	88
88165	Étival-Clairefontaine	2562	88
88167	Faucompierre	237	88
88169	Fays	242	88
88170	Ferdrupt	753	88
88172	Fiménil	253	88
88177	La Forge	565	88
88181	Fraize	3062	88
88182	Frapelle	219	88
88184	Fremifontaine	477	88

88188	Fresse-sur-Moselle	1811	88
88193	Gemaingoutte	122	88
88196	Gérardmer	8561	88
88197	Gerbamont	376	88
88198	Gerbépal	567	88
88205	Girmont-Val-d'Ajol	233	88
88213	La Grande-Fosse	112	88
88215	Grandrupt	85	88
88218	Granges-sur-Vologne	2284	88
88240	Herpelmont	257	88
88244	La Houssière	573	88
88245	Hurbache	302	88
88250	Jarménil	431	88
88256	Jussarupt	281	88
88261	Laval-sur-Vologne	640	88
88262	Laveline-devant-Bruyères	646	88
88263	Laveline-du-Houx	225	88
88266	Lépanges-sur-Vologne	920	88
88268	Lesseux	169	88
88269	Liézey	280	88
88275	Lubine	235	88
88276	Lusse	449	88
88277	Luvigny	114	88
88284	Mandray	620	88
88300	Ménil-de-Senones	151	88
88302	Le Ménil	1140	88
88306	Le Mont	52	88
88315	Mortagne	162	88
88317	Moussey	643	88
88319	Moyenmoutier	3295	88
88320	Nayemont-les-Fosses	874	88
88322	La Neuveville-devant-Lépanges	471	88
88326	Neuvillers-sur-Fave	349	88
88328	Nompatelize	569	88
88341	Pair-et-Grandrupt	539	88
88345	La Petite-Fosse	87	88
88346	La Petite-Raon	853	88
88349	Plainfaing	1803	88
88351	Plombières-les-Bains	1856	88
88356	Les Poulières	256	88
88358	Pouxoux	2003	88
88359	Prey	97	88
88361	Provenchères-sur-Fave	894	88
88362	Le Puid	95	88
88369	Ramonchamp	1993	88
88371	Raon-aux-Bois	1233	88
88372	Raon-l'Étape	6485	88
88373	Raon-sur-Plaine	160	88
88375	Raves	442	88
88380	Rehaupal	193	88
88383	Remiremont	7895	88
88386	Remomeix	459	88
88391	Rochesson	703	88
88398	Les Rouges-Eaux	83	88

88399	Le Roulier	200	88
88408	Rupt-sur-Moselle	3509	88
88409	Saint-Amé	2168	88
88412	Saint-Benoît-la-Chipotte	436	88
88413	Saint-Dié-des-Vosges	21361	88
88415	Saint-Étienne-lès-Remiremont	3877	88
88419	Saint-Jean-d'Ormont	142	88
88423	Saint-Léonard	1370	88
88424	Sainte-Marguerite	2419	88
88426	Saint-Maurice-sur-Moselle	1499	88
88428	Saint-Michel-sur-Meurthe	2011	88
88429	Saint-Nabord	4120	88
88435	Saint-Remy	517	88
88436	Saint-Stail	69	88
88438	La Salle	441	88
88442	Sapois	647	88
88444	Le Saulcy	328	88
88445	Saulcy-sur-Meurthe	2385	88
88447	Saulxures-sur-Moselotte	2742	88
88451	Senones	2543	88
88462	Le Syndicat	1913	88
88463	Taintrux	1573	88
88464	Tendon	505	88
88467	Thiéfosse	587	88
88468	Le Thillot	3618	88
88470	Le Tholy	1573	88
88486	Vagney	4024	88
88487	Le Val-d'Ajol	3999	88
88492	Le Valtin	89	88
88498	Vecoux	936	88
88500	Ventron	936	88
88501	Le Vermont	58	88
88502	Vervezelle	137	88
88503	Vexaincourt	183	88
88505	Vienville	127	88
88506	Vieux-Moulin	329	88
88519	La Voivre	730	88
88526	Wisembach	406	88
88528	Xamontarupt	151	88
88531	Xonrupt-Longemer	1558	88
90003	Anjoutey	666	90
90005	Auxelles-Bas	481	90
90006	Auxelles-Haut	313	90
90016	Bourg-sous-Châtelet	124	90
90023	Chaux	1087	90
90037	Éloie	1005	90
90041	Étueffont	1465	90
90042	Évette-Salbert	2075	90
90044	Felon	252	90
90052	Giromagny	3148	90
90054	Grosmagny	556	90
90057	Lachapelle-sous-Chaux	698	90
90058	Lachapelle-sous-Rougemont	572	90
90061	Lamadeleine-Val-des-Anges	32	90

90065	Lepuix	1127	90
90066	Leval	213	90
90078	Petitefontaine	191	90
90079	Petitmagny	279	90
90085	Riervescemont	101	90
90086	Romagny-sous-Rougemont	206	90
90088	Rougegoutte	1011	90
90089	Rougemont-le-Château	1388	90
90091	Saint-Germain-le-Châtelet	601	90
90093	Sermamagny	810	90
90102	Vescemont	723	90

## Annexe 4 – Index des illustrations

Figure 1 : Couverture des EPCI sur le massif des Vosges, en 2012 (source : DATAR, Observatoire des territoires, 2012) .....	9
Figure 2 : Couverture des schémas de cohérence territoriale sur le massif des Vosges, en 2011 (source : DATAR, Observatoire des territoires, 2011) .....	10
Figure 3 : Couverture des Pays présents sur le massif des Vosges, en 2011 .....	11
Figure 4 : Couverture des PNR présents sur le massif des Vosges, en 2013 .....	12
Figure 5 : Evolution de la répartition des financements de la maquette revue de la CIMV par axe sur 2007-2011 .....	14
Tableau 1 : Part des zones concernées par un enjeu de biodiversité sur le massif des Vosges en 2010 (Source : MNHN 2010, 2011 ; INPN 1999, 2010) .....	24
Figure 6 : Carte de la Trame Verte et Bleue Lorraine, en 2009 .....	25
Figure 7 : Carte de la trame verte Alsace, en 2010 .....	25
Figure 8 : Cartographie des zones à enjeu environnemental sur le massif des Vosges en 2012 .....	26
Figure 9 : Superposition des zones à enjeux environnementaux et des aires des grands pôles urbains, en 2010 (Données : INPN 2010/2011, Insee 2010, CR Alsace 2012, PNR DES BALLONS DES VOSGES 2012 Réalisation : BLEZAT Consulting - Avril 2012) .....	27
Tableau 2 : EPCI engagées dans des politiques paysages sur le massif des Vosges, en 2012 (source : PNR Ballons des Vosges, 2012).....	30
Figure 10 : Etat d'avancement des politiques paysages dans le massif des Vosges, en 2012 (Données : PNR DES BALLONS DES VOSGES 2012, INPN 2010-2011, SIG CR Alsace ; Réalisation : BLEZAT Consulting - Mars 2012) .....	31
Tableau 3 : Analyse comparée de la ressource forestière des 3 régions administratives concernées par le massif des Vosges, en 2011 (Source : SGAR Lorraine, 2011, Optimisation de la filière bois dans les régions du Grand-Est ; FIBOIS Alsace, 2012) .....	33
Figure 11 : Localisation des forêts et milieux semi-naturels sur le massif des Vosges, en 2006 (Données : Corinne Land Cover 2006 ; Réalisation : BLEZAT Consulting – Avril 2012) .....	34
Figure 12 : Carte des types forestiers sur le massif des Vosges, en 2010 .....	35
Figure 13 : Evolution de la surface colonisée par le cerf entre 1985 et 2005 (Source : ONCFS - Centre national d'étude et de recherche appliquée Cervidés sangliers, mars 2011).....	36
Figure 14 : Diagnostic sylvicole des 251 peuplements expertisés sur le massif du Donon, en 2009 (Source : ONCFS-CEMAGREF, Diagnostic de l'impact des cervidés sur l'avenir des peuplements forestiers, 2011).....	37
Tableau 4 : Evolution de la population du massif des Vosges entre 1999 et 2008 .....	39
Figure 15 : Evolution de la population sur le massif entre 1999 et 2008 (Données : Insee 2010 ; Retraitement KATALYSE, Réalisation : BLEZAT Consulting - Avril 2012).....	40
Figure 16 : Pyramide des âges du territoire en 2008 .....	41
Tableau 5 : Evolution de la population des 3 régions entre 2005 et 2030, selon le scénario central de projection (Source : INSEE 2006).....	41
Tableau 6 : Taux d'équipement des communes du massif des Vosges, en 2010 .....	43
Figure 18 : Temps moyen d'accès aux services d'usage courant, en 2006 .....	44
Figure 19 : Carte des temps d'accès aux services d'usage courant sur le massif des Vosges, en 2010 (Données : INSEE 2010 ; Réalisation : BLEZAT Consulting – mars 2012) .....	44
Figure 20 : Carte des temps d'accès aux services de santé sur le massif des Vosges, en 2010 (Données : INSEE 2010 ; Réalisation : BLEZAT Consulting – mars 2012) .....	45
Figure 21 : Besoins du marché des entreprises aujourd'hui (sources : e-reso) .....	46
Figures 22 (à gauche) et 23 (à droite) : Besoins anticipés du marché des entreprises à 10 et à 20 ans .....	47
Figure 24 : Cartographie des communes AMII sur le massif des Vosges (Source : e-reso) .....	48
Figure 25 : Evolution de la part des emplois de la sphère présentielle dans les massifs français entre 1982 et 2007, projection 2020 (Source : INSEE 1982, 1990, 1999, 2007 ; Retraitement : BLEZAT Consulting) .....	50
Figure 26 : Part de l'économie présentielle dans l'emploi « salarié », en 2006 (Source : DATAR, Observatoire des territoires) .....	51
Figure 27 : Localisation des Surfaces artificialisées sur le massif des Vosges, en 2006 .....	53
Figure 28 : Evolution de l'artificialisation par commune entre 2000 et 2008 .....	54

Figure 29 : Evolution des zonages des espaces ruraux et urbains, entre 1999 et 2010 (Données : INSEE 1999 et 2011 ; Réalisation : BLEZAT Consulting - avril 2012) .....	55
Figure 30 : Temps de parcours moyen domicile-travail (commune de résidence – commune de travail) sur le massif des Vosges, en 2007 (Données : UMR CESAER – INSEE 2007 ; Réalisation : BLEZAT Consulting – avril 2012) .....	56
Figure 31 : Flux de mobilité domicile-travail en 2008 (Source : GEOCLIP ; INSEE 2008, retraitements KATALYSE) .....	57
Figure 32 : Répartition de la population de plus de 15 ans en 2008.....	59
Figure 33 : Taux de chômage des 15-64 ans au sein du massif, en 2008.....	60
Figure 34 : Niveau de qualification de la population active du massif des Vosges en 2008 et comparaison avec les 3 régions et la France (Source : INSEE année 2008, Retraitement KATALYSE).....	60
Figure 35 : Répartition de l'emploi du massif en 2008 et évolution depuis 1999 .....	61
Tableau 7 : Répartition de l'emploi sur les massifs français en 2008 .....	62
Figure 36 : Répartition des créations d'établissements sur le massif en 2010 .....	63
Tableau 8 : Liste des principales entreprises ayant un chiffre d'affaires de plus de 10 M€ .....	65
Figure 37 : Matrice de spécificité du massif des Vosges par rapport au périmètre « région de référence » (Source : INSEE année 2008, Retraitement KATALYSE).....	66
Figure 38 : Cartographie des PER du massif.....	69
Tableau 9 : Capacités d'accueil touristique du massif des Vosges.....	71
Figure 39, à gauche : Nombre des lits touristiques (chambres d'hôtels et emplacements de campings) sur le massif des Vosges, en 2011 (Données : INSEE 2011 ; Réalisation : BLEZAT Consulting – avril 2012).....	72
Figure 40, à droite : Evolution du nombre de lits touristiques (chambres d'hôtels et emplacements de campings) sur le massif des Vosges, entre 2007 et 2011 (Données : INSEE 2011 ; Réalisation : BLEZAT Consulting – avril 2012).....	72
Tableau 10 : Equipements de transport et de tourisme sur le massif des Vosges .....	73
Tableau 11 : Domaines skiables, stations et remontées exploitées sur les massifs français .....	73
Figure 41 : Chiffres d'affaires des remontées mécaniques par massif, en 2009.....	75
Figure 42 : Localisation des surfaces agricoles sur le massif des Vosges, en 2006 (Données : Corinne Land Cover 2006 ; Réalisation : BLEZAT Consulting – Avril 2012) .....	79
Figure 43 : Pluriactivité des exploitations agricoles sur les massif des Vosges (source : RA 2010).....	80
Tableau 12 : Chiffres clef de l'agriculture dans le massif des Vosges, en 2010.....	80
Figure 44 : Evolution de la SAU entre 2000 et 2010 et nombre d'exploitations agricoles en 2010 (Source : Agreste – RA 2010) .....	81
Figure 45 : Production principale des exploitations agricoles sur le massif des Vosges (source : RA 2010) .....	82
Figure 46 : Orientations technico-économiques des communes sur le massif des Vosges (Source : Source : DRAAF Lorraine - SRISE - RA 2010) .....	83
Figure 47 : Exploitations agricoles ayant une activité de diversification (source : RA 2010).....	85
Figure 48 : Succession des chefs d'exploitation agricole par canton sur le massif des Vosges (source : RA 2010) .....	86
Tableau 13 : Agriculture biologique dans les 3 régions en 2010 et évolution 2006/2010 (source : Agence bio 2011) .....	87
Figure 49 : Répartition des surfaces bio et en conversion en 2010 (source : Agence bio, les chiffres de la bio, Edition 2011).....	88
Figure 50 : Découpage des espaces de coopération transfrontalière (source : Atlas de la coopération transfrontalière – MOT) .....	101
Figure 51 : Flux sortant de travailleurs frontaliers par catégorie socio-professionnelle : frontière allemande (source : Atlas de la coopération transfrontalière – MOT).....	102
Figure 52 : Coopération transfrontalière entre espaces naturels protégés (source : Atlas de la coopération transfrontalière – MOT) .....	103
Figure 53 : Les espaces naturels et ruraux transfrontaliers (source : Atlas de la coopération transfrontalière – MOT) .....	103

## Annexe 5 – Bibliographie

- AGENCE BIO, 2011 : Les chiffres clefs de la bio 2010
- CARRIERE CONSULTANTS, mai 2011 : Etude sur l'optimisation de la filière bois dans les régions du Grand Est
- CCI : contribution des CCI du massif des Vosges
- CNPN, 2012 : Avis intermédiaire dans le cadre du renouvellement de classement du parc naturel régional des Vosges du Nord
- CRA Normandie, 2011 : PAC après 2013, simulations d'impact sur les territoires et les systèmes
- CR Alsace, 2012 : Projet SRCAE
- CR Alsace, CG67, CG68, 2011 : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Alsace
- CR Alsace, 2010 : Comité Alsacien de la Biodiversité
- CR Franche-Comté, 2011 : Diagnostic et potentiel du SRCAE
- CR et SGAR Franche-Comté, 2011 : Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique de la Franche-Comté
- CR Lorraine, 2012 : Diagnostic SRCAE (document de travail)
- CR Lorraine, 2011 : Stratégie de Cohérence Régionale de l'Aménagement Numérique des Territoires Lorrains
- CR Lorraine, 2009 : Etude préalable visant à mettre en œuvre une politique de trame verte et bleue en région Lorraine
- DATAR : Spécificités du déploiement des réseaux haut et très haut débit en zones de montagne, novembre 2012
- DDTTEFP de Haute-Saône : document du 29 mars 2006
- DRAAF d'Alsace, Franche-Comté et Lorraine : Agreste Massif des Vosges, juin 2013
- DIREN Franche-Comté : lettre du 3 avril
- DIREN Lorrain : Enjeux environnementaux relatifs au patrimoine naturel sur l'ensemble du massif des Vosges
- GIEC, 2007 : Bilan 2007 des changements climatiques. Contribution des Groupes de travail I, II et III au 4ème Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
- GIPEBLOR et FIBOIS Alsace : contribution de mars 2006
- LASA-UFC et CDA68, 2009 : Analyse et diagnostic des représentations du « bien vivre » le métier d'agriculteur de montagne dans le massif vosgien (Haut-Rhin, Bas-Rhin)
- Mission Opérationnelle Transfrontalière : Atlas de la coopération transfrontalière, 2<sup>ème</sup> édition
- OBSERVATOIRE DU DONON (CEMAGREF-ONCFS), 2011 : Diagnostic de l'impact des cervidés sur l'avenir des peuplements forestiers
- ODIT France, 2009 : Les chiffres clés du tourisme de montagne en France – 7ème édition
- ODIT France, 2008 : Synthèse des enquêtes clientèles et acteurs du tourisme dans le massif des Vosges
- ONCFS, 2011 : Evolution du Cerf en France ces 20 dernières années
- OREFQ Info, avril 2011 : Premières conventions de revitalisation en Lorraine : un dispositif nécessaire mais complexe à mettre en route
- PNR Ballons des Vosges : contribution du 21 avril 2006
- Région Franche-Comté, service Pays : PNR et fonds de développement rural, du 9 mars 2006
- RESEAU DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MASSIF DES VOSGES, 2007 : Guide des entreprises remarquables du massif des Vosges
- RESEAU RURAL FRANÇAIS, 2010 : Collectif des états généraux du paysage, p86 : fiche n°13 « des plans paysages pour les intercommunalités su massif vosgien » - PNR DES BALLONS DES VOSGES
- RESEAU RURAL FRANÇAIS – ETD, 2011 : Economie résidentielle, du diagnostic à la stratégie
- SESGAR LORRAINE : contribution du 6 mars 2006
- SGAR Lorraine, 2011 : Optimisation de la filière bois dans les régions du Grand-Est

## Données

- Agreste : données RGA 2000 et 2010
- CR alsace : limites administratives, BD TOPO 2011, BD occupation des sols Alsace et PNR 2008
- CORINNE LAND COVER : occupation des sols français 2000 et 2006
- DIANE, 2012 : extraction des entreprises de la filière bois
- IFN, 2010 : carte des types forestiers nationaux
- INPN, 2010 et 2011 : périmètres Arrêtés de biotope, Natura 2000, PNR, Réserves naturelles nationales, Réserve de biosphère, Znieff
- INSEE, 2011 : chiffres clés hébergements touristiques, par commune française
- INSEE, 2010 : Base Permanente des Equipements communaux
- INSEE, 2010 : Zonage en aires urbaines par commune
- INSEE, 1999 : Zonage des aires urbaines et espaces ruraux
- INSEE, 2008 : recensement de la population 1999 et 2008
- INSEE, 2008 : fichiers CLAP
- INSEE, 1982-2007 : recensement de la population (emplois présents et productifs)
- INSEE, 2005 : Évolution des populations régionales entre 2005 et 2030
- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, 2006, fichier SITADELLE
- PNR DES BALLONS DES VOSGES, 2012 : cartographie de suivi des plans paysage, périmètre charte 3

## **Annexe 6 – Monographie Tourisme**

- INSEE Analyses Lorraine – 10200 emplois touristiques dans le massif des Vosges en 2011 – Novembre 2014

## **Annexe 7 – Monographie Agriculture**

- Agreste Massif des Vosges – DRAAF Lorraine, Alsace et Franche-Comté – L'agriculture du massif des Vosges – Juin 2013





MASSIF DES VOSGES



Les travaux qui ont permis la réalisation du présent Schéma Interrégional du Massif des Vosges ont été soutenus financièrement par l'Etat, la Région Alsace, la Région Franche-Comté et la Région Lorraine.

